



R.P.R.

BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI

No. Curent 17403 Format

No. Inventar 23071 Anul 1

Secția Raftul

1708

915
Lm 161

LORD
PALMERSTON

L'ANGLÈTERRE
ET
LE CONTINENT

PAR
LE COMTE DE FICQUELMONT
ANCIEN AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE ET A SAINT-PÉTERSBOURG
ANCIEN MINISTRE D'ÉTAT ET DES CONFÉRENCES
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL
ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE

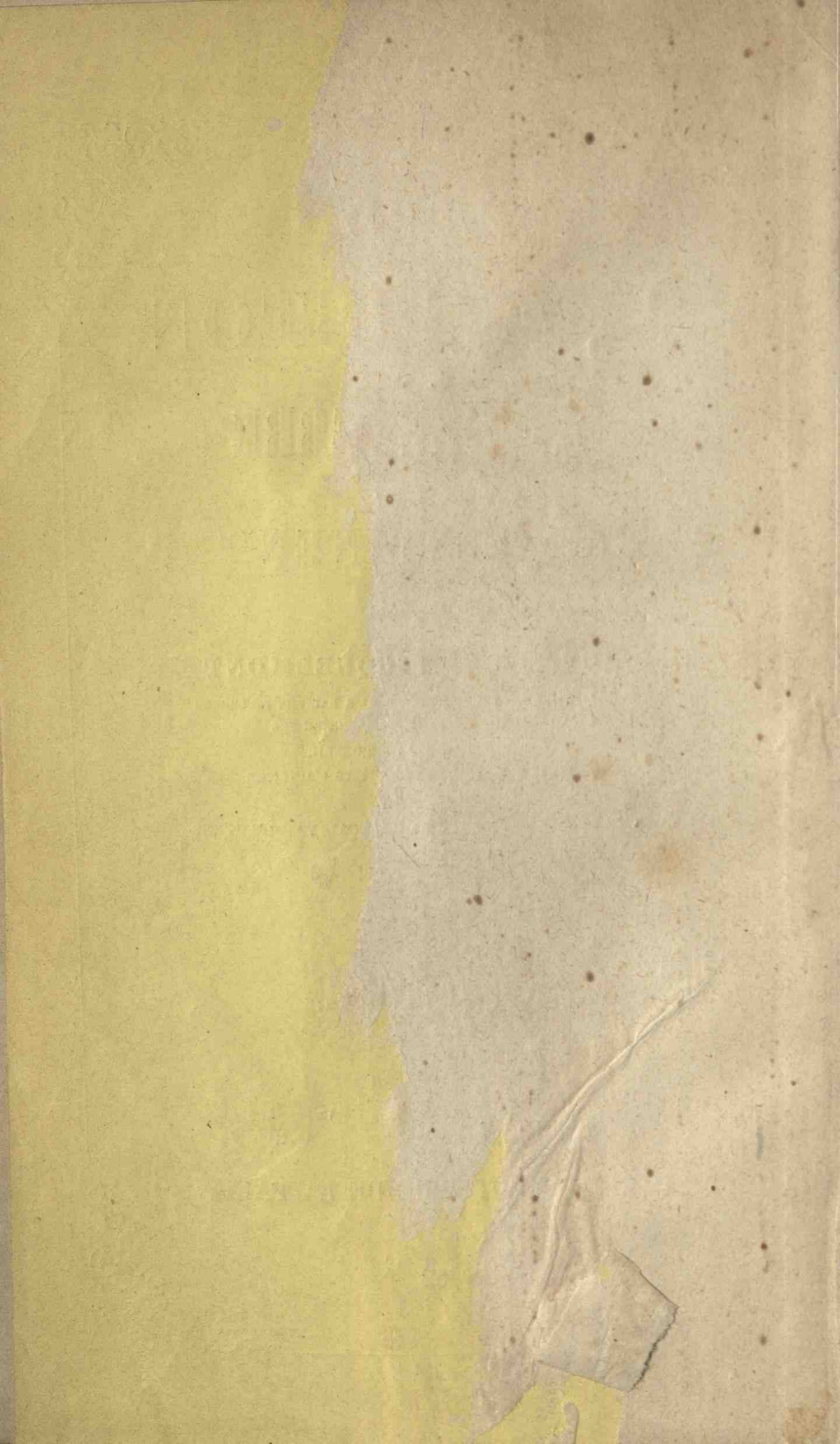
ÉDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR

—
TOME PREMIER
—

BIBLIOTECA
J. AL. GANTAGUZZI

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

—
1852



LORD PALMERSTON

L'ANGLETERRE

ET LE CONTINENT

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, 9.

~~In. A. 819~~

~~In. 17403.~~

LORD PALMERSTON

325868

L'ANGLETERRE

ET

LE CONTINENT

PAR

LE COMTE DE FICQUELMONT

Ancien Ambassadeur à Constantinople et à Saint-Petersbourg
Ancien Ministre d'État et des Conférences, ancien Président du Conseil
et Ministre des Affaires étrangères d'Autriche

ÉDITION ORIGINALE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR L'AUTEUR



2307i

TOME PREMIER

BIBLIOTECA
J. AL. GANTACUZU



PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

1852

942 „18“

94 „18“

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITĂȚII
BUCUREȘTI

COTA MF 403

CONTROL 1955

1956

RC 79/06

1961

L

B.C.U. Bucuresti



C23071



AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'ouvrage dont nous publions aujourd'hui le premier volume avait été annoncé dans les feuilles allemandes du mois de novembre 1851, comme devant paraître incessamment. Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 7 décembre, commençait ainsi sous la rubrique de Vienne, 29 novembre :

« Il doit paraître dans quelques semaines un ouvrage assez volumineux, car il sera en deux volumes in-8° portant pour titre : *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. On assure que l'auteur est M. le comte de Ficquelmont, longtemps ambassadeur et premier ministre d'Autriche après les événements de mars 1848. Cet ouvrage est écrit en français. »

Ainsi la rédaction politique de cet écrit a pris date. Les changements survenus en France et la sortie de lord Palmerston du cabinet anglais, en

devenant des preuves irrécusables en faveur des prévisions de l'auteur, sont toutefois des événements qui ont marché plus vite que sa plume. Nous livrons donc ce premier volume à la publicité avant que le second soit entièrement terminé.

D'ailleurs, ces deux volumes peuvent très-bien se lire séparément et ne sont pas étroitement liés l'un à l'autre.

Le premier volume est une discussion de principes appuyée sur les faits de l'histoire contemporaine.

Il se compose de trois parties distinctes :

La première est un aperçu général des causes des révolutions de l'année 1848, mais plus spécialement le tableau de la révolution de l'empire d'Autriche; elle en explique l'origine, et a pour objet principal de montrer que l'affaiblissement de cet empire a contribué à donner à la politique de lord Palmerston la fausse direction qu'il a suivie.

La seconde partie traite de l'influence qu'exerce l'Angleterre. Cette influence a pour double base les théories politiques et les intérêts matériels; c'est particulièrement au moyen des derniers que l'Angleterre pèse sur le monde. Or, il faut examiner la question si la direction qui est donnée aux intérêts matériels par l'ascendant de l'Angleterre, peut conduire les peuples à la liberté qu'on demande aux formes politiques. Cette discussion montre la con-

tradiction qui se manifeste entre les promesses que fait la politique anglaise et les résultats qu'elle produit.

La troisième est une discussion approfondie des principales questions de l'époque : les législations sur la presse, les théories de la liberté, de l'égalité, de la souveraineté et de la légitimité, ainsi que de l'attitude que le cabinet britannique a prise relativement aux questions qui s'y rapportent. Après cette discussion théorique vient l'exposé historique de l'introduction des idées anglaises en France et des résultats qu'elles ont produits ; une appréciation motivée des formes parlementaires anglaises. Il ressort de cet examen la preuve que, s'il y a quelque similitude dans les formes extérieures des deux gouvernements de France et d'Angleterre, l'esprit constitutionnel de ces deux gouvernements est entièrement différent. Cette discussion, appuyée sur des faits, conduit jusqu'à l'époque du congrès de Vienne.

Le second volume qui paraîtra très-prochainement, est une revue des principales affaires qui ont occupé l'Europe et la diplomatie depuis le congrès de Vienne jusqu'à l'année 1848. Cette revue a pour objet de montrer quelle est l'influence qu'a exercée l'Angleterre sur cette époque, et combien la prépondérance de sa politique a servi à donner aux événements la direction qu'ils ont prise. Ce second

volume démontre d'une manière irréfutable que l'Angleterre n'a pas atteint les objets qu'elle disait avoir en vue; elle se trouve donc placée dans le dilemme de s'être trompée, ou si elle prétend ne s'être pas trompée, elle ne peut alors échapper à l'accusation d'avoir suivi une marche qui avait pour but de faire faire fausse route aux autres.

Paris, ce 20 janvier 1852.

LORD PALMERSTON,
L'ANGLETERRE
ET LE CONTINENT.

I.

Les annales de l'Europe n'auront jamais eu à enregistrer des événements d'une nature aussi générale, aussi violente et aussi extraordinaire que l'ont été ceux de l'année 1848. Il y avait un sentiment presque universel que des événements graves se préparaient. On voyait l'agitation, on en connaissait les causes, les moyens, on en signalait le but; et cependant tout le monde fut pris comme à l'improviste. Il n'y a pas eu d'imprévoyance, mais il y a eu irrésolution. Il y a eu ce manque d'appréciation du danger qui fait que, sans le reconnaître, on ne sait cependant pas se préparer à le combattre.

Je ne ferai pas l'honneur aux partis qui se proclament hautement révolutionnaires de leur attri-

buer exclusivement les bouleversements qui menacent d'une destruction totale l'ancienne organisation politique et sociale de l'Europe. C'est un ennemi qui, depuis longtemps, avait fait sa déclaration de guerre et s'était mis en campagne. S'il a eu des succès aussi décisifs que l'ont été ceux de l'année 1848, n'est-ce pas parce qu'on lui avait laissé choisir son champ de bataille tel qu'il voulait l'avoir; qu'on lui avait laissé prendre tous les ouvrages avancés des positions qu'il fallait défendre; qu'on avait laissé ses agents, les uns secrets, les autres connus, s'introduire dans toutes les places? N'est-ce pas parce qu'on n'a su opposer à la hardiesse, à la vivacité et à la persévérance de ses attaques qu'une résistance passive; au déluge de ses paroles que le silence d'une dignité mal comprise; ou bien à ses sophismes que des armes émoussées par le temps? Les théories de l'erreur peuvent sans doute varier à l'infini; tandis que la vérité a des limites nécessaires: mais les moyens de faire valoir et de défendre les droits de la vérité ne sont pas enfermés dans ces limites. L'intelligence doit savoir prendre et varier les formes qui la feront pénétrer plus avant dans l'esprit et dans la conscience de ceux à qui elle s'adresse: mais ce n'est que dans la vérité seule que doivent être prises ces formes. Peut-on désarmer l'erreur, quand soi-même on emploie des armes qui lui sont empruntées? Il est difficile d'entrer dans notre époque la plume à la main. Elle est si agitée, si confuse, qu'il faut craindre de ne pas en parler avec clarté ou avec justice. Quand les événements sont plus forts que

les hommes ; quand des peuples entiers sont emportés sans l'avoir voulu et sans le savoir, l'homme isolé ne doit-il pas craindre de l'être aussi ? Pourra-t-il continuer à marcher dans la direction qu'il a choisie ? Pourra-t-il ne dire que ce qu'il veut dire ? Les paroles ne s'entraînent-elles pas elles-mêmes, encore avec plus de facilité que les choses ? Sera-t-il possible de parler avec calme d'un mouvement auquel rien n'a pu résister, au centre duquel on se trouve placé ? Et, si l'on peut voir les résultats qu'il a produits comme on voit les dégâts après un orage, sera-t-il facile d'en saisir les causes ? Il y a toujours des accusateurs après de pareils malheurs ; ou plutôt tout le monde est accusateur ; car personne ne veut reconnaître ses fautes. On se dit victime pour se faire innocent. Mais, si les difficultés sont si grandes, pourquoi ne pas laisser au temps le soin d'écrire l'histoire ? Ne lui léguons-nous pas assez de faits et de matériaux ? Laissons-lui le soin de les mettre en ordre. Auteurs du mal ou ses victimes, le devoir le plus pressant que nous ayons à remplir n'est-il pas celui de le réparer et d'en prévenir le retour ? Je veux souscrire à cet acte de bon propos.

Mais comment travailler à cette réparation ? L'orage est-il apaisé ? Les passions sont-elles éteintes ? Le feu qu'elles ont allumé peut-il cesser, tant qu'on lui livre du combustible ? Comment sauver ce qui reste encore de notre édifice, si nous le laissons se consumer de fond en comble ? Pour agir en réparateur, il nous faut donc étudier les ruines qu'a déjà produites l'incendie. Il nous faut

rechercher les causes qui les ont faites. Ce n'est pas comme juges que nous avons à travailler. Nous n'avons de sentence à prononcer contre personne; nous n'avons que des événements à juger. Mais les hommes ne font-ils pas les événements? Comment donc les séparer de la condamnation? La solution de cette difficulté est grande. La chercher est toutefois un devoir de moralité qu'il faut remplir.

Plaçons-nous, sans hésiter, au point le plus élevé de la question. Les gouvernements accusent les peuples; les peuples accusent les gouvernements. Loin de prendre cette séparation pour point de départ de nos recherches, établissons, comme base fondamentale de tout ordre social qui doit aspirer à prospérer et à durer, un principe de constante solidarité entre les gouvernements et les peuples; et disons tout d'abord que, dans le partage de cette solidarité, la plus grande part incombe aux gouvernements, et que cette part est d'autant plus grande, qu'ils se rapprochent davantage d'une monarchie pure.

La confiance est détruite des deux côtés. Chaque parti veut se justifier en accusant l'autre. Il y a, d'un côté, dans cet acte d'accusation, un principe de réaction. C'est ne pas tenir compte d'une pensée de Pascal, qui disait que « vouloir rétablir un ancien ordre de choses détruit, c'est faire une nouvelle révolution; » ou bien, il y a, de l'autre côté, la volonté de continuer son attaque contre ce qui existe. Mais ne finirait-on pas par tout détruire, puisqu'on détruirait alors jusqu'au germe d'un nouvel avenir?

L'admission d'un principe de solidarité entre les gouvernements et les peuples ne doit-il pas plutôt les conduire au sentiment comme à l'aveu de leurs fautes ? Et toute faute, pour être effacée, pour être pardonnée, veut être confessée.

Serait-il possible d'admettre que des peuples gouvernés avec habileté, avec justice, auraient pu être tous entraînés à se révolter, pour ainsi dire, simultanément ? Des hommes heureux, protégés dans leurs droits comme dans leurs intérêts, pouvant se livrer sans entraves au mouvement d'un ordre social bien établi, qui favorise le développement progressif de l'intelligence, sans altérer ce principe de conservation qui seul peut assurer la durée ; des hommes qui pourraient jouir à la fois des douceurs d'une vie domestique que leur garantissent les mœurs plus encore que les lois, et prendre part, chacun selon sa mesure, aux avantages que donne la vie d'une nationalité politique, riche et puissante ; de pareils hommes pourraient-ils vouloir se révolter ou se laisser entraîner à la révolte ? S'il était possible de l'admettre, il faudrait alors désespérer de l'humanité tout entière. Ne serait-elle pas livrée à tous les mouvements suscités au hasard par une cause qui manquerait à la fois de prévoyance, de raison, de justice ? Ne serait-ce pas mettre en question les lois de la Providence elle-même ? Et quand l'homme ne croit plus à la Providence, tous ses bienfaits ne sont-ils pas perdus pour lui ? Sera-t-il vrai, quand il n'a plus le sentiment de la vérité ? Sera-t-il juste, quand il ne croit pas à la justice ? Ne se livrera-t-il pas à toutes

ses passions, quand il ne croit plus à aucune règle ? Quand un pareil homme aspire au pouvoir, peut-il avoir un autre but que celui de satisfaire à tous ses goûts ? Que pourrait devenir un monde ainsi gouverné ? L'histoire l'a déjà dit plusieurs fois. Vou-lons-nous donc lui donner le droit de le dire une fois de plus ? Pour rétablir la foi dans les lois de la Providence, il faut donc prouver que les malheurs que nous avons eu à subir, et qui ne sont rien encore en comparaison de ceux qui nous menacent, sont la suite nécessaire des fautes des hommes, et que la part la plus grande de ces fautes retombe à la charge de ceux qui avaient mission de les gouverner. Car, il faut le répéter, une société qui aurait été bien gouvernée ne pourrait pas tomber dans un état de confusion pareille à celle que nous avons sous les yeux.

Pour rétablir l'ordre, il faut en rétablir la base. Or, celle-ci ne peut être placée que dans les gouvernements. Cette vérité est tellement évidente pour tout le monde, que le siècle tout entier s'est mis à rechercher cette base. On semble croire que, cette base une fois retrouvée, la société pourrait se refaire et marcher toute seule. On oublie que des principes ne sont rien, s'ils ne sont pas mis en action. C'est ainsi qu'on avait voulu faire durer les monarchies, sans rester royaliste ; comme on veut aujourd'hui fonder des républiques sans être républicain. C'est de même qu'on veut soutenir la religion, sans être religieux ; je veux dire, sans remplir les obligations qu'elle impose. Et je n'entends pas seulement, par ces obligations, les pratiques qu'elle commande,

mais les sentiments qu'elle doit inspirer. Est-on religieux, quand la vérité n'a plus de culte? quand la parole donnée n'est plus obligatoire? quand le mariage n'est qu'un acte passé par-devant notaire, pour stipuler des intérêts, et quand c'est par des chiffres qu'on veut assurer l'avenir de ses enfants? Est-ce avoir de la religion, que de retenir le pouvoir sans l'exercer, soit parce qu'on répugne au travail qu'il impose, soit parce qu'on manque des facultés d'intelligence qu'il exige? Il ne faut donc absoudre ni les gouvernements qui ont failli, ni les hommes qui les ont portés à faillir; car ne pas les condamner, c'est mettre la Providence en question. Et quand les gouvernements ont été renversés et que les peuples se sont emparés du pouvoir, ce sont les peuples qu'il faut condamner, lorsqu'ils veulent le retenir sans savoir et sans pouvoir l'exercer; ou lorsqu'ils permettent à tous les ambitieux de se le disputer; ce qui mettra à son rétablissement un obstacle qui durera aussi longtemps que durera la lutte des passions qui veulent s'en emparer.

Je n'émettrai de blâme que ce qui sera strictement nécessaire pour la vérité que je veux prouver. Mais je veux dire et je veux prouver que les maux qui pèsent sur les hommes sont leur propre ouvrage; et qu'il faut, pour guérir le mal, s'enquérir des causes qui le produisent. Je ne voudrais rien dire de plus, mais aussi rien de moins. Le blâme est plus facile à émettre, quand on peut l'appliquer aux hommes dans une acception collective, soit comme classes, soit comme peuples. Si cependant

je trouve, sur le chemin que j'ai à parcourir, des individus qui ont voulu ou qui veulent encore gouverner les nations, je dois me réserver le droit de parler d'eux, autant que me le commandera ma profonde conviction, qu'il faut, pour rendre plus vive la foi en Dieu, savoir rendre à l'homme ce qui est de l'homme.

Et, quand on dit que les maux infligés aux hommes sont la punition de leurs fautes, ce qui est vrai, il faut, au moins, savoir quelles sont ces fautes, et quels sont les coupables.

Les dogmes d'aucune confession chrétienne ne s'occupent des fautes commises dans la conduite des affaires temporelles de ce monde. Ces fautes font cependant le malheur des nations. Comme la justice, parmi les hommes, ne peut être qu'incomplète, il en résulte que les événements punissent les innocents et les confondent avec les coupables. Cette circonstance n'impose-t-elle donc pas à chacun le devoir de chercher à prévenir des fautes dont tous doivent être solidaires ?

C'est le sentiment de ce devoir qui peut seul donner le courage d'exercer cette sorte de ministère public et qui devient en même temps l'excuse de celui qui ose l'entreprendre.

Les événements de l'année 1848 ont eu pour effet de produire un nouveau danger : celui du découragement. Aussi le premier besoin du moment actuel a-t-il été celui de reprendre courage. Les hommes qui avaient eu la force de tout renverser n'ont rien su fonder. Leurs armes de destruction étaient des idées. Ces idées, victorieuses, n'en sont pas

moins impuissantes. Elles manquent donc de vérité. Il faut dès lors, pour expliquer notre époque, faire deux choses : montrer les fautes et prouver les erreurs.

Parmi les événements graves, la révolution qu'a eu à subir l'empire d'Autriche est celui qui a le plus étonné. Il a été, en effet, difficile de comprendre comment un corps politique aussi considérable, qui s'était toujours maintenu sur la première ligne de résistance, a pu si facilement être renversé par l'ennemi qu'il n'avait cessé de vouloir combattre. L'illusion que produit la distance ne laisse pas à l'observateur la possibilité de distinguer les véritables causes des événements qui le frappent; il se trompe alors sur la nature des forces qui sont entrées en action. C'est ainsi qu'au premier choc l'Europe a dit : *l'Autriche est perdue*. Et le vide que devait produire la chute d'un pareil corps fit faire fausse route à l'opinion publique et même à plus d'un gouvernement.

Plus les événements sont grands, plus ils doivent nécessairement se rattacher à des causes positives. Et, quand ils arrivent d'une manière instantanée, c'est que ces causes agissaient depuis longtemps d'une manière, pour ainsi dire, occulte, et qu'elles ne peuvent être aperçues que par les hommes qui sont placés assez près d'elles pour les découvrir sous des dehors qui trompent l'observateur éloigné ou superficiel.

Les voies par lesquelles les pays entrent en révolution sont de différentes sortes. Pour le montrer, nous ne ferons le rapprochement que des deux plus

grands États du continent européen : la France et l'Autriche.

On ne sait que trop, et déjà depuis trop longtemps, comment la France est entrée en révolution. Elle était puissante, éclairée, riche de commerce et d'industrie, autant que les États l'étaient alors. Elle était fière d'elle-même. Elle se mettait au premier rang. Mais de nouvelles doctrines, adoptées par tous les hommes d'intelligence et de savoir, conduisirent tout son état social dans des voies nouvelles. On a dit la force de la révolution irrésistible, et on s'est servi de cet exemple de la France pour dire, depuis, aux autres peuples qu'il y avait en chacun d'eux une force à laquelle rien ne pouvait résister. Mais les uns n'ont pas remarqué, les autres n'ont pas voulu remarquer, que la révolution française de 1789 était déjà faite quand on la vit éclater. Elle se montra irrésistible, parce qu'aucun des principes de l'ancien ordre social n'existait déjà plus. C'est par la philosophie, par la littérature et par les mœurs, que s'était faite la révolution française. Quand elle fut proclamée, ce ne fut que la prise de possession de tout ce qu'elle avait déjà conquis. Elle n'a fait, depuis, que vivre du butin qu'elle avait fait alors, sans s'occuper d'ensemencer de nouveau le terrain moral duquel on avait tout déraciné. Ce peu de mots suffisent pour expliquer l'état dans lequel la France se trouve encore aujourd'hui.

La situation de l'Autriche en face de sa révolution est d'une nature entièrement différente. L'Autriche y a été amenée par des voies purement matérielles. Son histoire nous conduira mieux que

l'histoire d'aucun autre État à une plus juste appréciation des événements de notre époque.

Un mouvement de révolution aussi subit, aussi général, n'est pas un événement simple qui puisse s'expliquer par de l'audace d'un côté, et de la faiblesse de l'autre. Il faut, pour produire de pareils résultats, des causes premières, préexistantes de longue main; des causes secondes qui viennent en préparer l'explosion; et enfin des causes de troisième ordre, fortuites, accidentelles, qui, ne trouvant nul obstacle, mettent la révolution en scène.

Le caractère particulier de l'empire d'Autriche, corps politique de nature mixte, ajoute des difficultés à l'explication du mouvement révolutionnaire qui l'a fait entrer dans de nouvelles voies. Un sujet d'une nature aussi complexe exige, pour être compris, que les éléments dont il se compose soient rigoureusement classés.

Il y a des révolutions qui sont amenées par une surabondance de vie à laquelle l'état social ne donne point d'emploi et qui est refoulée sur elle-même par la langueur d'un système politique qui se refuse à l'activité, ou par un degré de modération qui aime à donner à cette langueur le nom d'une vertu. Mais, comme il sera toujours aussi dangereux pour un État de ne pas remplir la mission qui lui est assignée par sa position et par ses forces que de vouloir en passer les limites, les événements ne lui tiennent aucun compte d'une modération qui ne manque jamais d'avoir les mêmes résultats qu'aurait eus sa faiblesse. La révolution de l'Autriche, en 1848, a été, en effet,

une révolution de faiblesse. Depuis longtemps, personne n'y voulait du pouvoir. Les princes, qui par leur rang et par les fonctions qui leur étaient attribuées, étaient les premiers appelés à suppléer à ce qui manquait à l'exercice de la souveraineté, s'y refusaient, soit par respect pour le trône, soit par vertu privée. Chacun d'eux restait dans la sphère circonscrite de sa position, laissant au temps le soin de suppléer à ce qui faisait défaut. Les ministres qui, par leur place, auraient pu le vouloir, ne le voulaient pas, par des raisons à peu près semblables. Mais les plus humbles comme les plus hautes vertus ne suffirent pas aux soins du gouvernement. Conjointement assises sur le trône, elles n'exerçaient pas le pouvoir de la manière que l'époque l'eût exigé; son action, sans être suspendue, n'était pas assez forte. On paraissait craindre de le compromettre en le rendant plus actif. Il y eut donc comme une espèce d'interrègne du pouvoir souverain. On n'était pas aveugle. On voyait les signes que le siècle donnait de toutes parts. On ne se refusait pas à l'évidence de certaines nécessités. On sentait du danger. Mais ce danger venait de loin. La pression des événements restait encore extérieure. On ne travaillait qu'à les tenir éloignés. Un culte peut-être trop idolâtre du principe monarchique, dans de semblables circonstances, ne laissait toutefois pas admettre qu'il fût possible de fortifier de quelque manière que ce fût la puissance souveraine, sans que l'initiative en vînt du souverain lui-même. On craignait alors d'amener, par une autre voie, les secousses qu'une telle modifica-

tion aurait eu pour objet de prévenir. Le pouvoir était traité comme une arche sainte sur laquelle personne n'osait porter la main; et quand il était nécessaire de la mouvoir pour la montrer au peuple, tous les soins étaient dirigés vers le but d'empêcher que personne ne vînt se placer trop près d'elle. Ce sanctuaire ou reposoir d'un principe que l'on tenait avec raison pour sacré était donc entouré d'un voile que l'on cherchait à rendre impénétrable. Mais l'action de la souveraineté est pour un État une nécessité à laquelle un culte inerte, quoique dévoué, ne peut pas suffire.

Une administration fortement organisée occupait et remplissait bien toutes les régions inférieures. Mais le vide se faisait sentir là où des pensées supérieures devaient donner le mouvement et la direction. Le mouvement de cette administration n'était, en effet, qu'une sorte d'opération galvanique faite sur un corps dont le principe vital était inactif. Ceux qui lui dirent qu'ils allaient lui insuffler une autre vie l'entraînèrent facilement, car ce corps ne demandait qu'à regagner, n'importe de quelle manière, le sentiment de soi-même qu'il avait perdu. Le mort qui revient à la vie ne demande pas quelles en seront les nouvelles conditions. Tandis que les révolutions des grands États se font ordinairement parce que des princes, des ministres, ou des partis s'y disputent le pouvoir; la révolution de Vienne se fit parce que, depuis plusieurs années, personne ne voulait y gouverner. Cette position avait nécessairement fait prendre à la politique extérieure le même caractère de négati-

tion qui existait à l'intérieur. Tout y était réduit à de simples apparences. A l'exception de quelques questions vitales que le cabinet de Vienne sut défendre avec énergie, il n'y avait que le simulacre du mouvement pour tout le reste. Il y avait la parole habile et féconde de celui qui produisait ce simulacre. Mais des jambes qui se remuent sans avancer, des bras qui s'ouvrent pour ne rien saisir, des paroles qui frappent l'air sans aucun effet, des conseils qui ne sont pas écoutés parce qu'il leur manque l'autorité de l'exemple, ont fini par faire croire qu'il n'y avait plus là que l'apparence d'un empire, facile à renverser, plus facile encore à dépouiller. Cette opinion, qui devint européenne, rendit plus difficile la position politique de l'Autriche, qui ne trouva chez les puissances qui ne lui étaient pas hostiles, que cette sorte de sentiment que l'on accorde à un ami que l'on regarde déjà comme perdu. Ce ne fut donc qu'en lui-même que l'empire d'Autriche put trouver à la fois la force qui lui était nécessaire pour rendre de la confiance à ceux de ses sujets qui voulaient lui rester fidèles, pour soumettre ceux qui lui étaient rebelles, pour triompher de ses ennemis extérieurs, et pour reprendre son rang politique en Europe. Mais, avant d'arriver aux détails de cette époque de véritable renaissance, il faut exposer les causes qui étaient venues menacer son existence.

L'accusation de faiblesse porterait à faux, si l'on voulait la faire retomber sur les individus. Quel que soit le degré d'influence que peuvent exercer des princes et des hommes d'État placés aux pre-

miers rangs, ce ne sera jamais leur défaillance qui aurait pu causer une chute aussi instantanée et aussi complète que l'a été momentanément celle de l'empire d'Autriche. La cause, la seule cause véritable de cette chute a été la faiblesse de son organisation. Il faut l'avoir étudiée pour la comprendre, car elle était ancienne ; et il faut en parler pour l'expliquer.

Si personne, en Autriche, ne voulait du pouvoir, c'est que l'exercice en était difficile, parce qu'il ne présentait rien de saisissable. Toute voiture a besoin d'un timon. Tout vaisseau, petit ou grand, veut un gouvernail. La volonté seule ne suffit pas pour donner la direction. Il en est de même d'un État. Il faut qu'il y ait quelque chose que la main de l'homme puisse saisir ; quelque chose au moyen de quoi il puisse imprimer un même mouvement, donner une même direction. Les vaisseaux sans gouvernail ne seraient que des planches plus ou moins bien jointes et travaillées. De même, de vastes provinces peuvent n'avoir qu'un seul maître sans cependant pour cela former un empire. Le souverain le plus fort, l'homme d'État le plus consommé, resteront impuissants, ou, du moins, leurs efforts n'auront point de résultats, si la machine du gouvernement manque de ce quelque chose qui doit faire l'effet du gouvernail.

Comme cet écrit ne doit pas être de nature didactique, je veux tout de suite en venir au fait.

Les formes collégiales d'administration doivent nécessairement reposer sur le principe de la majorité des voix. Cette forme tutélaire des intérêts publics et privés devient cependant vicieuse, quand

on en fait l'application à la région gouvernementale la plus élevée ; cette région dans laquelle la raison d'État doit souvent dominer le point de vue rigoureusement administratif. Il faut alors un acte de volonté supérieure au principe de la majorité collégiale, c'est-à-dire qu'il faut un acte de souveraineté. Pour décider entre des opinions différentes, il faut, en un mot, le : *Je le veux, car telle est ma conviction*. Là où cette décision manque, les papiers d'affaires sortent sans cesse de l'engrenage des rouages du gouvernement, comme l'on voit sortir des machines ce papier que l'on appelle *papier sans fin*. Ne faut-il pas qu'il soit coupé, pour que l'on puisse s'en servir ?

Il y avait désaccord dans les principaux éléments constitutifs de l'État. Ce désaccord était le produit du temps ; ce qui veut dire, de l'histoire. Il devait avoir pour suite inévitable la faiblesse de l'organisation.

Il ne sera pas nécessaire d'entrer dans de grands détails, quand les causes principales en auront été signalées.

Le caractère de l'empire d'Autriche était celui d'un État fédératif.

Le temps avait amené la centralisation de l'administration.

Le principe de fédération politique affaiblit l'État, parce qu'il laisse trop de liberté aux parties, qui, selon leur force, la prennent dans une mesure inégale. Le sentiment de cette liberté est le seul lien de la forme politique fédérale. Est-il assez fort pour en assurer la durée ?

Mais la centralisation administrative, quand elle est trop tendue, doit nécessairement enlever cette liberté et détruire le lien fédéral. La fédération doit donc se rompre, si un lien politique de souveraineté plus forte ne vient pas rendre l'unité à des parties qui tendent à se dissoudre.

Peu de mots suffiront pour montrer que telle fut l'histoire des derniers temps de l'empire d'Autriche.

Tout le monde y sentait, depuis longtemps, le côté faible de sa position politique. Charles VI fut le premier de ses souverains, qui, inspiré par le danger dont pouvait être menacée la succession au trône, posa, par sa pragmatique sanction, le principe de l'unité. Les soins et la prévoyance de l'empereur assurèrent à sa fille Marie-Thérèse la possession de tout son héritage. Attaquée, elle sut le défendre par son courage; elle sut le gouverner par ses vertus autant que par ses lumières. L'héritière de la maison de Habsbourg sut donner encore plus d'éclat à cette position déjà si élevée. Son ascendant mit la couronne de l'empereur d'Allemagne sur la tête du prince qu'elle avait choisi pour époux. Elle sut conserver à la nouvelle souche qui devait sortir d'elle la puissance qui, depuis des siècles, était l'apanage de sa maison. Son fils devint, pour ainsi dire, l'héritier d'une couronne élective, comme il l'était des États autrichiens héréditaires.

L'avènement de Marie-Thérèse au trône signala le commencement d'une nouvelle époque pour l'Autriche. Tout ce qui existe dans les différents pays qui composent l'ensemble de cette monarchie

2307i



date de son règne et de celui de l'empereur Joseph : lois, administration, tous les établissements d'éducation, commerce, industrie, etc., etc. C'est Marie-Thérèse qui posa les bases sur lesquelles se sont développés les principes, les mœurs, et les intérêts matériels qui, depuis lors, ont fait le mouvement social de l'empire. Les formes sévères, dures et souvent arbitraires des anciennes lois criminelles firent place à l'esprit de justice et d'humanité que demandait la civilisation moderne. Marie-Thérèse avait aboli le servage ; elle avait réglé par des lois et par l'*urbarium* en Hongrie les rapports entre les paysans et les seigneurs. C'est en 1776 que Marie-Thérèse, devançant la plupart des États européens, abolit la torture. Son règne et celui de l'empereur Joseph donnaient le droit d'espérer que le passage, si difficile, des formes, des doctrines et des principes du moyen âge aux législations des États modernes, se ferait progressivement et sans secousses. En effet, Marie-Thérèse avait songé à régler tous les rapports de son empire dans l'esprit de cette pensée : que toutes les lois des temps anciens devaient cesser, puisque les mœurs de ces temps n'existaient plus.

Une des questions les plus épineuses pour les souverains était, depuis longtemps, le règlement des rapports de l'État avec l'Église. Le conflit d'autorité entre les deux pouvoirs avait souvent troublé la paix des peuples. Marie-Thérèse, souveraine pieuse et fille soumise de l'Église, sut néanmoins mettre tous les droits de sa souveraineté à l'abri de toute atteinte.

1707
2307

L'empereur Joseph dépassa, sous ce rapport, les limites que s'était posées Marie-Thérèse. Mais toutes les principales dispositions qui ont réglé, depuis son époque, les relations de la cour de Vienne avec celle de Rome, sont émanées d'elle.

L'empereur François, pendant son long règne, les a toujours conservées, en les prenant toujours pour règle de sa conduite.

L'histoire blâme Joseph II du mouvement trop rapide qu'il voulut donner au développement de son empire. Son impatience le conduisit à sortir des voies de la prudence et quelquefois même de celles de la justice. Il en fit l'aveu par une rétractation trop tardive. Elle fut pourtant utile, car elle facilita à l'empereur Léopold le moyen de rentrer dans les limites des voies qu'avait ouvertes Marie-Thérèse.

Les événements qui se sont passés en Autriche depuis l'année 1848, et la forme qu'y a prise la révolution, sont venus toutefois témoigner que, si l'empereur Joseph avait manqué de prudence, la juste appréciation de ce que demandait l'avenir de l'empire d'Autriche ne lui avait pas échappé.

Le dernier siècle de l'histoire d'Allemagne prouvait, en effet, que le souverain de l'Autriche ne pouvait trouver les moyens de conserver son trône et sa haute position politique que par l'unité de son empire. Les événements de la Gallicie, et, bien plus encore, ceux de la Hongrie, sont la plus éloquente apologie des vues politiques de l'empereur Joseph.

Les nouvelles lois que l'impératrice Marie-Thérèse avait promulguées dans la Gallicie, au

moment où elle prit possession de cette province, et l'application que fit l'empereur Joseph de ces lois par l'administration qu'il y introduisit, ont donné la reconnaissance unanime des populations pour base à la fidélité qu'elles ont montrée dans ces derniers temps de crise.

Les événements de la Hongrie ont prouvé que, si l'empereur s'était trompé sur le choix des moyens qu'il employait, il ne s'était certes pas trompé ni sur l'importance ni sur la nécessité de resserrer les liens par lesquels il fallait attacher ce royaume au corps de la monarchie.

Cette mesure était l'affaire la plus importante. Elle était inévitable. Personne n'ayant su ni la régler ni la diriger dans des voies de sagesse et de modération, des passions aveugles sont venues accomplir ce que l'esprit seul aurait dû faire.

La rébellion de la Hongrie, la guerre qui en fut la suite, et la nouvelle position qui lui est faite, ne sont que des formes accidentelles. C'est le fond de la question qu'il faut traiter.

Au commencement des guerres de la révolution de France, la bannière de la république française était celle de la démocratie la plus absolue. Un pays aussi exclusivement aristocratique que la Hongrie devait lui être hostile. Aussi malgré tout ce que les innovations qu'avait voulu introduire l'empereur Joseph avaient fait naître d'éloignement et d'inquiétude dans l'esprit de la nation hongroise, se rallia-t-elle cependant franchement à l'empereur et lui resta-t-elle fidèle pendant tout le temps de la lutte que la cour de Vienne soutint contre la

France. Cette époque était tellement agitée, qu'il était impossible d'y trouver le temps et le calme nécessaires pour régler, dans les formes constitutionnelles de la Hongrie, les questions que les dernières diètes avaient laissées ouvertes. Les Hongrois attendaient le rétablissement de la paix pour les remettre en délibération et pour se défendre contre ce qui aurait pu encore rester des projets de l'empereur Joseph dans l'esprit du gouvernement de Vienne.

Aucune des diètes, rassemblées depuis 1791, n'avait été appelée à mettre en délibération un seul des griefs du pays ni aucune question organique, soit d'administration, soit de législation. Si l'empereur François eût choisi l'époque de son retour de Paris pour convoquer la diète à ce sujet, l'ascendant moral que lui donnaient les grands succès qu'il avait obtenus et l'honneur que lui faisait l'Europe de se rassembler à Vienne en congrès, étaient de nature à donner la certitude que nul esprit de résistance factieuse n'aurait trouvé moyen de s'organiser dans le pays, et encore moins de se montrer dans les délibérations de la diète. L'empereur François animé, comme il l'avait toujours été, d'un véritable esprit de justice, serait donc parvenu à faire disparaître du pays jusqu'au moindre germe de défiance. Mais, soit que les grandes affaires de l'empire absorbassent tous ses soins, ou que l'empereur ne voulût pas troubler la satisfaction intérieure qu'il éprouvait d'avoir non-seulement rétabli l'intégrité de son ancien empire, mais encore de lui avoir donné augmentation de force et de

splendeur, Sa Majesté Impériale, éprouvant d'ailleurs un sentiment de malaise par le souvenir de tout ce qu'il y avait toujours eu de difficile entre la Hongrie et le gouvernement de Vienne, la convocation d'une diète qui aurait eu pour mission de trancher des questions aussi épineuses, fut remise à un temps plus éloigné.

Ce premier moment passé, on ne tarda pas à voir surgir en Hongrie, sous différentes formes, le mécontentement qu'on y éprouvait d'être privé depuis si longtemps de l'exercice de ses droits politiques. Il arriva donc tout naturellement que la répugnance de l'empereur augmentait en proportion du mécontentement qui s'y manifestait. Comme il y a cependant des choses qu'il est impossible de ne pas faire, il fallut bien enfin aborder cette nécessité. La diète fut convoquée en 1825.

Mais pendant les dix années qui s'étaient écoulées depuis la fin des guerres, un nouvel esprit s'était emparé des Hongrois. En effet, l'ancienne position fédérative de la Hongrie était entièrement changée depuis le moment où l'empereur François avait abdiqué la couronne de l'empire d'Allemagne. Quelque faible qu'ait pu avoir été, dans les temps antérieurs, le lien fédératif entre les différentes parties qui constituaient la monarchie autrichienne, le lustre qu'ajoutait la couronne de Charlemagne à la puissance du souverain des États héréditaires de l'Autriche était si grand ; l'ascendant politique qu'elle lui donnait en Europe était si prépondérant, qu'aucun de ces pays n'aurait osé concevoir la pensée de se séparer de cette fédération, illustre par

son chef et puissante par sa grandeur. Mais, quand après la nouvelle forme politique définitivement donnée à l'Europe par le congrès de Vienne, la Hongrie vint à mesurer sa nouvelle position, elle trouva qu'elle formait à elle seule presque la moitié de la superficie de la monarchie autrichienne et renfermait près des trois septièmes de la population de tout l'empire. Si l'on ajoute au sentiment de cette supériorité celui de posséder un pays plus riche qu'aucun autre de tous les dons de la nature, il devait en résulter la prétention toute naturelle de prendre dans le nouvel empire une place plus importante que celle d'une simple province.

Cette disproportion entre la Hongrie et les autres parties de l'empire détruisait le principe de pondération politique qui doit être la base de tout État fédératif.

La Hongrie, par son histoire, se trouvait beaucoup plus éloignée du principe de l'unité que ne l'était aucun des autres États de l'empire. La longue interruption de l'action législative augmentait les embarras des deux côtés. Les affaires importantes ne pouvaient pas se faire sans le concours de la diète. Les griefs du pays s'étaient donc considérablement augmentés. Beaucoup d'intérêts étaient en souffrance. On se demanda, à Vienne, dans quel esprit le gouvernement devrait agir. L'empereur et ceux de ses conseillers auxquels il accordait le plus de confiance furent d'avis qu'on ne pouvait gouverner la Hongrie qu'au moyen de sa constitution ; que l'autorité constitutionnelle du roi était assez grande pour qu'il fût possible de conserver le prin-

cipe monarchique dans toute son intégrité, tout en la faisant servir à rattacher la Hongrie d'une manière plus solide au corps de l'empire.

Mais quand les constitutions, vieilles ou jeunes, n'importe leur âge, ne sont pas d'accord avec les mœurs, ni avec les besoins, avec le mouvement social du pays, ni avec la position politique que le temps lui a faite, ces constitutions deviennent des machines de destruction. On en voit plus d'un exemple de nos jours. Celui de la Hongrie en est le plus mémorable.

La Hongrie agissait sur la monarchie depuis longtemps comme une entrave. Je consens à dire que la majorité le faisait sans le vouloir, sans le savoir, et qu'elle était de bonne foi. Mais elle ne voulait être fidèle qu'à la personne du roi; et il est arrivé que les Hongrois les plus fidèles, en séparant, comme ils l'ont toujours fait, la personne du roi de celle de l'empereur, ont mis l'arme la plus puissante dans les mains du parti révolutionnaire. On a vu comme il a su s'en servir.

Le roi ne pouvait paraître en Hongrie qu'après s'être dépouillé de la pourpre impériale. Il ne pouvait y parler que des intérêts séparés de la Hongrie, jamais des intérêts collectifs de l'empire. Les Hongrois, jaloux de l'indépendance que leur donnait leur constitution politique, jaloux comme le sont les hommes de sentiments impétueux, mais d'un esprit rétréci par l'isolement, voulaient tous, à tout prix, conserver cette position d'indépendance. Ils attachaient une telle importance à la conserver entière, qu'ils n'ont même jamais cherché à exercer

sur le gouvernement de la monarchie une influence dont les moyens leur étaient donnés par la cour elle-même. Ils craignaient que l'exercice de cette influence ne les conduisît à se rapprocher plus qu'ils ne le voulaient. Ils préféraient sacrifier leur importance plutôt que de compromettre, en quoi que ce fût, leur position d'État séparé. Toujours défiants, et, dans les derniers temps, accusateurs, ils parlent sans cesse de la perfidie de la cour.

Voyons les faits. Ils resteront toujours la meilleure réfutation des mots.

Pendant longues années du règne de l'empereur François, un comte Zichy fut le ministre des finances, et son ancienneté comme ministre d'État et des conférences, le fit, à l'époque la plus difficile et la plus intéressante de ce règne, président du conseil. Il occupa cette place jusqu'à sa mort. La sphère de son action, si importante pour les finances de la monarchie, ne lui donnait aucun droit sur celles de la Hongrie, qui n'était pas imposable.

Le comte de Zichy avait nommé un Hongrois (le baron de Gervay) secrétaire de la conférence. Le secrétaire survécut au ministre. Il garda sa place, qui devint plus importante encore par la nouvelle organisation qui fut donnée à la conférence et au conseil d'État, après la mort de l'empereur François. Un Hongrois se trouvait donc en possession de tous les secrets de l'État et il était le rédacteur des décisions impériales les plus importantes. Il mourut dans l'année 1845.

Un autre conseiller hongrois (le conseiller Czillich) fut nommé à sa place.

A la mort du comte de Zichy, un autre Hongrois, le comte de Nadasdy, lui avait succédé dans le ministère des finances. Il ne quitta cette place, après l'avoir occupée plusieurs années, que pour prendre la présidence de la section des finances, au conseil d'État. Il siégeait dans ce conseil avec le titre de ministre d'État et des conférences.

Il y avait pour collègue un autre Hongrois, le comte Cziraky.

Ils étaient les deux seuls ministres d'État et de conférence qui fissent partie du conseil d'État.

Un autre Hongrois était, dans ce conseil, conseiller référendaire des affaires financières de la Hongrie.

Pendant que des Hongrois étaient appelés aux postes les plus élevés de l'administration des autres parties de la monarchie, la chancellerie aulique de Hongrie, exclusivement composée de Hongrois, résidait à Vienne, pour y faire les affaires de la Hongrie. Elle était le seul intermédiaire entre le roi et le pays.

Des hommes affranchis de tout impôt en Hongrie étaient appelés, non par le roi, mais par l'empereur, à diriger les finances des autres parties de l'empire. Et c'est de la Hongrie que vient l'accusation de perfidie ! Ne sont-ce pas bien plutôt les autres sujets de l'empereur qui auraient eu à se plaindre d'un pareil degré de confiance ? Et si les Hongrois ne veulent pas attribuer de pareils procédés à de la confiance, de quels autres moyens fallait-il donc se servir pour leur en inspirer ? Quel motif oseraient-ils donc prêter à ces procédés s'ils ne veulent pas

les reconnaître comme une preuve du désir qu'avait la maison impériale de les rapprocher d'elle?

La cour de Vienne avait quatre places d'ambassadeurs. Pendant une longue série d'années, trois de ces ambassades furent occupées par des grands seigneurs hongrois. Plusieurs autres missions de second ordre, en tête desquelles il faut nommer celle de Berlin, étaient également confiées à des Hongrois.

Ce sont trois comtes d'Esterhazy qui occupent encore aujourd'hui les missions de Rome, d'Espagne et de Munich. Singulière perfidie, en vérité, qui donnait à sa victime une si grande part d'influence sur la direction des affaires étrangères de l'empire!

Mais rien ne pouvait changer l'opinion qu'avait la Hongrie relativement à l'indépendance de sa position politique. La Hongrie ne voulait que son roi parce qu'il n'était question que du roi dans la constitution. Que ce roi fût empereur, ce n'était pour elle qu'un incident historique. Elle avait souvent trouvé dans cet incident une puissante protection, mais sans y trouver jamais une obligation de plus.

Quand la révolution vint à envahir Vienne, c'est avec enthousiasme que la Hongrie eût reçu son roi, s'il eût voulu déserrer le trône impérial pour n'occuper que celui de la Hongrie. N'est-ce pas en invoquant la fidélité que les Hongrois devaient à leur roi qu'on leur fit prendre les armes pour combattre l'empereur? Et, si tous, il est vrai, ne le combattirent pas, combien cependant est petit le nombre de ceux qui vinrent se ranger à ses côtés!

Pour ceux qui se donnèrent plus tard le titre de vieux conservateurs, le roi restait cependant toujours séparé de l'empereur; c'est-à-dire qu'ils voulaient conserver le principe qui devait nécessairement finir par rompre le lien qui unissait la Hongrie à l'empire.

Les Hongrois auraient voulu arriver à rompre ce lien par des voies que les révolutionnaires modernes appellent légales.

Comme il n'y a pas d'idée plus contraire à la raison que celle que l'on veut consacrer par le mot de *révolution légale*, et que le but que je me suis proposé est de prouver que les malheurs de nos temps ont été amenés par les fautes de tous les partis, il sera utile de montrer que c'est le masque de la légalité qui a jeté la Hongrie dans les voies de rébellion, suite inévitable de l'obstination qu'elle mettait, depuis si longtemps, à vouloir conserver une position politique, position, qui, manquant absolument de vérité, après avoir été longtemps défendue par la plus astucieuse hypocrisie, devait finir par lui mettre les armes à la main.

Il suffira, à cet effet, de signaler le moment qui la vit entrer dans cette voie.

La révolution de Vienne venait d'éclater le 13 mars. La diète hongroise siégeait à Presbourg. Le 16 mars arriva à Vienne une députation des états hongrois, pour solliciter du roi la concession d'un ministère hongrois indépendant. Cette députation présenta au roi la formule de cette concession. Quelques jours après l'empereur fit assembler une conférence particulière sous la présidence de l'héritier pré-

somptif de la couronne. Ce conseil était composé de plusieurs des sommités de l'administration hongroise et de deux ministres autrichiens, qui y furent appelés comme des hommes de la confiance particulière de l'empereur, mais non pas en qualité de membres du nouveau conseil des ministres, déjà institué alors, qualité qui d'aucune manière ne leur aurait donné le droit d'intervenir dans les affaires de la Hongrie, car la révolution de Vienne n'avait encore changé aucune des formes du gouvernement impérial, relativement à la Hongrie. Les affaires de ce royaume étaient restées dévolues sans partage à la chancellerie hongroise. La question soumise à ce conseil était de savoir si la concession d'un ministère hongrois, telle qu'elle était demandée, ne séparait pas entièrement la Hongrie de l'empire.

Outre la concession d'un ministère indépendant, les Hongrois demandaient encore que, dans l'absence du roi hors de la Hongrie, l'exercice des attributions les plus importantes, réservées à la couronne, fût donné au palatin, qui à ce titre devait joindre encore celui de gouverneur lieutenant du roi (statthalter). De ces deux concessions, l'une aurait annulé le roi, l'autre le gouvernement. Il était donc impossible de les accorder.

Il y eut un compromis passé entre les ministres hongrois et autrichiens rassemblés dans ce conseil, en vertu duquel toutes les attributions qui ne pouvaient être abandonnées sans annuler le roi, seraient conservées à la couronne. Ceux des ministères qui devaient nécessairement former le

lien entre l'empire et la Hongrie seraient réservés à la nomination de l'empereur, et les titulaires seraient destinés à résider près de sa personne comme ministres de l'empire.

Ces ministères étaient ceux des affaires étrangères, de la guerre et des finances.

Ces réserves ayant obtenu la sanction de l'empereur, la chancellerie de Hongrie rédigea un rescrit souverain qui en contenait les motifs et les détails. Il fut adressé, en date du 28 mars, et porté le même jour aux états, à Presbourg, par le conseiller Zsédényi faisant fonction de vice-chancelier. La délibération des états hongrois, réunis en séance, les conduisit à refuser la réception du rescrit souverain, et ils déclarèrent que l'empereur avait donné sa parole à la députation de concéder les demandes qu'elle lui avait soumises. La discussion fut violente et ne se calma que lorsque le palatin eut promis de se rendre sur-le-champ à Vienne et d'intervenir, pour que Sa Majesté Impériale accordât la concession entière telle qu'elle lui avait été demandée. Après quelques heures passées à Vienne, le palatin apporta aux états un second rescrit, qui, sans faire mention du premier, accordait tout ce qu'exigeait la Hongrie.

La négociation du palatin s'était faite, dans des voies strictement et exclusivement hongroises, par son influence directe; la chancellerie de Hongrie ayant été seule appelée à y intervenir.

L'homme qui veut chercher à se faire une opinion juste des graves événements qui ont renversé les anciennes formes sous lesquelles la Hongrie

existait depuis si longtemps, doit fixer son attention sur le moment que je viens de signaler.

C'est, en effet, ce moment qui a décidé du sort de la Hongrie. Et ce n'est pas un parti qui en a décidé; car ce qui se fit alors eut lieu sans trouver une opposition qui méritât ce nom. Les états avaient encore dans leurs rangs tout ce qu'il y avait d'illustre, de distingué et d'influent en Hongrie. Le ministère qui fut nommé ne comptait, parmi ses membres, qu'un seul homme se disant homme du peuple. Tous les autres appartenaient aux plus hautes sommités de l'aristocratie ou de l'administration. On vit bientôt ce ministère réaliser toutes les pensées qui se cachaient encore au moment où l'on travaillait à l'obtenir. Sa première œuvre fut de prendre possession, en Hongrie, de tout ce qui appartenait au département de la guerre : places fortes, artillerie, munitions, et d'en disputer la libre disposition au ministère de la guerre impérial; d'exiger la rentrée de toutes les troupes hongroises en Hongrie et la sortie de toutes les troupes allemandes hors de ce pays. Vit-on jamais une déclaration de guerre plus positive, un acte de rébellion plus fortement caractérisé? C'était un acte de la trahison la plus perfide; car l'Autriche avait à se défendre, dans ce moment, contre un ennemi étranger qui était venu avec toute son armée au secours de l'insurrection des provinces italiennes. Et cependant la cour négociait encore. Elle voulait encore se flatter que ce n'était que l'œuvre d'un parti. Mais, quand tous les hommes d'action sont d'un côté, et que, de l'autre, il n'y que quelques paroles

sans effet, la question doit être définitivement jugée pour tout esprit impartial.

Il ne reste plus alors qu'à examiner les affaires de la Hongrie sous un rapport plus élevé et plus général. A cet effet, il faut avant tout se demander si le peuple hongrois était appelé, par son histoire, par son nombre, par ses lumières, en un mot, par le degré de sa civilisation, à jouer le rôle d'indépendance qu'il a voulu jouer vis-à-vis de l'empire d'Autriche, et à prétendre à la suprématie qu'il usurpait sur les autres races, qui, avant lui et depuis des siècles avec lui, occupaient les vastes territoires auxquels il avait donné son nom, en vertu de la prépondérance de ses armes.

Le droit que l'on a de parler d'un peuple augmente en raison de la position qu'il veut prendre, des prétentions qu'il forme, et de l'influence qu'il veut exercer. Tout esprit généreux viendra toujours au secours d'une nation, ou, au moins, lui accordera sa sympathie, quand elle cherche à sortir d'une position gênée, embarrassée, et que, pour ce qui est de la Hongrie, l'on ne peut qualifier par un seul mot qu'en la disant *arriérée*. Mais, si cette nation élève la prétention de prendre une première place, de jouer un premier rôle, n'a-t-on pas le droit de lui demander ses titres? Il faut sans doute admirer des hommes de courage, qui, les derniers arrivés d'Asie, sans annales, sans aucun souvenir ni d'histoire ni de patrie, eurent la force de se conquérir un territoire, de s'y maintenir et de se constituer en peuple, qui eurent la sagesse, en devenant chrétiens, d'emprunter à d'autres une langue et

des lois pour se gouverner eux-mêmes et pour assujettir, en les gouvernant, d'autres peuples, devenus déjà plus tranquilles, mais encore aussi peu civilisés qu'ils l'étaient eux-mêmes. Et de pareils hommes, il faudrait les admirer encore, s'ils avaient également su comprendre que la position qu'ils s'étaient faite n'était qu'une position secondaire de laquelle ils ne pouvaient sortir sans se détruire eux-mêmes, car ils étaient inférieurs de tout point à tout ce qui les entourait. Si, au moment où cette révolution constitutionnelle qui faisait le tour de l'Europe venait de pénétrer en Autriche, les Hongrois avaient su comprendre l'avantage que leur donnait ce qu'ils avaient conservé de ces anciennes formes constitutionnelles germaniques que les modernes veulent prendre pour principe de leur renaissance politique, loin de chercher à profiter des embarras qu'éprouvait l'Autriche, ils eussent cherché à se rapprocher d'elle, à l'éclairer de l'expérience qu'ils avaient des formes représentatives. N'y auraient-ils pas trouvé le moyen d'étendre leur influence? Riches comme ils le sont de toutes sortes de biens, ils seraient devenus les hommes prépondérants de l'empire. Leur grandeur aurait été la suite naturelle, et comme la récompense de leur fidélité envers d'anciens confédérés. En un mot, la Hongrie ne pouvait prospérer que par le principe de réunion. Elle devait se perdre par le principe opposé : celui de la séparation.

La Hongrie n'a jamais compris le mal que la sourde hostilité de sa constante opposition avait fait à l'Autriche. Et, quand un public superficiel

accuse le cabinet de Vienne de n'avoir pas donné, dans des circonstances graves, à sa marche politique le caractère qui convient à la dignité d'un grand empire, on oublie qu'il ne pouvait déjà plus faire entrer la Hongrie dans ses calculs comme un élément de force. Moralement immobile, la Hongrie n'était qu'un poids, d'autant plus lourd à remuer, qu'elle se refusait à tout mouvement.

Par exemple, dans cette question orientale qui a occupé l'Europe pendant de si longues années, l'attitude que pouvait prendre l'Autriche était-elle libre? Est-ce en face d'une position comme celle où se trouvait la Hongrie, que l'Autriche aurait pu entrer dans des combinaisons politiques qui, si l'Autriche se fût prononcée, eussent infailliblement soulevé tout l'empire ottoman? Est-ce avec un idiome qui n'est encore pour personne une langue de science, de littérature, de commerce, d'industrie? Est-ce avec le comté (*comitat*) hongrois et la diète hongroise que l'Autriche pouvait exercer sur l'Orient l'influence d'une puissance civilisatrice? Y avait-il entre les populations limitrophes un autre échange possible que celui de la peste et de l'ignorance? Est-ce, enfin, avec un pays qui se refusait à faire des routes pour ne pas avoir à en payer le péage qu'il était possible d'avancer? La guerre civile qui a eu lieu en Hongrie et qui a montré une lutte de races pareille à celles qui auraient pu avoir lieu dans les temps les plus primitifs de l'Europe, répond suffisamment à cette question. Est-ce avec de pareils éléments, si discordants (et les deux dernières années autorisent à dire si

sauvages), que l'on pourrait avoir la prétention d'intervenir dans les conflits d'un État voisin, pour y porter les lumières de la civilisation? N'est-ce pas de proche en proche et par le contact incessant des populations que cette propagation doit se faire? Les Hongrois ne devraient pas oublier que la ville de Bude a été pendant cent cinquante ans le chef-lieu d'un pachalik ture, et que, si, depuis la délivrance de leur territoire, tous les bienfaits de la civilisation de l'Europe centrale n'ont pas pu pénétrer jusqu'aux extrêmes frontières de l'empire, c'est qu'ils n'ont pas cessé de lui opposer un mur de séparation.

Les Hongrois se plaignent aujourd'hui que le gouvernement autrichien ne sait pas porter remède aux désordres, suite inévitable de la guerre civile et de la destruction de ses anciennes institutions; mais lui serait-il possible de le faire à lui seul? Il ne peut y parvenir qu'avec le concours des Hongrois eux-mêmes. En refusant de se placer sous la direction de ministres dans lesquels ils s'obstinent à ne voir que des étrangers, parce qu'ils ne sont pas Hongrois et ne résident pas en Hongrie, ils ne veulent donc servir ce qu'ils appellent la cause nationale que par l'excès du désordre? C'est la seule arme qui reste à leur disposition. Ils ne veulent pas renoncer à en faire usage. Voudraient-ils en faire leur *ultima ratio*? C'est l'ancienne forme du *liberum veto* des peuples peu avancés en civilisation. Mais se rendre ingouvernables pour conserver l'indépendance, n'est-ce pas détruire l'existence elle-même? Est-ce donc vouloir asservir un peuple que de travailler à le civiliser?

Le titre que la Hongrie fait valoir en faveur de sa constitution et de son organisation sociale est celui d'avoir duré longtemps, comme si la vieillesse à elle toute seule était un avantage. Le temps n'est rien par lui-même. Il n'a d'autre valeur que celle qu'on lui donne par l'usage qu'on sait en faire. L'homme ne se donne pas la vie. Il ne peut être fier que de ses œuvres. La civilisation a toujours fini par détruire tout ce qui lui faisait obstacle. Aucun peuple n'a encore eu le droit de jouir de ses bienfaits sans se soumettre à ses lois.

Mais les tempêtes viennent de loin. Elles nous arrivent alternativement des tropiques ou des immenses surfaces glacées des terres et des mers du nord. L'excès de la chaleur comme celui du froid rompt également l'équilibre de l'atmosphère.

De même nous arrivent les tempêtes de la pensée. C'est après que de fausses doctrines ont pénétré toutes les intelligences ou que de fausses mesures ont dénaturé toutes les positions que les orages éclatent. Les vagues humaines ont des lois comme celles de l'Océan. De même que ces dernières ne s'apaisent que quand les vents ont cessé, de même le mouvement des hommes ne se tranquillise que quand les causes d'une trop grande excitation viennent à cesser. C'est à faire cesser ces causes qu'il faut travailler ; mais, pour y réussir, il faut apprendre à les connaître. Cette étude doit prouver à tous ceux qui s'en occupent combien l'art de gouverner est difficile.

Dans toute pensée de législation, il y a, en effet, nécessairement, un germe d'avenir, dont le déve-

loppement naturel dépassera souvent le but rapproché que la loi voulait atteindre. Non-seulement il le dépassera, mais même il agira souvent dans un sens tout opposé. On en trouve des exemples dans l'histoire de tous les peuples. Nous en trouverions donc aussi dans celle de la Hongrie. La Hongrie, toujours si jalouse de ses droits, toujours si occupée à barricader toutes les avenues de sa législation et de son administration contre des influences étrangères, ne doit son histoire intérieure qu'à elle-même. Elle a le triste avantage d'avoir imprimé à son ordre social un cachet qui lui est particulier. Au milieu d'un mouvement politique déterminé par des circonstances générales, supérieures à sa volonté, elle ne s'est pourtant donné que les lois qu'elle a voulu se donner. Ce qui prouve plus que toute autre chose l'empire qu'elle a exercé sur elle-même, c'est la puissance de ses us et coutumes. Cette puissance a toujours été plus grande en Hongrie qu'elle ne l'a jamais été dans aucun autre pays, et elle prouve en même temps combien était grande la force de répulsion que la Hongrie opposait à tout ce qui ne venait pas d'elle-même.

Les derniers temps de l'histoire de Hongrie ont mis dans la plus grande évidence que le trouble et l'anarchie qui ont régné si longtemps provenaient de l'organisation des comitats. Ils ont été proclamés par les Hongrois eux-mêmes, pendant le cours de leur dernière révolution, comme étant tous et chacun pour soi des républiques indépendantes.

Comment la Hongrie était-elle arrivée à cet état

de choses ? C'est ici le lieu d'appliquer l'observation que nous avons faite plus haut, que les orages politiques les plus violents arrivent souvent de points desquels on n'attendait que du calme.

Le roi qui a le plus organisé en Hongrie, c'est Sigismond. Il a régné cinquante et un ans et n'a réuni à la couronne royale de Hongrie la couronne impériale d'Allemagne que pendant les quatre dernières années de sa vie. Il avait eu, depuis le commencement de son règne, beaucoup plus à souffrir des factions turbulentes des magnats, qu'aucun autre souverain du pays. Obligé de reconquérir sa couronne, les armes à la main, à la tête de ses partisans, il comprit qu'il fallait d'autres moyens que les armes pour conserver l'autorité royale. Il chercha donc dans les lois la force qui lui manquait. Pour diminuer la puissance des magnats, il créa dans les comtés (*comitats*) une noblesse nombreuse. La plupart de ces nouveaux nobles n'avaient qu'un écusson, des titres, et très-peu de biens. Il affranchit les paysans du servage, voulant qu'ils relevassent uniquement de la couronne. Dans la vue de neutraliser ou au moins de diminuer la haute et presque exclusive influence de l'aristocratie, il autorisa la correspondance directe de la chancellerie royale avec les autorités des comitats.

Il y avait dans ces institutions des germes de liberté pour le pays, et des garanties pour la couronne. Ce qui a amené la Hongrie à la crise de sa dernière révolution, n'est que le développement de ces germes de liberté que les siècles avaient grandis, sans leur opposer de contre-poids.

Les résultats politiques les plus immédiats de cette nouvelle organisation furent :

1° D'amener à la diète du royaume une seconde chambre, composée de cette petite noblesse, démocratie nobiliaire, qui ne tarda pas à devenir rivale de la première, qui était composée des magnats ;

2° L'indépendance absolue des autorités des comitats, qui devinrent des républiques, parce que la base de leur organisation reposait exclusivement sur le principe républicain de l'élection. — Cet esprit républicain ne tarda pas à se faire jour dans la sphère politique la plus élevée. Les comitats avaient à nommer leurs représentants à la diète. Ils avaient le droit de les munir d'instructions que chaque comitat rédigeait pour soi ; mais ils usurpèrent celui de changer ces instructions, pendant le cours des sessions, selon la nature des débats. Le temps leur donna un droit encore plus considérable, celui de rappeler leurs députés, pendant la durée des sessions, et de les remplacer par d'autres, à leur fantaisie.

Il est clair qu'en face d'une diète constituée de cette manière, les comitats s'attribuaient un degré d'indépendance qui ne trouvait de contre-poids nulle part ; ni dans la chambre haute, stationnaire comme le principe de l'hérédité qui lui servait de base, ni dans la couronne, dont l'administration intérieure des comitats se trouvait entièrement affranchie.

Quant à l'ordre des paysans, auxquels le roi Sigismond avait voulu donner une existence, sinon politique, au moins légale, il l'avait perdue depuis

longtemps. Cette existence n'était pas encore devenue assez forte pour résister au choc des guerres civiles et de l'invasion des Turcs. Les paysans retombèrent tous dans le servage le plus complet. Sous ce rapport, la nouvelle petite noblesse se mit d'accord avec l'ancienne. Il ne fut plus question d'eux que pour mesurer les charges qu'ils pouvaient supporter.

La maison de Habsbourg était entièrement étrangère à la Hongrie, au moment où cette organisation prit naissance. Quand la Hongrie, écrasée par ses propres discordes et par la domination turque, se vit redevable de sa délivrance à un prince de cette maison, et qu'elle lui décerna la couronne héréditaire du pays, comme un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il venait de lui rendre, l'organisation intérieure, donnée plus de deux siècles auparavant, avait déjà pris tous les développements qui viennent d'être indiqués.

Sigismond était mort l'année 1437 ; et ce fut l'année 1687 que la succession au trône fut rendue héréditaire, et assurée à la maison d'Autriche, par délibération de la diète.

C'est dans l'indépendance des comitats que l'empereur et roi trouva toujours, depuis, le plus grand obstacle aux améliorations administratives dont le pays avait si impérieusement besoin. Les magnats, secrètement satisfaits, sans doute, de retrouver cette nouvelle barrière contre l'autorité de la couronne, pour remplacer celle qu'ils n'avaient plus la puissance de lui opposer, ne vinrent que rarement et que faiblement au secours de l'au-

torité royale. Il faut bien leur prêter cette vue ; car, s'ils ne l'avaient pas eue, il ne resterait plus qu'à les accuser d'une bien coupable imprévoyance ; coupable envers eux-mêmes, autant qu'elle l'était envers le trône.

Pendant le cours du xviii^e siècle, deux écoles politiques s'étaient naturellement fondées en Hongrie. L'une, qui était celle de la haute aristocratie, était issue de l'école anglaise ; l'autre, qui était celle de la petite noblesse et des autres classes inférieures, appartenait à l'école révolutionnaire de France : toutes deux opposées au trône, quoique dans une mesure différente ; la première voulant seulement limiter l'autorité royale dans ses intérêts à elle ; la seconde voulant, sinon la détruire, au moins lui donner la base nouvelle de la souveraineté du peuple. On a vu ces deux écoles aux prises dans les tout derniers événements de la Hongrie. Elles pensaient à se disputer le pouvoir ; mais aucune des deux n'a pensé à la part d'autorité qui devait appartenir au roi.

Cependant des hommes éminents, par leur caractère, leurs talents et leur position, avaient depuis longtemps reconnu la nécessité de rendre au roi quelque autorité sur l'administration. Le moyen d'y parvenir ne pouvait se trouver que dans une profonde modification de l'organisation des comitats. La prérogative du roi se bornait à la nomination du comte suprême, *Obergespan*, dans les comtés où cette place n'était pas devenue l'apanage héréditaire de puissantes familles. Il n'était pas tenu à résidence parce qu'il n'avait pas la gestion

des affaires du comitat. Elle était exclusivement confiée au *Vicegespan* et au conseil d'administration : toutes places électives. Les hommes qui voulaient porter remède au mal regardèrent comme absolument nécessaire de substituer, au moins pour le chef de cette administration, le choix libre du roi au droit populaire de l'élection. Des hommes choisis par la couronne furent nommés administrateurs des comitats et soldés par elle, à titre d'indemnité, pour les soins qu'entraînait leur résidence non interrompue dans le chef-lieu du comitat. Cette mesure, prise peu d'années avant l'époque de la révolution, était trop tardive. Le pays, trop avancé dans les voies de son indépendance absolue, la repoussa unanimement. Il venait d'acquérir une force immense d'agression. Les hommes qui en dirigeaient le mouvement, violant une loi fondamentale du pays qui interdisait aux comitats de se concerter directement entre eux, établirent ce concert. Le comitat de Pesth devint le chef de cette nouvelle ligue politique, qui entraîna rapidement toute la Hongrie dans les événements dont nous avons été les témoins; sans que le pays pût trouver une seule force capable de lui faire opposition. La mesure ordonnée par le roi et que le dernier chancelier de Hongrie, le comte George d'Appony, qui en avait été le promoteur, devait mettre à exécution, fut repoussée comme l'atteinte la plus forte qui pût être apportée aux libertés du pays. L'agitation causée par cette mesure prouva qu'elle avait porté sur la racine du mal.

La nomination de tels administrateurs aurait pu

suffire à rétablir l'ordre en Hongrie, parce que l'uniformité de leur action sur les comitats aurait rapproché l'administration du principe monarchique. Il en serait résulté l'uniformité des instructions pour les députés à la diète. Le pays n'aurait perdu à cette mesure que l'indépendance de l'anarchie. Il lui serait resté assez de liberté pour défendre ses droits.

On voit déjà combien la position intérieure de la Hongrie, qui annulait absolument l'autorité du roi, était en même temps de nature à diminuer la puissance de l'empire d'Autriche. Mais ce qui vient d'être exposé ne suffit pas. La Hongrie suscita une question plus dangereuse encore pour l'empire. Ce fut celle de la nationalité.

La Hongrie, comme pays constitutionnel, devait avoir des partis. Elle en avait toujours eu. Si l'on ajoute à ce principe de division la différence des nationalités, on comprendra comment la Hongrie n'avait jamais pu, dans aucun temps de son histoire, échapper à l'anarchie. Kossuth le savait mieux que personne. Cependant, en même temps qu'il fut le plus ardent excitateur de l'idée de nationalité hongroise, il était aussi l'homme de parti le plus emporté. Il espérait pouvoir se servir de cette idée de nationalité comme d'une machine de guerre, au moyen de laquelle il ferait tomber l'empire d'Autriche en débris, et pourrait alors, au milieu de ces débris, faire prendre la première place à son pays.

L'Europe a été entraînée, dans les derniers temps, par un sophisme politique qui manque

absolument de base. L'émigration polonaise ayant à sa disposition des secours d'argent considérables, qu'elle tenait de ses compatriotes, s'était constituée, pour ainsi dire, en gouvernement de la Pologne. Partant du principe que le partage de la Pologne n'avait pas diminué d'un seul homme le nombre des Polonais, ils en vinrent à l'idée de prendre pour base de la restauration de leur patrie le principe d'une nationalité qui n'aurait rien perdu de son nombre. Cette émigration, active, intelligente, travailla donc à faire adopter l'axiome, que le principe de la nationalité était le seul qui pût servir de base aux États. Cette théorie trouvait un puissant auxiliaire dans cet autre principe : la *souveraineté du peuple*, devenu le dogme politique de l'époque. Mais précisément l'histoire de la Pologne prouve, par le fait, combien il est faux de vouloir faire de la nationalité un élément constitutif des États. Car l'existence politique de la Pologne aurait-elle pu être détruite, quand le nombre des Polonais n'avait souffert aucune diminution ? S'il suffit de parler la même langue, d'avoir les mêmes mœurs et d'occuper sans mélange le même territoire, pourquoi donc les Arabes, les Kirghis, les Mongols ne forment-ils pas des États ? Il doit être clair pour la plus faible des intelligences que l'existence d'un État a d'autres conditions, et des conditions d'un ordre supérieur à celles de la nationalité. La destruction de l'État polonais n'a enlevé à aucun Polonais sa nationalité de race. Cet État a péri, parce qu'il n'avait plus en lui aucune des conditions qui seules font la vie des États.

Cette idée de nationalité, appliquée à la Pologne, fit cependant d'autant plus de prosélytes, qu'on croyait y trouver un principe de réparation, conséquence d'un droit naturel. La littérature politique s'empara de ce thème. Il devint un argument qui avait d'autant plus de force qu'il avait été un des moyens de résistance opposés aux envahissements de Napoléon. On en fit l'application à toutes les positions. Les ennemis secrets de l'Autriche s'en emparèrent comme de l'arme qui menaçait le plus directement l'existence politique de cet empire, composé de tant de nationalités différentes. La Hongrie le prenait depuis longtemps comme le palladium sacré de son existence politique. On la vit donc s'opposer à la nationalité allemande, qu'elle accusait de vouloir l'asservir. Et, pendant qu'elle portait cet acte d'accusation, la race magyare n'hésitait pas à exiger, de la manière la plus absolue, la soumission des autres nationalités, plus nombreuses qu'elle, au milieu desquelles elle se trouvait placée. Une telle contradiction annulait la force de la résistance que la Hongrie voulait faire de ce chef; car une absence aussi complète de logique, de justice et de raison, ne peut jamais être dangereuse, si ce n'est pour celui qui s'en rend coupable. Les événements ne tardèrent malheureusement pas à faire une trop sanglante justice de cette contradiction.

A la lutte des nationalités était venue se joindre celle des idiomes; elle était un sujet de plus de haine et d'animosité.

Quand on pense à tout ce qu'il faut de culture

d'esprit et de puissance politique pour rendre une langue prépondérante ; quand on réfléchit à toutes les combinaisons dont il faut la réunion pour lui assurer de l'empire sur les intelligences, on acquiert la conviction que l'histoire des langues est un des chapitres les plus intéressants de l'histoire des nations. Que de lumières n'a-t-il pas fallu aux Grecs pour fonder la gloire de leur idiome ? Que de puissance aux Romains pour faire du latin la langue du monde ? Qu'on rassemble en un groupe tous les faits qui ont donné tant de vogue à l'italien comme langue de science, de poésie, de musique et de commerce ! L'espagnol n'a-t-il pas suivi toutes les chances politiques de la domination de l'Espagne ?

● Tout le monde sait les conditions de culture, de puissance politique et d'ascendant de mœurs, qui ont donné à la langue française une mission de médiation entre les hommes.

● Quelle accumulation de richesses n'a-t-il pas fallu pour faire de l'anglais la langue qui colonise le monde ?

● La puissance politique de l'Allemagne fut annulée par l'affaiblissement successif du pouvoir impérial ; ce ne fut, depuis cette époque, que par la culture de son intelligence et de sa langue que le peuple allemand parvint à conserver encore une place importante parmi les nations.

● On reste vraiment stupéfait d'étonnement de voir comment, en face de toutes les grandeurs de l'histoire des langues, a pu s'élever d'un jour à l'autre la prétention d'assigner à une langue, encore com-

plètement ignorée, sans affinité quelconque avec d'autres, un rôle de domination, comme le pourrait prétendre la haute culture d'un peuple puissant par le nombre et par son influence politique.

Si ce fait extraordinaire peut trouver son explication dans ce sentiment naturel qui porte l'homme à repousser en aveugle toute prétention quelconque qui lui serait opposée, cette explication n'est toutefois pas une justification. Elle prouve seulement que l'empire d'une langue ne peut être conquis que par l'incontestable supériorité de sa culture et par les soins qu'il faut mettre à l'enseigner, ainsi que par l'exercice continuel de cette supériorité. Se reposer sans travail dans l'idée de la suprématie d'une langue, c'est en abdiquer la puissance. L'inertie limitrophe allemande n'a-t-elle pas, sous ce rapport, nourri la prétention magyare?

Les meneurs hongrois surent faire, dans une autre direction, du principe de la nationalité, un usage plus habile et plus dangereux pour l'Autriche. Ce principe les rattacha au mouvement général d'insurrection que préparaient partout les chefs révolutionnaires. Les Hongrois devinrent les alliés des Italiens et des Polonais. L'histoire de la révolution d'Autriche a montré combien les intrigues de ces trois races ont été actives et simultanées, et combien a été grand le danger qui, momentanément, a menacé l'existence de l'empire.

Il nous suffit ici de le consigner comme un fait dont personne ne peut nier la réalité. Ce fait est le complément de tous ceux qui ont déjà été exposés, et qui prouvent combien l'existence politique de

la Hongrie, telle qu'elle se l'était faite et qu'elle voulait la maintenir, embarrassait la position politique du cabinet de Vienne.

Cette position, si gênée à l'intérieur, l'était encore, d'une autre manière, par les rapports que l'Autriche avait avec l'Allemagne, lesquels ne lui imposaient que des devoirs, des obligations, sans lui rien donner de ce genre de force qui aurait pu devenir une partie de sa propre vie, et corroborer son organisation politique.

Si la faiblesse de cette organisation donnait à ceux qui gouvernaient l'empire peu de moyens de lutter contre les dangers d'une révolution que l'on voyait approcher de toutes parts, il reste à examiner si l'organisation du gouvernement intérieur était de nature à donner ces moyens.

Il suffira d'un examen sommaire pour prouver, au contraire, que ce sont les vices ou, pour dire plus juste, les difficultés de cette organisation qui ont amené la crise, et que ce n'est qu'en dehors des règles de cette organisation que la force de résistance a pu se trouver.

L'État cherchait, depuis longtemps, dans les voies de l'administration, la force que sa composition politique ne pouvait lui donner. L'action souveraine était affaiblie par la nature fédérative de l'empire. Cette cause de faiblesse provenait surtout de la grande inégalité des parties, et ce qui y ajoutait encore, c'était la résistance des nationalités, qui repoussaient l'idée de l'unité, bien plus par orgueil que par la diversité de leurs intérêts. On croyait pouvoir trouver dans la concentration ad-

ministrative ce qui manquait à l'union politique.

Ce nouveau terrain présentait des difficultés d'un autre genre, mais qui n'étaient pas moins grandes que celles dont on cherchait à s'affranchir. Il y avait, dans l'état de civilisation, de culture et de richesse des diverses parties de l'empire, des différences si profondes, qu'il était impossible de faire à toutes, avec le même avantage, l'application des mêmes maximes politiques et des mêmes mesures administratives.

Une partie des provinces de l'empire pouvait supporter, sans autre dommage que celui du retard, les mesures restrictives nécessitées par un mouvement que la prudence politique conseillait de modérer, dans la crainte qu'étant trop hâtif, il ne devînt dangereux. Mais ce système de retenue, qui retardait le développement de toutes les ressources, pouvait-il convenir à des provinces comme la Gallicie, la Bukowine, la Transylvanie, et toutes celles qui étaient dans la dépendance de la Hongrie, où ce développement n'avait, pour ainsi dire, pas encore commencé? Laisser ces provinces sans moyens de communication, sans industrie, sans agriculture, c'était se priver des richesses qui auraient pu se trouver dans cette moitié de l'empire.

La faiblesse inhérente à la nature fédérative de l'empire n'aurait donc pu être compensée que par une puissante administration. Toutefois la force que l'administration peut donner à l'État ne se trouve pas dans le pouvoir qu'elle exerce, mais dans l'intelligence qu'elle sait mettre à éloigner tous les obstacles qui s'opposent au libre dévelop-

pement des intérêts et des éléments de richesse dont le pays est doué, comme de ceux qu'il peut acquérir par son industrie.

L'organisation politique des anciens pays héréditaires autrichiens avait été réduite à de simples formes, qui n'avaient plus rien de la vie qui les avait animées autrefois. Ces formes traînaient encore avec elles toutes les barrières, toutes les restrictions faisant partie d'un système dans lequel on croyait trouver la garantie de la stabilité du pouvoir. Mais privée du principe de vie qui lui était propre, cette stabilité ne fut plus que de l'immobilité.

En face d'un mouvement qui grandissait chaque jour, le sol était immobile comme l'étaient les hommes destinés à le cultiver. Une partie du pays marchait, l'autre ne marchait pas.

Dans la situation actuelle des États modernes, un gouvernement ne peut pas exister sans un budget considérable, que l'administration seule peut lui donner.

L'administration, ce qui veut dire le gouvernement des intérêts, a des besoins de tous les jours, qui varient selon tous les mouvements de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, même selon les mœurs qui font qu'une société est plus ou moins restreinte dans ses habitudes, comme dans ses dépenses. Un pareil état de choses exige liberté de mouvement à la fois pour les hommes et pour les choses.

L'État, ne voulant pas, ou plutôt ne pouvant pas encore donner isolément à l'industrie, qu'il avait

appelée à la vie, toute la liberté de mouvement sans laquelle elle ne peut pas prospérer, se vit forcé de lui accorder une protection qui alla jusqu'au système prohibitif.

Des impôts indirects, prélevés sur les principaux objets de consommation, avaient élevé le prix de toutes les denrées. Les arts et métiers n'avaient déjà plus la protection de leur ancienne organisation. Ils n'avaient pas encore les avantages concédés à la nouvelle industrie. On vit donc la bourgeoisie, à l'exception de celle des villes manufacturières, s'appauvrir. Tandis que l'industrie manufacturière était seule en voie de prospérité, toutes les professions languissaient. L'équilibre était rompu entre les besoins de la vie et les moyens de gagner de quoi les satisfaire.

Le rapport absolu qui existe entre la nécessité d'avoir de l'argent et la recherche des sources qui doivent le produire, demande la plus intime connexion entre l'organisation politique administrative et le ministère des finances. C'est dans cette connexion d'un ordre plus élevé, et uniquement en elle, qu'il faut chercher l'esprit de centralisation. On n'avait pas su placer ce principe assez haut. On avait pensé qu'il suffirait, pour en recueillir les bienfaits, de faire aboutir toutes les affaires des provinces à Vienne. Elles s'y traitaient sans doute dans des vues voisines les unes des autres, mais sans accord et dans un esprit différent. Il y avait lacune dans l'organisation. On l'avait senti. On avait cru y porter remède par la réforme de l'ancien conseil d'État, qui eut lieu en 1836. Mais la

formation de ce corps, divisé en sections correspondantes aux différents ministères, n'en faisant qu'une autorité de surveillance de plus, chargée de la révision des travaux de tous les ministères et du soin de mettre sous les yeux de l'empereur ceux qui avaient besoin de la sanction souveraine, ou qui devaient être censurés et renvoyés aux ministères pour meilleur ou plus ample informé. Le conseil d'État n'était qu'un degré de plus pour la gestion des affaires. Les attributions qui lui étaient dévolues détruisaient l'ordre hiérarchique, qui doit toujours être soigneusement conservé, car il est la base de toute bonne discipline. Une organisation qui met les honneurs et les rangs d'un côté, tandis qu'elle place les affaires et le pouvoir qu'elles donnent de l'autre, sera toujours dangereuse. Un conseiller au conseil d'État, ayant à parler en dernier ressort, devenait plus puissant que les chefs des chancelleries auliques. Ces chefs furent annulés dans l'esprit des administrés, comme dans celui de leurs employés. Le pouvoir fut placé dans des mains subalternes. On ne le voulait sans doute pas ainsi. Mais l'action continue d'un collège placé si haut ne pouvait manquer d'avoir ce résultat. Les chefs de toutes les branches de l'administration, pour la sanction des mesures auxquelles ils attachaient de l'importance, comme les particuliers, pour leurs intérêts privés, devinrent tous des clients du conseil d'État. Les affaires traînaient plus en longueur, leur issue devenait plus incertaine.

Le grand vice d'une échelle de surveillance trop

étendue fut augmenté d'une manière qui se faisait sentir à tout le monde. Le conseil d'État était composé d'hommes honorables, presque tous éminents, chacun dans sa spécialité. Ils ne pouvaient cependant, d'aucune manière, rendre à l'État la force que leur organisation enlevait à l'administration. Le conseil d'État, n'ayant ni faculté d'initiative, ni faculté législative, ni même une voix consultative qui le rendît propre à déterminer les buts qu'il fallait atteindre, les limites qu'il ne fallait pas dépasser, affaiblissait le jeu de tous les rouages de l'administration, parce qu'il n'agissait lui-même que comme un corps administratif plus élevé que tous les autres. Il n'y avait donc plus d'autorité nulle part. Dans la crainte, émanée tout entière d'une intention protectrice, qu'il n'y eût abus de pouvoir, on avait à la fois détruit le principe et l'action de l'autorité : le principe, en ne laissant de responsabilité à personne; l'action, en ne laissant à la volonté aucun moyen d'exécution.

La révolution de 1848 a mis cet état de choses dans la plus incontestable évidence.

Dans le moment qui précéda son explosion, il n'y avait aucune autorité investie du pouvoir qu'il aurait fallu exercer, soit pour la prévenir, soit pour la réprimer, selon l'ordre de choses qui existait. Une circonstance extraordinaire exigeait un mandat spécial. Ce mandat n'ayant été ni conseillé ni donné, le mouvement se fit sans obstacle, selon le programme qui en avait été préparé.

Les premiers coups devaient frapper le ministre qui, depuis quarante ans, dirigeait le cabinet de

Vienne. Ces coups partaient d'une hauteur égale à la sienne. On vit alors à Vienne ce qui s'est vu dans toutes les révolutions : c'est que les instruments d'une conjuration laissent loin derrière eux les imprudents qui les ont employés ; victimes qu'ils auraient été d'un mouvement réprimé, ils se font, après le succès, chefs de révolution.

La suite des événements a prouvé que ce n'est pas dans les hommes, mais dans l'organisation de l'État qu'il faut chercher l'explication de ce qui s'est passé.

La même impuissance de répression se montra, en effet, dans les capitales des provinces, telle qu'on l'a vue dans la capitale de l'empire.

Prenons pour exemple l'Italie, où le mal se montra avec le plus d'intensité. L'attaque y avait été préparée de plus longue main. Elle fut plus vive. On y a donc vu plus qu'ailleurs combien les moyens de résistance y manquaient. Une centralisation mal comprise, loin de donner ces moyens, les enlevait à ceux qui auraient dû les avoir.

Un gouverneur de province se trouvait en général placé dans deux sortes de dépendance. Il dépendait directement des autorités centrales, plus élevées que lui, qui lui donnaient des ordres. Il dépendait indirectement des autorités locales auxquelles il n'avait point d'ordres à donner.

Le *Manuel de la cour*¹ donne la nomenclature détaillée de toutes ces autorités telles qu'elles étaient constituées avant 1848.

¹ *Hof- und Staats-Handbuch des Oesterreichischen Kaiserthums.*

Toutes les chancelleries auliques, qui étaient en Autriche ce qu'on appelle *ministères* dans les autres pays, donnaient des ordres aux gouverneurs. Chacune des autorités locales correspondantes à chacune de ces chancelleries auliques, recevait directement de ces dernières les ordres et les instructions nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le gouverneur se trouvait placé comme une cheville ouvrière au centre provincial de cette marée d'affaires montantes et descendantes, sans pouvoir jamais rien changer à ce qu'elle apportait non plus qu'à ce qu'elle emportait. Il n'avait à sa disposition ni un seul florin, car aucune caisse n'était autorisée à le lui donner, ni aucun soldat. Tout ce qui appartenait à l'ordre judiciaire, à l'exception des affaires en police correctionnelle, qui étaient du ressort des autorités civiles ; toutes les affaires de finances, impôts, douanes, commerce, administration des biens de l'État, etc., les affaires de l'Église, comme celles du clergé ; les affaires de haute police, travaux publics, dépendaient toutes des chancelleries centrales de Vienne. Le gouverneur n'y participait que sous le rapport de l'exécution, pour laquelle l'intervention de l'administration civile était nécessaire. Cette fonction du pouvoir exécutif était exercée par le collège, qui constituait le gouvernement provincial, dont le gouverneur était le président. Même dans cette sphère de son activité, déjà si restreinte, son autorité était bornée par la majorité de son conseil.

Il ne pouvait y avoir dans de pareilles institutions d'autre force que celle qui aurait pu leur

venir du centre. Mais cette force, le centre ne pouvait la donner, car elle lui manquait à lui-même, par suite du même vice d'organisation. Vienne était une circonférence dans laquelle entraient toutes les affaires, pour y être manipulées. Elles en sortaient alors, après des détours plus ou moins longs, chacune partant du point qui lui était propre, sans rien avoir de la vitesse, de la chaleur et de la clarté, qu'auraient portées avec eux des rayons qui seraient partis d'un même centre, foyer de lumière.

Dans toutes les provinces, l'autorité civile se trouva donc insuffisante pour prévenir les mouvements révolutionnaires qui se préparaient de toutes parts, plus insuffisante encore pour en comprimer l'explosion.

Le livre cité plus haut (*Manuel de la cour*) fournit à cet égard un fait de plus ; lequel, pour tout homme attentif, se présente à l'esprit comme une explication toute naturelle dont l'importance ne peut être niée.

Les deux fonctions les plus élevées du pouvoir souverain sont celles de la législation et de l'instruction publique. Elles sont les plus élevées parce qu'elles dominent l'avenir.

Personne ne peut ignorer qu'il y avait en Autriche beaucoup d'intérêts livrés sans règle et sans protection à tous les obstacles qui leur étaient opposés par d'anciennes lois qui n'étaient plus en harmonie avec beaucoup de positions nouvelles.

Les codes publiés depuis l'année 1810 étaient irréprochables. Ils étaient le résultat de longues

CENTRAL LIBRARY
BUCURESTI

études, qui remontaient jusqu'au règne de Marie-Thérèse. Rédigés avec toute la précision qui convient à des lois organiques, ils formaient une source riche de principes, d'où pouvaient jaillir ces lois subsidiaires que le mouvement social ne cesse d'exiger, mais qui, pour ne pas être discordantes entre elles, doivent sans cesse émaner de la même source et être conçues toujours dans le même esprit. Cette conviction existait, car il y avait deux commissions auliques permanentes : l'une pour la législation, la seconde pour l'instruction publique. Mais leur organisation était vicieuse. Elle ne les formait pas en corps constitué. Ces commissions étaient composées d'employés empruntés à tous les autres ministères. Ils avaient à remplir près de ces ministères les fonctions journalières que le service courant leur imposait. Le travail qu'aurait exigé la nature de ces commissions n'était pour eux que secondaire. Elles n'avaient donc pas de séances régulières. Elles ne pouvaient donc, en aucune manière, remplir l'intention primitive de leur institution.

Un État aussi fortement organisé que l'était l'empire autrichien pouvait supporter longtemps des vices ou des lacunes de législation; mais aucun État ne peut supporter, pendant trois générations, sans marcher à sa décadence, un système d'instruction publique vicieux, et moins encore une absence complète de système.

Les causes physiques de force ou de faiblesse sont visibles à tous les yeux. Leurs causes morales demandent à être étudiées. De même que le carac-

CAROL
UNIVERSITATEA

tère est caché dans les replis les plus secrets de la nature de l'homme, de même aussi les causes morales de force ou de faiblesse, en matière politique, se cachent dans les profondeurs de l'organisation sociale.

Le but de l'instruction publique est de donner pour base à l'État l'accord, aussi intime qu'il est possible de l'établir, de la religion avec la science et la politique; et, quand cet accord est impossible, au moins le degré de concordance nécessaire à une commune existence. L'importance de ce but est tellement grande, les éléments qu'il faut mettre d'accord pour l'atteindre sont, de leur nature, si vastes, si compliqués, que les hommes qui ont mission de s'en occuper doivent être placés de manière à pouvoir y vouer tout leur temps et toutes leurs facultés. La direction des études et de l'éducation, dans un grand empire, ne peut pas être une occupation secondaire. Mettre d'accord des opinions dont quelques-unes n'ont quelquefois pour base que des préjugés, est une des premières difficultés qui se présentent. Les préjugés ne s'instruisent pas. Il faut les vaincre. Et quand, trop profondément enracinés ou trop puissants de position, ils résistent à tous les efforts de la raison, il n'y a plus que les événements qui puissent les vaincre. Les événements de 1848 ne laissent à personne le droit de dire que les grands établissements d'éducation étaient bien conduits, bien disciplinés; que l'instruction y était donnée telle que l'État pouvait désirer qu'elle le fût. Les hommes de cette spécialité ont et auront à s'occuper des causes spéciales

du mal. Il suffit, sous le point de vue plus général d'organisation, de faire remarquer que l'absence d'une autorité constituée en a été la seule et unique cause.

Le mot d'*éducation* n'aurait pas de sens, s'il ne voulait pas dire qu'il s'agit d'enseigner aux enfants les connaissances élémentaires qui seront plus tard nécessaires aux jeunes gens pour apprendre les sciences à l'étude desquelles ils voudront se vouer spécialement. Les enfants et les jeunes gens ne peuvent savoir que ce qui leur a été enseigné.

Un second but de l'éducation, tout aussi essentiel que celui de l'instruction, est de donner des principes à la jeunesse et de lui former le caractère. Si les générations qui sortent des écoles publiques sont ignorantes, ou si elles savent autre chose que ce qu'elles devraient savoir ; si elles sont faibles de caractère, de mœurs trop faciles, souvent dissolues, on ne peut en accuser que le système d'éducation, que la discipline des écoles.

Il y a dans les principes générateurs des institutions humaines une loi de rétribution qui, tôt ou tard, ne manque jamais de se manifester. Une partie des professeurs et les étudiants des universités de Pavie, de Padoue, comme de toutes les autres universités de l'empire, mais particulièrement ceux de la ville de Vienne, sont devenus la verge qui a puni le grave péché d'omission qui les avait laissés sans discipline d'esprit, sans instruction suffisante.

Jusqu'à l'année 1846, aucun symptôme d'une prochaine insurrection ne s'était encore manifesté

dans aucun des vastes territoires de l'empire. Tous étaient encore obéissants au gouvernement. Personne n'était encore sorti des voies légales. Toutes les autorités pouvaient prendre toutes les mesures qu'elles auraient trouvées convenables et nécessaires sans craindre de rencontrer de la résistance. Il est clair que, sous de pareils auspices, les événements qui ont eu lieu ne peuvent être expliqués que par l'existence de vices organiques.

Au milieu du vaste désordre qu'aucune autorité ne savait réprimer, qu'aucune force ne pouvait combattre, on vit l'armée seule rester ferme, inébranlable, fidèle à tous ses devoirs. Elle combattit avec une égale décision les ennemis extérieurs et intérieurs.

C'est que l'armée dépendait directement de l'empereur, c'est qu'elle ne devait obéir qu'aux autorités militaires. Elle était indépendante de toute autre autorité. Le président du conseil aulique de guerre était son chef. Ce conseil la gouvernait. L'armée avait ses maisons d'éducation pour les enfants de soldats, comme pour ceux d'officiers. Elle avait ses tribunaux, ses établissements d'économie, de manutention, d'habillement, de remonte; elle avait ses règlements de recrutement. Tout individu militaire ne relevait, pour toutes les affaires civiles, que des tribunaux militaires, auxquels étaient adjoints, pour les affaires de cette nature, des assesseurs des tribunaux civils.

L'armée était fière de ne dépendre que de la volonté de l'empereur. Elle avait la conscience de n'appartenir qu'à elle-même, de vivre sous la loi

constante d'une même discipline. Elle s'enorgueillissait de sa vieille histoire, que chaque soldat apprenait à l'école de son régiment et par le moyen naturel d'une tradition vivante qui forme le culte du drapeau ; elle se conservait pure de toutes ces influences dissolvantes des temps modernes qui affaiblissaient le gouvernement dans presque toutes ses branches.

Il y avait unité de principe, unité de pensée, unité de commandement. Le souvenir d'un ancien honneur se rajeunissait sans cesse. Et, quand cet honneur reconnu qu'on voulait lui porter atteinte, on le vit éclater avec plus de force, en raison des difficultés qui se présentaient et dont il finit par triompher.

L'histoire en a déjà recueilli les nombreux et glorieux témoignages. Elle a nommé les chefs qui lui ont ouvert cette carrière d'une gloire nouvelle, plus difficile que celle des anciens champs de bataille.

Il n'appartient pas à ce livre d'en faire le récit. Il est cependant un fait qui doit y trouver sa place ; car il est à la fois la preuve la plus évidente de la puissance d'organisation de cette armée, et la réfutation la plus éloquente de tout ce que les détracteurs de l'Autriche ont avancé de faux relativement à la guerre de Hongrie.

A peine cette guerre venait-elle d'être terminée, que tous les soins du gouvernement durent être voués à la pacification du pays. Il avait été si profondément agité, si complètement bouleversé, que l'œuvre devait paraître difficile. Les anciens régi-

ments hongrois dont les révolutionnaires hongrois surent à la fois égarer et séduire la fidélité, avaient formé le noyau de la résistance. Ils avaient été l'école des nouvelles levées. Il y avait encore, à la fin de la guerre, dans le pays déjà soumis, de soixante à quatre-vingt mille hommes, tant anciens que nouveaux soldats. Livrés pendant deux ans à tous les désordres d'une guerre de révolte et d'insurrection, ces hommes que devait inquiéter leur passé, ne pouvaient que former un élément dangereux au repos du pays. Il fallait une grande mesure. Elle fut prise. L'empereur ordonna que tous les soldats qui avaient servi dans l'armée de l'insurrection sortiraient du pays; qu'on en formerait les anciens régiments hongrois, hus-sards et infanterie, et que ce qui dépasserait le nombre d'hommes nécessaires à cette formation serait incorporé dans les autres régiments de l'armée. Plus de soixante-dix mille hommes rentrèrent de cette manière sous le drapeau impérial. Cette opération se fit sans la moindre résistance, sans la moindre difficulté. L'empereur donna les ordres les plus sévères pour que jamais un mot de reproche ne leur fût adressé. Il ne fallait que les instruire et les éclairer sur leur nouvelle position. Il y avait dans les nouvelles levées hongroises des hommes de toutes les conditions. Tous, rangés dans l'armée comme simples soldats, se conduisirent d'une manière exemplaire. Aussi, dès la première année de service, plusieurs milliers furent-ils congédiés et renvoyés dans leurs foyers.

L'armée avait rempli sa mission. Elle avait, par

son exemple et par l'instruction, ramené des hommes égarés au devoir et à la raison. Et ce n'est pas la moins importante des victoires qu'elle a remportées.

Il appartient aux Anglais mieux qu'à personne d'apprécier cette puissance d'organisation de l'armée autrichienne. L'armée anglaise, dans l'Inde, exerce le même genre d'influence morale sur les troupes du pays qui veulent lui résister. C'est ainsi qu'on a vu, il y a peu de temps encore, l'armée anglaise, après avoir défait les Sikhs, ses ennemis les plus belliqueux, en incorporer une partie dans les rangs de ses divisions. C'est par l'intermédiaire de l'armée indo-britannique que les populations indiennes acquièrent ces notions d'ordre et de justice qui leur sont si étrangères, ainsi que le sentiment de la protection de la loi. L'armée indo-britannique n'est donc pas seulement la force armée qui maintient cet empire en obéissance; elle est aussi une grande institution, faisant partie du peuple par sa composition et contribuant à le civiliser, à le rapprocher des mœurs et des idées européennes par l'exemple de l'ordre, de la discipline et des qualités morales que présente sa vie journalière.

Tel est aussi le genre d'influence que l'armée autrichienne a exercée sur la nombreuse armée rebelle et révolutionnaire de la Hongrie, que l'empereur n'hésita pas à faire entrer dans ses rangs.

Déjà, à l'époque de l'entrevue des deux empereurs à Olmütz, à la fin du mois de mai 1851, on vit quatre régiments de hussards faire partie du corps de troupes qui s'y trouvait réuni. Tous ne parlaient plus de la guerre dans laquelle on les avait

jetés que comme d'une époque de délire et d'enivrement.

Un autre fait qu'il faut consigner et qui prouve combien le pays désirait rentrer dans des relations d'ordre et de soumission, c'est que, depuis le dernier coup de canon des champs de bataille, aucun acte d'agression n'a été commis contre aucun individu de l'armée. Des soldats isolés ont traversé tout le pays dans toutes les directions avec la plus entière sécurité. La Hongrie pourra peut-être encore essayer de ce genre d'opposition dont son histoire lui a donné l'habitude, mais elle ne prendra plus les armes. Elle ne voudra plus ni déchirer les liens qui unissent depuis si longtemps ses destinées à celles de la race allemande ni dicter des lois aux races slaves et valaques qui l'entourent.

Les anciens agitateurs ont, sous ce double rapport, fini leur rôle. Leurs paroles, s'ils en prononcent encore, resteront inintelligibles, comme le sont ces bruits des forêts agitées par les vents : ce ne sont que des signes d'orages que l'on redoute, loin de les désirer, et contre lesquels l'expérience indique la nécessité de se prémunir. La Hongrie veut espérer de meilleurs jours ; et, quand c'est la raison qui mesure l'espoir, il devient une garantie d'avenir.

L'empire d'Autriche, placé comme il l'est au centre de l'Europe, ne pouvait rester étranger à aucun des mouvements des trois grandes races qui l'habitent. Il était ouvert à toutes leurs impressions. Mais ces trois races, entrant dans la composition

de ces divers États, ne pouvaient, de leur côté, rien ignorer de son organisation intérieure. Elles avaient toutes eu l'occasion dans les derniers temps de connaître ses côtés faibles; ce qui explique comment il a pu se faire qu'un aussi grand corps politique ait pu être simultanément attaqué de tous les côtés à la fois. On vit des hommes se faire ennemis, lesquels n'avaient, pour ainsi dire, d'autres moyens d'entrer dans une aussi grande lutte qu'un acte de leur simple volonté. Il fallait mépriser sa puissance pour oser ainsi l'attaquer, et l'avoir fait apparaître aujourd'hui comme une véritable insulte.

Vienne, terrain vierge encore pour la révolution, fut facile à égarer. L'illusion dura aussi longtemps que le mot de liberté semblait devoir être le lien qui devait unir tous ceux qui la demandaient et tous ceux qui la désiraient.

Mais, quand il fut clair à tous les esprits que chacun voulait la sienne aux dépens de celle des autres; quand il fut évident que l'empire allait tomber en débris, l'excès du mal produisit alors le remède. Un vieil orgueil historique se réveilla. Le souvenir du passé sauva l'avenir. Ce qui avait été calculé comme devant être le signal d'un démembrement général fut le coup de canon d'alarme qui fit prendre les armes à tout ce qui voulait rester autrichien. Personne ne voulut plus d'une liberté qui commençait par exiger le sacrifice de l'honneur, pour détruire ensuite une ancienne et glorieuse existence.

La perfidie avec laquelle le Piémont vint au secours de la révolte des populations lombardes et

vénitiennes serait, en effet, restée comme le plus haut degré d'humiliation, si elle n'avait pas été punie ou châtiée comme elle avait mérité de l'être.

Qu'est-ce donc, en effet, que le Piémont, pour oser ainsi attaquer, les armes à la main, un empire comme celui d'Autriche?

On sait quels sont les pays dont il se compose. D'abord, la Savoie, province française de langue, de mœurs et de position, et qui n'a d'autres rapports avec le Piémont que d'avoir été la souche des rois qui le gouvernent. Si cette maison perdait le trône, aussitôt se romprait le faible lien qui rattache la Savoie à l'Italie. Puis, le Novarais, province détachée de la Lombardie, cédée au roi de Sardaigne pour acheter sa neutralité dans la guerre que Marie-Thérèse allait entreprendre contre le roi de Prusse. Tous les grands propriétaires du Novarais sont restés Lombards de fait. Ils habitaient tous Milan. Cette position ambiguë en a fait des instruments faciles de conspiration. Les derniers événements ne les ont pas élevés plus haut.

L'État de Gènes, récemment annexé au Piémont, lequel, fier de ses anciens souvenirs, avait trouvé, l'année 1815, l'occasion d'exprimer les regrets que lui donnait la nouvelle position qu'on lui faisait. Les mouvements des années 1847 et 1848 ont mis au grand jour le désir qu'il conservait de redevenir indépendant.

Enfin, la Sardaigne, qui n'a donné jusqu'à présent à la maison régnante que le titre de roi, sans rien ajouter à sa puissance.

Et c'est avec un ensemble de quatre millions et

demi de population, composé de parties si peu homogènes, que le Piémont se mit en campagne.

Cet événement est, de sa nature, tellement hors de toute proportion, qu'il faut l'expliquer, si l'on veut comprendre notre époque.

Il est évident que le roi de Sardaigne, prince qui avait eu la réputation d'un homme sage et réfléchi, n'agissait pas de propos délibéré et que des conseils secrets le dirigeaient, que des forces occultes l'entraînaient.

Il y avait en Allemagne, à cette même époque, une école politique qui disait philosophiquement : « L'empire d'Autriche ne peut plus exister. Il ne peut pas résister à la fois au double principe de la souveraineté du peuple et du droit de nationalité. Donc il n'existe plus. Ce n'est plus qu'une question de temps. L'homme d'État éclairé doit savoir devancer le temps. »

Tel a été le raisonnement des publicistes d'université qui s'étaient réunis en parlement à Francfort.

La même politique s'était établie comme une sorte d'axiome en Italie; mais elle avait une autre source.

Napoléon, après avoir expulsé l'Autriche de toute l'Italie, faisait entrer dans ses calculs, à l'époque de la guerre de 1809, la destruction totale de cet empire. M. de Talleyrand, qui avait cette mesure de sagesse que donne un esprit éclairé, quand le caractère manque de force, écrivit à Napoléon une lettre, dans laquelle, après l'avoir loué de ce qu'il avait expulsé l'Autriche de l'Italie, il l'engageait cependant à conserver cet empire, pour

lui donner un autre centre de puissance, un autre but d'existence. « La possession des provinces danubiennes, disait-il, en ferait un contre-poids à opposer à la Russie; l'Autriche deviendrait alors une alliée de la France pour les affaires du Levant. » Ce conseil était, de la part de M. de Talleyrand, une manière de protester contre les combinaisons de Tilsitt et d'Erfurth, auxquelles il était resté étranger. Cette feuille, arrachée à ses évangiles politiques, a été depuis adoptée par tous ses croyants. Mais la paix générale avait rendu la position de l'Autriche en Italie plus forte qu'elle ne l'avait jamais été. Ce projet était donc devenu d'une exécution difficile.

Napoléon passait sa vie à jouer avec des empires. Il détruisait les anciens pour en créer de nouveaux. C'était procéder dans un ordre logique. On a voulu de nos jours simplifier la méthode, mais dans un ordre inverse. On s'est servi de l'opinion publique pour décréter partout la destruction. Puis on s'est mis à construire avant même d'avoir détruit.

Tout le monde sait comment on avait fini par persuader aux Italiens qu'une révolte morale suffirait pour chasser les Autrichiens de toute l'Italie. Tout le monde se rappelle que, dans la distribution des rôles, le pape devait être l'âme de l'entreprise et que Charles-Albert devait en être l'épée. On vit alors ce qui n'était jamais arrivé. A peine la lutte avait-elle commencé, que ce souverain proclama la réunion au Piémont de tout le royaume lombardo-vénitien et des duchés de Modène, de Parme et de Plaisance. A cette époque, l'armée autrichienne

était encore à Vérone. Toutes les places fortes, à l'exception de Venise, qui avait fait défection, étaient encore dans les mains des Autrichiens. La Convention, de sinistre mémoire, à laquelle un illustre et sage écrivain vient d'assigner la place qui lui convient dans les annales du monde, la Convention elle-même n'alla jamais si loin; car elle ne décréta la réunion de la Belgique et de la rive gauche du Rhin à la France, qu'après que les armées françaises en eurent fait la conquête. En face d'une pareille énormité, qui commence d'abord par violer la raison, pour violer ensuite tous les droits, la France et l'Angleterre ont gardé le silence. On conçoit le silence de la France. Envahie par une révolution, qu'elle ne savait pas encore contenir, elle ne pouvait, certes, rien empêcher de ce qui se passait autour d'elle. Mais peut-on expliquer celui de l'Angleterre, fière comme elle l'est d'avoir été à l'abri de toutes les atteintes révolutionnaires? Or, n'est-ce pas subir soi-même une révolution morale que de laisser ainsi fouler aux pieds toutes les règles du droit international? Ce droit ne règle-t-il pas les formes d'après lesquelles un territoire peut légalement passer d'une domination sous une autre? Avant de proclamer la réunion d'un pays conquis, n'avait-il pas toujours fallu obtenir la renonciation de l'ancien possesseur? Mais comment qualifier un acte de réunion qui se proclame, même avant la conquête?

Cette sorte de révolution, qui laisse faire, parle moins haut, il est vrai, mais n'agit-elle pas, n'impressionne-t-elle pas davantage?

La presse française, moins prudente, moins réservée, inondait l'Italie des publications les plus incendiaires et les plus dangereuses pour son avenir. Des pamphlets sur son indépendance, par Timon, traduits en italien, circulaient de toutes parts. Voici, entre autres, un des conseils que donnait ce moraliste : « Peuples et princes coalisés de l'Italie, vous n'avez rien de commun, je le dis à votre gloire, avec ces gens-là, qui, sous le rapport de la justice internationale, n'ont rien oublié ni rien appris, depuis qu'ils sont sortis de leurs antres et de leurs forêts.

« Et dès que ces barbares, tels que vos pères les appelaient jadis, et tels que vous pouvez parfaitement encore les appeler *de ce nom*, auront mis le pied sur le sol de l'Italie, ce ne sont pas seulement vos troupes de ligne qui doivent leur faire front ; ce ne sont pas seulement vos flottes qui doivent sortir du port tout appareillées ; ce n'est pas seulement l'artillerie de vos forts qui doit tonner ; ce n'est pas seulement votre garde civique qui doit former ses bataillons ; c'est toute l'Italie qui doit se lever en masse comme une seule nation, comme une seule cité, comme un seul village, comme une seule famille, comme un seul homme. Laissez-les entrer....

« Enfin les voici qui s'offrent à vos coups. Allez, armez-vous, partez, valeureuse jeunesse. Vos pères vous exhortent, vos mères vous bénissent, et Dieu vous absout. Ne poussez qu'un cri : Italie ! Italie ! Et que, des Alpes aux Apennins, ce cri de vie pour vous et de mort pour eux retentisse

comme la foudre ! Que chaque artisan et que chaque laboureur se change en garde national ! Et que chaque garde national soit un guérilla, que chaque caisse devienne pour vous un tambour, chaque bout de fer un glaive, chaque bâton un assommoir ! Que chaque pan de muraille devienne une meurtrière, que de chaque buisson parte un coup de feu, que de chaque fontaine coule une eau empoisonnée, que chaque gorge de vos montagnes soit l'écho de votre appel et des râlements étouffés de leur agonie ! Point de trêve ! point de merci ! Tout est permis contre les tyrans. Montez à vos clochers et, à grandes volées, sonnez le tocsin sur ces misérables ! Traquez-les le jour comme des bêtes fauves ! traquez-les la nuit ! Prenez-les par devant avec vos faux recourbées, et par derrière avec vos poignards ! Courez sur leurs baïonnettes ! Enclouez leurs canons ! Faites-vous tuer, pourvu que vous tuiez ! Le sabre d'une main, la torche de l'autre, percez leurs seins, incendiez leurs camps, épouvantez leur sommeil ! De quelque nation qu'ils soient, de quelque pays qu'ils viennent, cavaliers ou fantassins, chefs ou soldats, qu'il n'en reste pas un seul, et que l'Italie soit vengée ! »

C'est avec répugnance que je retrace de pareilles paroles. Elles ne peuvent être que l'expression d'une frénésie sans pareille. Mais elles deviennent un crime, quand on les adresse à un peuple pour l'entraîner dans une lutte à mort, sans lui donner aucune des armes nécessaires pour un pareil combat ; car des phrases ne sont pas des armes.

Et pendant que ce Timon adressait ces phrases à l'Italie, M. de Cormenin était en 1848 le législateur de la France; il donnait une constitution à la nouvelle république !

Un pamphlet plus récent, de l'année 1851, sous le titre de *Révision*, fait connaître au public la part qu'il a prise à cette œuvre. Si les Italiens ont eu l'occasion d'apprécier ses services comme allié, la France est à la recherche aujourd'hui de ses mérites comme législateur.

Les Italiens sont, en général, un peuple trop bien avisé pour se laisser entraîner par des phrases seules. La révolte du royaume lombardo-vénitien a donc été produite par d'autres causes que par des insinuations étrangères.

Le mouvement journalier de l'administration avait détruit la confiance, parce qu'il laissait en souffrance de graves intérêts publics et privés, sans que l'État en retirât aucun avantage. On n'accusait le gouvernement ni d'aucune mauvaise intention ni d'aucun acte de violence ou d'injustice; mais on l'accusait d'avoir paralysé l'organisation politique qui avait été donnée au pays par l'empereur François. Il y avait dans cette organisation ce degré de liberté administrative, compatible avec le principe de centralisation qu'exige le lien politique nécessaire pour relier entre elles les diverses parties d'une monarchie composée de différents États comme l'est l'empire autrichien.

Cette organisation avait été signalée par d'habiles publicistes étrangers¹ comme favorable au dévelop-

¹ Voy. la correspondance administrative de Fiévée.

pement de tous les intérêts du pays et comme lui donnant une garantie suffisante pour tous les droits qui lui étaient accordés.

Chacune des deux parties de ce royaume avait une congrégation centrale permanente, organe intermédiaire entre les délégations provinciales et les deux gouvernements de Milan et de Venise. Ces deux assemblées avaient droit de délibération, de représentation, là où elles croyaient que les intérêts du pays étaient lésés, soit par des mesures inopportunes ou par l'absence de celles que réclamaient de véritables besoins et dont l'ignorance ou la négligence ne savaient pas reconnaître la nécessité. Or, elles ne firent jamais usage du droit qui leur avait été donné. Quelle que fût la cause de leur silence, toujours est-il que cette cause était locale. Ce silence fit du mal; car on prenait à Vienne l'absence totale de représentation comme une preuve de l'assentiment complet du pays à la manière dont il était gouverné. On y vivait donc dans une entière sécurité sur la position de l'Italie.

Ce fait n'a été que trop prouvé par la manière dont l'armée devint dans les premiers moments victime de cette sécurité. Il fallut alors des prodiges de constance, de fermeté, et plus tard de valeur, pour réparer les pertes que lui avait fait subir une des conspirations les plus habilement ourdies de l'histoire. La confiance qu'on avait dans la fidélité du pays, laquelle témoignait au moins des intentions les plus pures (car on ne se fie jamais d'une manière aussi entière à ceux à qui l'on veut faire du mal), ne laisse à personne le droit d'invoquer des

circonstances atténuantes, à l'égard d'une révolte qui n'a su être que coupable.

L'agitation qui se manifestait par plusieurs symptômes était attribuée à cet esprit de propagande révolutionnaire qui agissait du dehors, mais qui ne présentait aucun danger réel tant que le pays se montrait satisfait. Et ne l'était-il pas, puisque ses organes légaux n'articulaient jamais aucun sujet de plainte ?

Ce fut, en effet, comme une espèce de manifestation de reconnaissance pour la fidélité que montraient les provinces italiennes que l'empereur Ferdinand prit la résolution de venir en Italie, l'année 1838, pour y célébrer son couronnement, désirant s'attacher encore davantage, par cette formalité, ses sujets italiens. Il y eut alors une acclamation universelle, mais on y ajoutait en même temps l'espoir qu'à cette occasion, plusieurs des griefs qu'alléguait le pays seraient redressés. Or comment auraient-ils pu l'être, quand ils n'avaient jamais encore été légalement formulés, et qu'ils étaient véritablement ignorés du gouvernement central ?

On trouve ici une preuve de plus combien il est dangereux pour un pays que des institutions soient réduites à devenir de simples formes. Des apparences ne suffisent pas au gouvernement des peuples.

L'empereur François, qui savait mesurer l'avenir, aimant mieux abdiquer volontairement la couronne de l'empire d'Allemagne que de se voir forcé d'y renoncer par un traité de paix que lui

imposerait une guerre malheureuse, ne voulant cependant pas descendre du rang qu'occupait sa maison depuis si longtemps, s'était déterminé à constituer tous ses pays héréditaires en un seul corps politique, à en former un empire, et à prendre le titre d'empereur d'Autriche.

Cette mesure fut prise par lettres patentes du 1^{er} août 1804.

Par l'article 4 de cette patente, Sa Majesté Impériale imposait à ses successeurs l'obligation de se faire couronner comme empereurs d'Autriche, se réservant de régler plus tard le cérémonial et le mode d'après lequel cet acte solennel devait avoir lieu.

Cette nouvelle position prise par l'empereur pour sa maison et pour sa monarchie fut reconnue sans difficulté, sans observation, par l'Europe entière.

Quand on se demande ce qui a pu mettre obstacle à l'exécution d'un acte d'une aussi grave importance que celui d'un couronnement par lequel une même formule d'obligation de la part du prince, ainsi que celle d'une égale obéissance de la part de tous ses sujets, devait, en se prononçant comme serment, devenir le lien d'une existence commune entre tous les membres d'un nouvel empire, il est impossible d'en trouver une autre cause que la crainte du refus qu'aurait fait la Hongrie d'y paraître. La pragmatique sanction, aurait-elle dit, garantissait sa fidélité, ce qui devait suffire au trône; tandis qu'un nouvel acte aurait affaibli les anciens droits dont cette même pragmatique lui assurait la possession.

Les événements qui eurent lieu plus tard ne motivèrent que trop cette opinion. On fut retenu par la crainte de les précipiter. On ne voyait que trop que la Hongrie s'opposait à l'empire pour conserver sa position de royaume isolé. Il en résulte que le couronnement d'Italie, n'ayant été ni précédé ni suivi par celui de l'empereur, devint un principe de séparation bien plutôt que de réunion.

Le fait de ce couronnement, loin de réaliser aucune des espérances qu'on y avait attachées de part et d'autre, devint donc, au contraire, une des causes des événements qui, peu de temps après, commencèrent à fermenter en Italie. A l'exception d'un acte de grâce et d'amnistie pour des sujets coupables, la solennité du couronnement ne produisit rien qui eût été réellement avantageux aux sujets fidèles. Ils ressentirent, au contraire, d'autant plus pesamment les liens étroits d'une administration centrale éloignée, que la reconnaissance solennelle d'un royaume italien, distinct de tout le reste de la monarchie, leur avait donné le droit d'espérer des mesures plus favorables à leurs intérêts de localité.

On vit, en effet, depuis cette époque, le mécontentement intérieur aller toujours croissant. C'est depuis lors que beaucoup de sujets lombards-vénitiens se rattachèrent à cette vaste conspiration morale qui s'était organisée en Italie, et qui, en prenant pour bannière l'unité et l'indépendance italiennes, augmentait chaque jour le nombre de ses adeptes. C'est aussi depuis cette époque que bien des individus appartenant à ce parti national,

employés du gouvernement, loin de l'éclairer sur les vices de l'administration, ont bien plutôt cherché les moyens de le conduire à prendre des mesures de nature à augmenter le mécontentement, car chaque mécontent de plus était un conjuré de plus.

La presse révolutionnaire de tout le pays se mit au service de cette conspiration. Elle se proposa deux objets. Combattre la haute opinion qu'on avait en Italie de la puissance autrichienne; montrer qu'elle était, au contraire, en décadence; que c'était un colosse aux pieds d'argile, qu'il ne fallait que le toucher pour le renverser; que son armée était sans discipline; que toutes ses troupes étaient prêtes pour l'insurrection; que cet amalgame forcé de diverses nationalités ne demandait qu'à se dissoudre. La fabrication de mensonges, de fausses nouvelles, comme preuves à l'appui, devait donner du courage aux assaillants.

Le second objet était un système de dénigrement de l'administration. On disait que le gouvernement de Vienne voulait appauvrir l'Italie pour la dominer plus facilement; que l'écoulement du numéraire par les impôts amènerait nécessairement ce résultat. Les pamphlétaires lombards, qui se faisaient publicistes et qui avaient leur officine à Lugano, dénaturaient tous les faits. Ils ne considéraient dans leurs calculs que le gouvernement autrichien et ne tenaient aucun compte de l'empire. Ils comptaient les impôts et ne disaient rien du numéraire que le commerce autrichien devait solder à l'Italie; car il restait passif de sommes

considérables pour la soie brute et manufacturée, et pour tant d'autres articles, tels que riz, fromage, salaisons, pâtes, etc., etc., etc. En outre, la plus grande partie de l'impôt restait dans le pays. Il y était employé à la solde de l'administration et des troupes, dont le nombre était toujours supérieur à celui que fournissait le royaume lombardo-vénitien. C'est donc ce royaume qui s'enrichissait par la liberté de commerce, dont il jouissait dans tout l'empire.

Tous les arguments étaient employés pour détruire la confiance et pour susciter la haine. Avec quelle perfidie on savait agir sur l'ignorance des masses ! En veut-on une preuve ? Le bien-être des populations était tel, qu'elles furent en état de construire des chemins vicinaux qui reliaient entre elles la presque totalité des communes. Toutes ces routes aboutissaient aux grands centres de communication du commerce. L'industrie agricole y trouva un immense développement. Les communes de la Lombardie y dépensèrent, dans vingt ans, plus de quarante millions de *lire* autrichiennes. Ces travaux, entrepris plus tard dans le Vénitien s'y firent à peu près dans la même proportion. L'avantage en fut d'autant plus visible que l'agriculture y était plus arriérée. « Que deviendrons-nous, disaient ces écrivains économistes, sous ce gouvernement autrichien, tellement inerte, qu'il ne sait rien faire et que nous sommes obligés de soigner nous-mêmes tous nos intérêts ? Et puisque, seuls, nous pouvons y suffire, qu'avons-nous besoin d'un pareil gouvernement ? Nous ne serons heureux qu'en

nous détachant de lui. » Et ces hommes, qui avaient la prétention de faire de la politique anglaise, prenaient pour motif d'accusation, contre le gouvernement autrichien, un résultat qui est de la nature de ceux qu'on admire le plus en Angleterre. N'y voit-on pas les intérêts privés faire librement et à leurs frais tout ce qui peut favoriser leur développement progressif? Et si les provinces italiennes étaient assez riches pour faire de pareilles dépenses, cela ne prouve-t-il pas que l'administration ne faisait tarir aucune des sources de leur prospérité? Il y avait des sujets de plainte qui sans doute étaient fondés. Mais ils se rattachaient à des causes d'une application générale à tout l'empire. Les tarifs et les règlements en matière de commerce n'avaient rien d'exceptionnel. Toutes les autres provinces avaient à en souffrir comme l'Italie. Mais la Lombardie, ouverte de tous les côtés, souffrait davantage d'une surveillance qui gênait de toute manière le commerce licite au profit d'une contrebande qu'elle ne pouvait pas réprimer.

La loi du timbre, rédigée d'après le calcul que c'était dans la masse des petites affaires, plutôt que dans les grandes, que devait se trouver l'augmentation du revenu, avait un caractère opposé à l'esprit habituel de la législation autrichienne, qui avait toujours eu pour maxime de protéger spécialement les petits intérêts. Le peuple italien souffrait de cette loi plus que celui des autres provinces de l'empire; parce que le mouvement des petites affaires y est beaucoup plus considérable, et qu'un principe naturel de défiance ne permet à personne

d'y faire même la plus petite affaire, sans la soumettre à toutes les formalités exigées par la loi; tandis qu'en Allemagne un sentiment de confiance réciproque faisait souvent éluder la loi du timbre. Cette loi se faisait sentir à tous, en Italie, comme un poids inévitable et de tous les instants.

La direction des études donnait lieu aux mêmes récriminations en Italie que dans les autres parties de l'empire. Mais les ennemis de l'Autriche, toujours actifs dans la recherche des moyens d'augmenter la défiance et d'exciter la haine, ne perdaient aucune occasion de dénaturer les meilleures intentions.

Par un sentiment de ménagement pour la susceptibilité nationale, le gouvernement autrichien n'avait introduit l'enseignement de la langue allemande que dans quelques établissements d'éducation publique. De sorte que cette étude, loin d'être obligatoire, n'était pas même toujours facultative, puisque les moyens n'en existaient pas pour tous les habitants. Beaucoup de pères de famille des classes moyennes, soigneux de l'avenir de leurs enfants, regrettaient qu'il en fût ainsi; car savoir la langue de l'empire devait devenir pour eux un plus prompt moyen d'avancement.

« Vous voyez bien, disaient les agents de cette vaste conspiration qu'on tramait de toutes parts, que le gouvernement autrichien ne veut pas que nous apprenions l'allemand, parce que notre ignorance doit devenir pour lui le prétexte de continuer à introduire dans notre administration des employés allemands auxquels il a soin de faire enseigner

l'italien. Il a de plus pour objet de nous fermer à tous la carrière des emplois, dans les autres parties de l'empire, et de nous enlever la possibilité de nous réunir. Il veut nous maintenir dans une position séparée, comme des étrangers, qu'il pourra plus facilement gouverner à son gré. »

Des égards, de bienveillantes intentions, pour la nationalité italienne, mais qui manquaient de cette raison d'État que les hommes savent comprendre quand elle est fondée sur la réciprocité des intérêts, donnèrent lieu à cette maligne interprétation.

Le gouvernement central de Vienne continuait donc à vivre dans la plus complète ignorance sur la véritable situation morale des provinces italiennes. La longue et timide résignation des Italiens à supporter, sans mot dire, une administration, quelquefois nuisible par ses interminables longueurs, mais jamais vexatoire par ses rigueurs, faisait mépriser les avis, qui commençaient à devenir nombreux, sur l'existence d'un véritable danger. On ne croyait pas au mécontentement; et, dût-il exister, on ne le craignait pas. A côté des hommes du gouvernement central qui étaient sincèrement tranquilles, parce qu'ils avaient la conscience de bien gouverner et parce qu'un peuple d'apparence si soumise ne leur donnait aucune inquiétude, il y avait, à Vienne, des complices affiliés qui n'auraient pas voulu aider à renforcer la position du gouvernement en Italie. Ils abondaient donc dans le sens de ceux qui croyaient à sa solidité. Un des calculs ordinaires des conspirations n'a-t-il pas toujours été d'inspirer une fausse confiance ?

Outre ce travail de conspiration générale, il y avait à Vienne plus de trente mille Italiens qui s'y trouvaient établis pour leurs affaires de commerce et d'industrie. Un grand nombre d'entre eux avaient chaudement épousé la cause de l'indépendance italienne. Ils devinrent des agents intermédiaires, dont se servirent des chefs habiles pour établir, entre la Hongrie et l'Italie, une intelligence d'abord secrète, mais qui ne tarda pas à être hautement avouée. La conviction que cette intelligence existait pénétra bientôt dans les provinces allemandes, qui, bien que révolutionnaires sous quelques rapports, voulaient cependant avant tout être fidèles.

Ce fut dans ce moment que les nombreuses populations slaves de l'empire, séparées les unes des autres par leur position géographique, donnèrent à l'empereur des preuves de leur fidélité. Quelques sommités littéraires seules étaient factieuses; elles ne faisaient toutefois qu'agiter le présent sans pouvoir même lui donner la perspective d'un avenir quelconque. Leurs paroles pleines d'illusions séduisirent cependant le parti slave de Prague, au point de lui mettre, pour un instant, les armes à la main. Mais ce mouvement, quoique seulement local, étant de nature à pouvoir s'étendre, il fallait le combattre. Le commandant général de Bohême n'hésita pas; bien que dès le premier instant frappé dans sa plus chère affection, le prince de Windischgrätz sut réunir à l'habileté de son opération militaire le triomphe plus élevé de sa propre douleur; il fut sage et modéré. Son cœur n'eut, après

la soumission de la ville, que de la clémence pour ceux qui l'avaient si profondément blessé.

La Bohême n'avait pris aucune part active au soulèvement de Prague. Ce mouvement cessa, désarmé qu'il était à la fois par la force et la générosité.

Ce fut le moment où le prince de Windischgrätz, voyant de plus grands orages à Vienne, prit la résolution d'y porter secours.

L'épisode le plus considérable du mouvement slave fut celui de la Croatie; il mériterait un historien séparé, car il a été l'élément le plus prononcé du grand drame hongrois. Il a été le plus décisif parce qu'il en a été le plus décidé; il a entraîné avec lui tout le midi de la Hongrie, les Serbes, les Valaques, les régiments frontières; l'élite de ces régiments avait été envoyée comme renfort à l'armée d'Italie: le pays, sans être désarmé, en était cependant considérablement affaibli. Pour entrer en lice contre les Hongrois, il fallait ne plus se livrer à l'unique calcul des forces matérielles, mais s'élever à la hauteur des principes; il fallait, en opposant la nationalité slave à la nationalité magyare, opposer, en même temps, la bannière de la fidélité à celle de la révolte; il fallait, en un mot, un homme pour déployer cette bannière et la porter haute. Cet homme s'est trouvé: l'histoire a déjà dit comment le Ban Jellachich apparut devant Bude; il ne cherchait sa force que dans un principe, il comptait que ceux qui portaient le drapeau impérial à Bude se joindraient à lui; il les trouva comme ennemis; on les avait entraînés dans une

fausse voie qui n'était encore que celle de l'erreur. La suite des événements assura le triomphe de la fidélité. C'est devant Vienne que le Ban Jellachich vint se réunir à M. le prince de Windischgrætz ; leur réunion fut le signal du salut. C'est ainsi que, dans les grandes luttes, l'on voit toujours les résolutions les plus fortes et les plus généreuses assurer le triomphe du droit et du dévouement.

A l'exception de l'Italie et du magyarisme en Hongrie, tout le reste de l'empire se réunit dans une seule et même pensée : celle d'en maintenir l'existence et d'en rétablir l'intégrité. La nécessité des deux guerres qu'il fallait soutenir pour atteindre ce but fut sentie de façon à faire taire toute arrière-pensée.

L'administration autrichienne, qui avait été nuisible, quand on lui avait laissé étendre sa sphère d'activité au delà de ses limites, rendit alors, en vertu de sa forte organisation, les services les plus essentiels. Ceux de ses membres qui avaient servi la cause de la révolution, soit de fait, soit par une connivence tacite, satisfaits des résultats obtenus, redevinrent aussi zélés pour l'accomplissement de leurs devoirs que l'étaient restés ceux qui n'avaient pas un instant dévié de la ligne d'une consciencieuse fidélité.

On vit alors, en Autriche, un phénomène qui ne saurait être assez remarqué.

Un nouvel ordre de choses venait de naître. Tout ce qu'il y avait de patrimonial avait disparu. Le domaine avait fait place à la commune. En termes plus clairs, le seigneur avait cessé d'exis-

ter; la commune rurale avait été appelée à la vie. Mais, trop nouvelle, trop faiblement constituée, elle n'était encore, pour ainsi dire, qu'un germe d'avenir. Elle ne pouvait encore avoir aucune aptitude ni pour jouir de sa nouvelle liberté, ni pour remplir aucune de ses nouvelles obligations. Le désordre le plus grand aurait inévitablement envahi tout le pays; ce désordre aurait paralysé toutes les forces de l'État, si la bureaucratie n'avait pas su remplacer tout ce qui manquait à ce nouvel ordre de choses. Un contact de tous les instants avec le peuple, dont elle avait mission de soigner, de protéger les intérêts, lui avait gagné sa confiance. Toutes les anciennes autorités constituées avaient été renversées; elle restait seule. L'ancienne confiance que le peuple avait en elle, lui donna les moyens de le diriger, de le conduire.

Toutes les formes de l'administration avaient été changées. Il y avait une autre délimitation des sections territoriales administratives; il y avait un nouveau système d'impôt, un nouveau mode de perception. L'ordre judiciaire était entièrement réformé. Il y avait une nouvelle loi de conscription. Le cours de l'administration n'avait rien conservé de son ancien mouvement. Il était soumis à de nouvelles règles: seul, le corps administratif qui a été appelé *bureaucratie*, était resté debout. Il fut le seul instrument qui se trouvât être à la disposition du nouveau gouvernement; et cet instrument suffit à tous les besoins si multipliés du moment. Le service administratif se fit régulièrement; l'ordre public fut maintenu partout; les impôts rentrèrent

avec exactitude. Les levées d'hommes qu'exigeaient les deux guerres d'Italie et de Hongrie étaient considérables. Il n'y eut nulle part de résistance. Les hommes désignés par la loi se présentaient avec un empressement qui avait le caractère d'une résolution libre. Le nombre demandé était partout dépassé par suite de nombreux enrôlements volontaires où toutes les classes venaient s'associer. Le sentiment du danger était général, personne ne pouvait le méconnaître : une guerre étrangère et la révolte en Italie; une guerre de rébellion et de séparation en Hongrie, l'indifférence hostile de l'Allemagne. Il fallait des efforts et du courage pour faire tête à un pareil orage. Il fallait plus, il fallait d'anciennes habitudes d'ordre et de confiance. Cette époque restera comme le titre d'une gloire qui appartient à l'ancien gouvernement. L'esprit d'ordre et de règle, de justice et de confiance qu'il avait donné à l'État était si profond, que la trombe révolutionnaire qui avait passé sur lui n'avait pu le déraciner.

Personne ne peut révoquer en doute aujourd'hui qu'il existe un comité central qui dirige les opérations des partis révolutionnaires en Europe. On peut en parler avec connaissance de cause, car tout le monde a vu ses œuvres; beaucoup ont senti directement son action.

Une feuille de son programme écrite depuis longtemps était le renversement de l'empire d'Autriche. De simples calculs d'ambition politique ont aidé à l'exécution de ce programme; il y a donc eu complication. L'attaque dirigée contre l'Autriche a donc été à la fois action de révolution, œuvre de gou-

vernement. Cet empire s'est montré d'abord plus faible qu'on ne l'avait présumé, plus fort ensuite qu'on ne l'aurait cru possible désormais. Il était nécessaire d'indiquer, au moins à grands traits, les causes de ce double phénomène.

L'Angleterre ne pouvait exercer d'influence sur l'Autriche que par l'Italie; il ne pouvait pas convenir au caractère de sa politique actuelle d'y être neutre. Depuis longtemps elle ne voulait plus être l'alliée de l'Autriche, elle lui fut donc hostile, hostile comme elle sait l'être, quand elle veut l'être, sans aller jusqu'à la guerre. Nous le montrerons plus tard.

Comme cet écrit a pour objet de montrer la position qu'a prise l'Angleterre vis-à-vis du continent, et que nécessairement l'empire d'Autriche est par sa position autant que par son étendue un des éléments principaux de ses calculs, l'examen de cette première base exigeait de ne laisser subsister aucun doute sur la nature comme sur les causes des événements qui ont eu lieu en Autriche.

Ce travail préliminaire fait, nous allons passer aux questions générales que suscite la position qui a été faite à l'Europe par le cataclysme politique de l'année 1848. Nous chercherons à distinguer entre la part directe et la part indirecte qu'y a prise l'Angleterre.

On lit dans l'écrit : *Révision*, par M. de Cormenin, 1851, page 39, le passage suivant :

« Je mets au défi de réintégrer en France une monarchie qui ne donnerait pas le gouvernement des chambres et la liberté de la presse; et je mets

au défi une monarchie qui donnerait la liberté de la presse de durer plus de trente-six mois.

« La question ne se posera plus désormais en Europe, dans les grands gouvernements, qu'entre la monarchie absolue et la république. »

Ce serait avoir l'esprit trop hardi que de vouloir donner la solution d'une question ainsi posée. Les feuilles qui suivent se borneront donc à entrer dans la discussion des différents éléments dont elle se compose. Ces éléments ne sont pas ceux d'une théorie politique, mais bien ceux du mouvement social, tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous changerons donc la position de la question, et nous demanderons :

Le développement des affaires pourra-t-il conduire l'Europe au but que veulent atteindre ceux qui se sont chargés de la direction de ses destinées ?

II.

De toutes parts surgit une question : le gouvernement représentatif parlementaire peut-il se soutenir? L'histoire de France, depuis l'année 1815, ne prouve-t-elle pas son impossibilité? Mais, s'il ne peut pas se soutenir, par quoi pourra-t-il être remplacé? Faudra-t-il sacrifier la liberté, qui est le principe du mouvement des États modernes? Le vice n'est-il pas plutôt dans la forme que dans le principe? Et s'il faut sauver le principe de la liberté, peut-il être sauvé autrement que par une forme constitutionnelle? En effet, la liberté politique, pour ne pas devenir du despotisme ou de l'anarchie, a plus que tout autre état politique, besoin d'être fortement constituée; c'est-à-dire que l'idée de constitution est inséparable de l'idée de liberté.

Une femme qui avait assez d'esprit pour n'avoir pas besoin d'être belle, a dit que ce n'était pas la liberté qui était nouvelle en Europe, mais le despotisme. Il y avait dans le moyen âge beaucoup plus d'indépendance politique que dans les temps modernes. Cette indépendance avait pour base le fractionnement des États. Ce fractionnement nuisait au développement de la puissance. La vie des États les conduit nécessairement à un principe de cen-

tralisation qui ne peut jamais se réaliser qu'aux dépens de l'indépendance des fractions. Dans ce cas, la puissance de l'État augmente à mesure que la liberté des fractions diminue. Il y a dans un emploi rationnel de la puissance le principe de l'augmentation de la richesse; parce que la puissance, qui n'a pu s'établir que par l'affaiblissement des fractions, possède tous les moyens de faire disparaître les obstacles que les intérêts particuliers opposaient à l'intérêt général. Dans une pareille situation, tout est préparé pour le despotisme. Nous l'avons vu s'établir. La force des choses amène la soumission d'esprits autrefois indépendants. Chaque fraction, chaque classe, chaque individualité regrette les libertés perdues. De ce sentiment de regret devait naître l'idée d'une liberté nouvelle. Il était impossible de revendiquer d'anciens droits de liberté. Tous avaient été détruits; leur principe, comme leur forme. Ce fut donc au nom de théories philosophiques que se fit l'infiltration dans tous les esprits de l'idée d'une nouvelle liberté. La scène s'agrandit. Ce ne fut plus au nom de provinces dépouillées, d'associations détruites, de corporations désarmées, ayant perdu tous les prestiges de positions qui avaient été fortes d'ancienne gloire et de richesse, qu'il aurait été possible de combattre un pouvoir concentré, qui réunissait en lui tant de forces jadis éparses. On opposa donc les droits de l'homme au pouvoir du prince, qui n'était lui-même qu'un homme semblable à tous les autres, et les droits de l'humanité à ceux que l'État avait usurpés.

La genèse de ces nouvelles théories est indiquée par les courtes observations qui précèdent; mais il faut leur donner plus de corps pour la faire mieux comprendre.

Y a-t-il dans l'organisation sociale de l'Europe actuelle la possibilité qu'une grande nation puisse se constituer en république?

Parmi les questions qui sont mises aujourd'hui en discussion, celle-ci est la plus essentielle; car sa solution doit nécessairement modifier toutes les autres. Ce qui constitue essentiellement le principe républicain, c'est l'idée que la base du gouvernement doit reposer sur une organisation collective. La mesure donnée à cette organisation formera une république aristocratique ou démocratique, ou bien une république mixte, tempérée par un simulacre de monarchie.

Une organisation collective, pour être républicaine, doit nécessairement reposer sur le principe de l'élection. Le caractère du gouvernement de la république sera déterminé par les modifications de l'élection, depuis le suffrage universel, jusqu'à l'élection la plus restreinte.

Une modification plus restreinte encore du principe républicain sera celle qu'une partie des pouvoirs soit héréditaire.

Mais n'importe la forme qui peut être donnée à un gouvernement républicain, cette forme et par conséquent la république elle-même ne pourra se maintenir, si les mœurs ne la soutiennent pas. Plus elle se rapprochera du principe pur de la république, plus elle aura besoin de l'appui des mœurs.

Au moyen du mécanisme des gouvernements représentatifs, la plus grande partie du peuple est appelée, par le droit électoral, à prendre part au gouvernement. Il y aurait, dans ce mécanisme, la possibilité d'organiser une république d'une manière assez solide pour la faire durer, s'il y avait dans les mœurs un contre-poids qui fût de nature à diminuer l'instabilité du principe d'élection.

L'étude des mœurs est donc nécessaire pour trouver réponse à la question qu'il s'agit de résoudre.

Les mœurs d'un peuple se composent de ses principes et de ses intérêts.

Quand les principes dominent, le mouvement des intérêts diminue. Il augmente, au contraire, en raison de l'affaiblissement des principes.

Le caractère de notre époque se manifeste chaque jour davantage. Le monde devient une vaste manufacture dans laquelle chaque peuple est employé selon ses facultés. La vie n'a de prix qu'autant qu'elle est productive. La richesse, ce qui veut dire aujourd'hui la puissance, ne s'acquiert que par le travail. La loi qui règle les échanges est devenue la loi suprême. Le mouvement des intérêts auquel il serait impossible de se soustraire, sans se condamner à la misère, ou au moins à l'infériorité, exige donc la forme de gouvernement qui lui sera le plus favorable. Ce n'est donc plus l'homme seul qu'il faut étudier pour déterminer le principe d'après lequel il faudra le gouverner. C'est la question des intérêts qu'il faut mettre en délibération. Devenue la question dominante, elle n'est pas d'une nature aussi simple que le serait une question de

principe; une question, par exemple, comme le serait celle de savoir sous quelle forme de gouvernement les droits et la liberté de l'homme seront le mieux garantis. La question des intérêts se complique par leur prospérité, qui augmente nécessairement leurs points de contact. Ils ont besoin de s'étendre pour prospérer. Ils ont donc besoin de mouvement. Le mouvement a besoin de la liberté. Le commerce demande à la fois le libre mouvement des hommes et des choses.

La forme républicaine, qui donne le plus de liberté, a donc toujours aussi développé et fait fleurir le commerce. Il n'y avait dans les temps anciens que les nations libres qui fussent commerçantes.

En tant que les nations modernes se font essentiellement commerçantes, la question paraîtrait donc être résolue. Le commerce, étant devenu le principe de la vie et du mouvement des États, devrait les conduire tous à des formes républicaines. Mais la nature des intérêts matériels est tellement différente de ce qu'ils avaient été autrefois qu'il faut, avant tout, étudier les nouveaux rapports dans lesquels ils sont placés.

Les intérêts matériels dominent tellement le mouvement des États modernes, que ce n'est que dans une étude plus approfondie de leur nature que peuvent se trouver des éléments de calcul pour l'avenir. Le développement des intérêts matériels se fera-t-il dans la direction que les nouveaux systèmes politiques ont imprimée à l'organisation sociale? En d'autres termes les intérêts matériels

conduiront-ils les peuples à la liberté, les États à la république? Cette question doit intéresser tout le monde; ceux qui veulent la liberté à tout prix, comme ceux qui en craignent les écarts; ceux qui veulent la forme républicaine, comme ceux qui veulent conserver le principe monarchique.

L'examen de cette question met l'esprit plus à l'aise, parce qu'il ne s'agit pas de théories, mais de faits positifs. Il y a dans les choses qui grandissent une nécessité de développement qui se fera toujours d'une manière indépendante de la volonté des hommes. Plus une combinaison est grande, plus le mouvement en est rapide; plus aussi s'annulera la volonté de l'homme; son action ne deviendra productive qu'autant qu'elle se fera dans la direction du mouvement; mais le mouvement produira des résultats conformes à la nature de son principe, sans que la volonté de l'homme puisse atteindre ceux qu'il tenait en vue.

Il faut donc, pour ne pas se tromper, poser cette question : à quelle forme de gouvernement l'état social, tel qu'il existe aujourd'hui, je ne dirai pas en France, mais en Europe, peut-il conduire les États?

La forme d'un gouvernement n'est pas une affaire de choix; il est des conditions préexistantes pour chacune des formes possibles de gouvernement. En France, on a rendu la souveraineté du prince impossible, l'ancienne comme la nouvelle, c'est-à-dire la monarchie pure, comme la monarchie représentative. La souveraineté du peuple veut en prendre la place. Le gouvernement qui émane de

la souveraineté du peuple n'a d'autre forme possible que la forme républicaine, et pour un peuple de trente-six millions d'hommes le principe représentatif est le seul possible. La question pour les États modernes, tels qu'ils tendent à se constituer, est donc celle-ci : Devront-ils être *monarchie représentative* ou *république représentative*?

Car, dès le moment qu'on appelle tout un peuple à l'exercice de droits politiques, il est clair que plus il sera nombreux, plus aussi lui sera imposée la forme représentative comme une nécessité absolue.

La forme représentative ayant pour base le principe de l'élection, exige donc impérieusement que le principe du gouvernement soit d'accord avec les forces vives de l'état social. Il faut donc, avant tout, rechercher quelles sont les forces qui donnent à la société moderne ces impulsions de mouvement qui la caractérisent.

Il y a dans ce que nous voyons quelque chose d'inconnu dont la grandeur doit surprendre. Mais l'homme a sa mesure; il ne pourrait pas la dépasser sans danger. Toutes les conditions de son existence doivent être correspondantes à cette mesure. La tempête fait naufrager un vaisseau en déchirant les voiles au moyen desquelles des vents modérés l'auraient conduit à bon port.

Les tremblements de terre qui renversent les édifices des hommes ne cessent que quand les feux souterrains qui les ont amenés s'échappent par des volcans, tandis que les modestes flammes de nos foyers domestiques sont l'élément le plus utile de notre vie et de notre civilisation.

Il faut des soupapes de sûreté à toutes les machines qui sont mises en mouvement par des forces de trop grande puissance.

En admirant donc la puissance des sociétés modernes, il faut cependant appliquer une échelle de comparaison à la rapidité du mouvement qui leur est imprimé, il faut en le comparant étudier sa nature, calculer sa vitesse, et parvenir à savoir où il conduit.

Les intérêts matériels sont devenus l'affaire principale du monde. Le palais de cristal de Londres en a donné la preuve la plus manifeste. Pour apprécier la direction dans laquelle tous les peuples du globe sont engagés, il faut donc étudier comment les intérêts matériels sont arrivés au degré de puissance qu'ils ont acquise; car les principes qui ont formé cette puissance devront nécessairement devenir la base constitutive des États dont l'existence repose sur leur développement.

Commençons cet examen par le mouvement des routes de fer; il est le plus rapide; il devient le plus général; il entraîne à la fois les hommes et les choses. Il constitue le monopole le plus grand qui ait jamais existé; car rien ne peut lui faire concurrence. Là où il existe cessent toutes les autres forces motrices. L'homme n'est plus libre de choisir le moyen de transport dont il voudrait se servir. En échange de la liberté qu'il perd, on le transporte plus vite et à meilleur marché. Il n'est plus possible à l'homme riche de voyager plus vite que le pauvre. Ce monopole de transport, qui remplace la liberté par l'égalité, semble agir au profit des

classes les moins aisées, en faveur desquelles il établit la nécessité d'une loi de communauté.

Le monopole du transport existe pour les marchandises, comme il existe pour les personnes. Les unes comme les autres ne peuvent être transportées, par aucun autre moyen, ni aussi vite ni à aussi bon marché que par les voies de fer. Cet avantage sera surtout très-grand pour les objets qui seront livrés sur-le-champ à la consommation; car il est clair que l'avantage du bon marché diminuerait en raison du temps que les objets transportés auraient à rester en magasin, puisque l'avantage de la célérité du transport deviendrait inutile.

La construction des chemins de fer et les moyens de les exploiter exigent des capitaux si considérables, qu'il fallait, pour les rendre possibles, que le monopole fût une suite naturelle de leur existence. La puissance de leur action est, en effet, telle que tout ce qui veut être transporté vient s'y soumettre. Il y a donc une force inhérente à cette entreprise. Cette force d'où vient-elle? Il est positif que ni les États ni aucune société de capitalistes n'auraient voulu risquer les immenses frais de première construction ni ceux qui étaient nécessaires à l'établissement des moyens d'exploitation, s'il n'y avait pas eu certitude de retirer un intérêt suffisant des capitaux déboursés. Cette certitude se trouve dans le fait d'une supériorité qui attire tout à elle.

Les voies de fer ont, comme toutes les grandes inventions, causé une perturbation à laquelle rien ne peut se soustraire. Ce qui est inévitable n'est

plus une question de calcul ; c'est une loi qu'il faut subir ; mais c'est une question d'appréciation. De nombreux intérêts ont été déplacés ; mais un déplacement n'est pas une destruction. Cependant, quand un déplacement est de nature à pouvoir amener une modification générale de l'économie sociale, la question s'élève alors à la condition d'un intérêt qu'il faut analyser pour en comprendre l'importance.

Beaucoup de petites industries ont été absorbées par les chemins de fer. Peu importe sans doute à la communauté que les entrepreneurs de roulage, que les rouliers eux-mêmes et tous les artisans, charrons, maréchaux, selliers, que les aubergistes, en un mot, que tous ceux employés à servir une grande ligne de poste et de communication commerciale, aient perdu leurs établissements et les moyens de faire valoir leurs petits capitaux. Le mouvement de concentration, qui fait la force des grandes entreprises, les aura ruinés, il est vrai, mais il aura augmenté la richesse publique. L'industrie, qui circulait dans les plus petites veines du peuple, se concentre aujourd'hui dans les principales artères ; les pulsations en deviennent plus fréquentes, plus énergiques ; les résultats correspondent à cette surexcitation des principaux organes.

Toutes les familles qui vivaient du travail et des bénéfices que leur procuraient les anciennes voies de communication jouissaient d'une existence industrielle libre, indépendante, qui rendait à chacun selon ses œuvres et sa capacité. Toutes aujourd'hui,

dépossédées de cette existence sont, à la solde des entreprises des chemins de fer, ou comme employés à salaire fixe ou comme prolétaires, ouvriers à la semaine.

L'argent par lui-même ne donne pas la liberté dans le sens politique que l'on attache à ce mot; il ne donne que l'indépendance, et il ne la donne qu'à celui qui en possède plus qu'il ne lui en faut pour vivre.

L'indépendance du pauvre est réduite au choix qu'il pourra faire des moyens de gagner l'argent nécessaire à son existence.

L'exploitation d'une force motrice qui est de nature à mettre en danger la vie des voyageurs, si la surveillance la plus sévère ne la garantissait pas, exige une autorité absolue. Il n'y a dans ce service public de visible à tous les yeux, de sensible à toutes les personnes, que le principe d'égalité qui soumet tout le monde à la même loi. Une route de fer ne laisse de liberté à personne, ni aux conducteurs qui en dirigent la marche, ni aux voyageurs qu'elle transporte, ni aux ouvriers qui la servent. Que l'entreprise reçoive de l'argent ou qu'elle en paye, c'est toujours elle qui fait la loi. Hormis la forme extérieure du communisme, y a-t-il quelque chose dans un pareil établissement qui puisse conduire à des idées de liberté républicaine, dont le but veut être aujourd'hui d'établir le pouvoir du gouvernement de tous par tous?

Mais il y a plus encore. Ce mouvement des routes de fer se concentre dans les foyers principaux de leur exploitation; les localités intermé-

diaires ne peuvent prendre aucune part aux bénéfices des travaux qu'exige cette exploitation; elles n'y trouvent que la facilité d'un transport plus rapide. Les producteurs seuls peuvent y trouver avantage; les petites professions doivent s'appauvrir; car le mouvement qu'elles voient ne leur apporte jamais ni travail ni consommateurs.

On se tromperait fort si l'on croyait que ces observations sont écrites dans un esprit d'opposition à l'établissement des routes de fer. Ce serait folie de le faire. Ce serait la folie de l'impuissance, la pire de toutes.

Elles tendent donc, au contraire, bien plutôt à prouver qu'elles sont une loi qu'il faut subir et que les pays qui ont tardé à se relier à ces nouvelles voies de communication doivent s'empressez de le faire; ils perdraient trop à se tenir en dehors de ce mouvement.

Ce sont particulièrement les lignes transversales qui manquent encore à ce système; les intervalles entre les lignes qui courent du centre pour sortir par la circonférence gisent comme abandonnés. Les points intermédiaires où les lignes transversales rejoindraient les grandes lignes deviendraient les centres de ces directions secondaires.

Les voies fluviales seules ne suffisent plus à l'activité commerciale, surtout à celle qui est nécessaire à l'existence de l'Europe centrale; il lui faut les routes de fer pour rapprocher, le plus qu'il est possible et dans toutes les directions, les terres intérieures des débouchés et des arrivages maritimes. Mais on se laisse trop facilement et trop légère-

ment entraîner à croire que le mouvement qui produit la richesse donne aussi et prouve à la fois la liberté.

Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si le développement d'une innovation qui ne laisse de liberté à aucune des personnes qui entrent en contact avec elle et qui agit d'une manière irrésistible sur ceux qui s'en servent comme sur ceux qui ne s'en servent pas, peut, sous une autre forme, rendre la liberté qu'elle enlève. Ce qu'il s'agit de connaître, c'est la voie dans laquelle le caractère général du mouvement des intérêts matériels fait nécessairement entrer les questions politiques.

Il faut donc rechercher quelle est la nature de ce mouvement.

C'est dans le principe de l'association que toutes les entreprises trouvent la force qui les fait grandir et prospérer.

La compagnie des Indes orientales, qui a conquis, fondé, et qui gouverne encore l'empire indo-britannique, n'a été et n'est encore qu'une association marchande.

C'est la double concentration de l'argent et de l'autorité qui a fondé cette puissance, la plus grande qui ait jamais existé sous cette forme; c'est surtout la concentration de l'autorité qui la maintient.

Les populations de l'Inde sont-elles appelées au conseil central qui, de Londres, dirige, de concert avec le gouvernement anglais, les affaires de cet empire, qui compte plus de cent millions de sujets? Sont-elles appelées aux conseils secondaires de

Calcutta ou de Bombay ? On consulte, dans ces conseils, les intérêts de l'Inde, mais non la volonté des Indiens. On le fait avec sagesse, avec prévoyance, mais avec une autorité qui n'a d'autre règle que celle d'une intelligence qui trouve sa force dans des principes de raison et de justice. Il n'y a dans cet établissement aucune trace d'esprit de liberté, soit monarchique à forme représentative, soit républicaine. Qu'on examine comment sont constituées toutes les sociétés marchandes et industrielles qui existent, on trouvera que les actionnaires seuls qui ont concouru à les former en sont les directeurs et qu'ils en sont les directeurs absolus ; car ils se sont donné à eux-mêmes les règles d'après lesquelles leurs sociétés doivent être conduites. Si le principe de l'association paraît avoir quelque chose de républicain dans le mode de sa formation, il n'en est pas moins vrai que l'autorité qu'exerce l'association est entièrement absolue.

C'est contre cet absolutisme que les sectes des modernes socialistes dirigent leurs efforts. Les cris de liberté des classes inférieures avaient toujours eu pour objet, dans tous les temps, d'obtenir la diminution, l'allègement des peines du travail. De nouveaux cris se font entendre. Pour la première fois on exige le travail comme un droit. On a lu sur la bannière de l'émeute armée : *Du travail ou la mort !*

Une ère nouvelle est, en effet, ouverte aux intérêts matériels.

Il n'y a pas de doute que leur émancipation des anciens liens qui les enchaînaient a puissamment

contribué à l'essor qu'a pris l'industrie. Ceux qui croient cependant que la liberté seule a produit le développement dont nous sommes les témoins, comme ceux qui croient que ce développement doit davantage assurer la liberté des peuples, se trompent également. Il faut savoir donner à chaque principe sa véritable valeur et bien se garder de lui attribuer des résultats qu'il n'a pas produits et qu'il ne peut pas produire.

Une des questions les plus importantes de notre époque me paraît être celle du rapport qu'il y a entre l'argent et la liberté. Si, d'une part, un principe de liberté est nécessaire pour donner à l'argent cette puissance de création que nous lui voyons aujourd'hui, l'argent peut-il, à son tour, assurer la liberté de ceux qui lui ont donné celle dont il jouit? J'ai déjà dit plus haut que l'argent ne donnait que l'indépendance et qu'il ne la donnait qu'à ceux qui en possèdent plus qu'il ne leur en faut pour vivre. En d'autres termes, y a-t-il réciprocité entre l'argent et la liberté? L'argent peut-il rendre au monde la liberté que le monde lui a donnée? N'y a-t-il pas bien plutôt dans la nature de l'argent un principe d'inévitable asservissement? Ce principe ne réside-t-il pas dans le mouvement d'une concentration qui lui est naturelle? N'est-ce pas pour acquérir la force que donne ce mouvement que se forment toutes les associations?

L'intelligence des industriels a devancé par l'association la concentration que le temps produit par des voies naturelles, mais plus lentes. On voit tous les jours de petits capitalistes se réunir

et former des maisons ou des sociétés qui deviennent tout à coup puissantes d'action et de prospérité. Plus cette prospérité devient grande, plus augmente nécessairement le nombre des individus qui entrent en rapport d'affaires avec ces sociétés; mais ces affaires ne sont conduites que par des chefs délégués ou par le conseil des actionnaires; elles sont conduites avec une autorité absolue, puisque cette autorité n'est dépendante ni d'aucun autre individu, ni d'aucune autre société.

On voit que tous les intérêts particuliers et matériels sont conduits dans un esprit entièrement opposé au principe républicain que l'on veut prendre pour base des États; ce qui explique comment il se fait qu'on voit une république sans républicains; car ce n'est pas être républicain que de s'en donner le nom sans en avoir ni les mœurs ni les principes.

C'est ainsi que depuis longtemps on criait encore dans plus d'une capitale : *Vive le roi*, sans avoir aucune des convictions qui seules constituent le royaliste. Cette sorte d'idolâtrie, qui ne veut que le simulacre d'un principe, conduit les hommes en politique, comme l'athéisme en religion, à ne plus admettre d'autre culte que celui de la force; que cette force soit celle de la supériorité d'une intelligence plus habile, qu'elle soit celle de l'argent ou celle du sabre, peu importe. On ne trouve dans aucune des garanties de liberté.

Mais continuons l'examen des autres branches des intérêts matériels.

Des maisons de banque et de commerce, accumulant de nombreux millions dans leurs coffres, peuvent exister sans se mettre en opposition directe aux principes du républicanisme, qui, susceptible de prendre aussi une forme aristocratique, admet l'inégalité des fortunes comme l'une des conditions de cette forme. L'activité des maisons de banque et de commerce, se portant d'ailleurs toujours de préférence au dehors, parce qu'elles y trouvent de plus gros bénéfices, leur donne peu d'influence sur les populations de l'intérieur. Elles peuvent donc augmenter leurs richesses, sans changer la condition politique des classes qui sont étrangères à leur commerce.

Il n'en est pas ainsi des grandes entreprises industrielles; elles exercent une influence directe, inévitable sur les nombreuses populations qui les servent. L'application des sciences physiques et mécaniques à tous les travaux de fabrication a produit dans peu d'années des résultats immenses; leur progression toujours croissante sera pour le sort des classes laborieuses d'une importance dont le caractère ne me paraît pas encore avoir été suffisamment apprécié.

La découverte d'une nouvelle combinaison chimique qui facilite la production, qui embellit les produits de l'industrie, ne reste pas longtemps le secret de celui qui l'a faite; elle entre bientôt dans le domaine universel; car toute loi naturelle lui appartient, personne ne peut en faire sa propriété.

Ainsi la découverte galvanique de Jacobi, si

féconde en résultats, a franchi toutes les distances avec une rapidité qui semblait tenir de la nature du fluide dont elle dérivait. Il en est de même, et il en sera de même de toutes les découvertes que l'intelligence peut s'approprier sans avoir besoin de secours étrangers pour l'employer; elles sont alors d'un avantage dont chacun peut prendre sa part; il y a là jouissance et bénéfice pour tout le monde.

Il en est autrement de l'application de la dynamique à l'industrie. La science, pour mettre en mouvement les forces dont elle soumet la puissance à ses calculs, a besoin du secours de l'argent. Il s'est donc fait une alliance naturelle entre les hommes de la science et les hommes de l'argent. Cette alliance a fait entrer le monde dans des voies nouvelles. Dans les grands foyers de l'activité humaine se concentrent à la fois la science et l'argent. Aucune idée n'y tombe à terre; elles circulent avec la vitesse de la pensée; tous les esprits les saisissent, les élaborent; la concentration des intelligences multiplie leur force, comme la concentration de l'argent multiplie sa puissance. On applaudit aux premiers résultats obtenus par l'alliance intime de ces deux grands facteurs de l'industrie, comme s'il n'y avait aucun doute que cette double concentration dût amener une amélioration du sort des hommes.

Cependant ne serait-il pas permis d'élever un doute quand on voit que les forces mécaniques mises au service de l'industrie anglaise produisent un travail dont l'appréciation varie entre celui de

trois cents à quatre cents millions d'hommes? Quelle liberté pourrait faire concurrence à ce qu'il y a d'absolu dans cet empire de l'argent sur la matière?

Les intérêts matériels sont donc asservis par une puissance contre laquelle l'intelligence seule ne peut pas lutter. J'abandonne aux économistes le soin de décider s'il est possible que les pays du continent puissent égaler l'Angleterre dans l'emploi des forces mécaniques appliquées à l'industrie. Et, si la chose est possible, je leur demanderai alors où ils trouveraient des consommateurs pour un pareil excès de production? L'Angleterre les cherche au moyen du commerce libre. Il me paraît, au contraire, que le seul moyen qu'il y aurait de lutter avec quelque espoir de succès en faveur du travail naturel de l'homme serait d'égaliser les prix par un droit plus élevé à imposer sur les produits des machines. N'a-t-on pas vu l'Angleterre chercher à employer ce moyen en faveur de la culture libre du sucre dans ses colonies, en imposant un droit plus élevé sur les sucres des pays à esclaves?

On dit que l'usage des machines n'a pas diminué le nombre des hommes employés par l'industrie. Cette assertion serait peut-être contestable; mais je ne veux y opposer qu'une question. Les ouvriers sont-ils restés dans leur position antérieure? Si elle a été changée, est-elle devenue meilleure ou pire?

Les ouvriers doués de talent, d'un caractère actif et persévérant pouvaient autrefois, en acquérant les connaissances techniques de leur métier, devenir à leur tour chefs d'établissement; l'histoire de l'in-

dustrie en offre de nombreux exemples. Une vie laborieuse et sage pouvait donc conduire un homme intelligent à se faire une existence aisée, indépendante et libre. Cette possibilité n'existe plus depuis que la coalition de la science et de l'argent a donné l'intelligence aux métaux. Les ouvriers sont aujourd'hui placés au service des machines intelligentes, infatigables, plus promptes et plus exactes qu'ils ne pourraient jamais l'être eux-mêmes. Le plus habile, le plus distingué obtiendra un emploi supérieur de surveillance. Mais, de fait, l'intelligence est un métal, le service machinal est à l'homme.

Les progrès de mœurs et de caractère que l'on remarque dans les classes ouvrières sont le produit du temps qui a précédé l'emploi des machines. Les trois derniers siècles ont développé l'intelligence des populations européennes, telles que nous les voyons aujourd'hui. Chacun avait, dans ce temps, l'obligation de penser pour bien faire ses affaires. L'esprit travaillait ; l'ouvrier avait besoin de talent pour devenir maître. La carrière lui était ouverte, car il n'avait pour concurrents que d'autres hommes comme lui. Peut-il lutter à présent contre des machines qui produisent plus vite, à meilleur marché, et font mieux que lui ?

Les marchands avaient aussi besoin d'une active intelligence pour s'enquérir des voies et moyens de se procurer, à meilleur prix, et de meilleure qualité, les objets de leur commerce. Les grandes entreprises commerciales déposent aujourd'hui à leur porte tout ce qu'ils leur demandent. Les marchands sont

placés à peu près comme ces débitants des monopoles de régies qui ont tant pour cent de bénéfice sur le débit des sels et des tabacs. Qu'on se demande, avec ce calme de raison qu'il faut pour des questions de cette gravité, si trois autres siècles de vie industrielle, telle qu'on la façonne aujourd'hui, produiront des populations aussi fortes, aussi éclairées, aussi énergiques que celles qui existaient au commencement du XIX^e siècle. Que l'on compare l'existence morale et physique de ces millions d'ouvriers enfermés dans de longues salles, séparés de leur famille et attachés au travail pendant un nombre d'heures pour la fixation duquel les législateurs charitables se croient obligés d'intervenir, avec ces artisans libres, travaillant dans leurs maisons, aidés de leur famille ou se réunissant en petit nombre chez des maîtres qu'ils choisissent jusqu'à ce qu'ils deviennent maîtres à leur tour. Que l'on mette la main sur le cœur, et que l'on dise en conscience de quel côté se trouveront la force, la santé, l'énergie, les vertus domestiques et la morale. S'agit-il de l'homme ou seulement de ses œuvres? Les produits de l'industrie moderne sont certainement supérieurs à ceux de l'ancienne; mais au profit ou aux dépens de qui cette perfection est-elle atteinte?

Quand des ouvrières, recluses forcément pendant plusieurs mois de mauvaise saison, centuplaient la valeur première du lin en faisant de la dentelle, le luxe était une charité. En est-il encore ainsi, quand ce sont des machines qui font le tulle et la dentelle?

Il ne peut, certes, entrer dans la pensée d'aucun homme raisonnable de vouloir faire rétrograder le monde jusqu'à l'époque à laquelle l'homme n'avait encore su se rendre maître d'aucune des grandes forces de la nature. Aucun homme, pour peu qu'il soit digne de porter ce nom, ne pourrait se permettre le regret de voir comment l'espèce à laquelle il appartient est parvenue à jouer, pour ainsi dire, avec les plus énormes masses; tant est grande la facilité avec laquelle l'homme les soulève et les lance dans l'espace; et tant grande est aussi la rapidité avec laquelle il leur fait parcourir et parcourt lui-même les plus grandes distances par terre et par mer. La question, au moins celle qui m'occupe, n'est pas là. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si la science et la richesse, qui donnent incontestablement la force et la puissance, donnent en même temps la liberté, cette liberté morale et individuelle qui sera toujours pour l'homme le plus précieux des trésors, de la perte duquel tous les prodiges du génie ne sauraient l'indemniser, quand même il pourrait avoir l'orgueil de dire qu'il en est un des collaborateurs.

Ces prodiges, l'avenir en verra de plus grands encore, car nous ne sommes qu'aux premiers jours de cette nouvelle époque. Mais n'y a-t-il pas matière à réfléchir, dans le spectacle que nous présentent nos grandes métropoles de l'augmentation du nombre de ceux qui ont à souffrir de tous les maux de la misère la plus extrême à côté de toutes les jouissances du luxe le plus raffiné et d'une accumulation de richesse sans mesure? Et que l'on ne dise pas que la liberté politique sera le moyen

d'empêcher un tel mal. Ne voyons-nous pas New-York, la seule ville des États-Unis d'Amérique qui puisse se comparer aux grandes villes de l'Europe, nous offrir déjà le même spectacle ? Il ne faut donc pas se faire illusion. Les conditions de la puissance et de la richesse ne sont pas les mêmes que celles de la liberté. N'est-ce pas en faisant la conquête du monde que les Romains, de libres qu'ils étaient, perdirent à la fois liberté et patrie ? Il en sera toujours de même. La grandeur des œuvres que l'homme accomplit lui fait souvent perdre sa liberté. Ne le voyons-nous pas déjà, dans quelques endroits, devenir esclave de ses propres travaux ? Serait-il libre de les suspendre et de les reprendre à son gré ? Non, le peuple qui fonde sa richesse sur l'engrenage des machines est entraîné lui-même par ce mécanisme qui ne lâche plus rien de ce qu'il a une fois saisi. La prépondérance des intérêts matériels repose sur un principe de nécessité absolue : c'est la réunion des trois facteurs dont se compose leur grandeur : *acheter, vendre et produire*. Il faut toujours acheter, toujours vendre, toujours produire. Quand toute l'existence sociale d'un pays est rendue dépendante de ces trois actes, aucun d'eux ne peut alors cesser son action sans danger pour tous les trois ; mais la continuité de cette action déplace nécessairement la puissance, et, en la déplaçant, elle en change le caractère. N'en voit-on pas la preuve dans le sentiment d'inquiétude que montre l'aristocratie anglaise ? elle cependant si puissante par la richesse de ses possessions territoriales, comme par les fonctions politiques héréditaires qu'elle exerce,

Mais elle sent le poids qui pèse sur l'Angleterre; car elle sait comme tout le monde le sait, que les canaux dans lesquels se meut la puissante organisation de son industrie ne pourraient pas se fermer sans la faire éclater; comme éclateraient ces machines à vapeur à haute pression, auxquelles on enlèverait leurs soupapes de sûreté.

Le gouvernement anglais a cherché à élever l'exhibition du palais de cristal à la hauteur d'un événement qui doit faire époque dans l'histoire des hommes. De cette époque doit dater une paix durable, universelle. Parce que tous les produits de l'industrie sont venus se laisser ranger sous le même toit et se montrer à une fête, la rivalité des forces de production aura-t-elle cessé? La suite inévitable de ce moyen de comparaison ne sera-t-il pas de l'exciter davantage? Ce but n'est-il pas hautement proclamé?

Dans un discours parlementaire, à la séance du 17 juin 1851, en réponse à M. Cobden, qui demandait le désarmement des marines de France et d'Angleterre, lord Palmerston a décoré l'Angleterre du titre de *Temple de la paix du monde*, en défendant toutefois le droit qu'avait l'Angleterre de rester armée selon que le gouvernement le trouverait nécessaire. Est-ce comme néophytes de ce nouveau culte que l'on voit se promener sous les portiques de ce temple les Mazzini, les Ruge, les Ledru-Rollin, etc., ou comme des hommes de bonne volonté, qui se tiennent en réserve pour d'autres combinaisons politiques que celle d'une paix universelle?

Au milieu des produits inoffensifs de l'industrie ne voit-on pas marcher de front l'active invention des moyens de destruction? Les armes et les munitions de guerre de toute espèce ne forment-elles pas une des branches du commerce anglais? Le tableau ci-annexé¹ des douanes prouve comment il augmente ou diminue selon les chances de paix ou de guerre. Les fabriques anglaises sont toujours prêtes à fournir des armes à tous les hommes qui veulent se battre.

Il faut du reste peu de mots pour réduire ces paroles de paix industrielle à leur véritable valeur. Si les productions de l'industrie donnent la richesse,

¹TABLEAU de la valeur déclarée des armes et munitions de guerre exportées de la Grande Bretagne depuis l'année 1827.

1827.....	406 312	livres sterling.
1828.....	335 761	» »
1829.....	279 287	» »
1830.....	244 644	» »
1831.....	562 765	» »
1832.....	274 958	» »
1833.....	322 773	» »
1834.....	313 038	» »
1835.....	407 573	» »
1836.....	414 286	» »
1837.....	289 142	» »
1838.....	333 727	» »
1839.....	394 721	» »
1840.....	332 401	» »
1841.....	343 776	» »
1842.....	383 606	» »
1843.....	387 928	» »
1844.....	390 338	» »
1845.....	518 888	» »
1846.....	484 711	» »
1847.....	483 647	» »
1848.....	595 559	» »
1849.....	549 311	» »

parole qui est synonyme de celle de puissance, tous les peuples possèdent-ils les mêmes moyens de production? S'ils ne les possèdent pas, ils ne deviendront pas également riches, ils seront donc de puissance inégale. Leur position relative ne sera donc pas changée. Il faudrait alors à la prépondérance industrielle un degré d'abnégation et de vertu que l'on voit bien rarement se réunir au sentiment de la puissance. L'industrie n'a-t-elle pas, pour faire la guerre, des armes qui paraissent inoffensives et qui cependant portent les plus vives atteintes à la vie des nations? Pour mon compte, je ne crois ni à la paix, ni à la liberté, ni à la richesse que veut donner l'industrie, n'importe de quel pays elle soit. L'argent, qui est l'âme de l'industrie, n'a jamais rien donné à personne. Il se prête à plus ou moins gros intérêt, mais il ne se donne pas.

Le palais de cristal a donné au gouvernement anglais, comme aux organes les plus accrédités de la presse anglaise, l'occasion de dire aux gouvernements et aux peuples du continent combien l'esprit de respect pour la loi a pénétré tous les étages du peuple anglais; que l'ordre qui a régné dans les masses qui se sont pressées autour et dans l'intérieur de ce fragile édifice, provient du sentiment de liberté qui anime chaque Anglais et le rend fier de s'imposer à lui-même ces dehors de bienséance qui sont une preuve de véritable civilisation.

Il y a, certes, une espèce de monomanie à penser que tout Anglais qui se conduit en homme sage et raisonnable ne le fait que parce qu'il porte en lui

la conscience de sa liberté constitutionnelle. Il y a, dans cette manière de présenter le peuple anglais aux hommes du continent, ou étroitesse d'esprit ou cette intention de propagande constitutionnelle, calcul assez habituel à tous les hommes d'État anglais. Je rends justice, autant que qui que ce soit, aux qualités qui distinguent le peuple anglais. J'ai toujours admiré ses grandes actions, comme l'ordre qu'il sait observer chez lui; mais, si je consens à attribuer la haute position qu'il a prise à sa constitution, ce n'est pas au principe seul de liberté de cette constitution que je puis en faire honneur.

Il n'existe pas d'état social plus fortement discipliné que celui de l'Angleterre. Comme peuple maritime, tout Anglais est élevé dans la conviction que la grandeur de son pays est inséparable de ce respect pour l'autorité qu'exige le service de la mer. L'autorité du capitaine d'un bâtiment marchand est aussi respectée que celle du capitaine d'un vaisseau de ligne. S'il y a différence dans la sévérité des formes, il n'y en a pas dans le principe. Croit-on que ce principe, dont les vagues mugissantes des côtes d'Angleterre proclament sans cesse la nécessité, puisse rester sans influence sur l'esprit du pays? Chaque Anglais ne voit-il pas, ne sent-il pas que l'obéissance seule lui donne les moyens de maîtriser un élément qui, sans cette obéissance, le retiendrait prisonnier dans son île? Telle est, en Angleterre, la première base du respect pour la loi; elle est simple, naturelle, pour ainsi dire, innée.

Dans toutes les circonstances les causes natu-

relles agissent sur les hommes d'une manière plus certaine et plus égale que les lois qu'ils se donnent.

C'est ainsi que l'on voit, dans tous les pays, les populations agricoles être ordinairement plus religieuses, plus résignées que celles des villes. L'agriculteur, qui voit un orage détruire en peu d'instants l'espérance qu'il avait d'une bonne récolte, apprend deux choses : qu'il existe une puissance qui lui est supérieure, et qu'il doit joindre à la peine du travail la sagesse de l'économie. La propriété foncière a l'avantage d'enseigner à l'homme qu'il ne doit pas vivre au jour le jour ; elle exige, avec le travail, du calcul et de la prévoyance ; elle est à elle toute seule une école de moralité. Que dire de ces fous d'une nouvelle espèce qui la signalent comme un vol ?

Le terme de *constitution* est de nature à renfermer en soi des éléments si divers et souvent si différents, que son emploi comme terme général, ne donne jamais l'idée exacte de ce que l'on veut dire. Ce n'est donc pas le mot de *constitution*, mais celui d'*organisation* qui peut rendre l'opinion que je veux exprimer sur l'Angleterre.

Chaque Anglais a sans doute la conscience d'appartenir à un peuple qui se dit libre. Chaque Anglais est cependant placé individuellement dans une dépendance continue à laquelle rien ne peut le soustraire, et qui est l'habitude de toute sa vie.

La charité elle-même, cette vertu chrétienne, qui devrait être si douce, puisqu'elle repose sur la loi naturelle d'une égale fraternité, prend, en Angleterre, la forme la plus despotique.

Le principe anglais, qu'une *association politique*

ne peut laisser aucun de ses membres mourir de faim, en imposant aux communes l'obligation de subvenir aux besoins de tous leurs pauvres, leur donne le droit de ne laisser aucun individu étranger fixer sa demeure dans une commune au delà d'un certain temps, s'il n'apportait pas avec lui les moyens d'exister sans avoir besoin de secours. Les lois de charité ont donc pris nécessairement un caractère politique opposé à l'idée de liberté. Le pauvre perd une partie de la sienne en échange de la contribution d'argent que paye le riche en sa faveur. Le pauvre est attaché à cette nouvelle glèbe de la misère, comme il était autrefois partout et comme il est encore en quelques endroits, attaché à la glèbe de la terre. Le fermier est envers le propriétaire du sol dans une position de dépendance dont il ne peut s'affranchir qu'en le quittant. La réciprocité de l'intérêt accomplit seule entre eux l'œuvre de la médiation.

Il en est de même de tous les ouvriers qui travaillent à l'exploitation des mines, dans les ateliers, et dans les fabriques de tout genre.

Les corporations des métiers et professions, que l'on voit encore si puissantes et si considérées dans la métropole, ne doivent cette puissance et la considération dont elles jouissent qu'à leur discipline intérieure.

On voit ce même esprit d'ordre et de règle animer toutes les corporations, les associations (qu'elles soient permanentes ou temporaires), les paroisses, les collèges, les universités. Les clubs, qui ne sont que des réunions de plaisir et d'agré-

ment, sont soumis à des règles qu'aucun de ses membres n'oserait enfreindre. Si la liberté forme les associations, c'est la discipline de l'esprit qui seule les rend fortes et durables.

Même les grands partis politiques sont constitués de la même manière; ils sont animés du même esprit. Un Anglais peut ne pas être content de toutes les mesures que prend son parti; mais il dit: Je suis né whig, je ne puis pas me séparer du parti auquel appartient ma famille. S'il est homme de grande capacité, il cherchera à ramener son parti à son opinion. S'il ne possède pas les qualités qui commandent aux hommes, il suivra ses chefs malgré une conviction contraire. Enfin celui qui, ne voulant pas forfaire à ce que l'honneur politique exige d'un homme de parti, ne veut pas davantage capituler avec sa conscience, se retire des affaires et rentre dans la vie privée.

Voilà l'esprit de discipline qui fait la force de l'Angleterre; et c'est l'alliance de cet esprit avec celui de la liberté (qu'on l'appelle alors *constitutionnelle* si l'on veut) qui fait sa grandeur.

Ce qui distingue le peuple anglais entre tous les peuples, c'est que chacun a su comprendre pourquoi et comment l'obéissance lui est utile. L'ordre paraît alors le résultat d'une loi de liberté, tandis qu'il n'est, au contraire, qu'une suite de sa limitation.

Ce qui distingue également le gouvernement anglais entre tous les gouvernements, c'est qu'il n'exige pas l'obéissance en vertu du droit qu'il a de commander, mais en vertu de la faculté qu'il a

de prouver que l'ordre qu'il donne repose sur un principe de justice et qu'il sera utile aux intérêts publics de l'accomplir.

C'est également par suite de ce double principe d'obéissance et de liberté que l'état militaire n'est d'obligation pour personne; il est entièrement volontaire; et, cependant, la discipline n'est dans aucune autre armée aussi sévère que l'est celle de l'armée anglaise.

Qui donc ne serait pas heureux de voir à son pays une aussi puissante organisation? Mais plus on l'étudie, moins on comprend cette propagande anglaise qui dit vouloir donner la liberté à tous les peuples, sans qu'elle puisse leur donner l'organisation qui la produit en Angleterre.

L'opinion publique, entraînée par de fausses apparences, croit arriver à la liberté par le mouvement de l'industrie beaucoup plus sûrement que par toute autre voie. J'ai essayé d'éclairer cette question sous le point de vue strictement industriel, maintenant il faut aussi l'examiner sous le point de vue politique. Il sera facile de montrer que le mouvement du commerce et de l'industrie en s'agrandissant, c'est-à-dire en devenant international, doit assujettir le pays moins riche de capitaux à celui qui en possède davantage. Il restera constant que l'argent ne peut donner de l'indépendance et de la liberté qu'à ceux qui le possèdent. Les États qui vivent dans un système de communauté politique sont placés, sous ce rapport, dans la même condition que les particuliers.

Tous les peuples de l'Europe centrale commen-

caient à comprendre la connexité de la politique et du commerce. L'exemple de l'Angleterre, après avoir été depuis longtemps un objet d'envie, était devenu celui de l'étude; on cherchait à la comprendre, afin de pouvoir l'imiter. Mais les intérêts matériels n'ont de puissance que quand un long travail préparatoire leur en a donné les moyens par l'accumulation de riches capitaux. Les États qui veulent entrer dans cette carrière, avant d'en posséder les moyens, sont obligés de demander au crédit la force que l'Angleterre possède depuis longtemps.

La lutte industrielle qui s'engage et à laquelle l'Angleterre convie toutes les nations par le principe du libre échange, pourrait-elle être égale, quand un crédit qui manque de base, loin d'augmenter la richesse, ne montre, au contraire, que la faiblesse. Le particulier qui emprunte pour bâtir une maison ou pour acheter une propriété territoriale, livre son avenir au hasard, car il contracte une dette dont les intérêts sont invariables, tandis que le rapport de la propriété qu'il acquiert, dépendant de circonstances qui ne peuvent pas être soumises à un calcul exact, sera souvent inférieur aux intérêts qu'il doit payer.

Il faut excepter le cas d'un acheteur qui spéculé sur le malheur des autres, et qui cherche des achats au-dessous de leur valeur. Mais ce cas, de nos jours très-fréquent partout, même en Angleterre, et particulièrement en Irlande, montre surtout combien est despotique la puissance de l'argent.

C'est ici qu'on peut, à l'aide d'une échelle plus

vaste, prendre une plus juste mesure de cette puissance.

Le crédit ne donne avec avantage de l'argent qu'au pays qui en possède assez pour établir une juste proportion entre l'emprunt et la richesse qui doit le garantir.

Tous les gouvernements qui sont entrés dans la voie du crédit, avant que le pays ne fût riche, ont abdiqué une partie de leur indépendance; ils sont livrés à la merci des étrangers. Qu'on ne dise pas que les papiers à intérêts, en passant dans des mains étrangères, augmentent les capitaux du pays. C'est une erreur; car ce qui est un emprunt n'est pas une propriété. Aussi voit-on ces capitaux user de la faculté qui leur appartient de pouvoir sortir du pays aussi vite qu'ils y sont entrés; ce qui ne manque jamais d'arriver dans les moments de crise, et ce qui en augmente les dangers. Mais quelle que soit la crise et sans égard à la sortie des capitaux, il faut, sous peine de mort politique, continuer à en solder les intérêts.

Ce même cas se présente sous une autre forme. Quand le capital emprunté est dépensé, ce qui arrive promptement, car l'État n'emprunte que quand il y est forcé par une nécessité pressante, les intérêts deviennent un tribut imposé par le plus riche au plus faible. Pour payer ce tribut, il faut un impôt, ou bien il faut retrancher de la dépense de l'État ces avances qui ont force productive; de manière que les opérations du crédit tournent toujours au dommage de celui qui emprunte.

L'art du crédit moderne pour les États peu ri-

ches de fait, ou appauvris par des malheurs politiques, ou par incapacité, tient beaucoup des opérations de banqueroute.

Suivant les nouvelles formes dans l'existence desquelles on veut trouver la plus grande garantie, le gouvernement présente tous les ans son bilan. Il dit aux prêteurs : Je suis en état de faillite; si vous ne venez pas à mon secours, vous perdrez ce que vous m'avez déjà prêté.

N'est-ce pas ce que l'on voit dans la plupart des États constitutionnels? Que l'on veuille bien se donner la peine d'observer la progression croissante des budgets.

L'Angleterre elle-même s'est trouvée dans une position semblable à la fin des grandes guerres qu'elle avait soutenues contre la France. Mais, pendant que le gouvernement empruntait et dépensait, le pays s'était enrichi; il avait acquis la force de prendre la dette à son compte.

La dette fondée de l'Angleterre monte encore aujourd'hui à trente-deux millions de livres sterling d'annuités. Mais ce n'est pas un tribut payé à des étrangers; les Anglais se doivent cette somme à eux-mêmes. Le gouvernement n'a eu que deux choses à faire : introduire de l'économie dans les dépenses, afin de mettre de l'équilibre entre ses dépenses et ce qui restait de disponible du revenu, après en avoir prélevé les intérêts de la dette publique; puis, ouvrir de larges voies à l'industrie et au commerce.

Quand les habitants d'un pays sont riches, ils dépensent davantage; le rapport des impôts indirects croît dans la même proportion.

En Angleterre, l'échelle comparative des impôts indirects est à la fois le baromètre qui annonce le plus prochain avenir, comme elle est en même temps le thermomètre qui signale la température existante d'une manière plus infallible que ne le font ces instruments qui annoncent aux observateurs du temps les variations de l'atmosphère.

Ces observations n'affranchissent pourtant pas l'Angleterre de la servitude qui lui est imposée comme État. Le gouvernement anglais n'est plus, en effet, maître de la destinée de l'Angleterre. Et quand je dis le *gouvernement*, je le prends pour l'expression de la nation. Il faut qu'il marche, bon gré, mal gré, dans la voie que lui trace une nécessité absolue. Le char de l'Angleterre roule sur des rails d'or et d'argent que son histoire a posés, comme roulent toutes ses locomotives sur les rails de fer. Ce char ne pourrait pas dérailler sans verser, sans se briser, ou du moins sans perdre la force de se mouvoir. Et cependant ses conducteurs ne peuvent en soigner que le service matériel. Ils ne possèdent aucun moyen de régler sa vitesse ni de la maintenir dans la direction de la voie sur laquelle il roule. Un accident violent, imprévu, venant de loin, pourrait l'en faire sortir.

Comme on ne peut emprunter de l'argent qu'à ceux qui en ont, il est clair que, quand un pays est pauvre de capitaux, le gouvernement qui en demande doit les chercher ailleurs. Mais, quel que soit le lieu où se fait un emprunt, les effets d'une dette publique appartiennent à qui veut les acheter. Il en résulte une migration continuelle des capitaux

représentés par les titres de cette dette, de manière que l'État n'est plus le maître de cette fortune, qui n'est, d'ailleurs, que fictive, car elle est une dette d'une nature d'autant plus dangereuse, qu'elle n'a pas d'échéance fixe, et qu'on peut en réaliser le remboursement quand on le veut, ce qui se fait en vendant le titre. Une dette publique, par elle-même de nature improductive, car les jeux de bourse, qui peuvent enrichir les joueurs, n'augmentent jamais le capital, l'est encore bien davantage d'une autre manière, parce qu'elle a pour inévitable résultat d'enlever des capitaux à des emplois productifs ; beaucoup de personnes donnant la préférence à ce mode de placement, qui n'exige d'autre soin que celui de prélever les intérêts, et qui ne fait pas cesser un instant la libre disposition du capital. L'État qui se rend, par l'abus du crédit, tributaire de l'étranger, finira par perdre son indépendance politique ; il descendra nécessairement, quels que puissent être l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population, à la condition de ces États secondaires toujours entraînés, malgré eux, comme satellites dans l'orbite d'un autre corps. Le système des emprunts a dénationalisé une masse considérable de capitaux ; mobiles et sans patrie, liés entre eux par affinité, ils forment une vaste coalition, dont le but est l'exploitation des plus faibles. Il faut donc, pour conserver l'indépendance d'un État, restreindre autant que faire se peut la quantité des capitaux rendus mobiles par la nature d'une dette publique.

Pour cela deux choses sont nécessaires : que la

dette publique soit dans une telle proportion avec la richesse du pays, qu'elle puisse s'y placer d'une manière stable, et que le cours en soit réglé de manière à empêcher cet écoulement des monnaies d'or et d'argent qu'amènent les pertes que fait le commerce par le change.

On voit combien de toutes parts est grande la puissance politique de l'argent. Il n'est jamais neutre, car alors il ne rapporterait rien ; il est donc toujours ami ou ennemi : quand on ne l'a pas pour soi, on l'a contre soi. Ainsi, la condition première de l'indépendance est d'en emprunter le moins possible, comme la condition première de la puissance sera d'en avoir le plus possible. Le premier talent politique des hommes d'État sera donc toujours celui de l'économie, afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus. Le second sera celui de développer les ressources du pays et de les rendre productives. Mais cette habileté manque souvent. Combien n'a-t-on pas tué de poules aux œufs d'or par une inintelligente fiscalité qui ne sait calculer comme richesse que ce qui entre dans ses coffres ?

Cette discussion sur, ou plutôt contre l'emprunt, formulée comme une théorie, ne trouverait peut-être que des contradicteurs, si des faits ne venaient l'appuyer. A une époque où certains sophismes s'établissent dans l'opinion publique comme des axiomes, le travail le plus important est celui de les combattre.

On a dit qu'il fallait une dette publique à un État, parce que le crédit était le moyen d'augmen-

ter la richesse. C'est répondre à ce sophisme que de faire cette question : la richesse de qui ?

On a dit que les meilleurs emprunts étaient ceux qui se font plus ou moins éloignés du pair, parce que l'appât des bénéfices de la hausse facilite leur placement. Quelques mots suffisent aussi pour mettre ce sophisme hors de cours. Il est celui qui a le plus dénaturé l'emprunt en en faisant un jeu public qui finit par ruiner le crédit; et voici comment. Dès qu'un emprunt arrive au pair ou le dépasse, beaucoup de joueurs travaillent à le faire baisser, afin de ramener des chances de jeu. Dans les pays à grands capitaux, où l'on opère avec de grandes sommes, les petites différences suffisent pour entretenir ce jeu. Dans les pays qui ont peu de capitaux, et qui ne sont pas de force à faire digue à l'agiotage, les fluctuations deviennent si considérables, que peu d'individus plus riches ou plus hardis et quelques jours de mauvaise bourse suffisent pour porter la plus dangereuse atteinte au crédit de l'État, en diminuant la valeur des papiers dont il fait émission.

L'Angleterre qui, sous tant de rapports, est un pays qu'il faut étudier, nous présente aussi sous celui-là les plus utiles enseignements.

Lors du dernier ministère de sir Robert Peel, il y avait dans le budget de l'État un déficit annuel de deux millions de livres sterling. Il n'entrevoit pas la possibilité de le couvrir et de rétablir l'équilibre par la diminution de la dépense. Il pouvait, sans aucun doute, proposer à un pays aussi riche en capitaux que l'Angleterre de couvrir le déficit

par la voie de l'emprunt, jusqu'à ce que des chances meilleures de revenus indirects en eussent fait cesser la nécessité; il préféra l'impôt direct à l'emprunt. Il n'hésita pas à demander à l'Angleterre l'*income-tax* pour un temps limité, établissant, comme principe, qu'aucun État, quelque florissant qu'il puisse être, ne pourrait se soutenir, si annuellement ses dépenses étaient plus élevées que ses revenus. Quelque petite que puisse paraître cette différence, elle devrait finir par amener un désordre grave, si elle se prolongeait. Il se décida donc à exposer sa position personnelle à l'impopularité de la mesure qu'il proposait, plutôt que de demander un emprunt aux capitalistes anglais, toujours disposés cependant à prêter leur argent à tous les étrangers qui en sollicitent. Il ne le voulut pas, parce que la facilité de l'emprunt amène la facilité de la dépense et que cette double facilité conduit infailliblement au désordre des finances; tandis que la difficulté de l'impôt arrête, au contraire, les hommes d'État ou trop faciles ou trop aventureux.

Il y a sans doute dans la vie des États des moments de crise, amenés par des événements plus forts que les hommes, et qui forcent à engager l'avenir. Que chacun fasse donc à l'histoire de son pays l'application de l'enseignement qu'a donné sir Robert Peel, et qu'il apprenne alors à distribuer le blâme et la louange selon les temps et selon les actions.

L'histoire la plus récente de l'Angleterre a d'autres enseignements à donner, lesquels seront plus utiles encore à ceux qui sauront les comprendre.

On a vu, dans les derniers temps, le cabinet anglais mettre la Grèce à exécution pour le paiement d'une créance particulière qu'avait à faire valoir un sujet anglais (par adoption). Une flotte anglaise vint occuper le Pirée. Tout le monde connaît les détails de cette affaire. L'arbitrage de la France fut accepté par les deux parties, à l'effet d'assigner de justes limites à la prétention de don Pacifico. Le prononcé de l'arbitre vient de prouver ce que l'on savait déjà, que cette affaire était par elle-même de valeur trop minime pour qu'on puisse admettre qu'elle eût été la véritable cause d'une démonstration aussi considérable que celle qui fut faite alors.

Lord Palmerston a montré trop d'habileté dans le maniement des grandes affaires; il a su trop bien défendre les intérêts anglais pour admettre qu'il eût voulu mettre en jeu la puissance de l'Angleterre pour une cause aussi peu digne d'elle. Quand on se rappelle l'inexactitude qu'avait mise le gouvernement de la Grèce à payer, aux termes fixés, les quotes d'intérêt et de remboursement du prêt que les trois puissances protectrices de la Grèce lui avaient faites afin de l'aider à se constituer et la sévère exigence que, malgré l'exemple contraire de la France et de la Russie, l'Angleterre avait mise à poursuivre la rentrée de sa quote-part, il faut se persuader que la Grèce n'a été qu'une occasion de montrer que l'Angleterre saurait partout faire usage de sa puissance pour faire respecter, non-seulement ses droits directs comme gouvernement, mais aussi pour couvrir de son égide ceux que les sujets de l'empire britannique auraient à

faire valoir. La discussion qui eut lieu dans le parlement à l'occasion de don Pacifico mit la chose en évidence dans une forme qui devait la faire connaître dans toutes les parties du monde où arrive le nom de l'Angleterre.

Sous ce point de vue, c'était une vaste question pour l'Angleterre; c'est à ce titre que le parlement devait mettre de l'importance à s'en occuper; c'est au moins le but que doit avoir eu lord Palmerston.

Le Portugal, l'Espagne, et, dans ce moment, le Piémont, ont fait des emprunts en Angleterre; tous les nouveaux États de l'Amérique du Sud sont depuis longtemps dans le même cas. Les Anglais ont engagé partout des capitaux immenses dans le commerce, comme dans les entreprises de tout genre : constructions de routes de fer, éclairage au gaz, fabriques de toutes sortes, filatures, en Allemagne, en Russie, en France; les mines du Mexique, du Pérou, du Chili, du Brésil, sont exploitées par des capitalistes anglais; une partie de la culture des vignes d'Oporto et de Sicile ainsi que le commerce des soufres de ce dernier pays, appartiennent aux Anglais.

Dans les discussions avec la Grèce pour le paiement de sa dette, l'Angleterre a répondu aux représentations du gouvernement grec, qui s'excusait du retard de paiement par la pénurie de ses finances, que sa situation était mauvaise, non par défaut de ressources, mais parce qu'il ne savait ni administrer, ni gouverner son pays. Voilà donc, au moyen de la dette, une influence ouverte, une espèce de droit fondé à une ingérence politique.

Que l'on oppose la sévère retenue que met le

gouvernement anglais à se servir de la voie de l'emprunt pour son propre compte à l'extrême facilité qu'apportent les capitalistes anglais à prêter leur argent aux gouvernements étrangers et à s'engager dans des entreprises commerciales et industrielles liées à un sol étranger; que l'on calcule combien le gouvernement anglais encourage cette facilité par l'appui qu'il lui donne, on comprendra alors quel degré de puissance politique l'Angleterre doit trouver dans cette exploitation du monde par des capitaux anglais.

Mais où est le siège de cette puissance? Où est le principe qui réunit les éléments si divers, si individuels du commerce et de l'industrie anglaise, de manière à en faire un élément politique? Comment et depuis quand ce principe est-il devenu force d'action? La réponse à ces questions se trouve dans les faits. Il faut donc les interroger.

On vient de publier en Angleterre le tableau comparatif du revenu de la Grande-Bretagne des deux années 1850 et 1851.

Du 5 juillet 1849 au 5 juillet 1850, ce revenu a été de liv. sterl. 50 414 750.

Du 5 juillet 1850 au 5 juillet 1851, de 50 204 011.

En prélevant sur cette somme la dette publique annuelle de 32 000 000, il reste disponible 18 204 011, pour subvenir à toutes les dépenses d'un gouvernement qui met en mouvement une aussi vaste machine que l'empire britannique et qui le fait tenir en ordre, défendre et protéger sur tous les points du globe.

La comparaison de cette somme avec celle que les autres grands États de l'Europe ont à dépenser et dépensent en effet, et les différences qu'il y a dans les résultats obtenus, prouvent combien sont différents les principes d'organisation et d'administration; cet exposé prouve aussi à lui tout seul combien doit être différente la base de la puissance de l'Angleterre. En faisant abstraction des utiles enseignements que chacun peut y trouver sous les rapports si complexes du gouvernement intérieur, le but de cet écrit ne demande que l'examen du dernier point de vue.

Il est évident que ce n'est pas dans les mains du gouvernement anglais que se trouve la force de l'Angleterre, mais dans le pays lui-même. Aussi voit-on que tout ce qui coûte de l'argent, comme tout ce qui s'exécute de grand en Angleterre, se fait par le pays. Le gouvernement n'intervient comme régulateur que quand une entreprise particulière est de nature à devenir service public. Le gouvernement n'a pas fait construire un seul mille de voie de fer; tout appartient à des particuliers : invention, exécution, exploitation. L'accumulation d'immenses capitaux qui ne trouvaient pas d'emploi a été le véhicule principal de cette innovation, qui révolutionne tous les intérêts. La presque totalité des lignes de communication par bateaux à vapeur, qui sillonnent toutes les mers, sont des entreprises particulières. Les gigantesques constructions, comme le tunnel sous la Tamise, le pont tubulaire de Menai, le palais de cristal sont l'œuvre de souscriptions particulières; de même

que les explorations scientifiques, les sociétés bibliques et toutes leurs missions. Il y a des associations pour toutes les différentes branches des sciences, comme pour celles du commerce et de l'industrie. Il y a des voyageurs qui parcourent les régions les plus éloignées, comme envoyés de ces différentes sociétés; il y a des explorateurs volontaires, curieux et intrépides, qui vont pour leur propre compte courir les aventures. Toutes ces entreprises individuelles tournent toujours au profit de la mère patrie, qui apprend à connaître par ces divers moyens tout ce qui peut intéresser le gouvernement, les sciences ou l'industrie. L'action d'aucune de ces forces individuelles n'est perdue. On peut voir l'importance à laquelle peut s'élever quelquefois cette action individuelle par l'exemple de sir James Brooke, qui était parvenu à jouer un rôle assez important dans les mers de l'Inde, pour que le gouvernement anglais lui donnât une position officielle dans l'île de Bornéo. Accusé d'avoir abusé de la position qu'il s'était faite, sa conduite devint l'objet d'une enquête parlementaire, que lord Palmerston, dans la séance du 10 juillet 1854, termine à son avantage, en déclarant qu'il était persuadé qu'à la suite du vote que la chambre allait donner, sir James Brooke continuerait à jouir de l'estime de ses compatriotes, comme un homme qui, se mettant au-dessus de l'outrage, affrontant les dangers des climats éloignés et les périls de pays inconnus, avait fait plus que d'autres pour les intérêts du commerce de son pays et pour la diffusion des lumières de la civilisation dans des contrées qui, avant

lui, étaient plongées dans les ténèbres de la barbarie.

Cet incident, que j'ai recueilli sur le chemin de lord Palmerston, est une preuve de plus des soins qu'il met à rattacher tous les efforts isolés des Anglais au système politique qu'il poursuit. Il ajoute à sa propagande constitutionnelle la protection diplomatique qu'il accorde à tous les intérêts et à toutes les entreprises des Anglais, de quelque nature qu'elles puissent être.

Nous n'aurions rien à ajouter à ce qui a été dit avec tant d'éloquence dans les deux chambres du parlement d'Angleterre pour prouver combien cette protection dépasse quelquefois les limites du droit public. On y a fait justice de cet orgueil romain, *civis romanus sum*, qu'il voulait donner à chaque Anglais. Un étranger n'a pas, du reste, le droit de parler comme un Anglais et d'assigner des limites aux sentiments d'un autre peuple. Je ne puis donc pas avoir l'intention d'attaquer lord Palmerston comme l'ont attaqué lord Stanley, M. Gladstone et ses autres adversaires. Ce n'est pas de ce que pense l'Angleterre, mais de ce qu'elle fait que nous avons le droit de nous occuper. Or, après le vote qui a terminé la célèbre discussion qu'avait suscitée l'affaire de la Grèce en consacrant la politique suivie dans cette occasion par le principal secrétaire d'État, la question du fait reste entière. Nous aurions de nombreux arguments de droit à lui opposer; nous ne rappelons cet incident de don Pacifico, que parce que le vote du parlement lui a donné une nouvelle importance.

Le droit se résume en deux mots :

Nul individu établi dans un pays étranger ne peut être affranchi des lois du pays pendant le séjour qu'il y fait. S'il y commet un crime, il ne doit être jugé que par les tribunaux du pays. Les capitaux qu'il engage dans des entreprises qui se rattachent au sol ne peuvent pas être indépendants des lois du pays. Prétendre qu'il en soit autrement, ce serait assimiler les pays civilisés à ceux qui n'ont encore adopté aucun des principes de législation et de justice qui les gouvernent, et dans lesquels les gouvernements européens ont des capitulations pour leurs nationaux. Mais laissons de côté cette question de droit; elle aura pour défenseurs ceux qui sont appelés à l'être. Je ne veux que montrer comment le caractère despotique que je crois avoir prouvé être inséparable de l'argent, doit nécessairement devenir celui d'une politique qui prend pour première base de son action les intérêts isolés du commerce et qui prétend vouloir soutenir partout chaque négociant anglais comme un représentant de la cité marchande, en lui donnant la même importance que tout pays doit attacher à ce que les droits et les honneurs de son représentant diplomatique soient respectés.

La paix du monde serait-elle possible, si tous les ministres des affaires étrangères voulaient placer dans chaque affaire commerciale et par conséquent dans la personne de chaque marchand l'honneur, la dignité et les droits de leur pays? Protection lui est due sans doute; la lui accorder est un devoir de l'État; mais on ne peut, on ne doit le faire que dans les limites du droit des nations.

L'affaire de la Grèce à laquelle il faut donner le nom de don Pacifico, puisqu'il a été choisi pour en être la cause, a donné à lord Palmerston l'occasion de faire l'exposé de son système. C'est donc lui que nous laisserons parler. Nous ne lui prêterons pas une seule pensée, pas une seule intention qui ne soit la sienne.

Accusé par ses adversaires, lord Palmerston a eu à se défendre devant le parlement. Son discours doit être envisagé sous deux rapports : celui de l'avocat qui défend une cause, celui de l'homme d'État qui défend un système politique. Malgré l'habileté de la défense, l'avocat ne fut sauvé que par le ministre. La cause fut blâmée, sans doute, comme peu digne de servir à proclamer les droits, la dignité et les immunités des citoyens anglais à l'étranger ; mais le système politique exposé par le ministre fut approuvé par le vote du parlement.

Un mois après, au mois de juillet 1850, le club de la réforme donna un grand banquet à lord Palmerston pour célébrer son triomphe personnel et celui de son système. Lord Palmerston profita de cette ovation populaire pour faire une fois de plus l'exposé des bases de ce système. Cette circonstance donne à ce discours d'après-dîner une valeur aussi officielle, aussi solennelle que peut l'être une déclaration faite par-devant jury. Elle est d'autant plus importante, qu'elle n'était pas obligatoire, comme l'avait été la défense devant le parlement. Elle était l'expression spontanée du fond de sa pensée, qu'il voulait faire connaître dans cette forme plus libre, plus indépendante, et qui plaît davantage aux An-

glais. Il faut donc la prendre pour l'assurance la plus positive que lord Palmerston continuera à suivre son ancienne propagande constitutionnelle avec autant sinon plus de zèle encore qu'auparavant.

Nous devons, par cette raison, consigner ici, tel que l'ont publié les journaux anglais, ce discours de valeur déjà historique et encore gros d'avenir.

« Messieurs, vous vous êtes rassemblés ici aujourd'hui, non-seulement pour témoigner vos sentiments d'amitié à un individu, mais aussi, je le crois, pour rappeler, par cette publique démonstration, les grands principes directeurs d'une politique générale. Je pense être autorisé à en conclure que les principes de politique qui ont guidé le gouvernement dont j'ai l'honneur d'être membre et que l'administration des affaires étrangères de ce pays ont été, généralement parlant et dans leur teneur générale, de nature à mériter votre approbation. Peu de paroles peuvent suffire pour expliquer cette politique. Les vues qui ont dirigé la politique du gouvernement de Sa Majesté dans ses relations avec l'étranger ont été les intérêts de l'Angleterre; intérêts qui ont pour point de départ le bien-être de ce pays, et qui comprennent dans leur développement le bien-être de tous les autres pays. Relativement à ce pays, il n'est pas nécessaire de dire que le premier but de ceux qui sont chargés des affaires étrangères est de maintenir intacts son honneur, sa dignité et ses droits. Il est ainsi de leur devoir de protéger nos compatriotes dans quelque pays qu'ils puissent se trouver. Messieurs, nous sommes un peuple essentiellement

voyageur, investigateur et commerçant. Il n'est aucune partie du grand Océan qui couvre une si vaste partie du globe, qui ne voie flotter nos vaisseaux et nos marchandises. Il n'y a aucun pays, rapproché ou éloigné, sauvage ou civilisé, dans lequel on ne trouve des Anglais, soit pour cause de santé ou de plaisir, ou pour des recherches scientifiques, ou pour des affaires de commerce, ou avec la vocation plus élevée de répandre dans des régions de ténèbres la lumière de notre foi chrétienne.

« Je soutiens, messieurs, que nos concitoyens, quels qu'ils puissent être, ont le droit de penser et de savoir qu'ils sont placés sous la sauvegarde attentive de leur pays, et que le bras de l'Angleterre saura les préserver du mal, ou que, si du mal devait leur être fait, ce bras sera assez puissant pour en obtenir réparation.

« J'ai dit, messieurs, que les intérêts de l'Angleterre ne se trouvent pas seulement dans nos propres affaires, mais aussi dans le bien-être de toutes les autres nations. Ils sont passés ces temps, au moins pour ce pays où des hommes pensaient et des peuples imaginaient que leur prospérité ne pouvait être augmentée (*promoted*) que par l'adversité des autres. Nous nous glorifions de notre bien-être, de notre bonheur et de notre propre liberté; mais nous ne désirons pas posséder le monopole de ces bienfaits; nous pensons, au contraire, que le devoir du gouvernement est de contribuer, autant que cela nous est possible, à aider les autres nations à suivre notre exemple, et de les encourager dans

leurs efforts pour obtenir une position pareille à la nôtre. »

A ces mots, la compagnie se leva en masse pour applaudir, pendant quelques instants, le noble lord.

« Je ne veux pas dire, comme ceux qui se sont efforcés de contrecarrer notre politique l'ont fausement assuré, que nous pensions aller comme d'autres chevaliers errants, imposer des institutions à d'autres pays, y exciter des mécontentements, et les encourager au désordre (*disturbance*). Pareilles choses ne sont pas du devoir du gouvernement de l'Angleterre. *Mais, quand nous voyons des nations s'efforcer de se joindre à leurs gouvernements pour améliorer leurs institutions; quand nous voyons des nations, sensibles aux maux qu'elles ont à souffrir, s'efforcer raisonnablement, avec calme et mesure, d'améliorer leur condition, je dis qu'elles méritent au moins notre sympathie. Et, si d'autres pouvoirs, différemment impressionnés par leurs opinions, devaient chercher à intervenir pour empêcher le développement de la liberté, j'ai la conviction que le gouvernement de l'Angleterre sera toujours soutenu et appuyé par le peuple anglais, quand il voudra jeter notre poids dans la balance et qu'il s'efforcera de le faire pour rétablir l'équilibre. Je suis persuadé que cela peut se faire souvent sans compromettre le maintien de la paix. N' imaginez pas que nous soyons moins sensible qu'aucun autre homme du pays à la valeur et à l'importance de la paix; n' imaginez pas que nous pensions avec légèreté aux calamités de la guerre et aux interruptions que la guerre apporte à tout progrès social, politique et*

commercial; n' imaginez pas que nous ne tenions aucun compte des raisons majeures qui peuvent faire craindre au gouvernement d'un autre pays d'engager, sans une nécessité absolue, le peuple des destinées duquel il est chargé, dans toutes les misères et les calamités de la guerre. Mais ne laissez pas non plus le peuple de ce pays s'imaginer que chaque parole d'irritation que prononceront d'autres gouvernements sera immédiatement suivie de coups. Ne laissez pas croire au peuple de ce pays que chaque démonstration de colère, chaque manifestation de mécontentement, soit diplomatique ou d'autre sorte, qui pourrait venir des gouvernements dont les vues et la politique auraient été contrariées par les vues et la politique de l'Angleterre, doive nécessairement conduire à des hostilités entre eux et nous.

« Désireux, comme l'est le peuple de ce pays (et que cela soit dit à son honneur, je crois qu'aucun autre peuple ne l'est plus que lui), de conserver la paix et d'éviter la guerre, croyez que tout autre peuple n'a pas plus envie, et cela par la meilleure des raisons, de faire la guerre à l'Angleterre que l'Angleterre elle-même n'aurait envie de la lui faire. Messieurs, la conscience de notre propre force, le sentiment de la puissance nationale, ne feront jamais que le gouvernement anglais ou le peuple soit tenté de faire une chose qui serait injuste ou mauvaise. Mais ceci doit au moins nous conduire à soutenir la cause de la justice et de l'honneur, et nous engager à ne pas céder facilement à des craintes qui ne sont fondées sur

aucune base réelle. Messieurs, je sens que nous pouvons être fiers et raisonnablement fiers du pays dans lequel nous avons le bonheur d'être nés. Il me semble que si la nation britannique a été destinée par la Providence à prendre, dans tous les temps, une part active et honorable à l'avancement de la civilisation du monde, c'est de cette ruche que l'essaim le plus actif et le plus laborieux s'est envolé, et que c'est lui qui couvre des travaux de son industrie créatrice les forêts vierges et sauvages de l'Amérique du Nord.

« Il n'y a pas de terres, si éloignées qu'elles soient, où des Anglais n'aient introduit et ne continuent d'introduire les arts de la civilisation et les bénédictions du christianisme. Et ici, dans un pays où nous sommes chez nous, nous pouvons être fiers en pensant que nous donnons, à toutes les nations civilisées du globe, l'exemple d'organisation intérieure, celui d'une amélioration systématique et progressive, comme aussi une preuve pratique de notre conviction, qu'en réparant et améliorant d'anciennes institutions, loin de les renverser et de les détruire, nous leur donnons une nouvelle force. Je dis que ce pays donne aux nations civilisées du globe un exemple digne d'être imité par les hommes d'État les plus capables, digne d'être admiré des plus sages philosophes. »

Comme on le voit, par la teneur de ce discours, lord Palmerston ne se laisse arrêter par rien. Les tragédies nombreuses, jouées sur plusieurs points de l'Europe, depuis l'année 1848, ne changent rien à ses déterminations. Si je me permets de

qualifier de pareils événements de *productions dramatiques*, c'est qu'il y a eu, en effet, des lieux d'action préparés; des acteurs désignés, engagés; des rôles distribués, étudiés; des comparses exercés, pour occuper la scène et préparer l'action principale. Que ceux qui protègent et dirigent de pareils mouvements soient de bonne ou de mauvaise foi, peu nous importe, du moment où les résultats sont les mêmes. Là où nous ne pouvons pas espérer convertir, il nous faut combattre. La seule arme utile qui nous reste est de prouver à l'homme qui encourage tant de mouvements par son approbation qu'il lui sera impossible d'atteindre le but qu'il se propose.

L'entreprise est si haute, qu'on a peine à comprendre comment un homme d'État peut avoir l'infatuation de la proclamer. Car il s'agit du globe entier. Lord Palmerston n'a-t-il pas dit : *Il n'est aucune partie du grand Océan, qui couvre une si vaste partie de la surface du globe, qui ne voie flotter nos vaisseaux et nos marchandises; il n'y a aucun pays, rapproché ou éloigné, sauvage ou civilisé, où l'on ne trouve des Anglais, etc.*? Et c'est comme marchands, comme législateurs, comme missionnaires, qu'ils parcourent tous les coins de la terre.

Je comprends le fait. J'honore les hommes de courage et d'entreprise, tant que l'entreprise reste personnelle et individuelle. Mais je ne comprends pas qu'on ose l'élever à la hauteur d'une mission de la Providence. Je ne comprends pas que l'homme qui, en face de l'intelligence de l'univers, n'a qu'un atome de raison, qui n'a de vie que la durée d'un

éphémère, ose embrasser tout le globe et tous les peuples dans ses combinaisons. Je ne comprends pas comment il veut les faire monter tous sur l'échelle fantastique de la civilisation qu'il s'est construite. C'est ne tenir compte d'aucune des leçons du passé. C'est ne pas se demander pourquoi tant de peuples ont péri. Mais les ruines ne sont pour lui d'aucun enseignement. Son esprit s'occupe sans crainte de l'avenir. Si d'autres hommes se sont trompés, son œuvre à lui doit durer : car il ne se trompe pas. Son nom sera grand ; car des millions d'hommes se succéderont pour lui rendre sans cesse témoignage. Il a trouvé toutes les conditions de la justice, de la grandeur, de la richesse, de la force et de la durée. Le monde va être éclairé de sa lumière, une constitution, un parlement, deux chambres deux tribunes suffisent à sa grande œuvre. Cette proclamation de vérités n'est-elle pas d'autant plus sublime que la forme en est simple ?

Et cependant que se passe-t-il aux portes de l'Angleterre ? Y trouve-t-on la preuve de cette infaillibilité qui devrait être le caractère distinctif de qui veut être le législateur du monde ?

Le dernier recensement de la population d'Irlande a montré que, depuis dix ans, quatre cent cinquante mille familles ont abandonné leur pays ou lui ont été enlevées. Je ne fais que citer ce résultat, sans rechercher aucune des causes qui l'ont amené ; car je ne puis vouloir soumettre la conduite des hommes d'État anglais à un examen pour ce qui regarde l'Angleterre. Ils peuvent gouverner l'Irlande comme ils l'entendent, sans que personne

ait le droit de s'en mêler; mais il reste à chacun celui de placer, dans son propre intérêt, les faits en regard des conseils. Si le parlement anglais a son livre bleu, dans lequel sont arrangés les actes mutilés de sa diplomatie, l'histoire a aussi le sien, mais complet, sans réticence, sans altération, dans lequel sont enregistrés tous les faits et les noms de tous les hommes qui les ont produits; laissant à chacun sa part de bien et de mal, de bonne et de mauvaise influence, de mensonge et de vérité; *suum cuique.*

L'histoire a le droit d'examiner si, dans la part que l'Angleterre a prise aux événements, il y a eu plus de génie que de vertu, plus d'ambition que de sagesse; si, dans la mesure des intérêts, la balance a toujours été celle de la justice; et, si l'histoire ne devait donner ce droit d'examen qu'à la postérité, la prétention proclamée par lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, d'être le législateur du monde, d'être arbitre souverain entre les peuples et les gouvernements, cette prétention donne à tous ses contemporains le droit de lui déclarer qu'il n'est aucun homme, sur la terre, qui puisse réunir en lui assez de savoir, de sagesse, et de qualités, je ne dis pas, pour accomplir, mais pour oser entreprendre et proclamer une pareille mission.

L'ardeur que je mets à la combattre ne vient pas de la mesquine opposition que l'on fait quelquefois en diplomatie à un adversaire politique. Elle serait d'ailleurs insuffisante contre un homme dont les combinaisons sont plus élevées que celles d'une diplomatie ordinaire: Les affaires ne sont pour lui, prises

une à une, que des moyens pour réaliser un plus vaste système; et, comme lord Palmerston lui-même en a fait l'exposé, ce système n'a point de bornes.

N'aurait-il d'autre défaut que d'être trop grand, trop sublime, de trop difficile exécution? Ou bien serait-il une erreur?

Le danger d'une erreur d'une aussi grande échelle menacerait donc alors tout le monde à la fois. Or, c'est parce que j'ai la conviction qu'il est une erreur que je m'en déclare l'adversaire le plus décidé.

Il s'est fait en Angleterre une espèce d'incarnation de circonstance. Lord Palmerston en est le verbe, l'Angleterre en est le corps. Le verbe n'a de puissance que celle que lui donne le corps; et, pour se donner le plaisir d'être plus haut, ne fait-il pas abus de ce corps? Or, si le système est une erreur, cet abus de la force, après avoir bouleversé tous les intérêts, ne finira-t-il pas par ruiner ceux de l'Angleterre elle-même? Je livre donc les observations que je vais faire tout autant à la méditation des Anglais qu'à celle des peuples du continent.

Il vaut mieux se placer sans hésitation au point le plus élevé de cette position; elle se présentera alors à l'esprit plus distinctement que si je voulais arrêter successivement l'observateur à tous les plans secondaires pour le conduire péniblement au sommet. Nous examinerons ces divers plans en descendant. C'est une question d'univers que lord Palmerston a posée. Il me la faut donc aborder par le sommet, puisque je l'ai en face.

C'est avec une âme tourmentée d'inquiétude que je pense à l'avenir de l'Europe. J'écris *sans colère et sans artifice*, sans fiel et sans amertume. Le sujet est trop élevé pour cela. Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une frontière politique, mais j'ai celui d'un Européen. Je ne suis pas, je ne veux pas être citoyen du monde. Je me trouve trop petit; le monde est trop grand. J'aime l'Europe comme le berceau qui nous est commun à tous, comme le centre de notre civilisation, comme le foyer de cette lumière qui pénètre toutes les régions du globe. Quand je veux rester Européen, c'est parce que je voudrais que ce foyer ne s'éteignît point. S'il venait à s'éteindre, la lumière portée par le monde aurait-elle assez d'intensité pour conserver sa clarté primitive? je ne le crois pas. Je gémiss donc de voir comment la rivalité des nations qui habitent l'Europe lui a déjà fait perdre une partie de la haute position qu'elle avait prise. C'est une triste histoire à retracer que celle de cette rivalité.

On comprend les luttes que firent naître les premiers établissements des colonies. Cela avait lieu à une époque où l'Europe, moins éclairée, était encore mal assise sur sa propre base.

Les possessions, en s'agrandissant, agrandissaient aussi la lutte. Cependant l'Europe n'y perdait rien encore. Les peuples navigateurs se disputaient entre eux tous ces nouveaux rivages; les Anglais, les Français, les Espagnols, les Portugais, les Hollandais.

Le monde, tout grand qu'il était encore alors, était déjà trop petit pour l'ambition des hommes.

La paix les voudrait plus loin les uns des autres. Le mouvement qui les rapproche n'est qu'un principe d'hostilité de plus, car les passions, cette électricité de l'âme, s'allument par le frottement.

Les peuples libres de l'antiquité, comme ceux des temps modernes, ont tous été conquérants, marchands et colonisateurs. Il y a dans la liberté un principe d'agitation et de mouvement tel, que, pour ne pas être destructeur de soi-même, il doit devenir une force d'expansion, qui, toujours agissante, porte, sous différentes formes, l'exubérance de la vie au dehors. Les États libres, refoulés sur eux-mêmes, ont tous péri sans parvenir à se développer. Ceux qui se sont développés ont péri par la perte ou par l'émancipation de leurs colonies.

Les Phéniciens, les Carthaginois ont été marchands. Faibles de population, ils ne faisaient point de conquêtes; ils ne colonisaient que les points nécessaires à leur commerce. Les Grecs, sans avoir été ce qui mérite le nom de conquérants, ont été colonisateurs. Ils s'étendaient par le mouvement de leur commerce et de leur civilisation. Les Romains, conquérants, n'ont été marchands et colonisateurs qu'autant que cela était nécessaire à leur système de conquêtes. On reconnaît encore aujourd'hui l'application de leur système le long du Rhin et du Danube. Ces deux fleuves servaient de frontière à leur empire. La plus grande partie des villes qu'on y trouve sont de fondation romaine; elles sont situées sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite du Danube, presque toutes en face de l'embouchure des rivières venant des terres inté-

rieures de la Germanie. Les villes étaient des points stratégiques; les rivières à la fois voies de commerce et routes d'incursions. Il suffit de nommer les principales : Trèves, Cologne, Bonn, Coblentz, Mayence, Strasbourg, Ratisbonne, Passau, etc.

Poursuivons l'examen de l'existence qu'ont eue les peuples libres des temps modernes. Si elle a été, sous le rapport que j'envisage, semblable à celle des peuples libres de l'antiquité; l'Angleterre, si studieuse du passé, ne pourra pas contester la vérité de l'application aux peuples libres d'aujourd'hui.

De toutes les républiques italiennes sorties du moyen âge, les deux seules qui aient eu une longue et brillante existence historique sont celles de Gènes et de Venise. Toutes les autres ont misérablement péri dans les convulsions de leur propre liberté.

Barberousse mit fin à la ligue des villes libres lombardes, qui n'avaient pas craint de défier sa puissance. Le plus riche des marchands devint le maître des trois républiques de Florence, de Sienne et de Pise, qui, divisées et rivales, s'étaient réciproquement enlevé la force d'expansion qui, en les préservant de leurs propres fureurs, aurait prolongé leur existence.

Gènes et Venise ont été des États conquérants, marchands et colonisateurs. Leur décadence politique a suivi la décadence successive de leur commerce, la perte de leurs conquêtes et celle des riches échelles qu'elles avaient fondées dans le Levant.

Venise, dépouillée de ses établissements au dehors, se mit alors à conquérir les petits États de la

terre ferme qui l'avoisinaient. Elle sut en même temps ouvrir de nouvelles voies de terre à son industrie pour remplacer le commerce maritime qu'elle venait de perdre. La ville de Venise seule avait, au xvi^e siècle, avec la Lombardie, la Toscane et les États romains, un mouvement de commerce industriel de plus de dix millions de ducats par an.

La république de Gènes après avoir perdu, comme Venise et par la même cause, l'*invasion des Turcs*, toutes ses possessions dans le Levant; resserrée dans un territoire trop étroit et trop difficile; ayant d'ailleurs à ses portes un voisin trop puissant pour qu'il lui fût possible de s'étendre, sut donner aux capitaux qu'elle avait amassés le mouvement de sa liberté. Elle fonda la science de la banque et du crédit. Son histoire intérieure fut cependant plus agitée que celle de Venise. Mais les bénéfices que l'argent génois allait chercher au dehors donnaient les moyens de calmer les factions. Chacun y trouvait son compte et son profit.

Dès que la Hollande se fut affranchie de la domination espagnole, la liberté politique qu'elle venait de conquérir, avec son indépendance, en fit un peuple colonisateur et marchand. Aucune histoire ne prouve mieux que la liberté politique ne peut trouver la condition de sa durée que dans la liberté d'expansion. La perte de ses colonies en fit sur-le-champ une province de l'empire français. Ce ne fut qu'en lui rendant ses colonies que l'Angleterre lui rendit aussi sa liberté politique. Tous ces exemples me donnent l'incontestable droit d'établir comme axiome, *que toute liberté politique empêchée de faire*

usage de la force d'expansion qui lui est inhérente, doit finir, en se détruisant elle-même, par conduire un État à des principes diamétralement opposés à ceux que cette liberté avait pour objet d'établir.

On pourrait peut-être vouloir opposer l'exemple de la Suisse comme une preuve contre cet axiome. Enfermée dans ses montagnes, la Suisse est cependant à la fois libre, industrielle et commerçante. Elle est libre, sans doute, mais elle n'a pas d'indépendance politique. Son existence a pour base une loi de neutralité qui lui est garantie par l'assentiment du droit public européen. C'est une situation entièrement exceptionnelle.

La politique que poursuit l'Angleterre est depuis longtemps marquée du sceau de la contradiction la plus manifeste. Peut-être n'avait-elle pas encore, dans les temps antérieurs, la conscience du mal qu'elle préparait à l'Europe. Elle cherchait simplement alors à élever sa puissance commerciale en apportant le plus d'obstacles possible au développement des relations maritimes des autres États, mais laissant à chacun d'eux le soin de se gouverner, bien ou mal, selon qu'il l'entendait.

Je n'examinerai pas l'histoire des rapports de l'Angleterre avec l'Europe moderne dans tous les détails qu'elle présenterait à l'appui de mon assertion. Je me bornerai à l'Autriche et à une époque de son histoire, celle de l'empereur Charles VI. L'empire d'Autriche ne pouvait, certes, alors inspirer aucune inquiétude à l'Angleterre, ni comme État maritime, ni comme État marchand; et cependant elle exigea de Charles VI la dissolution de la

compagnie des Indes qu'il avait fondée à Ostende. Le traité de la barrière avec la Hollande eut toujours l'appui de l'Angleterre. L'objet de ce traité avait été de fermer le port d'Anvers, qui fut à la fois annulé comme place de guerre maritime et comme entrepôt commercial.

Un siècle plus tard nous retrouverons l'Angleterre suivre la même politique. La Belgique et les territoires allemands qui en sont le plus rapprochés sont aujourd'hui, comme ils le furent alors, privés de la libre navigation de ce port.

Charles VI avait également voulu créer à Trieste une compagnie du Levant. Il fut par les mêmes causes obligé d'y renoncer. Ce souverain, fatigué de la longue lutte qu'avait amenée la succession d'Espagne, n'avait plus la force ni la volonté d'entrer de nouveau en lice contre l'Angleterre, qui n'était plus son alliée ; il céda.

L'histoire moderne est si riche de faits positifs dont les conséquences prouvent la thèse que je soutiens, que je n'ai pas besoin de me livrer à des hypothèses. Il serait donc inutile de demander l'influence qu'aurait exercée le port d'Anvers, débouché libre d'actives relations commerciales, sur la Belgique, sur tous les pays de la rive gauche du Rhin, et, par leur action intermédiaire, sur l'Allemagne centrale. Personne ne pourra en contester l'influence importante et bienfaisante. Cela suffit. Mais cette échelle est trop petite. Prenons celle de l'Angleterre moderne. Lord Palmerston nous a donné cette échelle ; il faut donc nous en servir.

Dans le temps où l'Angleterre se bornait à gêner

l'activité commerciale, soit par la guerre, soit par des traités de paix et de commerce, elle n'avait pas encore été conduite par les événements qui datent de la première révolution de France à exercer une action directe sur l'organisation sociale des États. Aujourd'hui cette action, élevée à la puissance d'un système politique, les appelle tous à la liberté, tandis que toutes les voies d'expansion sont plus que jamais fermées à cette liberté.

Comme la contradiction que je signale est la plus grave de toutes les causes qui agitent l'Europe, je crois devoir l'énoncer dans les termes les plus précis.

Pour être sincère, l'Angleterre doit, si elle veut continuer à s'opposer au développement des forces et des relations maritimes de l'Europe, cesser de l'exciter sans cesse par tous les moyens qui sont en son pouvoir à prendre les formes de gouvernement les plus libres; car alors elle ne lui donne, comme nous avons le malheur d'en être les témoins, que les convulsions de la liberté sans aucun de ses avantages.

Si elle veut, au contraire, par un calcul que je ne saurais expliquer, parce qu'il m'est impossible de le comprendre, ne pas cesser d'appeler tous les peuples à la liberté, elle doit alors ouvrir toutes les voies au mouvement que produit nécessairement la liberté.

Venons au fait; car il s'agit d'un avenir qui fait peur à tout le monde. Les pressentiments qui assiègent mon esprit sont partagés par tant d'autres esprits, que je puis les exprimer sans avoir la crainte

de paraître exagéré. Mais, pour ne pas rester d'une opinion isolée sur ce que je considère comme la principale cause du mal, j'ai besoin de motiver l'opinion que je m'en suis formée. Y a-t-il un Anglais qui osera prétendre que l'Angleterre, à elle toute seule et sans le concours d'aucun autre peuple, aurait pu conquérir et former tous les établissements que l'Europe a fondés dans toutes les parties du monde? Ces établissements étaient un bien commun. Qu'en est-il advenu, et qu'en adviendra-t-il? Il est impossible qu'un seul peuple puisse en rester le maître. Le prétendre serait folie. Aussi l'Angleterre ne forme-t-elle pas cette prétention. Mais elle ne veut pas que d'autres Européens possèdent ce qu'elle ne peut pas posséder elle-même. Dans le temps des premiers établissements, l'Angleterre y prit la plus faible part. Elle n'avait su s'emparer que d'une partie des terres américaines les plus rapprochées de ses rivages. Encore les partageait-elle avec la France, qui possédait le Canada. Au moment de la séparation des États-Unis, l'Angleterre y laissa-t-elle des établissements comparables à ceux des Espagnols et des Portugais dans l'Amérique du Sud, des villes comparables à Mexico, à la Vera-Cruz, à Buenos-Aires, Montevideo, Rio-Janeiro, Lima, etc.? Les îles anglaises pouvaient-elles se comparer à ce qu'étaient devenues celles de Cuba et de Saint-Domingue?

L'Angleterre ne possédait encore alors que de faibles comptoirs dans les mers des Indes orientales. Les Portugais, les Espagnols, les Hollandais y dominaient exclusivement.

La décadence qui menace l'Europe datera de l'émancipation des colonies. Cet événement est de sa nature inévitable. Car une colonie, pour durer, doit prospérer; et sa prospérité la conduit nécessairement à l'émancipation. Mais les puissances coloniales en ont devancé le moment naturel par leur rivalité.

La France et l'Espagne s'étaient coalisées en faveur de la révolte des colonies anglaises, qui sont devenues les États-Unis du nord de l'Amérique. La France avait voulu se venger de la perte du Canada, que l'Angleterre lui avait enlevé antérieurement. L'Angleterre, à son tour animée du même esprit, saisit l'occasion de l'invasion de Napoléon en Espagne et en Portugal pour rompre les liens qui unissaient l'Amérique du Sud à l'Europe. Cette séparation prit dans son origine une couleur de fidélité monarchique. C'étaient des Espagnols américains qui voulaient se soustraire à une mère patrie envahie par un étranger qui en avait expulsé la maison régnante. Mais bientôt cette couleur devint exclusivement américaine; comme l'émigration portugaise qui avait suivi la maison de Bragance devint bientôt brésilienne.

La diplomatie anglaise créa l'empire du Brésil; ce qui fit tomber le Portugal dans l'état où nous le voyons depuis.

Les possessions espagnoles étaient trop étendues, trop séparées, trop différentes les unes des autres, pour pouvoir avoir été réunies autrement que par la force et le prestige d'une domination étrangère. Dès le moment que cette force et ce prestige vinrent

également à cesser, elles devaient tomber en fractions territoriales et se gouverner chacune comme elles le pourraient. Personne ne peut méconnaître ce qu'il y eut de grand dans les établissements que fondèrent les Espagnols en Amérique, après en avoir fait la conquête. Mais l'abaissement de la puissance politique de l'Espagne en Europe lui enleva ce génie créateur dont les premières œuvres avaient été si brillantes. Elle laissa languir ses possessions lointaines, comme elle languissait elle-même.

C'est en sens inverse de celui de l'Espagne que se fit le mouvement colonial anglais. A mesure que les forces de l'Angleterre grandissaient en Europe, son système colonial s'agrandissait aussi. Mais il eut bientôt à subir une révolution complète. Ce sujet est si vaste, que je ne puis, pour ainsi dire, qu'en tracer le sommaire.

Peu d'années après la séparation des États-Unis, vint en Europe l'époque des révolutions et des guerres. L'Europe et l'Angleterre se replièrent sur elles-mêmes. La nouvelle Amérique, éloignée du bruit, grandit en silence. Pavillon neutre, la guerre maritime lui facilita les moyens de s'enrichir par le commerce.

L'Angleterre, après avoir détruit pendant les premières années de la guerre, les marines française, espagnole, hollandaise et portugaise, fit, pour ainsi dire, virer de bord à sa politique coloniale. Elle ne s'amusa pas à troubler la jeunesse des nouveaux États-Unis d'Amérique; elle dirigea toute son attention et ses forces vers les Indes

orientales. Il y avait là une proie riche et plus facile.

Elle expulsa les Français de la presqu'île de l'Inde, et travailla sans relâche à y fonder son empire indo-britannique.

Elle s'empara de toutes les colonies hollandaises. Elle garda pour elle le cap de Bonne-Espérance et l'île de Ceylan, que sa proximité rendait inséparable du continent indien. A la paix générale elle rendit à la Hollande toutes ses autres colonies. Elle s'empara d'immenses terres dans l'Australie. *De sages calculs d'avenir* lui font attacher de l'importance à peupler, à cultiver et à civiliser ces nouvelles possessions.

C'est dans cette partie des mers de l'Inde que se trouvent aujourd'hui la force d'avenir et la richesse coloniale de l'Angleterre.

A peine la paix générale avait-elle été conclue en Europe en 1814, que l'Angleterre voulut cependant encore une fois essayer de compter avec les États-Unis d'Amérique. Après s'être emparée de quelques points, après avoir détruit et brûlé quelques établissements, elle reconnut bientôt que ce nouvel État était déjà trop fortement constitué, qu'il était déjà trop fort de population et d'argent, pour qu'elle s'obstinât à continuer une guerre dont la base d'opération était si éloignée. L'Angleterre fit la paix et invita le gouvernement des États-Unis à envoyer des plénipotentiaires en Europe pour y régler, d'un commun accord, des points encore en litige depuis l'époque de la séparation. Ils se réunirent en congrès à Gand avec les négociateurs

anglais. Ces républicains, devenus si fiers depuis, avaient alors consenti à se soumettre à l'arbitrage du roi de Hollande.

Pour mesurer le chemin qui depuis a été fait des deux côtés, il suffira d'observer que c'est l'Angleterre qui envoya, il y a peu de temps, un plénipotentiaire à Washington pour s'y arranger sur plusieurs difficultés de délimitation et de possession territoriale. La reine d'Angleterre en élevant son négociateur à la pairie, voulut exprimer la satisfaction que lui avait donnée l'accommodement pacifique du différend.

Et les États-Unis venaient cependant, depuis peu, de s'annexer le Texas, terre riveraine du golfe du Mexique, si fertile, et qui peut devenir si riche de produits. Ils s'étaient approprié les vastes régions de l'Orégon, par lesquelles ils voulaient se frayer une route vers l'océan Pacifique. Mais leur guerre contre le Mexique les y conduisit par une ligne plus courte. Ils firent la conquête, à main armée, du nouveau Mexique (Santa-Fé), que le gouvernement mexicain leur céda comme prix de la délivrance de son ancien territoire et de sa capitale.

Ils viennent enfin de s'emparer de la Californie.

La richesse inattendue des mines de cette contrée est le plus petit des avantages de cette possession.

Le pavillon américain médite déjà la domination des mers de l'Inde et de la Chine, et, comme pour lui en faciliter la route, les îles Sandwich, station intermédiaire, paraissent solliciter le protectorat des États-Unis.

Et le cabinet anglais qui a fait tant de bruit pour



quelques cantares de soufre en Sicile, pour quelques milliers de drachmes à Athènes, pour quelques franchises de commerce en Espagne et en Portugal, n'a pas proféré une seule parole sur des événements qui sont gros de l'avenir. La presse anglaise, si occupée des petites affaires de l'Europe continentale, qui surveille et gourmande si souvent outre mesure son propre gouvernement, mais bien plus encore les gouvernements étrangers, a gardé le silence, comme le cabinet. L'Angleterre toute entière semble reconnaître à l'Amérique du Nord une puissance contre laquelle elle n'ose plus lutter. L'Amérique n'est plus pour elle une question d'honneur, une question de suprématie; elle ne se permet même plus l'expression d'humeur que pourrait lui donner une jalousie secrète. Ce n'est plus qu'une question d'argent. La cité de Londres a reconnu que de bonnes relations commerciales apportent plus de profit que des disputes de suprématie politique.

Le tableau comparatif de la progression des deux villes qui sont les points aboutissants et les centres de ces relations donnera la mesure de leur importance. Il ne serapas sans intérêt de le placer ici.

LIVERPOOL.

Sous le règne de Charles II, Liverpool n'avait, dans son port, que quinze bâtiments de 2500 tonneaux.

Sous la reine Anne, ses vaisseaux montaient à cent soixante-dix.

En 1756, ses chantiers (*docks*) percevaient seulement 2200 livr. sterl. de droits. En 1801, ils

s'élevèrent à la somme de 28 000 livr. sterl. En 1850, ils montèrent à 230 000 livr. sterl.

Ses chantiers couvrent une surface de 200 à 300 acres; et leur construction n'a pas coûté moins de 40 000 000 livr. sterl.

La population de tout le comté de Liverpool n'était, en 1700, que de 170 000 âmes. Elle est aujourd'hui d'environ 2 000 000.

L'accroissement de la population de la ville est encore plus remarquable. Elle n'était en 1700, que de 6000 habitants. En 1801, elle était de 78 000; et en 1851, elle est de près de 400 000.

NEW-YORK,

*la ville la plus commerçante et la plus peuplée
de l'Amérique.*

New-York fut fondée par les Hollandais, en 1633, sous le nom de Nieuw-Amsterdam.

En 1694,	la population était de	4 300	âmes;
En 1783,	»	de 20 000	»
En 1791,	»	de 33 630	»
En 1801,	»	de 60 490	»
En 1821,	»	de 120 000	»
En 1824,	»	de 150 000	»
En 1830,	»	de 203 000	»
En 1840,	»	de 354 000	»
En 1845,	»	de 442 000	»
En 1850,	»	de 643 000	»

L'augmentation de la population de ces deux villes commence à la même époque de 1801 à devenir considérable et suit une progression ascendante, plus forte en faveur de New-York. Cette jeune ville américaine s'élèvera bien plus haut que Liver-

pool, car elle est pour les États-Unis ce que Londres est pour l'Angleterre, le point central de tout le commerce. Mais Liverpool donne la plus juste appréciation des bénéfices que ses relations commerciales avec les États-Unis donnent à l'Angleterre. Ce sont aussi, dans les deux villes, à chaque occasion, des hymnes à la paix, entre les deux nations. Mais ce n'est que la lyre marchande qui donne ces accords de bonne foi. On a des pensées d'un autre avenir à Washington.

Cet avenir est renfermé comme antagonisme entre ces deux mots : *Europe, Amérique.*

En vain l'Angleterre veut-elle placer le levier de sa puissance dans une autre partie du monde. Quoi qu'elle fasse, elle restera toujours l'Europe. C'est un point de vue qui, dans ce moment, paraît ne pas appartenir au cadre de la politique anglaise; mais, comme il ne doit jamais cesser de faire partie de la nôtre, cette différence doit donc devenir l'objet d'un examen.

L'émancipation totale de l'Amérique du Sud a créé la force morale de l'Amérique. Elle en a fait un continent qui sait s'appartenir à lui-même. Le développement progressif des États du sud sera plus lent que ne l'a été celui du nord. Les conditions de population et de géographie sont différentes. Les tribus indiennes, encore à demi sauvages ou peu éclairées, y sont cependant chrétiennes. Elles ne peuvent pas être vouées à une extermination totale, comme les peaux rouges du nord; la différence de couleur n'enlève pas le caractère d'homme; mais le mélange des couleurs affaiblit les races. Le travail

de la formation des États y est rendu plus difficile. Ce travail ne s'arrêtera cependant plus. Les richesses natives de l'Amérique du Sud se développeront comme celles du nord, au profit du pays. C'est alors que cette nature, qui n'est encore qu'exubérante, prendra sa place dans l'histoire des hommes. Ce continent, majestueusement insulaire situé entre l'Europe et l'Asie, riche des lumières de l'Europe, fort de ses propres forces et de sa position géographique, deviendra tout ce qu'il peut devenir. L'Angleterre ne veut pas l'arrêter. Mais elle ne l'arrêterait plus, quand même elle le voudrait. Ce serait le plus grand *trop tard* de l'histoire.

Après avoir demandé s'il y a un Anglais capable de prétendre que l'Angleterre, à elle toute seule et sans le concours d'aucun autre peuple, aurait pu conquérir et former tous les établissements que l'Europe a fondés dans toutes les parties du monde, j'en viens à faire une seconde question.

Quand l'Amérique sera parvenue au développement de puissance morale, matérielle et politique, vers lequel son propre mouvement et le mouvement du monde la conduisent, y a-t-il un Anglais qui osât prétendre que l'Angleterre toute seule, que la marine anglaise toute seule, sans le concours d'aucun autre peuple et d'aucune autre marine de l'Europe, serait assez puissante pour défendre et protéger l'Europe dans une guerre qui viendrait à s'allumer entre l'Europe et l'Amérique? Croit-on que ces jeunes États américains, forts comme ils le seraient encore du principe d'unité qui les appelle à la vie, viendraient se combattre

en Europe, comme les États européens, ont eu le malheur d'aller se combattre dans toutes les parties du monde? Il n'en serait pas ainsi. Ce serait la guerre de l'Amérique réunie contre l'Europe divisée; leur jeunesse les préserverait de ces vieilles rivalités qui ont si longtemps déchiré et qui déchirent encore l'Europe. Car, malgré le *faud* des paroles, c'est encore la rivalité de la France et de l'Angleterre qui la déchire. La lutte a changé de caractère, parce que les deux pays ont changé de forme; mais elle est d'autant plus dangereuse que les armes du combat sont moins visibles, et qu'un seul parti sait employer ce qu'elles ont de plus aigu.

Dans cette lutte, l'Europe continentale défendrait sans doute son territoire. Mais de quelle manière? La liberté politique pourrait-elle y suffire, quand cette liberté divise bien plus qu'elle ne réunit? D'où viendrait la protection?

Si l'émancipation des colonies doit créer des forces qui peuvent devenir un jour dangereuses à l'Europe, je veux me borner à dire dangereuses à sa liberté politique, une autre lutte, celle des richesses matérielles des autres parties du monde, n'amènera-t-elle pas son affaiblissement? L'Europe, bien inférieure aux terres de l'Amérique et de l'Asie en étendue, ne l'est-elle pas encore davantage quant aux riches productions du sol? Peut-elle résister à une concurrence à laquelle la distance ne fait plus obstacle?

De longs détails à cet égard ne peuvent pas entrer dans le cadre de cet écrit. Il est cependant nécessaire d'en dire quelques mots.

L'Europe, déjà tributaire depuis longtemps des autres parties du monde, pour des articles de sa consommation journalière, tels que le thé, le café, le cacao, le sucre, les épices, l'indigo, la cochenille, et bien d'autres objets, tous plus ou moins indispensables à ses besoins, l'est encore devenue pour le coton. L'Angleterre a trouvé dans ce tribut nouveau, payé à des terres lointaines, la source d'une nouvelle richesse, parce qu'au moyen de la filature mécanique et du bon marché des cotonnades, elle a pu en fabriquer des quantités immenses et faire rentrer tous les capitaux employés à l'achat de la matière première avec les bénéfices de la confection.

Les peuples du continent se sont aussi approprié cette industrie. Ils filent et tissent du coton le plus qu'ils peuvent. Mais, comme ils ne le renvoient pas confectionné, ou ne le renvoient qu'en très-faible partie aux pays qui leur livrent la matière première et qu'ils en usent eux-mêmes, il en résulte un achat qui n'a pas de retour. On pense déjà, en Angleterre, que l'industrie cotonnière, en ruinant celle des fabrications de chanvre et de lin, est une des causes de la misère de l'Irlande. La substitution de l'usage des toiles de coton à celui des toiles de chanvre et de lin doit devenir aussi, pour peu qu'il continue dans la mesure qu'on lui donne, une source constante d'appauvrissement pour le continent. L'industrie indigène ne devrait-elle pas plutôt fabriquer les matières premières que lui donne le sol qui lui appartient, que des produits qu'il faut aller chercher si loin? Elle ferait ainsi, sans rien y perdre, revivre une des produc-

tions importantes de l'agriculture. Les indiennes, dont le nom indique la provenance, étaient autrefois un objet de luxe. Le bon marché des cotonnades, de formes si variées et si perfectionnées, n'est pour l'Europe qu'un appât trompeur, qui ne fait qu'ajouter un tribut de plus à ceux qu'elle paye déjà nécessairement aux autres parties du monde. Si les tissus de chanvre et de lin sont plus chers que ceux de coton, cette différence de prix se trouve compensée par une plus longue durée; et, quand on peut ajouter à ces deux matières premières la laine et la soie pour s'habiller, ne pourrait-on pas se passer du coton, au moins ne pas en faire un article d'un usage aussi général?

Mais nous sommes menacés d'un autre mal qui n'est encore qu'à l'état de premier symptôme. Les Anglais commencent à importer en Europe les laines de l'Australie. Cette importation, dont les premiers essais furent faibles et douteux, augmente dans une progression qui prouve la certitude du bénéfice. La grande étendue des terres australes peu habitées, la bonté des pâturages, la multiplication facile des troupeaux, l'amélioration de la qualité de la laine, déjà remarquée, sont des preuves que cette importation fera baisser les prix de la laine, de manière à ruiner cette branche si riche de l'industrie agricole de l'Allemagne.

Il y a quelques années, un propriétaire de moyenne fortune, ayant quelques milliers de mérinos dans les montagnes qui séparent la Bohême de la Moravie, reçut de son intendant l'avis qu'il ne pouvait pas vendre sa laine; que les prix, au marché de

Breslau, avaient baissé par l'absence des maisons anglaises qui venaient habituellement en enlever la plus grande partie. Ne pouvant se rendre compte de ce phénomène, il écrivit en Angleterre pour en avoir l'explication. Il apprit que des quantités considérables de laines de l'Australie venaient d'y arriver; que les fabriques avaient trouvé à couvrir leurs demandes à meilleur marché. Ceci n'était qu'un premier essai; les laines, mal assorties, ne satisfirent pas aux besoins de la fabrication; cette branche intéressante du commerce de l'Allemagne et de l'Autriche reprit sa première activité. Mais il partit de l'Angleterre pour l'Australie des instructions sur les moyens d'ennoblir encore la race des moutons et d'améliorer l'assortiment des laines. Ces instructions ont été suivies. Depuis deux ans, l'Angleterre, au lieu d'acheter les laines de l'Allemagne, en jette des quantités déjà considérables sur ses marchés.

Que doit-il advenir de la théorie du libre échange, quand la trop grande supériorité de production et de fabrication, d'un côté, ne laisse plus rien, de l'autre, ni à produire, ni à fabriquer?

Que peut-il advenir de l'existence de l'Europe, quand celle d'un particulier, propriétaire d'une moyenne économie rurale, se trouve compromise, peut-être détruite par des produits qui arrivent des régions les plus reculées du globe?

Un homme peut lutter contre d'autres hommes, ses voisins, par son intelligence et son activité. Il sait ce qu'il peut faire, ce qu'il peut entreprendre. Mais que peut-il contre l'univers?

Ne sent-on pas tout ce qu'il y a de dangereux pour un état social dans lequel toutes les existences, même les plus modestes, se trouvent sans cesse troublées, ébranlées, sans pouvoir d'aucune manière prévoir le coup qui les frappe, sans pouvoir se préserver ni se défendre? L'agitation de l'Europe ne provient-elle pas de ce que, dans presque toutes les positions, personne ne sait plus compter sur ce qu'il est ni sur ce qu'il deviendra?

Les relations de l'Europe avec les autres parties du monde ne devraient jamais cesser d'être dominées par un sentiment européen. L'avenir de l'Europe, je dirai plus, l'avenir du monde est attaché à cette condition.

Et quand je dis *l'avenir du monde*, voici comment je l'entends.

Quand un peuple, arrivé à un haut degré de puissance politique, devient dominateur, chacune de ses déterminations est appelée à exercer une influence qui peut pour longtemps décider de la destinée des nations. Il arrivera alors qu'une de ses déterminations puisse être suivie d'un cataclysme social semblable à ceux dont l'histoire nous a transmis les tristes souvenirs. Croit-on qu'il y ait aujourd'hui dans le monde des éléments de conservation assez forts pour le préserver du retour de pareilles époques?

On trouve dans quelques-uns des débris de la littérature romaine l'expression d'une inquiétude, qui, malgré les magnificences de la civilisation dont Rome était devenue le seul et unique foyer, entrevoyait dans la grandeur de l'empire le danger

de sa destruction. Ces rares esprits ne pouvaient pas comprendre ce que deviendrait le monde, si ce grand foyer de lumière venait à s'éteindre. Et, quelque noirs qu'aient pu être leurs pressentiments, aucun d'eux n'aura pu se faire une idée de cette nuit de l'intelligence qui allait succéder à tant d'éclat.

Les Romains étaient fiers à juste titre de l'admiration, du respect, que le monde entier portait au majestueux édifice qu'ils avaient élevé. Avertis par l'exemple de ces peuples et de ces empires dont Rome avait précipité la chute, le long frémissement de barbarie que l'on entendait à toutes les frontières devait sans doute les effrayer et leur inspirer des craintes pour leur propre empire. Mais les esprits d'élite, s'élevant au-dessus de Rome elle-même, étaient agités plus encore par les dangers qu'aurait à courir la civilisation que par la perte de la puissance.

Arrêtons-nous un instant sur une hypothèse historique dont notre avenir pourrait montrer une nouvelle application et faire naître un nouveau mais trop tardif regret. Un écrivain célèbre (Niebuhr) s'est occupé à refaire les annales et les traditions de l'histoire romaine d'après des recherches qui ont illustré son savoir. Il conteste souvent l'authenticité des faits. Il les remplace par ceux de ses combinaisons.

Dans un ordre d'idées d'un autre genre, nous pourrions demander : que serait-il advenu si tel fait n'avait pas eu lieu ?

Par exemple, Rome n'aurait-elle pas duré plus longtemps, si elle n'avait pas détruit Carthage ? Le

Scipion, qui devait plus tard s'appeler l'Africain, combattait dans le sénat l'opinion de l'atrabilaire Caton, qui finissait chacune de ses harangues par demander la destruction de cette rivale de Rome. Pourquoi donc Scipion, d'une famille dans laquelle se conservaient les meilleures et les plus sages traditions de la politique romaine, parlait-il en faveur de l'ennemie la plus acharnée de Rome? Quel autre but pouvait-il avoir que celui de contenir par la rivalité de Carthage l'ambition trop active de sa patrie? Ne craignait-il pas qu'une fois cet obstacle renversé, Rome ne se livrât tout entière à ce système de conquêtes auquel ses luttes intérieures ne l'entraînaient que trop? Telle est en effet la suite inévitable d'un état de guerre continuel; car qui fait toujours la guerre doit se faire conquérant, pour échapper à sa propre destruction.

Il y a dans les États qui de nos jours se sont mis en mouvement plus de Catons que de Scipions, plus de ces hommes qui, ne sachant pas que *conserver* est un principe de commune solidarité, croient fortifier leur existence par la destruction des autres.

Dans la position du peuple anglais il y a plusieurs côtés qui rappellent celle de Rome. Les voies par lesquelles ces deux peuples sont arrivés à un degré de suprématie politique qui peut se comparer sont cependant différentes.

Les Romains faisaient la conquête des territoires et des hommes par la guerre : puis, ils les asservissaient par la colonisation militaire.

Les Anglais savent, sinon détruire, au moins

neutraliser leurs adversaires par la guerre : puis ils font la conquête des choses et asservissent les hommes par leurs besoins. Ils ont toujours su gagner plus par les traités de commerce que par les traités de paix.

Les Romains, pour fonder leur puissance, détruisaient les peuples civilisés dont l'existence pouvait leur faire ombrage. Ils civilisaient les peuples barbares dont ils faisaient la conquête pour les attacher à leur empire par leur ordre administratif et par leurs lois.

Les Anglais civilisent les hommes, non pour les assujettir et les gouverner, mais pour leur donner des besoins et en faire des consommateurs.

Malgré ce qu'il y a d'incomplet dans un système de civilisation qui a pour premier objet le développement des intérêts matériels, il n'y a cependant pas de peuple qui, dans ce moment, soit en position d'exercer autant d'influence sur les destinées de l'avenir du monde que le peuple anglais. A l'aide des Anglo-Américains, brillant essaim sorti de la ruche anglaise, sa langue est celle qui pénètre le plus loin et qui déjà est parlée ou au moins comprise par le plus grand nombre d'hommes. Avec cette langue pénètrent aussi partout les lumières et les connaissances dont elle est un si riche interprète. C'est par elle que se répandent par le globe les divers éléments dont se compose la grandeur intellectuelle, politique et commerciale de l'Angleterre. Chaque peuple en prend la part qui convient à son degré d'intelligence et à ses besoins.

Si ce foyer de lumières venait à perdre de son

intensité; si les rayons qui en partent venaient à pâlir, cette décadence porterait à toutes ces civilisations naissantes et éloignées un coup plus facilement funeste que ne l'a été celui que la décadence de Rome a porté à tous les peuples d'ancienne civilisation au centre desquels était placé cet empire.

Ces observations me conduisent à une dernière question.

Y a-t-il un Anglais qui osât prétendre que l'Angleterre se doit à elle seule tout ce qu'elle sait, toutes les capacités dont elle est douée; qu'elle ne se doit qu'à elle-même toute cette civilisation qui la distingue et que ses bâtimens marchands colportent partout avec ses marchandises?

Aucun Anglais n'oserait le dire. La renaissance des lettres ne date pas de l'Angleterre. Les Anglais ont été, il est vrai, les hommes qui ont le plus étudié l'antiquité classique; ils y ont surtout puisé la science de la politique; mais ils n'ont pas été les seuls à s'instruire. Que les Anglais, à l'aide de ce principe de classification dont Bacon a su faire une si judicieuse et si utile application aux sciences, fassent à chaque peuple la part qui lui revient dans cet empire de l'intelligence; qu'ils se rappellent que c'est par suite de ce partage qu'a été fondé en Europe ce qui s'est appelé la république des lettres, dans le gouvernement de laquelle chacun a pris sa place selon ses œuvres. Cette république ne continue-t-elle pas à exister? Et, pendant que les États se déchirent entre eux par des guerres qui ont toutes sortes de motifs, ne voit-on pas les corps savants de tous les pays entretenir les relations les

plus suivies, les plus intimes et les plus sincères, ne luttant que de zèle pour l'avancement des sciences, travaillant tous à l'envi à en faire la plus utile application à la vie journalière des peuples, comme à l'art de les gouverner?

Le principe qui soutient cette république des lettres est celui d'une solidarité complète entre tous ses membres. *Ce que l'un perd ne peut jamais tourner au profit de l'autre.* Telle est la différence qu'il y a entre elle et cette autre république marchande qui s'empare aujourd'hui de l'univers. La diffusion des lumières augmente la clarté pour tous et multiplie la force de production de chacun; tandis que l'obscurité projette des ombres sur les pays les plus éclairés. Voyez comme preuve à l'appui l'état dans lequel sont les contrées voisines des peuples encore barbares. La culture de l'intelligence et du caractère n'y est-elle pas plus lente, plus difficile, que dans celles où les lumières pénètrent de tous les côtés à la fois?

L'Angleterre est, à juste titre, fière de ce qu'elle fait et de tout ce qu'elle veut faire pour cette diffusion des lumières. Mais, si les moyens de la culture de l'esprit peuvent être importés, la culture elle-même, qui est le travail de l'homme sur soi-même, ne se rattache-t-elle pas à des conditions primordiales, qu'il faut créer là où elles n'existent pas encore, et dont il faut bien se garder d'empêcher l'action là où elles existent?

Il y a, sous ce rapport, désaccord complet entre ce que veut l'Angleterre et ce que fait son gouvernement actuel. Il y a un genre d'agitation qui pro-

duit la force; il y en a un autre qui la détruit. Il y a des guerres civiles qui retrempent le caractère des nations; il y en a qui les conduisent à leur perte.

Les *hommes libres* de l'Angleterre avaient trouvé que les discussions parlementaires françaises sous la restauration n'avaient pas ce caractère que doit avoir le parlement d'un peuple libre; que l'intervention du pouvoir royal y était trop prépondérante, trop directe. C'est alors qu'on vit proclamer cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*; fausse parodie de ce mot adressé par Léon Zamoisky à Sigismond III ; *Sumus electores regum, destructores tyrannum; regna, sed non impera* : mot qui peut se comprendre; tandis qu'il serait plus conforme à l'esprit constitutionnel du jour de dire : *Le roi gouverne et ne règne pas*. Ce mot, ainsi retourné, amena la révolution de 1830; elle fut applaudie en Angleterre par les uns, parce que la politique de la branche aînée se montrait, sinon hostile, au moins rivale ambitieuse de l'Angleterre; par les autres, parce que cette maison n'était pas entrée franchement dans la voie libérale constitutionnelle. En 1848 le nouveau roi perdit le trône parce qu'il avait voulu et qu'il ne devait pas gouverner.

Le caractère de l'agitation qui domine la France depuis 1830 est-il de nature à la rasseoir sur une base d'ordre et de stabilité? Les Anglais eux-mêmes commencent à en douter. Ils trouvent le gouvernement que s'est donné la république de forme vicieuse. Ils trouvent qu'il y a dans les dis-

cussions publiques absence de principes et de raison; qu'il n'y a rien en elles qui puisse donner l'idée de la durée. Que les Anglais, avec cet esprit de méthode qui leur est propre, et qu'ils savent mettre à toutes leurs recherches, fassent le résumé des discussions politiques qui ont eu lieu dans toutes les chambres et assemblées du continent, et qu'ils disent en conscience s'ils ne trouvent pas que tout ce qui en sort ressemble bien plutôt à ce que les sorcières de Macbeth faisaient sortir de l'ébullition de leur chaudière qu'à ce qui devrait se trouver au fond d'un creuset dans lequel les hommes d'État broient ensemble les divers ingrédients des différentes théories constitutionnelles.

Cela ne prouve-t-il pas que plusieurs de ces ingrédients sont de mauvais aloi, et qu'ils empêchent l'amalgame?

Depuis le rétablissement de la paix générale en 1815, l'agitation morale du continent n'a-t-elle pas toujours été croissant? Y a-t-il dans les événements qu'elle produit des manifestations de nature à faire croire qu'elle soit un travail de formation? Ne voit-on pas des leviers employés de toutes parts à soulever l'ordre social hors de ses fondements, sans que d'autres constructions soient préparées pour lui servir de base nouvelle?

Le nombre des hommes qui ont voulu détruire ce qui existait pour faire place à de nouvelles constructions dont les plans étaient tracés, a été grand depuis la fin du dernier siècle; mais ce nombre diminue chaque jour, depuis que la preuve est acquise qu'une partie des nouvelles théories

découlent de principes faux ; ce qui rend leur substitution à l'ancien ordre de choses tellement difficile, qu'il n'y a plus que le véritable génie de la destruction qui veuille à tout prix continuer l'œuvre tel qu'il a été commencé.

Il faut montrer à ceux qui ne seraient pas encore assez convaincus des suites inévitables que doit amener un pareil travail, quel doit en être le résultat.

Cet avertissement ne se trouve-t-il donc pas dans l'ancienne histoire de l'Europe ? Notre organisation sociale a-t-elle été assez puissante pour rendre à la civilisation de l'Europe toutes les parties qui en ont été séparées ? Avons-nous exercé, sous ce rapport, la moindre influence même sur les parties de l'Afrique et de l'Asie qui nous sont limitrophes ? Ni la propagation de la foi, ni les guerres que nous avons faites, ni les anciennes lumières retrouvées, ni celles qui ont été nouvellement acquises, rien n'a suffi pour affranchir ces vastes contrées d'une barbarie que nous pourrions dire n'y avoir jamais existé antérieurement, car nos pionniers archéologues n'y découvrent-ils pas chaque jour des preuves qu'une grande civilisation y avait existé avant celle que nous avons tenue pour être un commencement ? Quand nous voyons que nos institutions paraissent ne plus avoir en elles assez de germes pour prendre racine dans cette poussière formée des débris de tous les anciens peuples, soyons plus attentifs à notre propre sort. Ne continuons pas des bouleversements qui nous trouveraient incapables d'une nouvelle force de régénération.

Que les hommes qui nourrissent tous les jours leur intelligence de la lecture de la Bible réfléchissent aux plaintes des Hébreux sur les grandes destructions dont ils étaient les témoins; qu'ils interrogent ces autres témoins retrouvés, ces débris d'apparence muette, mais d'une éloquence si riche; et, quand ils voient que, depuis cette époque si reculée, les sièges de tant d'empires ne sont que des ruines, qu'ils disent s'il est sage de jouer, comme on le fait, avec tous les éléments de notre civilisation. Est-elle donc impérissable? Voyez si des milliers d'années ont pu rendre l'ancienne Babylone à la vie ou en fonder une nouvelle!

Constantinople, à qui la décadence de Rome avait donné naissance, n'est-elle pas restée capitale de décadence? L'existence de l'empire byzantin a-t-elle été autre chose qu'une longue agonie? Et sa transformation en capitale d'un nouvel empire en a-t-elle fait autre chose que le chef-lieu d'une barbarie sans précédent dans l'histoire du monde? Car elle est organisée, cette barbarie; elle a sa religion, ses lois, sa discipline, ses coutumes, ses mœurs; des mœurs d'une empreinte si profonde, que tous les croyants de cette barbarie se ressemblent, depuis les bords de l'Atlantique jusqu'aux mers des Indes orientales. Et ce véritable génie d'ignorance et de destruction se nourrit depuis des siècles des ruines de l'ancienne et de la nouvelle civilisation du monde.

L'islamisme a pris une trop grande place dans l'histoire des hommes; il a institué des formes de

gouvernement qui sont trop en opposition aux véritables lois sociales de l'humanité; les preuves de la stérilité morale dont il est frappé, et dont il frappe tout ce qu'il soumet à son empire sont trop manifestes; cette stérilité a déjà eu une trop longue durée; l'islamisme se ressemble partout trop à lui-même; il est trop différent de ce qui a existé avant lui, et de ce qui existe autour de lui, pour qu'il soit possible de lui contester la possession d'un principe vital qui lui est particulier. Il faut admettre de plus que la nature de ce principe est hostile à tout ce qui n'est pas lui. Les longues luttes que nous avons eu à soutenir contre l'islamisme n'ont fait qu'émausser sa force d'expansion sans briser son principe. Comprimé, il s'est arrêté sur le terrain qu'il occupait sans rien perdre de la force de répulsion qui lui est propre.

Sans tenir compte, pour le moment, de la nature exceptionnelle des relations diplomatiques que les États européens entretiennent avec les États musulmans; sans vouloir rien dire encore de la politique qu'a suivie l'Europe envers la Turquie, j'ai cru devoir rapprocher le caractère général de cet empire de celui de la mission que s'est donnée l'Angleterre. Quand elle appelle tous les peuples à venir se ranger sous le drapeau de ses doctrines; quand on la voit porter si loin ses lumières, je me sens le droit de lui demander, comme Européen, comment il se fait que l'action de sa double propagande religieuse et politique soit restée et reste encore sans influence sur cette longue zone d'obscurité qui borde les rives méridionales et orien-

tales de la Méditerranée : barrière d'obscurité tellement opaque qu'il avait fallu faire le tour du monde pour retrouver l'Asie que l'Europe avait perdue.

Rien dans la vie politique de l'Angleterre ne peut faire admettre, comme une combinaison, qu'elle aurait pu agir sur cette zone de manière à la rendre à la lumière, et qu'elle n'a pas voulu le faire. Elle n'aura donc pas le droit de se plaindre, si je viens à en conclure que, puisqu'elle ne l'a pas fait, c'est qu'elle n'a pas pu le faire. Elle a été, en effet, sous ce rapport, tout aussi impuissante que l'a été et que l'est encore l'Europe.

L'Angleterre n'a, en général, ni dans aucun lieu particulier, exercé une influence civilisatrice d'une nature supérieure à celle qu'ont exercée les autres pays européens. Elle ne peut aucunement s'affranchir du principe de solidarité qui, de toute manière, la rattache à l'Europe. Elle en est géographiquement séparée par sa position insulaire; mais il n'y a rien en elle qui porte des traces qu'à aucune époque de son histoire, elle en aurait été moralement séparée. Conquise par les Romains, comme l'ont été les Gaules, elle a été de même, et à la même époque, convertie au christianisme.

Elle a été envahie par des peuples germaniques, qui y ont substitué leurs principes à ceux qu'y avait implantés la civilisation romaine. Sa langue, ses grandes institutions politiques et de justice, sont d'origine germanique. La réforme religieuse, qu'elle s'est appropriée d'une manière qui lui est particulière, lui est venue de l'Allemagne. Sa littérature, avec quelque différence dans les nuances

du coloris, n'a rien, ni dans les formes ni dans l'esprit, qui ne soit le produit d'un échange continu d'idées entre elle et l'Europe.

Quant aux beaux-arts, en posséder des chefs-d'œuvre, ce n'est pas en être l'école. A en juger par leur histoire, si le génie des arts s'éteignait sur le continent, ce ne serait pas en Angleterre qu'il se rallumerait.

Sa vie politique est devenue différente de celle des autres États européens ; mais les principes sur lesquels elle repose lui sont venus du continent. Elle ne sait rien de plus que le continent ; mais elle sait faire un plus utile usage de ce qu'elle sait. Sa civilisation progressive n'a pas eu une marche de développement autre que celle qu'a eue le continent ; mais elle a été plus riche en résultats, parce qu'elle a été moins troublée, moins interrompue.

Serait-ce au moment où elle cherche à multiplier, le plus qu'il lui est possible, tous les moyens de communication avec le continent que des hommes d'État anglais pourraient vouloir donner à leur pays une existence qui en serait distincte et séparée ? Jamais, au contraire, les liens de solidarité qui ont de tout temps rattaché l'Angleterre au continent n'auront été ni aussi étroits ni aussi indissolubles qu'ils vont le devenir. L'Angleterre pourra continuer à trouver les éléments de sa richesse hors de l'Europe ; mais ce n'est qu'en Europe qu'elle pourra continuer à trouver le principe de sa puissance morale. L'influence de l'Angleterre est prépondérante aujourd'hui ; elle doit donner une scrupuleuse attention à l'usage qu'on en fait

en son nom ; car le mal qu'elle ferait au continent finirait par lui revenir. L'histoire du développement progressif de l'intelligence, en Europe, autorise à dire que, de même que l'Angleterre en a partagé tous les bienfaits, elle aurait de même, par les mêmes causes, à subir toutes les phases de sa décadence.

C'est donc dans un intérêt commun que nous nous sommes imposé le travail d'examiner la nature de son influence.

Cette influence est d'une double nature : celle des doctrines, et celle de son action diplomatique sur chacun des principaux événements politiques qui ont eu lieu sur le continent.

La première partie de ce travail se compose, en forme d'introduction, de l'examen des doctrines que professe et que prêche l'Angleterre ; tandis que la seconde sera l'examen de son intervention diplomatique.

Quand un gouvernement intervient dans une grande affaire, il a toujours deux objets à tenir en vue : l'intérêt qui lui est particulier, et l'intérêt général.

L'Angleterre a-t-elle toujours, dans chaque affaire, obtenu le résultat qu'elle s'était proposé ? Quand elle ne l'a pas obtenu, elle se sera donc trompée ou dans le choix des moyens qu'elle a employés, ou sur la nature de l'affaire elle-même.

Depuis longtemps, l'Angleterre avait pris, pour base de sa politique en Europe un système de protection en faveur des États les plus faibles. Son but

était de maintenir l'équilibre des forces. Cet équilibre devait garantir l'existence des États secondaires. Aucun homme équitable ne voudra dire que l'Angleterre soit la cause des malheurs de l'Europe.

Cependant, comme c'est à l'époque de sa plus grande prépondérance et de sa plus grande activité politique qu'a eu lieu la plus grande perturbation que la nouvelle Europe ait eu à souffrir, il faut bien chercher à faire à l'Angleterre la part qui doit lui en revenir.

La pensée qu'un grand corps politique, comme l'Angleterre, puisse tout à coup changer la direction qui lui a été imprimée, ne peut entrer dans l'esprit d'aucun homme réfléchi. Trop de richesses, trop d'existences sont engagées dans cette voie, pour qu'il soit possible de la quitter, quand même on le voudrait. On ne peut demander à aucun État de renoncer à ce qui a fait sa grandeur, de gouverner selon d'autres principes que ceux qui lui servent de base, de rétrécir la sphère de son action, de diminuer son activité commerciale. Mais, s'il est prouvé que l'Angleterre n'est devenue ce qu'elle est que parce que le continent lui en a fourni tous les moyens ; si le continent, de son côté, est intéressé à ce que l'Angleterre conserve sur les autres parties du monde l'influence qu'elle y exerce ; s'il est prouvé que l'Angleterre ne peut pas la conserver sans le concours de l'Europe, soit direct ou indirect, l'Angleterre devrait alors cesser de suivre envers le continent une politique qui ne cesse d'y semer le trouble et le désordre. Si ce désordre diminue la concurrence de

l'industrie et du commerce au profit des fabricants et des marchands anglais, les hommes politiques devraient penser que la durée de la prospérité des États exige d'autres conditions que celles de la prospérité de leur commerce. La richesse est le produit de la durée. Loin d'en être le principe, elle amène souvent, au contraire, la corruption qui l'abrège.

Les Anglais diront que, loin de vouloir séparer leurs intérêts de ceux de l'Europe, tous leurs efforts tendent, au contraire, à rapprocher le continent de l'Angleterre par la similitude des principes et des formes de gouvernement. Ils diront que c'est parce qu'ils conservent le souvenir de l'influence que dans tous les temps l'Europe a toujours eue sur les destinées de l'Angleterre, qu'ils croient devoir combattre les principes et les maximes de gouvernement qu'ils trouvent être dangereux pour la liberté des peuples, dangereux, par conséquent, pour celle à laquelle ils doivent le bonheur et la grandeur de leur patrie.

La sincérité des intentions ne peut être jugée que par un tribunal plus élevé que celui de l'homme. Ce n'est donc pas un acte d'accusation que nous portons contre l'Angleterre. Nous n'avons en vue que l'examen de l'application qu'elle veut nous faire de ses principes, sans qu'elle veuille tenir aucun compte ni des différences de position et de besoins qui existent entre elle et nous, ni de l'effet que les formes de gouvernement doivent produire sur le caractère des peuples. Je dis des peuples, parce que, les formes constitutionnelles les appelant à

prendre part aux affaires, ils se trouvent collectivement soumis à cette influence.

Selon les idées des hommes d'État et des publicistes anglais, la forme de constitution qu'ils préconisent ne doit pas être seulement un moyen de meilleur gouvernement; elle doit être de plus l'institution la plus active de civilisation. En faisant à chacun la part de ses droits et de ses obligations, elle enseigne en même temps la défense du droit comme l'accomplissement de l'obligation. Elle doit donc donner au peuple des mœurs politiques dans lesquelles se trouveront les germes d'une régénération, d'une progression morale. Telle est la théorie : je ne la mets pas encore en discussion. Ce qu'il faut admettre comme un fait visible pour l'esprit le moins clairvoyant, c'est la différence déjà considérable qui se manifeste entre le caractère antérieur de l'état social et celui de notre époque.

Je ne veux dans ce moment signaler qu'une seule face de cette différence, parce qu'elle est celle qui a le plus d'influence sur le sujet que je traite.

Le trait distinctif des sociétés qui ont pris naissance au moyen âge a été celui que la vérité était la base de toutes les relations des hommes entre eux. La religion commandait la vérité, pour la conscience, comme l'honneur en faisait une loi pour les mœurs. C'est au nom de Dieu qu'on prêtait serment. C'est au nom de l'honneur qu'on donnait sa parole. La loi religieuse et la loi féodale reposaient toutes deux sur le principe de l'individualité de l'homme et lui donnaient la vérité pour base. Cette base commune a suffi pour

former un état social qui a duré plusieurs siècles.

Le lien féodal reposait sur l'engagement pris, sur la parole donnée. On disait d'un homme qu'il était *félon*, quand il manquait à sa parole : on le disait du maître comme du vassal. Car l'homme n'était vassal qu'à des conditions. Pour tous les deux l'honneur consistait à ne pas les violer, à toujours être vrai. Ce trait distinctif du lien politique était passé dans les mœurs de ceux qui étaient en dehors de ce lien. La féodalité fonda ce sentiment d'honneur qui devint ensuite l'apanage de toutes les classes. Le plus grand éloge que l'on pût faire alors de quelqu'un était de dire : c'est un homme d'honneur ; ce qui voulait dire : c'est un homme qui tient ses engagements et qui ne dit que la vérité ; comme la plus grande injure était de dire de lui le contraire. Cette injure était si grande, qu'elle ne pouvait être lavée que dans le sang quand elle était directe.

Ce caractère si honorable de l'homme des sociétés modernes s'efface chaque jour davantage. Si ce caractère se maintient encore dans les relations privées, il n'existe déjà plus dans les affaires publiques. L'honneur avait pris naissance comme vertu politique. On ne lui rend déjà plus, sous ce rapport, d'autre hommage que celui de l'hypocrisie.

D'où vient cette profonde altération ?

Elle doit nécessairement provenir de l'élément qui agit à la fois et avec le plus d'intensité sur les hommes et sur les événements. Cette ancienne base de la vérité, dont nous venons de parler, a fléchi. On lui a superposé cette nouvelle base constitutionnelle dont on veut faire une panacée universelle.

Examinons le principe d'action qui en sort ; et, puisque l'Angleterre en donne le modèle, prenons-la pour exemple.

Il n'y a pas un Anglais qui ne porte avec lui, dans toutes les relations de sa vie, le secret ou au moins une partie du secret de son parti. Il est toujours placé vis-à-vis de ses adversaires dans une position de retenue, d'observation de soi-même ; il cherche à se rendre impénétrable et à pénétrer les autres le plus qu'il le pourra. L'homme parlementaire le plus habile sera celui qui parle sur tout et qui parle longtemps, sans jamais laisser deviner le fond de sa pensée. Les chefs eux-mêmes, vis-à-vis des hommes de leur parti, sont pour la plupart dans la position d'un général vis-à-vis de ses soldats. Le but est avoué, mais les moyens d'y parvenir ne le sont pas ; les plans d'attaque et de défense sont un secret ; les marches, les contre-marches sont souvent improvisées ; une obéissance aveugle est la loi de cette tactique. Pour les hommes dans les affaires, la vie ne cesse pas un instant d'être publique. Croit-on que ce genre de vie ne donne pas une empreinte profonde au caractère ? N'est-ce pas ainsi que se forment les mœurs politiques d'un pays ? La vie ne devient-elle pas une école d'intrigue perpétuelle ? La dissimulation n'est-elle pas une nécessité permanente, et l'investigation incessante qu'amène le droit de publicité ne l'impose-t-elle pas comme règle de prudence ? Le silence devient sans doute la vertu des hommes le plus strictement honorables ; mais le silence n'est pas toujours possible ; il ne suffit pas aux affaires ; il

faut parler. Mais, quand la parole doit servir de voile à la pensée, ce voile ne sera-t-il pas souvent de l'hypocrisie? Les Anglais en sont arrivés au point de porter la plus haute estime aux qualités qui, dans la vie privée, rendent seules possibles et durables de bonnes relations sociales. L'homme d'État anglais, qui sait être franc et vrai sans trahir le secret de son parti, est placé au premier rang. Ses amis, comme ses adversaires, lui rendent tous hommage. Mais il reste permis aux moins habiles, ou à ceux qui ont la conscience plus large, de parcourir à leur gré tout l'espace qui sépare la vérité de ce qui cesse d'être vrai, et de faire faire sur ce terrain fausse route à leurs adversaires autant qu'ils le pourront.

Pourrait-on exiger d'un Anglais, dans ses relations avec des étrangers, d'avoir d'autres mœurs que celles qu'il a dans son propre pays? Non, sans doute.

Quand un Anglais arrive en mission dans un pays étranger, son premier soin est donc de s'enquérir de la situation des partis; il fait choix de celui qui ostensiblement se rapproche le plus des intérêts de l'Angleterre. Si un tel parti n'existait pas, il travaillerait à le former. Dès qu'il existe, le but constant de son activité est de le porter au pouvoir.

La diplomatie des pays constitutionnels a donc toute l'activité et le même genre d'activité que produit l'esprit de parti; elle a tout le mouvement d'intrigue inséparable de cet esprit. Cependant, comme la vie politique a pour objet de s'occuper d'intérêts qui sont supérieurs à ceux des partis, il en résulte que l'on voit souvent la rivalité diplomatique s'occuper davantage d'un intérêt que

d'un principe. Les partis deviennent alors des instruments aveugles dans les mains des gouvernements étrangers. Ainsi l'on a vu dans le même temps le gouvernement anglais donner son appui, en Portugal, au parti du pouvoir royal, tandis que la France y soutenait le parti libéral. Tout au contraire, en Espagne, Espartero, le chef ou l'instrument du parti libéral le plus avancé était soutenu par l'Angleterre, dans la lutte contre la reine Christine que la France défendait autant qu'elle pouvait le faire. Quand les personnages principaux de la scène espagnole furent changés, on vit l'Angleterre se mettre plus directement, plus ouvertement, à la tête du parti libéral, tandis que la France appuyait Narvaez, dont les efforts tendaient à contenir les progressistes exagérés pour rendre plus de force à l'autorité royale.

La même situation s'est vue en Grèce.

Maurocordato, formé à l'école politique anglaise, était en Grèce à la tête du parti que l'Angleterre y avait formé, et que son envoyé y soutenait avec une irritabilité d'humeur et un mépris des convenances qui étaient un des traits distinctifs de sa fierté britannique.

Coletti, formé à l'école politique française, était l'adversaire naturel de Maurocordato. La lutte entre ces deux chefs de parti n'était pas celle de la Grèce, mais un simple épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Coletti, abreuvé d'injures et d'ignominies, trop faible pour pouvoir résister à la persécution dont sir Edward Lyons était le plus actif instrument, mourut victime des efforts inutiles

qu'il fit pour soustraire sa patrie à une domination qui, plus tard, devait se montrer si tyrannique.

Mais ce feu qui s'allume à un foyer constitutionnel aussi puissant que l'est celui de l'Angleterre, n'a pas des organes officiels pour seuls conducteurs de son activité. Chaque Anglais voyageur est un apôtre des doctrines de son pays. Chaque publiciste, chaque rédacteur de feuilles politiques anglaises est un collaborateur de l'œuvre que poursuit le ministère. Tous reçoivent leurs inspirations des princes marchands de la cité. Le fond des questions est alors de nature purement commerciale. C'est, en Portugal, la compagnie pour le commerce des vins d'Oporto; c'est, en Espagne, la concurrence que voudraient faire Manchester et Liverpool à Barcelone pour les manufactures de coton; c'est, en Sicile, le commerce des soufres; c'est, en Grèce, le développement trop rapide qu'y prend la marine marchande; c'est, en Égypte, les monopoles établis par Méhémet Ali, qu'il s'agit d'abolir. Les constitutions ne sont que des arsenaux qui donnent des armes pour le combat que l'on veut livrer.

L'esprit public est depuis longtemps formé à ce genre de guerre, en Angleterre. Aussi la conduite avec un ensemble qui doit en garantir le succès.

La France, plus novice dans cette carrière, n'a pas encore appris à conduire, pour ses affaires domestiques, cette guerre intérieure des partis dans les voies constitutionnelles convenues d'avance, et qui, faisant abstraction des passions, veulent donner des règles à ce genre de lutte. Il en résulte que cette guerre des partis a toujours pris en France le

caractère de guerre civile. De même que l'on vit, du temps de la Ligue et de la Fronde, l'aristocratie lutter à main armée contre la couronne, nous avons vu de nos jours en France toutes les grandes questions de réforme sociale ou de législation constitutionnelle se décider par l'épée. Les journées de Paris sont nombreuses à partir de celles du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792.

Depuis que la révolution de 1830 a fait entrer les masses dans les partis politiques, la lutte a grandi dans la mesure de la progression du nombre. Les hommes modérés qui voudraient la resserrer dans les bornes fictives des doctrines constitutionnelles, sont débordés par ceux des extrémités opposées, qui demandent le suffrage universel et se disposent à décider à main armée de l'avenir de la France.

Un cabinet pouvait autrefois, en prenant le caractère du souverain ou celui de son conseil, diriger la politique d'un État, de manière que le peuple n'y avait aucune part. Il y avait un droit public qui réglait les relations internationales; il y avait un droit pour la guerre comme pour la paix. Tous les gouvernements de l'Europe avaient accepté ce droit public; la différence des formes de gouvernement ne faisait pas encore exception. L'Angleterre fut le premier pays qui se fit un droit public particulier; elle modifia le mouvement de ses relations extérieures d'après les nouveaux principes de son gouvernement intérieur. Dès ce moment, ce ne fut plus le roi ou son conseil qui régla la marche politique du pays; ce fut la constitution de l'Angleterre qui devint la base de cette politi-

que, et l'esprit public du peuple anglais qui devint son droit public. Dès ce moment, le mouvement de la politique extérieure de l'Angleterre devint semblable à celui de son intérieur; il prit la même direction et les mêmes formes. Sa politique devint à la fois aristocratique et marchande.

Les nations étrangères ne sont le plus souvent que des jetons avec lesquels les ministres anglais marquent leur jeu parlementaire. Mais, pour jouer ce jeu avec avantage, il leur faut des analogues dans les pays étrangers. La propagande constitutionnelle a pour objet de les créer là où ils n'existent pas encore. Aucun homme n'a été plus habile dans ce jeu que lord Palmerston.

Sir Robert Peel, le chef du parti dont lord Palmerston était devenu l'adversaire, avait fondé l'autorité dont il jouissait sur la connaissance profonde qu'il avait du jeu intérieur des grandes institutions constitutionnelles de l'Angleterre. Il ne voulait de pouvoir que celui qui devait lui donner la prépondérance dans le parlement; il ne voulait de réforme que celle que demanderait, non pas l'intérêt d'un parti, mais l'intérêt bien compris, bien démontré du peuple anglais. Il avait combattu des projets de réforme qu'il regardait comme devant changer l'esprit de pondération de la constitution anglaise. Il avait donné au parti qui l'avait choisi pour chef le titre de *conservatif*, mais conservatif de choses spéciales déterminées; ce qui n'excluait pas ce mouvement progressif qui doit rester inséparable de toute institution politique, car l'immobilité de la vie serait la mort.

Sir Robert Peel s'opposait de tous ses moyens à l'invasion des nouvelles doctrines démocratiques professées par un parti qui exigeait une réforme électorale et demandait que le nombre des électeurs fût augmenté, que le mode d'élection fût modifié, que la durée septennale du parlement fût abrégée, etc., etc.; mais il voulait en même temps réunir à l'esprit de conservation de son parti tous les avantages et tous les bénéfices d'une plus grande liberté dans les affaires; il voulut être à la fois aristocrate politique, libéral industriel. Aucun homme ne peut réunir en lui l'antagonisme de doctrines opposées. Il devait donc, malgré son incontestable habileté, malgré la pureté de ses vues, malgré la véritable philanthropie qui l'animait à travailler au soulagement des classes pauvres (persuadé, comme il l'était, que c'était en même temps travailler à garantir les droits de toutes les autres classes), il devait, dis-je, succomber sous le poids des difficultés d'une pareille entreprise.

Il faut en dire la raison.

La désorganisation des anciens partis a laissé le pouvoir à l'intérieur chancelant, incertain; l'union des intérêts, qui devrait le donner et le rendre fort, n'existe plus; l'équilibre a été rompu. Ce n'est plus une opposition factice et conventionnelle qui se dispute le pouvoir; ce n'est plus l'ambition de deux partis rangés en ordre de bataille, comme le sont deux armées, qui produit le mouvement politique: de nouvelles forces vives créées par la double augmentation de la population et des richesses sont entrées en lice. Les intérêts les plus impor-

tants du pays, profondément divisés entre eux, agitent l'Angleterre tout entière. Les intérêts de l'Église nationale, ceux de l'agriculture et ceux de l'industrie, sont en présence pour se combattre.

Lord Palmerston, plus habile que n'a voulu l'être son rival, a pris position en dehors de cette lutte. Lui, ancien tory, il s'est jeté au travers de cette mêlée, sans y entrer, mais sans la craindre pour lui-même, parce qu'en imprimant à la politique extérieure de l'Angleterre un mouvement correspondant à celui dont il prévoyait le triomphe à l'intérieur, il appuyait sa position ministérielle sur les nouvelles théories du nombre et de l'argent; théories qui exigent le mouvement; car le nombre qui ne serait pas remué et l'argent qui ne circulerait pas seraient des poids mais ne seraient pas des forces. Le danger consiste à ne pas savoir ou à ne plus pouvoir régler la vitesse du mouvement.

On voit à Londres, dans l'abbaye de Westminster, un monument dont l'inscription porte : *Érigé par le roi et le parlement comme un témoignage des vertus et de l'habileté de William Pitt, comte de Chatham, durant l'administration duquel, sous les règnes de George II et de Georges III, la divine Providence a élevé la Grande-Bretagne à une hauteur de prospérité et de gloire qu'elle n'avait pas connue jusqu'alors. Né en 1708, mort en 1778. Ses biographes y ont ajouté la paraphrase suivante : Au ministre qui, le premier, a découvert le moyen de faire fleurir l'industrie et le commerce pendant la guerre encore plus que pendant la paix. Cet acte de reconnaissance du peuple anglais se rapporte à l'époque de la guerre*

de sept ans, qui paraît avoir donné pour la première fois au peuple anglais le sentiment que la guerre sur le continent ne pouvait que favoriser le développement de l'industrie anglaise et lui donner la supériorité sur les industries étrangères. Ce fut d'ailleurs l'époque à laquelle l'Angleterre brisa, par la conquête du Canada, l'avenir colonial de la France en Amérique.

Les longues guerres de la révolution de France, en donnant plus tard à l'Angleterre l'occasion de conquérir à main armée la suprématie commerciale qu'elle a conservée depuis, ont cependant imposé au peuple anglais une dette nationale tellement élevée, qu'il lui serait impossible de soutenir une seconde fois une pareille lutte. Sa marche politique a donc été changée. L'état de ses finances lui commandait les économies de la paix, tandis que la possession de la suprématie qu'elle avait acquise par la guerre ne pouvait lui être conservée que par la guerre.

Lord Palmerston a droit à un monument qui dirait que c'est à lui que le peuple anglais doit la solution de ce problème; car, si la paix règne en Angleterre, il y a eu chez tous les peuples du continent un état de guerre presque continu.

Est-ce une époque de paix que celle où l'on vit quatre années de guerre civile entre don Pédro et don Miguel; sept ans de guerre entre don Carlos et les deux reines? Les soulèvements successifs de l'Italie, qui ont fini par la catastrophe de Charles-Albert, sont-ils un état de paix? Deux années de guerre entre la Pologne et la Russie; les troubles

du grand-duché de Posen, ceux de Cracovie, ceux de la Gallicie, sont-ils un état de paix? Quel nom donner à la guerre des nationalités en Hongrie et à deux campagnes de guerre civile? Quel nom donner à la sanglante querelle entre le Danemark et les deux duchés, qui veulent être à la fois réunis et séparés? Était-ce un état de paix que celui de la confédération germanique, à la fin de l'année 1850, où les hommes de politique aventureuse et les surexcités de bonne foi ne reculèrent que devant la grandeur des préparatifs de la guerre?

Les sourdes machinations qui tiennent depuis si longtemps les gouvernements et les peuples sur un *qui vive* continu, impriment-elles à notre époque le caractère d'un état de paix?

L'Angleterre, dans sa grande lutte, avait fait la guerre avec ses flottes et ses armées dans toutes les parties du monde à la fois. Elle payait des subsides ou prêtait de l'argent aux gouvernements ses alliés. Elle appelait les peuples aux armes en faisant appel à leurs passions. Elle a, depuis la paix, rayé de son budget toutes les dépenses de la guerre; mais elle continue l'appel aux passions; elle sait les rendre, pour ainsi dire, permanentes, en les excitant au moyen des questions les plus difficiles de l'ordre social et de l'ordre politique. On en voit les résultats.

Les grands événements n'ont jamais rien de spontané. Les causes qui les produisent doivent nécessairement les précéder. Ce qu'ils ont d'accidentel et d'imprévu, ce n'est que la forme que leur donne le moment de l'explosion.

Depuis l'année 1848, le ministère anglais a, chaque année, saisi l'occasion de l'ouverture du parlement pour féliciter le peuple anglais du calme de son attitude et de la paix politique que le gouvernement savait conserver au milieu des révolutions qui déchiraient le continent.

Le langage du ministère anglais est simple, naturel et candide, comme le serait celui de l'innocence. Cependant nous avons à lui poser une question aussi très-simple et très-naturelle.

Aucun pays n'a été, depuis longtemps, aussi jaloux de son influence que l'est l'Angleterre de la sienne. Aucun ministre n'a non plus, depuis longtemps, donné à l'exercice de cette influence un degré d'activité pareil à celui que lui a imprimé lord Palmerston. Aucun ministre, avant lui, n'avait jamais aussi hautement que lui proclamé la volonté de l'Angleterre d'exercer cette influence. Le parti tory avait pris pour base de sa conduite politique le principe de non-intervention. Les discussions dans lesquelles il s'est engagé avec les puissances du continent ont été amenées par la défense de ce principe, qu'il opposait au droit d'intervention qu'elles réclamaient pour certains cas donnés.

Lord Palmerston a quitté franchement cette politique, qu'il trouvait trop timide pour la fierté de l'Angleterre, trop peu productive pour ses besoins. Il n'a cessé d'intervenir dans toutes les affaires, dans les grandes comme dans les petites, en déclarant cette intervention comme un droit qui appartenait à l'Angleterre.

Pour motiver ce droit, lord Palmerston ajouta à la politique des intérêts celle des doctrines et des principes. L'élasticité de cette politique des principes se prêtait merveilleusement à l'ambition de celui qui voulait se mêler de tout. Là où n'existait pas une question d'intérêts positifs existait, au gré de l'Angleterre, la question des doctrines.

On a donc le droit de poser à l'Angleterre le dilemme suivant :

Ou bien l'influence qu'elle voulait exercer a été nulle; elle n'a rien su prévoir, rien diriger, rien régler; elle n'a rien atteint de ce qu'elle voulait atteindre; elle n'a rien empêché de ce qu'elle voulait empêcher; — ou bien, si, ne voulant pas descendre à ce degré de nullité, l'Angleterre ne recule pas devant l'influence qu'elle voulait exercer et qu'elle a exercée en effet, si elle accuse la résistance qui a été opposée à ses doctrines, à ses conseils, ou les fautes qu'ont faites les gouvernements, comme les causes des révolutions, dans ce cas sa politique aurait éprouvé une défaite complète; elle aurait été malhabile, insuffisante à l'œuvre qu'elle entreprenait. Si l'Angleterre ne veut pas, si elle ne peut pas nier la part qu'elle a prise à tous les événements de l'Europe, soit par son influence directe, soit par la prédication de ses doctrines; si, d'un autre côté, elle soutient n'avoir commis aucune faute, ne s'être trompée dans aucune de ses opérations, il ne reste plus alors qu'une troisième hypothèse : celle qu'elle a voulu tout ce qui arrive.

Lord Palmerston a plus d'une fois déclaré officiellement et confidentiellement que le gouverne-

ment anglais avait pris la résolution de ne faire alliance qu'avec des gouvernements qui professeraient des principes semblables à ceux de l'Angleterre. Telle a été la base de l'alliance de la France et de l'Angleterre, en opposition à celle des trois grandes puissances continentales.

Mais il n'y a entre la nature des gouvernements de France et d'Angleterre d'autre similitude que celle des formes. Les bases de l'ordre social des deux pays sont entièrement différentes.

Le gouvernement anglais repose sur un principe de classification qui n'admet pas celui de l'égalité, et sur un principe d'hérédité qui assigne des bornes étroites à celui de l'élection.

Le gouvernement français exclut, au contraire, le principe de classification et celui de l'hérédité. L'égalité est la base du nouvel ordre social de la France, comme l'élection est la base de son ordre politique.

Il résulte de cette première différence que l'élément aristocratique est celui qui domine en Angleterre et qui gouverne le pays, tandis que l'élément démocratique est le seul qui règne en France.

Il résulte de cette seconde différence que les luttes intérieures constitutionnelles sont décidées en Angleterre par la supériorité de l'intelligence, tandis qu'en France la force seule les décide.

L'histoire le prouve depuis longtemps. Ce fait découle des principes comme une nécessité. Pour qui voudrait mettre en doute cette nécessité, il en est encore une autre preuve dans la manière si différente dont sont conduites les affaires étrangères

des deux pays. Depuis que leur alliance les a fait entrer dans les mêmes voies diplomatiques de propagande constitutionnelle, nous avons vu leurs agents conduire les relations internationales dans un esprit semblable à celui du pays qu'ils représentent. Ainsi, pendant que l'Angleterre n'employait que son habileté pour fonder son influence sur la division des partis, on a vu la France toujours prête à décider les questions de politique constitutionnelle par l'emploi de sa force matérielle.

La France a fait cinq expéditions, pendant que l'Angleterre, tout en paraissant ne se tenir qu'en observation, agissait au moyen de l'action des partis. Elle exerçait de cette manière une influence qui lui mettait en mains des ressorts plus intimes, et qui ne cessait pas, tandis que celle de la France diminuait dès l'instant que cessait l'action de sa force matérielle. Tel a été le cas lors de l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne, du maréchal Maison en Grèce, du maréchal Gérard en Belgique et de celle d'Ancône. Il en sera de même de l'occupation de Rome, quand elle aura cessé. La vanité nationale ne manque jamais, en pareil cas, de qualifier d'oppression le secours étranger.

C'est de concert, ou tout au moins avec l'assentiment du gouvernement britannique que la France intervenait ainsi à main armée. L'Angleterre, loin d'y trouver du dommage ou un amoindrissement de son influence, savait, au contraire, ce qu'elle devait y gagner. Pour qui voudrait en douter, qu'on se rappelle qu'elle demandait à Louis-Philippe de faire entrer une armée française en Espagne.

Mais le service rendu est bientôt oublié. Il ne reste dans la mémoire que comme un souvenir d'humiliation pour lequel il a fallu payer. La protection morale, au contraire, apparaît comme un sentiment de bienveillance désintéressée; la confiance que donne ce sentiment assure l'influence du protecteur; il n'y a là de dépense pour personne, ni pour le protecteur ni pour le protégé.

Les deux premières des cinq expéditions que je viens de citer ont eu lieu sous la restauration; les deux suivantes sous Louis-Philippe; la dernière sous le président de la république. La différence des principes des gouvernements de ces trois époques n'en a produit aucune dans leur manière de procéder. Il y a donc là une cause permanente qui les a dominés. Il doit être utile de s'en rendre raison.

Bien que les principes sur lesquels repose l'ordre social en France et en Angleterre soient diamétralement opposés, il y a toutefois, dans la similitude des formes gouvernementales, un même esprit. On y voit la monarchie sur le trône, tandis que les grands conseils des deux nations sont de constitution républicaine; la différence est que l'esprit du parlement anglais est aristocratique, tandis que celui des chambres françaises a toujours été démocratique.

La proclamation de la république, en 1848, n'a été que la suite naturelle, inévitable de cette autre proclamation de l'année 1830, prononcée par un homme toujours instrument plutôt que chef de parti, fausse copie d'un modèle qu'il avait vu sans

le comprendre, par Lafayette, qui donna la main à Louis-Philippe, pour le faire monter sur un trône entouré d'institutions républicaines. Quand les hommes se comptent, les plus nombreux ne se contentent pas du pouvoir seul, ils en veulent encore le titre; la royauté n'existait plus déjà depuis longtemps; le trône, en 1848, a été mis de côté comme un meuble inutile qui faisait encore obstacle. Cela explique la facilité de l'opération et l'aveuglement de la plupart des hommes qui la préparaient sans le vouloir.

Telle est encore l'erreur de ceux qui demandent au suffrage universel le rétablissement d'une royauté.

L'antagonisme entre le principe monarchique et le principe démocratique est trop hostile pour ne pas être destructeur. Le trône doit périr, ou les conseils doivent devenir monarchiques ou du moins se tempérer par des éléments aristocratiques.

Napoléon avait aussi cru en finir avec la révolution, en fondant son pouvoir sur un simulacre de suffrage universel. L'esprit républicain de France prit, après sa chute, ce simulacre pour un droit de son avenir.

L'aristocratie anglaise, qui gouverne en vertu d'un principe de liberté républicaine, est cependant pénétrée de cet esprit de conservation qui sera toujours le caractère de toute aristocratie. Quand elle gouverne, elle veut conserver l'État; quand elle ne gouverne pas, elle travaille à se conserver elle-même. L'aristocratie anglaise a donc voulu conserver la royauté, quoique le caractère irres-

ponsable qui lui a été donné n'en fasse, pour ainsi dire, qu'un simulacre : simulacre, cependant, qui a quelque chose de sacré ; car personne n'ose y porter la main. C'est l'arche sainte.

Les hommes pris en masse ont malheureusement quelque chose de la race des mouches : ils salissent tout ce qu'ils touchent.

Il sera donc toujours important, pour tout le monde, qu'il y ait dans l'ordre social quelque chose sur quoi aucun homme ne puisse se poser.

Le titre de cet écrit demande une explication. Elle vient se placer ici naturellement, et je vais la donner. — Il pourrait, en effet, paraître extraordinaire de placer un nom propre en tête des questions les plus graves des intérêts publics.

Le principe fondamental des théories constitutionnelles est de faire du prince un être moral irresponsable ; il doit être le représentant de la souveraineté ; sa personne doit être sacrée ; mais le culte qu'on lui porte ressemble à celui des idoles qui représentent la divinité sans en avoir la puissance. Cette puissance, qui est celle de la souveraineté elle-même, ne pouvait pas être annulée ; elle n'a donc été que déplacée.

Les théories constitutionnelles ont donc pris pour base de leur action le principe que, dans l'État, aucun individu ne doit s'élever à un degré de pouvoir assez considérable pour ramener tous les dangers que la position fictive donnée au prince a pour but d'éviter.

Ainsi les dépositaires de l'exercice du pouvoir sont responsables de leurs actes aux assemblées dé-

libérantes dans le concours desquelles réside la souveraineté.

Tout le monde, en Europe, les gouvernements et les peuples se sont demandé comment il se faisait qu'en opposition à un principe constitutionnel fondamental, il fût possible qu'un ministre anglais suivît une marche politique, évidemment arbitraire, puisqu'elle était pleine de contradictions; évidemment violente, puisque tant de voix s'élevaient pour s'en plaindre, tenant peu de compte des principes, puisqu'elle les proclamait ou les violait à son gré.

Telle est, en effet, la manière dont lord Palmerston a conduit la politique de l'Angleterre. Il faut, pour le comprendre, examiner comment la carrière qu'il a parcourue a pu le rendre propre à jouer un pareil rôle. Il réunit en lui la double nature des deux partis qui, depuis deux siècles environ, se disputent alternativement le gouvernement de l'Angleterre. Le mouvement d'oscillation qui devait nécessairement toujours en résulter était plus ou moins rapide, selon la durée du temps que chacun de ces partis conservait le pouvoir. Ce mouvement, se personnifiant dans la double nature d'un seul et même individu, a gagné un degré de vitesse que déterminait la mobilité de son esprit, et qui devait nécessairement prendre le caractère de révolution qui consiste à faire, par des moyens de violence et avant maturité des changements que le temps amène d'une manière plus sûre et plus profitable, quand la sagesse sait les attendre.

Depuis la première révolution de France, l'An-

gleterre s'était mise résolûment à la tête du mouvement du monde. Elle a été, selon les circonstances, ou force de résistance ou force d'agression. Elle s'est mêlée à tous les événements, ou pour les faire naître ou pour dominer ceux qu'elle trouvait sur sa route; dans tous les cas, pour tirer parti de tous à son profit. L'Angleterre était enfin sortie victorieuse de sa double lutte; elle avait fini par vaincre à la fois la France révolutionnaire et la France impériale. Louis XVIII, se croyant sage comme Solon à son retour d'Égypte, donnait, aux Tuileries, une constitution de forme anglaise; Napoléon qui, certes, devait sentir ses fautes, dictait des Mémoires, à Sainte-Hélène, pour les effacer de son histoire.

Lors de cette longue époque du pouvoir des Tories, lord Palmerston avait occupé quelque temps la place de secrétaire d'État pour le département de la guerre; il a hérité de cette école la grandeur des combinaisons, le courage de l'action, l'art de combattre à la fois ses ennemis par des alliances régulières et par l'excitation des peuples. Tous ces moyens étaient alors employés avec l'intention de raffermir le principe monarchique.

Les whigs, de leur côté, ont, au contraire, dans tous les temps cherché à fortifier leur position par le principe politique qui les établissait partout comme les défenseurs de la liberté des peuples. Ne se sentant pas assez forts en Angleterre pour y lutter contre la couronne, quand elle y était soutenue par le parti sincèrement monarchique, et pour la forcer à leur donner accès au pouvoir, ils ont tou-

jours cherché des auxiliaires au dehors ; ce principe a fini par les rendre propagandistes. On trouve des traces de ce double mouvement dans plusieurs des épisodes de la longue guerre contre la France. Il sera utile de les montrer, parce qu'alors les complications de la politique anglaise deviennent plus faciles à comprendre.

Napier, militaire distingué d'une famille whig, dit dans l'histoire qu'il écrivit sur la guerre de l'indépendance d'Espagne (t. 1^{er}, p. 31 ; traduction française) :

« Si Napoléon, en entrant en Espagne, eût pris soin de mettre le peuple et le gouvernement d'abord dans un contact hostile (et combien d'occasions un tel gouvernement n'offrait-il pas pour cela !) au lieu de se montrer arbitre perfide dans une querelle domestique, il aurait été accueilli comme le libérateur d'un grand peuple. »

Voilà le fond de la politique du parti whig. Lord Wellington, au contraire, pendant tout le temps de sa guerre en Espagne, s'est maintenu sur le terrain militaire. L'Espagne était pour lui le champ de bataille sur lequel devait se décider la grande lutte entre la France et l'Angleterre. Il se tint le plus éloigné que possible des intrigues des cortès, qui siégeaient à Cadix. On en trouve des preuves nombreuses dans la publication qui a été faite de sa correspondance. En voici une (extrait d'une lettre du duc de Wellington au comte Bathurst. Sesaco, 5 septembre 1813, vol. VI, p. 743) :

Après avoir parlé du mauvais système des cortès à Cadix, le duc dit dans cette lettre :

« Il est tout à fait impossible qu'un pareil système puisse durer. Ce que je regrette, c'est de devoir être celui qui est destiné à le maintenir. Si j'étais éloigné, il y a une quantité de généraux qui le renverseraient. Ballesteros en avait positivement l'intention, et je me tromperais fort, si O'Donnell, même Castaños, et probablement d'autres n'étaient également prêts à le faire. Si le roi revient, lui aussi renversera toute cette fabrique, s'il a quelque courage. Mais les choses ont été si loin, et ces messieurs de Cadix sont si complètement maîtres de cette assemblée, que je crains fort qu'un nouveau bouleversement ne devienne nécessaire, et je recommande sérieusement au gouvernement britannique de se défendre de la démocratie, et de ne se mêler de rien, tant que le pouvoir sera entre ses mains, excepté de poursuivre la guerre et de s'opposer à l'entrée de l'ennemi étranger. »

Lord William Bentinck était dans ce temps un des hommes d'action influents du parti whig.

Il commandait les troupes anglaises en Sicile; il y était l'organe le plus accrédité du gouvernement britannique près la cour de Naples, qui s'y était retirée. La Sicile avait un parlement, de fondation normande, qui, malgré toutes les vicissitudes de son histoire, comptait huit siècles d'existence. Cette institution politique fonctionnant dans l'esprit du moyen âge, qui l'avait vue naître, avait toujours été un obstacle au bien-être du pays, bien plutôt qu'un moyen de le développer. Lord W. Bentinck usa de son influence pour introduire dans cette assemblée les idées modernes du parlement de la Nouvelle-

Angleterre. Il en résulta la constitution de l'année 1812.

A cette époque les Français n'étaient pas, en Italie, en mesure de pouvoir menacer la Sicile. Une partie de l'armée anglaise qui l'occupait pouvait avec d'autant plus de sécurité être employée ailleurs, que la flotte anglaise qui, depuis plusieurs années, bloquait le port de Toulon, surveillait en même temps les côtes italiennes. Lord Bentinck proposa donc au gouvernement britannique qu'il lui fût permis de faire avec une partie de son armée une expédition sur les côtes orientales de l'Espagne.

On voit par une lettre du duc de Wellington à lord Bentinck que, relativement à la manière de conduire la guerre d'Espagne, ces deux chefs parlaient de deux points de vue différents.

L'extrait suivant de cette lettre, prise dans le VI^e volume des dépêches du duc de Wellington, suffira pour le prouver.

« Barcello, 28 juin 1812.

«
. Pour ce qui regarde le secours qui doit advenir à l'Espagne par cette expédition, je suis affligé de voir que vous avez changé d'opinion, depuis que vous avez proposé cette mesure au gouvernement; et, si je n'espérais pas que le général Maitland, l'état-major, et les autres officiers de l'armée de Sicile, pensent autrement, en voyant de plus près ce qu'ils ont à accomplir et l'effet qui en résultera pour notre lutte, je désespérerais du succès de personnes venant accomplir un service avec une semblable opinion. Mais il n'est pas impossible que

mes succès en Castille et ceux du général Maitland sur les côtes orientales ne soient cependant d'aucun secours à l'Espagne; sur quoi je n'ai rien à dire. C'est un sujet qui doit être pris en considération par les hommes politiques. Comme officier militaire, je ne puis m'occuper d'un plan que pour juger s'il peut avoir un succès militaire quelconque. Mais je vous prie de remarquer que la même observation est applicable, de la part des hommes politiques, non-seulement à chaque plan militaire, mais aux opérations générales de toute guerre, ainsi qu'à l'objet de la guerre elle-même.

« J'ai appelé votre attention sur ce sujet, parce que, d'après moi, vous avez, par vos paroles, et sans en avoir eu l'intention, donné aux ministres du roi une plus grande responsabilité que celle qui leur revient, quant au succès de l'expédition du général Maitland.

« Je suis certain qu'elle réussira; et, en tout cas, elle sera utile à mes opérations. Tout en désirant le succès, je puis cependant vous assurer que pour cet objet seul je ne conseillerais pas d'exposer la réputation du général Maitland ni la sûreté de ses troupes. »

Cette dépêche prouve que lord Bentinck faisait entrer de la politique dans ses projets militaires, et la sévérité de la rédaction prouve, de plus, que cette politique n'était pas conforme à celle du ministère britannique.

Mais retournons en Sicile. Là, nous en trouverons des preuves encore plus évidentes.

Napoléon était en 1812 à l'apogée de sa puis-

sance. Quoique la résistance que lui opposait l'Angleterre s'accrût dans une mesure égale au progrès de son élévation, aucun Anglais ne pouvait cependant avoir la prévision d'un triomphe aussi prochain que celui que lui préparait l'expédition de Russie. Aussi le gouvernement anglais, encouragé par les succès qu'il avait obtenus en Espagne et en Portugal, travaillait-il à faire entrer les Italiens dans cette lutte de réaction du peuple contre l'oppression de la France. C'est en Sicile que devait être essayé le levier destiné à soulever l'Italie. Lord Bentinck reçut donc l'ordre de quitter les rivages de l'Espagne où sa coopération avait d'ailleurs été de peu d'utilité. Il ramena son armée à Palerme.

Une légion italienne avait été formée en Sicile. Elle était composée en partie de prisonniers faits en Espagne sur les troupes italiennes, et commandée principalement par des officiers de l'ancienne armée piémontaise. Cependant l'Italie était tenue en obéissance par l'armée napolitaine, dans le midi; par celle du royaume d'Italie, dans le nord. Les désastres mêmes de l'armée française en Russie n'y avaient fait voir aucun symptôme d'insurrection. Murat et le vice-roi vinrent y reprendre la direction des affaires et le commandement des troupes. Ils trouvèrent toutes les populations dociles à leur voix.

Murat, qui regagnait de l'importance par cette position, en profita pour négocier avec l'Autriche une paix séparée, à laquelle acquiesça l'Angleterre; de manière que n'ayant plus à craindre pour la

Sicile, lord Bentinck pensa à faire une expédition dans le nord de l'Italie. L'entreprise était tardive. L'époque où elle eut lieu, au mois de mars 1814, la rendait militairement inutile. D'autres événements et d'autres champs de bataille avaient décidé la question entre l'Europe et Napoléon. Mais lord Bentinck profita de l'occasion pour donner à la position qu'il faisait prendre à l'Angleterre, en Italie, la couleur politique de son parti.

Il adressa aux Italiens une proclamation datée de Livourne, 14 mars 1814, pour les appeler aux armes. Il leur parlait au nom de l'Angleterre seule. Elle se terminait ainsi :

« L'Italie seule doit-elle rester sous le joug? Seuls, entre tous les peuples, les Italiens doivent-ils porter les armes contre leurs frères, pour un tyran, pour l'asservissement de leur patrie? Italiens, ne tardez pas plus longtemps. Soyez Italiens. Toi, surtout, armée d'Italie, le sort de ta patrie est entre tes mains. Soldats d'Italie, nous ne vous appelons pas pour venir à nous; nous vous appelons, pour que vous fassiez valoir vos droits et que vous recouvriez votre liberté. Si vous nous demandez, nous viendrons. Nos efforts réunis tendront à ce que l'Italie redevienne ce qu'elle fut dans ses plus beaux jours; ce que l'Espagne est aujourd'hui. »

(Voy. cette proclamation au tome II du *Recueil des pièces officielles*, par Schœll, p. 177.)

La légion italienne, débarquée à Livourne, faisait appel aux Italiens, par ses drapeaux, qui portaient les mots : *indépendance italienne*, entourés de lauriers et d'emblèmes de liberté.

Le comte de Bathurst, par une dépêche en date de Londres, le 28 décembre 1813, disait à lord William Bentinck : « J'ai l'honneur de vous transmettre quelques renseignements qui me sont parvenus sur les dispositions des habitants de Gènes et du Piémont, ainsi que sur le dénûment où l'ennemi se trouve dans ce pays

. Si l'état des forces que vous commandez le permet, vous y enverrez un détachement de troupes, et les suivrez bientôt vous-même; supposé que la situation de la Sicile vous permette de vous éloigner si longtemps de ce royaume. Le principal objet serait l'occupation de Gènes, ou au moins des deux forts qui commandent l'entrée du port.

« Pourvu que ce soit manifestement avec l'entier concours des habitants, vous pourrez prendre possession de Gènes au nom et pour le compte de Sa Majesté Sarde. »

Ainsi, trois mois avant la fin de la guerre, car c'est le 31 mars 1814 que les armées alliées entrèrent à Paris, le gouvernement anglais exprimait la volonté de réunir l'ancien état de Gènes au Piémont.

Lord Bentinck venait d'occuper Gènes. Les Français, trop faibles, en avaient évacué toute la rivière. Les habitants n'avaient opposé aucune résistance. Sa Seigneurie y avait institué un gouvernement provisoire.

Lord Castlereagh lui écrivait alors : « Quant à l'arrangement que Votre Seigneurie a fait pour le gouvernement provisoire de Gènes, vous adopterez telles mesures qui puissent lui concilier l'affection du peuple; mais vous éviterez de parler de l'an-

cienne forme de gouvernement en termes qui puissent causer des illusions ; car il se pourrait que des considérations dictées par l'intérêt général fissent adopter un autre système. »

Cependant lord William Bentinck écrivait en date de Gènes le 27 avril 1814 à lord Castlereagh que, les habitants et le commerce lui ayant exprimé le vœu unanime des Génois de reprendre leur ancien état et réclamant l'appui de la Grande-Bretagne, il avait, en date du 26 avril, donné une proclamation, dont voici les trois premiers articles.

Il déclare :

1° Que la constitution des États de Gènes, telle qu'elle existait en 1797, est rétablie avec les modifications que le vœu général, le bien public, et l'esprit originaire de 1576 paraissent exiger ;

2° Que les modifications organiques, avec la manière de former les listes des citoyens éligibles, et le grand et le petit conseil, seront publiées aussitôt que possible ;

3° Qu'un gouvernement provisoire, composé de treize membres et partagé en deux collèges, comme anciennement, sera incessamment proclamé, et continuera ses fonctions jusqu'en janvier 1815 ; époque à laquelle les deux collèges seront portés au nombre prescrit par la constitution.

Enfin, par le sixième et dernier article, lord Bentinck nommait treize sénateurs et les déclarait élus pour former le gouvernement provisoire de l'État de Gènes. Il invitait et exhortait tous les habitants de toutes les classes et conditions à leur prêter assistance et à leur être obéissants.

Cette proclamation était signée :
« Donné à mon quartier général de Gènes, le
26 avril 1814. W. BENTINCK, commandant en chef. »

Tandis que ces faits se passaient en Italie, les plénipotentiaires anglais adhéraient aux conditions du traité qui fut signé à Paris, le 30 mai 1814. Presque au moment où lord Bentinck revenait de reconstituer, de son chef, l'ancien État de Gènes, le gouvernement britannique stipulait son annexion au Piémont, et la dépêche de lord Bathurst, du 28 décembre 1813, citée plus haut, autorise à dire que l'initiative de cette disposition venait de l'Angleterre.

Pendant tout le temps qu'avait duré l'occupation française en Italie, le roi de Sardaigne, retiré à Cagliari, y avait vécu sous la protection de l'Angleterre. En remettant Gènes aux mains d'un souverain dont l'Angleterre avait fait son allié, elle prenait, pour toutes les éventualités, une position maritime utile à tous ses intérêts. C'était donner à la fois au Piémont un gage de l'intimité de son alliance et la certitude du secours. L'Angleterre victorieuse réintérait les deux rois de Naples et de Sardaigne dans leurs États, et cette réintégration se faisait alors dans un esprit de restauration monarchique. Cependant les germes d'indépendance et de liberté italienne déposés par lord Bentinck, en Sicile, à Livourne, à Gènes, ont été développés plus tard par le parti whig, dont il était alors l'organe. Ces germes avaient pris racine dans le nouveau parlement qu'il lui avait donné.

La Sicile, depuis cette époque, a toujours été

pour Naples un embarras et souvent un danger; les derniers événements de l'Italie l'ont prouvé plus encore que tous ceux qui les avaient précédés. La cause d'une agitation qui se renouvelle sans cesse provient de l'ignorance des Siciliens sur leur propre situation.

Parce qu'à l'époque d'une prospérité qui est sans égale dans leur histoire, ils étaient séparés de Naples, ils croient qu'il suffirait de ramener cette séparation pour retrouver la même prospérité. Ils sont donc, pour ainsi dire, en conspiration permanente contre Naples. D'anciennes haines ajoutées à des regrets sans mesure maintiennent allumé ce foyer de conspirations politiques, plus dangereux pour la Sicile que ne l'est aujourd'hui le vieux foyer de l'Etna.

Il faut, pour être juste envers tout le monde, retracer quelques souvenirs de cette époque.

Lorsque dans l'année 1806 l'expédition anglo-russe qui s'était faite dans le royaume de Naples, fut obligée de l'abandonner, les troupes anglaises de cette expédition, au nombre de six mille hommes, se retirèrent en Sicile. Ils occupèrent ce pays jusqu'au retour du roi de Naples dans ses États, c'est-à-dire pendant dix années. Elles s'y étaient successivement accrues jusqu'à y former une armée de dix-sept mille hommes. Les troupes siciliennes, fortes de dix mille hommes, étaient soldées par l'Angleterre, qui, de plus, payait à la cour de Naples un subside annuel considérable.

La flotte qui bloquait Toulon tirait la plus grande partie de ses approvisionnements de la Sicile; cin-

quante bâtiments de transport, toujours prêts à mettre à la voile pour le service de l'armée anglaise, étaient sans interruption présents dans les ports de la Sicile. Les Anglais dépensèrent alors plus d'un million de livres sterling pour mettre les places de la côte en état de défense. L'attitude, toujours menaçante de l'armée française dans le royaume de Naples, commandait cette précaution. Ils avaient organisé une légion italienne forte de quatre régiments, dont une partie des objets d'équipement étaient fabriqués sur les lieux.

L'Angleterre a donc pendant dix ans jeté en Sicile des sommes immenses sans exiger aucun sacrifice de ce pays, où son armée payait toutes les dépenses à des prix que les circonstances rendaient très-élevés.

Ces avantages, déjà si considérables, n'étaient pas les seuls.

Le système continental fit alors de Malte et de la Sicile, pendant plusieurs années, le grand entrepôt du commerce de l'Angleterre pour la Méditerranée, pour l'Adriatique et pour les Échelles du Levant; direction par laquelle il pénétrait alors dans l'Europe centrale.

La Sicile fournissait à l'approvisionnement de ces nombreuses flottes marchandes; elle pouvait associer ses capitaux à des spéculations qui donnaient des profits considérables et toujours certains, car ce commerce se faisait sans rivalité sous la protection des nombreuses croisières anglaises.

Cette prospérité ne tenait qu'à des conditions passagères; la paix vint les détruire toutes; la cour

retra à Naples; l'armée anglaise, et même une partie des troupes siciliennes, quittèrent la Sicile. Le commerce, rentré dans des voies régulières, ne laissa plus à cette île que les ressources de sa propre industrie, bien faible pour résister à la concurrence trop voisine de Malte.

Les Siciliens n'ont cessé depuis d'attribuer leur prospérité d'alors à l'influence des idées anglaises, à la constitution Bentinck, et surtout à leur séparation d'avec Naples. Ils ne pensèrent pas que c'était son armée et non pas son parlement qui faisait alors la richesse de la Sicile. Les Anglais, depuis cette époque, sont donc toujours restés populaires en Sicile; et, il faut être juste, ce n'était pas à eux à repousser cette sympathie; c'était aux Siciliens eux-mêmes à mieux apprécier leur situation. Des événements postérieurs à cette époque leur avaient toutefois donné lieu de croire que l'Angleterre leur devait protection. Ils prirent un sentiment d'honorable délicatesse du ministre anglais pour la preuve d'une obligation que l'Angleterre aurait eu à remplir envers la Sicile. Il pourra encore être utile de signaler le fait suivant pour mieux faire comprendre comment les Siciliens rattachaient aux intrigues politiques auxquelles ils n'ont cessé de se livrer, un espoir qu'ils croyaient fondé.

Jusqu'à la révolution de Naples de 1820, rien n'avait affaibli la confiance qu'avaient les Siciliens d'être encore en possession de la constitution qui leur avait été octroyée l'année 1812. Bien que depuis cette époque le parlement n'eût pas été convoqué, le roi n'avait cependant manqué en rien à

ses engagements, car la convocation du parlement n'était obligatoire pour le roi que dans le cas où le gouvernement demanderait au pays des impositions plus élevées que celles qui avaient été consenties par le parlement de 1812. Or, comme à cette époque la situation si prospère de la Sicile avait donné la base de ces impôts, il en résultait la conséquence que jamais le roi ne se trouverait dans l'obligation de convoquer le parlement. La richesse de la Sicile ne pouvait que diminuer. En effet, on la vit bientôt solliciter la diminution de charges qu'elle ne pouvait plus supporter. Ce devait être un acte de munificence pour lequel le concours du parlement n'était pas nécessaire.

Quand arriva la révolution de 1820, la Sicile prit les armes pour son propre compte, voulant profiter de l'occasion pour se séparer de Naples. Le parlement révolutionnaire qui venait de s'y constituer envoya donc une armée en Sicile, pour la ramener à l'obéissance et lui imposer le statut espagnol, promulgué comme constitution du royaume des Deux-Sicules.

L'intervention armée, faite au nom des trois cours continentales, ayant remis le roi sur son trône, l'organisation politique qui avait été donnée en 1816 au royaume fut rétablie. Mais la Sicile, qui s'était révolutionnée, perdit la réserve qui avait été faite en sa faveur dans cette organisation de 1816. Elle se plaignit alors à l'Angleterre, et lui dit que, si lord Bentinck n'avait pas changé son ancienne constitution autant qu'il l'avait fait, jamais le roi de Naples n'aurait enlevé à la Sicile son ancien parle-

ment; que l'Angleterre avait donc l'obligation d'intervenir, afin que, d'une manière ou de l'autre, cette ancienne forme de franchise et de liberté lui fût rendue.

La position du ministère anglais était délicate; placé comme il l'était entre l'abus qu'avait fait lord Bentinck de la présence de son armée, pour donner à la Sicile une constitution qui était contre le vœu du roi et de son gouvernement, comme ne l'avait que trop prouvé la transportation violente de la reine Caroline, et le reproche des Siciliens d'y avoir perdu toutes leurs libertés. Quoique n'ayant aucun titre diplomatique pour intervenir, le ministère anglais ne refusa cependant pas ses bons offices aux Siciliens.

Le cabinet anglais s'adressa donc aux cabinets des trois cours intervenantes; leur demandant d'user de leur influence sur celui de Naples, afin d'obtenir que Sa Majesté Sicilienne laissât la Sicile dans la position où l'avait mise l'organisation de 1816.

Les trois cours, qui attachaient une haute importance à retenir celle d'Angleterre dans les rangs de leur alliance et qui ne demandaient pas mieux que de lui faciliter les moyens d'y rester, engagèrent le roi de Naples à rétablir la Sicile dans la position où elle était avant la révolution de 1820, en passant par-dessus cet événement.

Le roi Ferdinand répondit que la révolution avait changé tous ses rapports avec la Sicile; qu'elle avait fait de l'existence d'un parlement un symbole révolutionnaire, et qu'au moment où il avait été forcé

de supprimer celui de Naples, il lui serait impossible de rétablir celui de Palerme; que ce serait jeter de nouveau le trouble dans tous les esprits. Cette démarche n'eut donc point de résultat. Le roi ne voulut pas renouveler la réserve qu'il avait donnée en 1816; il ne voulut rien dire qui pût autoriser la Sicile à croire qu'il lui conservait son parlement.

Les Siciliens, ne sachant pas comprendre ou feignant de ne pas comprendre la conduite du ministère anglais, y virent une preuve de l'obligation qui liait l'Angleterre envers la Sicile. Ils en firent une question d'honneur pour l'Angleterre, à laquelle il ne fallait que donner une meilleure occasion. Aussi vit-on la Sicile se soulever de nouveau en 1848. Les Napolitains ayant été expulsés de Palerme, la constitution de 1812 fut remise en vigueur, le parlement rassemblé, et la protection de l'Angleterre demandée comme un droit.

La fidélité de l'armée et de la marine napolitaine donna au roi de Naples les moyens de soumettre encore une fois la Sicile.

Lord Palmerston ne voulant pas rester dans le cercle vicieux où les Siciliens s'efforçaient de retenir l'Angleterre, et voulant aussi peu se laisser entraîner que donner des motifs d'accusation contre lui, se décida à faire cesser une intrigue qui se déguisait sous l'apparence d'un droit.

Dans les papiers soumis au parlement, on trouve une dépêche adressée à lord Normanby, ambassadeur à Paris, en date de Londres, 13 janvier 1848, dont voici la teneur (traduction de l'anglais):

« Mylord,

« Des bruits ont circulé dernièrement sur ce que la constitution donnée aux Siciliens en 1812 aurait été garantie par le gouvernement britannique. Je crois bien faire en informant Votre Excellence que la correspondance du ministère des affaires étrangères avec la Sicile, dans les années 1811-1812, lorsqu'il s'agissait de la révision de la constitution de cette île, et dans l'année 1813, après que cette constitution avait enfin été sanctionnée par le roi, ne fait mention d'aucune proposition de garantie de la part de la Grande-Bretagne; cette garantie n'ayant été ni demandée ni offerte; de même que cette constitution, sanctionnée par le roi des Deux-Sicules, en février 1813, ne parle également d'aucune garantie qui aurait été donnée.

« PALMERSTON. »

Cette franche déclaration doit, une fois pour toutes, mettre fin à l'opinion qu'on avait rendue populaire en Sicile, qu'une révolte contre Naples avait le droit de compter sur l'appui de l'Angleterre.

On trouve dans les actes du congrès de Vienne (voy. le *Recueil des pièces officielles* par Schœll, t. VII, p. 314-378) une série de pièces relatives à la ci-devant république de Gènes, lesquelles prouvent qu'il n'a pas été facile à l'Angleterre de sortir de la fausse position où l'avait placée la conduite arbitraire de lord Bentinck à Gènes, après qu'il se fut emparé de cette ville.

Quand on voit qu'il a suffi de l'action d'un seul individu, opposée à celle de son gouvernement, pour donner alors à toute l'Italie la direction poli-

tique qui la tient agitée depuis quarante ans, on comprendra quelle influence doit exercer un cabinet, quand même il se bornerait à ne donner, au mouvement des peuples, que l'appui moral de la profession des mêmes principes.

L'année 1847 nous a donné ce nouvel exemple en Italie. L'influence qu'a exercée à cette époque lord Minto sur l'Italie se rattache à des événements d'une trop haute importance, pour que le souvenir puisse en être déjà effacé. Homme considérable du parti whig, il a été fidèle aux traditions politiques de ce parti. Son influence devait être d'autant plus grande qu'il était membre du cabinet. Son voyage de touriste a été le sujet de vives interpellations dans le parlement. Sa constante réponse à toutes les questions fut une simple dénégation. Le cabinet répondit qu'il n'était pas responsable des actions d'un voyageur; que lord Minto avait fait avec sa famille, en Italie, un voyage de santé et d'agrément. Mais en niant une coopération officielle, on s'applaudissait qu'un Anglais, agissant comme individu, eût pu mériter à ce point la confiance des princes, des gouvernements et des peuples de l'Italie.

Cependant le cours des discussions qui ont eu lieu en 1850, sur la question religieuse, a mis au jour une déclaration contraire de lord Minto.

Voici le fait tel qu'il a été consigné dans la presse anglaise :

Le révérend E. Wilmot, vicaire de Kenilworth, ayant écrit à lord Minto pour lui demander d'être autorisé à contredire l'assertion faite par les jour-

naux, « qu'il aurait fait connaître à Rome, de la part du gouvernement anglais, que, si le pape prenait la résolution de nommer des évêques en Angleterre, le gouvernement n'y mettrait aucune opposition, » reçut de lord Minto la réponse suivante :

« Minto, 4^{er} novembre 1850.

« Monsieur,

« Je regrette beaucoup que la réserve nécessairement imposée à ceux qui ont des devoirs diplomatiques à remplir ne me permette pas d'entrer dans des explications auxquelles je ne suis pas autorisé, sur des sujets qui se rattachent à ma mission en Italie, et qu'autrement j'aurais été très-empressé de vous donner. J'ose espérer cependant que l'expérience récente du peu de confiance qu'il faut accorder aux assertions qui viennent de pareille source vous engagera à ne pas donner si facilement crédit à l'insinuation que j'aurais été consulté sur un plan quelconque d'organisation de l'église catholique dans ce pays et que je l'aurais sanctionné.

« MINTO. »

(Extrait de l'*Atlas*.)

Quoi qu'il en soit de cette contradiction, ou plutôt à cause de cette contradiction, l'observateur doit s'en tenir aux faits. Or, l'ingérence de lord Minto dans les affaires de l'Italie, dans les années 1847 et 1848, a été de notoriété publique.

Lord Palmerston avait, par la déclaration citée plus haut, coupé court à l'ancienne intrigue sicilienne, qui se perpétuait comme une tradition depuis l'année 1812.

La révolution de Naples de 1847 et la révolte de la Sicile vinrent donner à l'activité de lord Minto un nouveau point de départ. La politique whig, fidèle à tous ses antécédents, en prit possession.

Le cabinet anglais peut avoir eu des raisons particulières d'être hostile à l'Autriche. Ces raisons peuvent avoir été plus ou moins secrètes, obscures, ou passionnées, peu importe. Quand une cause générale et placée plus haut suffit à l'explication des événements, il n'est pas digne de l'histoire de s'arrêter à la recherche des causes secondaires. Les petites dimensions ne vont pas à de graves sujets. Un coup d'œil rétrospectif sur le caractère de la politique du parti whig nous suffira pour comprendre celle que lord Palmerston a suivie en Italie.

L'alliance de l'Angleterre avec la France était la base du système politique qui avait donné en Angleterre le pouvoir au parti whig ; c'était le nouveau principe de l'union de deux grands peuples, dont la rivalité avait suscité des guerres qui ont duré des siècles, alliés aujourd'hui dans un même système moral, qui le maintenait au pouvoir : ce système était celui d'un développement progressif, d'après des principes de plus grande liberté et surtout d'un partage plus égal de cette liberté entre toutes les classes.

Car, il faut bien le remarquer, ce n'est pas le principe de liberté qui a gagné plus de force en Angleterre ; ce n'est que la manière dont la liberté est placée qui a changé ; et c'est ce changement qui distingue le parti whig du parti tory.

En France, la liberté était nouvelle. Les idées

qui la firent naître la donnèrent à ceux qui venaient de la conquérir, c'est-à-dire aux classes moyennes. Le parti whig se trouvait placé sur le même terrain politique que la France; car son principe est précisément d'étendre aux classes moyennes la liberté, dont la plus grande part était l'apanage de l'aristocratie seule. En effet, l'on vit la révolution de 1830, qui rétablissait l'empire des principes de la révolution de 1789, que la restauration avait essayé de combattre, faire sortir les tories du pouvoir pour y faire entrer les whigs.

Depuis cette époque, la paix générale de l'Europe fut différentes fois menacée. Il ne suffit pas, en effet, de vouloir la paix pour qu'elle puisse être maintenue. Il y a pour tout ce qui est des conditions nécessaires d'existence. Il y a donc aussi des conditions sans lesquelles la paix ne peut pas durer. La première de toutes est le caractère de fixité qui convient à la politique des grands États. Cette fixité ne peut sans doute pas être absolue. Aussi la politique doit-elle tenir compte de tout ce qui arrive. Elle doit se modifier d'après les modifications que subissent les États, par suite naturelle de leur développement, malheureusement plus souvent encore, d'après les changements qu'amènent les passions, l'ignorance, ou l'inhabileté des hommes. Mais changer de direction sans motif suffisant et passer d'un système d'alliance à un autre système qui lui est opposé, comme le fait un de ces transfuges vulgaires qui changent de drapeaux par humeur, telle, en vérité, ne doit pas être la politique d'un grand État. Car il n'y a pas de main d'homme assez forte

pour jouer impunément avec des poids pareils à ceux des nations, et pour les déplacer au gré de ses passions, ou pour servir des intérêts fugitifs et passagers.

L'histoire n'a tant de guerres à raconter qu'à cause de l'extrême versatilité avec laquelle la politique des États a presque toujours été conduite. On a trop souvent ajouté à l'opposition naturelle et légitime des intérêts la mobilité des résolutions.

Il y eut, il est vrai, pendant plusieurs siècles, en Europe, deux éléments fixes qui en ont dominé la politique : c'était la rivalité de la France et de l'Angleterre, et simultanément celle de la France et de l'Autriche. Il y avait donc dans cette double rivalité un principe d'alliance naturelle entre l'Angleterre et l'Autriche.

Si les États eussent été constitués alors comme ils le sont aujourd'hui, il y aurait eu dans la fixité de cette position un principe de repos.

Mais la suprématie des grandes puissances n'était pas établie. Les États de second ordre étaient relativement plus forts, plus influents. Il y avait alors plutôt la prépondérance que donnent les alliances qu'une puissance positive. Ces temps étaient donc ceux des intrigues politiques. Les États secondaires étaient tour à tour attirés vers les pôles opposés. Ils se complaisaient dans ce jeu où ils cherchaient et trouvaient des profits. La versatilité naturelle des États de second ordre détruisait donc le principe de paix qui aurait pu se trouver dans la fixité politique des grands États. Il n'y avait jamais d'équilibre possible entre des forces dont des parties con-

sidérables changeaient à tout moment de position.

La paix n'était pas possible quand les États d'Italie prenaient tantôt le parti de la France, tantôt celui de l'Autriche, et quand la France trouvait à chaque instant de nouveaux auxiliaires en Allemagne.

Il y avait à cette époque de vastes territoires qui n'avaient encore aucune importance politique. L'histoire n'avait pas encore, pour ainsi dire, passé l'Elbe. Son mouvement se concentrait entre l'Italie, l'Espagne, la France, l'empire d'Allemagne et l'Angleterre. Il était plus facile d'en saisir toutes les combinaisons.

On reconnaît, dans cette histoire ainsi concentrée, que c'était le mouvement des petits États qui rendait la fortune des grands États incertaine, flottante, et qui prolongeait des luttes dont les proportions étaient trop changeantes pour amener des résultats.

Il y avait cependant alors encore d'autres raisons qui rendaient les guerres plus fréquentes et plus longues. Le métier des armes, moins bien réglé qu'il ne l'est aujourd'hui, avait conservé quelque chose de ce caractère d'aventure individuel qu'il avait eu à l'époque des temps de la féodalité. Des esprits turbulents, ambitieux, ou simplement excités par un désir de gloire ou d'argent, ont souvent allumé des guerres que l'intérêt des États n'aurait pas exigées.

Les États eux-mêmes se trouvaient alors, pour ainsi dire, dans un état de formation. Il y avait un travail d'agglomération entre les parties homogènes auxquels s'opposaient les droits d'ancienne possession.

Tous ces éléments peu réglés faisaient naître des questions pour la solution desquelles manquait un esprit de justice et d'habileté qui n'était pas de ces temps. Les passions étaient plus ardentes, les caractères moins assouplis. La main sur la garde de l'épée, était toujours prête à la tirer, et la guerre se trouvait facilement au bout de questions qui n'en valaient pas la peine, sans jamais indemniser aucune des parties des maux qu'elle leur causait. Il existe aujourd'hui un mouvement moral qui a soumis les individus à son action, qui les entraîne malgré eux ou qui les fait tomber devant un intérêt général.

Il en est de même des États de second ordre. Ils sont trop faibles pour supporter le mouvement moral que donne le double principe de la liberté et de la publicité. Ils ne peuvent que devenir des satellites obéissants.

Les lancer comme des espèces de guérillas pour harceler des voisins plus puissants qu'eux, les engager dans une lutte inégale sans les soutenir, n'est-ce pas les vouer à une destruction certaine ou à l'humiliation de ne devoir leur existence qu'à la modération d'un vainqueur ?

Le cabinet whig, allant du petit au grand, veut faire à la politique générale l'application des principes qui lui ont donné le pouvoir en Angleterre. De même qu'il l'a fondé sur son alliance avec les classes moyennes par les avantages qu'il leur fait; de même il veut donner pour base à son influence politique la protection qu'il accorde aux États secondaires. Mais si cette politique, qui est celle d'un autre temps, et que je n'hésiterai pas à qualifier de

retrograde , est dangereuse pour tout le monde , elle l'est en premier lieu pour ces États eux-mêmes.

Il y a contradiction manifeste dans la marche politique du parti whig. L'exagération de la propagande constitutionnelle de ce parti compromet sans cesse l'existence des petits États , trop faibles pour supporter les secousses périodiques inséparables d'une forme de gouvernement comme celle qu'on voudrait leur faire adopter. Il voudrait pourtant les grouper autour de soi , pour les opposer aux grands États , dont il craint la puissance , et qu'il a le désir d'affaiblir. Il croit y parvenir par le principe d'agitation qu'il veut leur inoculer ; mais il se trompe. L'agitation détruit les corps trop faibles pour lui résister ; tandis qu'elle fait grandir ceux qui sont assez forts pour se l'assimiler et se la rendre homogène.

Le ministère anglais ne sent-il donc pas que le principe d'agglomération , de concentration de tous les genres d'affaires dont l'Angleterre est le siège principal s'applique inévitablement aussi à la marche politique des États ? N'est-ce pas une loi toute simple , toute naturelle , quand on met à la fois en mouvement tout le monde , petits et grands , que le mouvement des plus forts écrase les plus faibles , sans même que la volonté y soit pour rien ? Loin donc de lancer les petits États dans une arène où ils doivent se perdre , quand on veut les protéger , le seul moyen qu'on en ait serait , au contraire , de les calmer , de les tranquilliser et de leur laisser prendre un mode d'existence mieux approprié aux dimensions étroites de leurs territoires.

On est militairement trop habile en Angleterre pour ne pas savoir y calculer la faiblesse stratégique de la configuration physique de l'Italie, comparée à celle des deux grands États ses voisins. Je répéterai ici ce que j'ai eu occasion de dire ailleurs, que ce ne fut pas un simple caprice, ou le désir d'avoir une capitale d'un site plus beau et d'un air plus salubre qui fit prendre à Constantin la résolution de sortir de l'Italie pour aller établir le siège de l'empire sur le Bosphore. Constantin venait de quitter les rivages britanniques, il connaissait la Gaule, les Francs et les Germains; il savait quel degré d'organisation militaire ces peuples avaient déjà su s'approprier. Quand il eut à défendre l'empire dont il venait de s'emparer, stratéliste habile, comme l'étaient les Romains, il reconnut que l'Italie ne présentait aucun des moyens qui eussent été nécessaires pour résister à l'invasion prochaine des barbares. Il l'abandonna. Que s'est-il passé depuis ces quatorze siècles, qui ait changé la position de l'Italie? N'est-elle pas une grandeur immuable, bornée comme elle l'est par la mer et les Alpes? Et les peuples ses voisins, barbares alors, ne sont-ils pas devenus civilisés, comme aussi plus nombreux, plus riches de tout ce qui fait la force des nations?

La grandeur de l'Italie n'a jamais pu être que relative. C'est la tromper que de lui en présenter sans cesse le souvenir comme un phénix qui pourrait renaître de ses cendres.

On avait cru dans plus d'un endroit, comme on l'écrivait en Allemagne, comme on le désirait en

Italie, que l'empire d'Autriche allait tomber en dissolution; que son expulsion de l'Italie se ferait, pour ainsi dire, d'elle-même, par la seule force des choses; que, si, pendant ce temps, Londres continuait à dominer Paris, l'Angleterre pourrait alors régler les destinées de l'Italie, comme cela conviendrait le mieux à sa politique et à ses intérêts.

Les batailles gagnées ont assuré le triomphe matériel de l'Autriche; mais, seules, elles n'auraient pas suffi pour lui donner la prépondérance qu'elle exerce aujourd'hui en Italie. Le vice capital de la politique suivie par le cabinet whig y a contribué davantage encore. Ce vice consiste dans un système d'excitation, qui manque à la fois de but et de soutien. Il n'y a pas de but; car un objet qui ne peut s'atteindre n'est pas un but. Une Italie unitaire, indépendante, est un rêve. Une Italie forte, indépendante, divisée en petits États, est un autre rêve.

Ce système d'excitation manque de soutien; car un appui moral ne suffit pas au peuple que l'on excite à prendre les armes.

L'Autriche, depuis l'année 1815, n'a pas prétendu une seule fois régler les affaires de l'Italie à elle seule. Elle a toujours cherché à s'entendre avec les puissances qui, par leur position, avaient un intérêt direct à s'en occuper. La base de cette politique est très-simple. Elle découle du principe que l'indépendance des États secondaires et, plus encore, celle des États de troisième ordre, ne peut être assurée que par le concert des grandes puissances. Chercher la garantie de cette indépendance

dans la lutte des faibles contre les forts, c'est évidemment une erreur.

La série des faits qui viennent d'être exposés et les observations qui les accompagnent doivent suffire pour prouver que, plus les études que l'on fera sur le mouvement social de notre époque seront profondes, plus aussi on verra clairement combien sont encore incertains les principes qu'on veut donner pour base aux États modernes.

Les principes constitutifs sur lesquels les anciens États avaient reposé pendant si longtemps sont abandonnés, ou ils ont été modifiés dans une mesure tellement inégale, qu'il en est résulté une anarchie complète dans les idées et un grand trouble dans les États eux-mêmes. Ils ne sont plus d'accord sur rien. Personne ne sait plus régler ni son esprit, ni ses intérêts. Ce que l'on tient pour vrai dans un pays passe pour être faux dans un autre. Or, quand la vérité manque d'une base commune, la justice en manque également. De sorte que l'on voit la même action être punie comme un crime dans un endroit, tandis qu'on la récompense comme une vertu dans un autre.

Les hommes politiques de notre temps se livrent souvent à des idées abstraites qui les éloignent de la vérité ou qui du moins ne donnent à personne la certitude que leurs conclusions soient vraies. Il faut aujourd'hui, pour se préserver de l'erreur, suivre un ordre de raisonnement plus serré.

La base de toute institution doit nécessairement se trouver dans l'homme. Tout homme, comme être individuel, doit choisir un principe qui serve de

régulateur à sa vie. Il doit en être ainsi, parce qu'un homme seul ne peut pas réunir en lui les éléments si complexes de la nature humaine.

Il en est autrement d'un peuple qui, par le mode de son existence collective, renfermera d'autant plus en lui-même tous les éléments divers de la nature humaine, qu'il sera plus nombreux.

Les institutions qui ne tiendraient compte que de l'individu, ou qui, faisant abstraction de l'individu, ne tiendraient compte que de tel peuple, ne parviendraient donc pas à fonder un ordre social susceptible de durée.

Puisque l'homme est d'une nature composée, les institutions destinées à le régir doivent être également composées. Elles doivent renfermer en elles tous les éléments qui se trouvent réunis dans la nature de l'homme.

Il y a donc erreur quand on veut prendre un seul principe pour base de l'ordre social.

C'est en prenant cet axiome pour fil conducteur qu'il faut tâcher de mettre l'analyse de la nature de l'homme d'accord avec l'analyse des institutions qu'il veut se donner. C'est un travail préparatoire qu'il faut faire avant d'entrer dans le labyrinthe des affaires politiques.

L'homme est le produit naturel de deux affections libres. C'est dans cette réunion élective qui lui donne naissance que réside le principe de l'élection, comme principe social. Ce principe représente celui de la liberté. Cette liberté est cependant soumise au principe d'hérédité : loi de nécessité, de restriction, qui tempère le principe de liberté.

La liaison de ces deux principes générateurs renferme en elle la loi du progrès social.

L'hérédité seule, qui est une loi de nécessité, ne donnerait à l'homme que la vie. Ce serait naître sans exister d'une manière qui soit digne de ce nom.

L'élection seule le conduirait à un état de liberté tellement anarchique, que son existence collective de peuple en deviendrait impossible. Cette liberté, sans le principe destiné par la nature à lui faire contre-poids ne serait plus qu'une succession de mouvements convulsifs qui ne perdraient de leur violence qu'aux approches de la mort.

Qu'on examine l'organisation sociale de l'Angleterre; qu'on recherche les causes de sa haute prospérité, on en trouvera la raison dans le fait que toutes ses institutions politiques ont été mises d'accord avec la double nature de l'homme. On remarquera tout d'abord comment la liaison intime des deux principes d'hérédité et d'élection se combinent sans cesse avec tous les échelons de son organisation.

Je ne veux que signaler cet objet d'étude aux lecteurs qui prendront la peine de lire cet écrit et les engager à comparer, sous ce premier rapport, l'état dans lequel se trouvent les deux pays de France et d'Angleterre.

Le principe d'hérédité a été écarté de l'organisation française. On lui a donné pour base le principe unique de l'élection. Les partisans de cette doctrine ont été si jaloux de tout ce qui pourrait diminuer la puissance du principe d'élection, qu'ils ont abrégé la durée de toutes les fonctions, afin de multiplier l'action de leur principe.

Il en résulte un gouvernement presque quotidien. Les jours de tous sont comptés. C'est une vie presque sans lendemain. N'est-ce pas se tuer pour échapper à la trop grande quiétude d'un principe d'hérédité auquel aucun autre principe ne viendrait donner de mouvement?

Ne sera-t-il pas utile de montrer dans ce moment comment les dangers de la situation de la France proviennent nécessairement de la nature du principe d'élection, auquel on a donné une extension trop générale et trop exclusive?

Ces dangers sont tellement dans la nature des choses, que la réunion de tous les hommes de talent de la France se montre insuffisante pour les conjurer.

Mais d'où viennent donc les dangers du principe de l'élection?

Ce principe tient à la nature de l'homme par ce qu'il y a en lui de plus noble, de plus élevé, de plus libre.

Le principe d'élection, qui est la liberté elle-même, découle immédiatement de celui du libre arbitre. C'est-à-dire que c'est, à chaque fois que l'homme fait un choix, la question du bien et du mal tout entière, avec tous ses dangers ou avec toutes ses gloires. C'est le triomphe des passions ou le triomphe de la raison. C'est l'égoïsme qui ne voit dans la liberté de l'élection qu'un moyen de servir son intérêt personnel. Ou bien, c'est l'oubli de soi-même qui fait le sacrifice de toutes ses convoitises à une idée générale d'ordre et de justice.

La loi de l'élection remet en question à chaque

occasion tous les intérêts auxquels il s'agit d'en faire l'application ; de même que l'homme met tout son être moral en question, chaque fois que le mouvement de sa vie l'appelle à choisir entre le bien et le mal.

Un système d'élection qui s'applique à toute l'échelle de l'état social, sans aucune exception, le soumet donc à tous les dangers, à toutes les incertitudes, à toutes les fragilités de la nature humaine ; de cette nature qui n'a jamais cessé et ne cessera jamais de flotter entre le bien et le mal.

L'État se trouvera donc, à chaque fois, toujours aussi près de sa chute que de son triomphe.

A l'aide de quoi l'homme triomphe-t-il du principe du mal qui est inné en lui ?

A l'aide de principes qui sont hors de lui, qui sont au-dessus de lui, qui sont offerts à sa faiblesse comme appui, à sa raison comme guide, à son esprit comme lumière.

Mais hors de lui sont aussi placés les vices de ceux qui veulent le séduire, les fausses lumières que lui présentent les esprits pervers, moins dangereux que les esprits égarés. Il y a de plus en lui ses propres passions qui ne le quittent pas, suffisantes à elles seules pour l'entraîner, quand il n'a pas la force de leur résister.

On voit combien sont nombreuses les difficultés qui circonviennent l'homme, chaque fois qu'il est appelé à faire usage de son libre arbitre.

Toutes ces difficultés existent pour lui au moment où l'organisation sociale de son pays lui impose le devoir d'une élection. Elles sont augmentées

par toutes les complications que produisent les intérêts privés et les partis politiques. Il y a donc toujours, pour l'électeur, un double danger : se mettre au service d'une intrigue ou en être la dupe.

Si la preuve d'une corruption matérielle frappe le vote de nullité, la corruption ou la faiblesse morale n'est-elle pas toujours hors d'atteinte ?

Quand Montesquieu, qui a souvent caché le manque de profondeur sous le brillant de l'antithèse, a dit que la vertu était le principe du gouvernement républicain, il ne faut pas comprendre cette phrase comme la comprennent ceux qui l'ont prise pour devise de leur bannière politique. La république ne donne pas la vertu, mais elle l'exige comme condition première de son existence. La nature du principe d'élection, qui forme la base du gouvernement républicain, explique cette pensée.

Quand le suffrage universel appelle tout un peuple à prendre part aux affaires, il est naturel qu'elles ne soient bien faites que s'il possède les lumières et les qualités qu'elles exigent. Il en est du pouvoir comme de l'argent. L'un et l'autre prennent le caractère de celui qui les possède. L'argent de l'avare n'est de secours à personne, de même que le pouvoir du républicain peut être tyrannique. C'est dans les mœurs que s'élabore la destinée des nations. On ne la cherche dans les formes que pour s'affranchir du frein des mœurs.

Regardez, comparez et jugez.

Les pays où se fait sentir le manque d'une force morale qui leur soit propre sont entraînés dans des directions opposées, sans qu'aucune opinion puisse

y gagner assez d'empire pour y faire loi. De tels pays se voient constamment déchirés par des guerres civiles qui ne décident rien, et les révolutions s'y succèdent sans amener de solution. On en comprend facilement la raison.

Les deux grandes nations qui, en qualité de peuples libres, se sont mises à la tête du mouvement du monde, et qui se sont réciproquement donné et reconnu cette mission, paraissent poursuivre un même but, quoique chacune d'elles donne chaque jour des preuves du peu d'accord qu'il y a entre elles sur plusieurs des questions capitales de l'époque.

Résumons celles de ces différences dont l'évidence est prouvée par les faits.

La France poursuit du même pas la liberté et l'égalité, tandis qu'en Angleterre il est de principe que l'égalité rend la liberté impossible.

La théorie de la souveraineté du peuple a conduit la France au suffrage universel. Elle n'y laisse aucune valeur politique au principe de l'hérédité; tandis qu'en Angleterre cette même théorie, qui n'admet qu'un mode d'élection restreint, laisse une grande importance politique au principe de l'hérédité.

La majorité du peuple français est catholique, tandis qu'en Angleterre elle est protestante. (Il faut excepter l'Irlande, qui n'est pas libre, puisqu'elle est soumise à des lois contre lesquelles elle ne cesse de protester.)

En France, l'église catholique, en sa qualité d'église universelle, travaille sans cesse à se rendre

indépendante de l'État. En Angleterre, l'église protestante est nationale; elle y constitue une partie éminente de l'institution politique.

Il est impossible qu'avec de pareilles différences le principe de la liberté puisse être le même¹.

Comme on veut, cependant, que ce principe soit la base du gouvernement des deux pays, il en résulte nécessairement que les corps représentatifs

¹ Dans la séance du parlement du 18 mars 1851, lors de la discussion sur le bill des titres ecclésiastiques, lord Palmerston, dans un discours en faveur de ce bill, a pris soin lui-même de définir le caractère de l'église anglicane en opposition à celui de l'église catholique.

Il a dit les paroles suivantes :

« Le caractère de l'église catholique n'est pas seulement différent de celui des autres églises, mais il les surpasse toutes dans leurs empiétements sur le pouvoir temporel. Les églises sont des corporations, et toute corporation est naturellement portée à empiéter; mais il y a entre l'église catholique et l'église d'Angleterre la différence suivante : la dernière est une église britannique qui a son commencement et sa fin (*his beginning and end*) dans ce royaume. L'église romaine tire son origine d'un centre étranger; elle s'efforce d'étendre son autorité sur tous les lieux du monde chrétien; mais de quelle nature est l'action de cette église? Quelle est son action temporelle et politique? »

Ces deux définitions sont assez caractéristiques pour en tirer la conséquence que l'apostolat est nécessairement la mission d'une église qui est universelle, parce qu'elle n'appartient à aucun pays, tandis que l'église anglicane attachée au sol britannique par des liens temporels et politiques, ayant son commencement et sa fin dans ce royaume, ne peut d'aucune manière travailler avec succès à la propagation du christianisme, comme lord Palmerston veut lui en attribuer la mission. Le premier signe de cette mission ne doit-il pas être avant tout le caractère d'universalité?

Le différend qui s'est élevé entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre à Taïti à l'occasion du missionnaire Pritchard, en donne la preuve. Cette longue contestation qui a occupé les deux tribunes parlementaires de France et d'Angleterre, n'a rien eu de religieux, et c'est après de longs débats que la mission évangélique du révérend Pritchard fut estimée à vingt mille francs, qui lui furent payés par la France comme indemnité.

qui doivent être l'expression de cette liberté , ne peuvent pas être animés du même esprit. Le croire, ce serait être dans l'erreur. Le dire, sans le croire, ce serait vouloir induire les autres en erreur.

En face de pareilles divergences , non-seulement la discussion doit être permise , mais elle est même inévitable. Il faut appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux écoles ; ou bien il faut rester étranger à toutes les deux. Mais il faut alors savoir par quoi les remplacer. Or, puisque cette recherche doit devenir l'objet d'une étude à laquelle il est impossible de se soustraire, personne ne peut en contester le droit.

Si aucun homme ne peut reconnaître à aucun autre homme le droit de lui imposer sa croyance, ses opinions , ses principes , ses convictions , sur quelque sujet que ce soit, moins encore pourrait-on reconnaître ce droit à un peuple envers un autre peuple.

L'Anglais, si fier comme homme, si indépendant, si volontaire, consentirait-il à soumettre sa pensée à la pensée d'un autre homme? Voudrait-il renoncer à ce sentiment de patriotisme donnant à tout son être moral une force d'attraction qui l'unit à tout autre Anglais? Voudrait-il renoncer à ce principe d'unité qui fait sa force et son orgueil? Voudrait-il être, pour ainsi dire, transfuge et passer à d'autres convictions que les convictions anglaises? s'il en est ainsi , et s'il a le droit d'en agir ainsi , qu'il ne trouve donc pas mauvais que , faisant usage de mon droit comme il fait usage du sien , je déclare ne pas vouloir accepter une loi que voudrait me faire un autre homme ou un autre peuple , et que je ne céderai à aucune injonction morale qui me

dépouillerait de ma liberté et de mon individualité.

Aucun autre homme , chez aucun autre peuple, ne peut donc me contester le droit de me livrer à l'examen de principes que je trouve si incertains, puisqu'ils diffèrent si essentiellement entre eux.

Cet examen n'a d'autre objet que la recherche de la vérité. Ce travail est commandé par cet instinct secret qu'a tout homme de veiller à sa propre conservation. Car, lorsque des principes si différents font une alliance d'action , les gages de la sincérité de cette alliance ne peuvent être donnés qu'aux dépens des tiers.

Nous passerons donc successivement en revue les questions qui réunissent la France et l'Angleterre, comme celles qui les séparent. Toute question de principe est d'une nature générale qui ne peut se discuter que par une analyse philosophique. L'application seule de ce principe est une question spéciale, dont chacun a le droit de chercher la solution selon ses convenances.

Ainsi, par exemple, si nous parvenons à prouver que la liberté de la presse ne peut pas être exigée comme un droit qui serait absolu, nous ne contesterons cependant à personne la faculté de l'accorder dès que nous conservons la faculté de la refuser ou de la modifier.

Si nous parvenons à prouver que la souveraineté est un des principes générateurs de la société humaine ; qu'elle ne peut être le droit de personne puisqu'elle est nécessaire à tous, nous en concluons que le peuple qui la dispute au prince n'a pas le droit de la prendre pour lui. De cette ma-

nière, la question de la souveraineté se trouvera posée sur un terrain neutre ; ce qui en facilitera la discussion.

Nous placerons ensuite le mouvement social de la France en face de celui de l'Angleterre. Nous chercherons à découvrir, par les contrastes que présentera cette comparaison, ce qu'il y a de vrai ou ce qu'il y a de simulé dans le principe de l'alliance des deux pays. En se servant de ce tableau comparatif pour mesurer la marche des événements, il sera facile de comprendre pourquoi les relations internationales ont été si fortement ébranlées, et pourquoi l'ancien droit public a été entièrement renversé, sans que nul autre droit lui ait été substitué. Le seul lien qui existe encore entre les États, ce sont quelques restes des anciennes formes diplomatiques ; lesquels ne sont plus, à tout prendre, qu'un vernis qui recouvre, tant bien que mal, le désordre qu'il y a dans les principes et dans les idées.

S'il était possible de rassembler un aréopage composé des hommes les plus sages de tous les États européens pour délibérer sur les moyens de rétablir un droit public qui serait obligatoire pour les nations et pour les gouvernements, la première question que cet aréopage aurait à examiner serait celle de savoir s'il peut être libre à un peuple qui veut continuer à faire partie de cette grande association politique que forme l'Europe de se donner des lois qui auraient en elles un principe de constante hostilité contre les autres peuples. Au-

cune forme de gouvernement ne peut donner le droit d'avoir, dans sa législation, des principes hostiles aux autres États.

Les pays libres, comme tout État quelconque, n'ont de droits que sur eux-mêmes. Ils ne peuvent, à aucun égard, faire l'application de leurs principes aux relations des États entre eux; car la liberté qui donnerait des droits sur les autres serait une arme d'oppression, que chacun aurait le droit de chercher à briser. Les rapports des États doivent être réglés par d'autres lois que celles qu'il peut plaire à un peuple de se donner. Tous les gouvernements ont des intérêts communs à défendre : ce sont ceux de la paix générale, de l'ordre et de la justice. Mais il paraît qu'on ne sait plus ou que beaucoup de gens ne veulent plus savoir les conditions qui sont inséparables d'un véritable état de paix.

Quand un gouvernement signe un traité de paix ou un acte de neutralité, n'a-t-il stipulé que sa volonté de faire la paix, que son intention de neutralité? N'a-t-il pas, de plus, stipulé la paix et la neutralité des citoyens du pays? L'État, surtout, dont la constitution autorise l'examen des actes du gouvernement, n'a-t-il pas contracté des obligations encore plus fortes?

Ainsi, par exemple, quand le parlement anglais a donné son assentiment à une transaction politique passée par le gouvernement, ou toutes les doctrines anglaises de souveraineté du peuple et de représentation nationale sont fausses, ou la transaction approuvée est devenue plus fortement

obligatoire pour tout Anglais, lequel doit être, en vertu de l'esprit de sa constitution, personnellement engagé à ne violer aucune des conditions de la paix. Les actes les plus sacrés entre les nations ne deviendraient-ils pas illusoires, si l'exagération de la liberté individuelle laissait chaque homme en dehors des obligations qu'a signées son gouvernement?

Ou bien, est-ce que les actes de droit international n'obligent que les étrangers envers l'Angleterre; et la liberté anglaise livre-t-elle le monde au bon plaisir de chaque Anglais?

Une autre des questions qui devraient être soumises à cet aréopage serait celle du droit d'asile; non pour le supprimer, mais pour le contenir dans les limites destinées à lui conserver le caractère sacré que doit toujours avoir le malheur.

On ne devrait pas oublier que le droit d'asile a été un des principaux agents de destruction de l'ancienne Grèce, comme des États que le moyen âge avait formés en Italie. Ce droit, exercé entre des États voisins et rivaux, n'avait toutefois rien qui blessât la justice. On enrôlait les exilés et les bannis d'un pays ennemi. Cela appartenait au droit de la guerre. C'est en exerçant ce droit, sans trêve et sans merci, que les *fuorusciti* des républiques italiennes ont amené leur commune destruction.

Les exilés de tous les pays et de tous les temps n'ont jamais cessé de travailler à la ruine de leur patrie. Que tel soit leur but ou non, tel sera toujours le résultat des efforts d'exilés auxquels on accorde une protection politique, qui dépasse le droit d'asile. Cela démontre comment les pays liés

par des traités de paix, ne peuvent avoir le droit de donner à l'asile un autre caractère que celui d'un port toujours ouvert au naufragé qui vient s'y réfugier. Est-il compatible avec les intérêts d'une paix sincère et véritable, de laisser les réfugiés se former en associations; tenant des séances publiques, ou au moins connues, ayant pour objet, dans un but de subversion, d'entretenir des relations patentes et secrètes avec les pays dont ils sont sortis, ayant partout des affiliations, des émissaires, prélevant des subsides, ou par l'affinité des opinions, ou par un système de terreur secrète, organisant une résistance morale, et préparant ainsi une explosion de révolte et d'insurrection? Un traité de paix, la plus haute des transactions que les hommes puissent faire, et qui doit en être la plus sacrée, ne descendrait-il pas alors à n'être qu'une simple ligne de démarcation territoriale?

Aucun État ne peut donc avoir le droit de laisser former et organiser dans son sein des associations hostiles à d'autres États. Ce serait une violation de la paix publique, une atteinte à la paix des nations. Aucun gouvernement ne peut avoir le droit de se constituer en tribunal d'appel, en faveur d'individus condamnés par des tribunaux qui ont prononcé des sentences selon les lois de leur pays. La liberté devrait-elle devenir le palladium de la révolte et des crimes qu'elle entraîne? Ne serait-ce pas proclamer cet axiome de si sanglante mémoire : que l'insurrection est le plus saint des devoirs? De pareils exemples ne doivent-ils pas

porter le trouble et la terreur dans tous les esprits?

Les hommes qui disent vouloir s'occuper du sort des nations devraient penser qu'il existe une hygiène morale aussi nécessaire à la santé des corps politiques qu'une sage hygiène matérielle est nécessaire à la santé de l'homme. Or, l'expérience de tous les jours et de tous les instants prouve à l'homme le plus simple que les règles de cette hygiène ne peuvent pas être les mêmes pour l'universalité des hommes.

La jeunesse est douée d'une si active faculté d'assimilation, que la sobriété lui est moins nécessaire qu'elle ne le devient quand l'âge vient émousser cette faculté. Trop de nourriture produit alors une surexcitation de tous les organes qui détruit la santé. Cette prétention de jeunesse ajoute le ridicule au danger.

La facilité, la vivacité des émotions, leur transmission au siège de la vie, sont les qualités d'une organisation en travail de formation. Quand ces qualités survivent à cette époque, elles ne sont plus que des surexcitations malades. L'homme mûri par le temps qui ne sait pas leur résister devient à la fois le jouet des hommes et des événements.

Il en est de même des nations d'âge mûr ou déjà vieilles. Une forte alimentation, qui fait grandir et prospérer les jeunes peuples, fait pour ainsi dire retomber les anciens en enfance.

III.

Il a fallu l'explosion d'une machine infernale et la mort de victimes innocentes pour changer le langage des hommes qui gouvernaient la France, et pour donner au roi le courage d'attaquer la presse. Le projet de loi qui fut présenté aux chambres en 1835 signalait tous les dangers de la licence de la presse et prouvait la nécessité de la réprimer. Il y avait du courage dans l'exposé des motifs de cette loi ; il y avait plus que du courage dans les dispositions pénales ; mais il y avait erreur ou faiblesse dans le principe même de la loi. Elle punit ce qui est qualifié de délit, mais elle reconnaît le droit de le commettre ; elle punit l'incendiaire, mais elle lui permet d'incendier. Elle consacre ainsi le droit d'écrire comme un droit d'une nature tellement indépendante, qu'aucune sorte de danger ne pourrait justifier l'atteinte qu'on voudrait lui porter. Ou bien l'on trouve la presse tellement puissante, que la loi recule devant elle, et qu'elle n'ose être que répressive, de préventive qu'on voudrait peut-être la faire.

Les différents essais que l'on a déjà faits pour modifier ou réprimer la presse reconnaissent tous le principe de sa liberté. La censure n'a donc jamais

été regardée comme un droit permanent du gouvernement. Elle n'est, pour ainsi dire, qu'une concession temporaire faite à un moment de danger; comme les Romains consentaient à suspendre le principe de leur liberté par la nomination d'un dictateur.

La révolution de 1830, qui a fait marcher la France plus avant dans les voies de trouble et d'anarchie, ne veut même plus faire cette concession. Elle veut que l'action législative soit dépouillée de la puissance de prévenir le mal, et qu'elle soit bornée au droit de le punir, quand il a été fait. La nouvelle loi ne fait donc autre chose que spécifier ce qui sera délit, et prononcer les peines. Elle n'aura d'autre résultat que d'ajouter le scandale du procès à celui de la presse, ou d'amener les écrivains par ses rigueurs à l'art de dire toutes leurs mauvaises pensées dans des formes qui sauront échapper aux poursuites du gouvernement.

Qu'y aura-t-il de gagné pour l'ordre? Le danger subsistera dans toute son étendue; son intensité seule aura été modifiée. L'extrême sévérité des peines proposées excitera l'intérêt du public en faveur des condamnés, ou amènera l'indulgence des juges. Cela prouve que le principe de la loi est vicieux, car une loi de raison et de justice n'a pas besoin d'une pénalité aussi excessive pour être respectée.

Les difficultés de faire une bonne législation sur la presse proviennent de ce que l'on en proclame la liberté comme un droit, tandis que l'on proclame en même temps la nécessité de lui imposer des bornes en punissant ses écarts. Cette question

est la plus importante de toutes celles qui agitent le monde, puisqu'il s'agit du levier qui soulève toutes les autres.

Les écrivains sont depuis longtemps parvenus à faire déclarer la liberté de la presse comme un droit des nations. C'est, disent-ils, une conquête de la civilisation sur les temps d'ignorance et de barbarie. C'est un acte de tyrannie et de despotisme que de vouloir faire cesser cette liberté. Ils déclarent donc que les gouvernements qui se rendent coupables de cet acte de despotisme sont les ennemis des peuples, puisqu'ils veulent priver les hommes du premier de leurs droits. Cette idée a tellement pris racine dans les esprits, que ceux même qui sont obligés de prendre des mesures contre la licence de la presse regardent cette nécessité comme un malheur, et ils votent ces mesures dans l'espoir qu'elles ne seront que temporaires. Tous les moyens employés contre la presse ne seront cependant que des palliatifs, qui ne porteront pas remède au mal, tant qu'on ne sera pas d'accord sur la nature du droit de sa liberté.

L'expérience paraît déjà suffire pour prouver que l'exercice illimité de ce droit n'est pas compatible avec l'ordre, qui doit toujours être la première condition d'un État quelconque. Cette expérience ne suffit cependant pas encore pour changer des convictions qui ont été amenées par des théories générales sur les droits de l'homme. Elles ont pris racine dans l'esprit des hommes; c'est donc là qu'il faut les combattre.

La liberté de la presse peut-elle être un droit qui

sortirait de la catégorie de tous les autres droits? Cette question est le fond du procès qu'il faut juger; les pièces de conviction sont exposées aux yeux du monde; il n'est pas nécessaire de le reproduire. Tout ce que l'on pouvait dire en faveur ou contre la liberté de la presse a été dit; les faits décident partout la question pour les esprits sages; ceux qui ne le sont pas cèdent à la nécessité du moment, mais en appelant à l'avenir pour réserver un droit à la suspension duquel ils peuvent consentir, mais qu'ils déclarent être inaliénable. Il faut donc analyser ce droit pour lui assigner sa véritable place. La vérité n'a jamais besoin de beaucoup de mots pour être prouvée, et la logique est concise. Je serai donc aussi court qu'il est possible de l'être sur une matière qui d'ailleurs a déjà soulevé de si longues et si nombreuses discussions.

Penser est une faculté libre; car elle est indépendante de l'être qui pense; on ne pense pas quand on veut, ni comme on le veut; les pensées arrivent à l'esprit de l'homme par des chemins qui lui sont inconnus. Si l'homme était le maître de la faculté de penser, chaque homme se ferait génie, philosophe ou poète.

Puisque penser n'est pas un acte de la volonté, cet acte ne peut être soumis à aucune volonté; il est en effet impossible que la pensée indépendante de la volonté de celui qui pense ne soit pas entièrement libre, car personne n'a la puissance de forcer une intelligence à penser ou à penser autrement qu'elle ne le fait.

La parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée. Aucun homme n'a et ne peut avoir le droit de forcer un autre homme à parler d'une manière contradictoire à sa pensée; il est impossible d'avoir le droit d'imposer le mensonge.

Quand l'homme parle, il a donc acquis le droit de le faire librement, puisque la parole ne lui a été donnée que pour exprimer sa pensée qui est libre.

Mais il n'existe pour l'homme aucun droit qui puisse être absolu ou isolé. L'état de société oppose de tous côtés des barrières au droit naturel.

La parole est la plus belle comme la plus noble des facultés de l'homme; la parole seule a constitué l'état social; sans la parole le monde intellectuel n'existerait pas pour l'homme; mais si l'homme a le droit de parler, l'homme a aussi le droit de s'opposer à tout ce qui peut lui être nuisible; il a le droit de combattre ce qui lui est hostile. Quand la parole devient hostile, elle trouve donc un adversaire.

D'un autre côté, si la parole a le droit d'exprimer librement une pensée vraie, a-t-elle le droit d'exprimer le mensonge avec une égale liberté? La faculté de le faire n'en donne pas le droit. Est-il un homme qui oserait soutenir le contraire? Écoutez cette classe, qui par absence d'éducation, se trouve placée plus près du droit naturel: « Tu en as menti, tais-toi, » dit l'homme du peuple à son interlocuteur, et si le silence ne succède pas à cette injonc-

tion, des voies de fait décident à qui restera la parole. Tel est le droit public des rues; la parole reste au plus fort. Mais le droit du plus fort peut-il être celui de l'état social? Non, sans doute. Aussi toutes les législations tendent à prévenir et punissent l'abus de la parole. Les calomniateurs peuvent être traduits devant les tribunaux et l'opinion publique flétrit le mensonge.

Si la première de toutes les facultés de l'homme, celle qui en est la plus noble et la plus libre, peut être soumise à restriction, si le bien-être de la société exige qu'elle soit restreinte, comment une faculté moins naturelle, puisqu'elle n'existe pas par elle-même, pourrait-elle revendiquer un degré de liberté plus grand que celui d'une faculté naturelle, et d'une essence par conséquent plus libre? Quand il n'est pas permis et ne peut pas être permis de tout dire, comment pourrait-il être permis de tout écrire?

Qu'est-ce qu'écrire? C'est donner de la durée à la parole, et c'est en même temps lui donner une portée sans limites; c'est donc ajouter une puissance immense à la parole. Cette dernière, fugitive et bornée, n'a de puissance que sur le petit nombre qui veut l'écouter, et cependant, livrée à elle-même, elle exposerait le monde à une lutte continuelle, ou elle le soumettrait au droit du plus fort; le droit resterait au dernier mot, et le plus fort le prononcerait.

L'écriture plus puissante, livrée à elle-même, finirait donc par l'assujettir entièrement. Mais une nouvelle puissance a encore été ajoutée à l'écriture; c'est celle de la presse qui multiplie à l'infini la pensée écrite; l'organisation sociale actuelle y

ajoute encore une autre force, celle du mouvement. Écrire aujourd'hui veut dire, parler à l'univers et lui parler toujours. Et la société n'aurait aucun droit sur une pareille puissance? Affranchie de toute barrière et de tout frein, cette puissance pourrait à son gré, mensonge ou vérité, parcourir l'espace?

Il n'existe pas une seule force dans la nature qui ne trouve une autre force qui lui est opposée, et par laquelle sa puissance est modifiée. Il doit en être ainsi; car une force sans barrière serait nécessairement destructive de tout ce qui n'est pas elle. Il n'existe pas un être organisé dont l'existence ne soit limitée par d'autres existences, et qui ne soit dépendante des éléments qui l'entourent; ces éléments lui donnent en même temps la vie et lui imposent des bornes. L'être organisé qui se trouverait affranchi de tout ce qui l'entoure deviendrait le maître de la création tout entière. Toutes les grandes forces de la nature ne sont-elles pas, pour ainsi dire, enchaînées, c'est-à-dire, liées et combinées avec d'autres forces? et quand elles se dégagent des liens qui les retiennent pour agir seules, ne deviennent-elles pas des forces de destruction?

Il est si vrai que les barrières sont une des premières conditions de l'ordre dans l'univers, que plus un être s'élève dans l'échelle de l'organisation, et plus les conditions de sa dépendance deviennent nombreuses. Voyez l'homme. S'il occupe la première place sur cette terre, n'a-t-il pas aussi le plus de besoins? S'il est supérieur à tout ce qui l'entoure, cette supériorité n'est-elle pas le résultat de l'influence qu'exercent sur lui tous les éléments

au milieu desquels il se trouve placé? Et, parmi les facultés dont il est doué, la plus noble, celle de la pensée, qui paraît la plus libre, n'est-elle pas la plus dépendante? N'est-elle pas celle qui a le plus besoin de soins et de culture pour se développer? Et quand elle est développée, n'est-elle pas soumise à l'empire de toutes les misères humaines et aux accidents les plus matériels de l'existence? Et la parole, le premier comme le plus beau de ses droits, n'est-elle pas toujours dépendante d'une autre circonstance, d'une autre volonté? La parole serait inutile à l'homme seul, comme elle le serait si personne ne voulait écouter celui qui parle. Ainsi la faculté qui a été nécessaire pour rendre possible l'état social en est en même temps la plus dépendante.

Il est donc de principe que, plus une cause est riche de forces et de conséquences, plus elle doit trouver de bornes à sa puissance.

L'homme sauvage est plus libre que l'homme civilisé, parce qu'il a moins de puissance de pensée et moins d'habileté pour faire usage des facultés qui lui ont été données. Ainsi, plus il y aura de civilisation, moins il y aura de liberté possible; c'est-à-dire, plus la liberté ne pourra être que le résultat de lois d'ordre et de protection. En état de civilisation, la liberté ne peut pas être principe; elle n'est qu'une conséquence, un produit. Une liberté entière et indéfinie, nécessairement hostile à tout ce qui l'entoure et la gêne, finirait par détruire la civilisation elle-même. S'il est de l'essence de la civilisation de protéger tous les droits, elle doit donc aussi tous les borner.

Comment se fait-il que surgit tout à coup une puissance qui réclame pour elle une liberté illimitée, qui n'est et ne peut être concédée à aucune autre puissance ? Et quand elle se déclare elle-même un pouvoir, comment veut-elle ne pas se soumettre au principe en vertu duquel elle travaille à limiter tous les pouvoirs ?

Si ce que j'ai dit est de stricte logique, cela suffirait pour prouver qu'une liberté entière ne pourrait être concédée à la presse, sans lui donner en même temps la puissance, je dirai plus, sans lui imposer la nécessité de détruire tout ce qui l'entoure. Car tel sera toujours le résultat nécessaire de toute force à laquelle ne serait opposée aucune barrière. Il ne sera pas donné à l'homme de pouvoir changer cette loi de la création.

Je pourrais donc m'arrêter et ne pas me livrer davantage à la discussion de cette question qui, d'après cette loi, doit être résolue pour tout esprit logique. Mais nous ne vivons pas aujourd'hui sous l'empire de la logique. Cette question a été si diversement posée et, je ne crains pas de le dire, si peu comprise encore, qu'elle fascine tous les esprits et les trouble tellement par les résultats qu'elle donne la presse, que les hommes qui s'en sont le plus occupés, soit comme ses défenseurs, soit comme ses adversaires, ne savent plus qu'en penser.

Quand les hommes se trompent, ou plutôt quand ils sont trompés, c'est toujours au moyen d'une idée générale exprimée par une seule parole qui exerce d'autant plus d'empire sur les esprits qu'elle

est plus vague, plus difficile à définir et qu'elle est par conséquent moins comprise. Le mot liberté de la presse appartient à cette catégorie. Pour le ramener à une idée positive, il faut commencer par détruire ce qu'il présente de vague. Qu'est-ce que la presse? Est-ce cet instrument passif qui reçoit également toutes les empreintes qu'on veut lui donner? qui reste indifférent au vice comme à la vertu, à la vérité comme au mensonge, à la chaste mélancolie de René ou aux impudiques productions des modernes romanciers? qui met la même indifférence à publier les doctrines de l'impiété ou celles de la religion, des lois d'ordre et d'obéissance ou des maximes de désordre et d'insurrection? Puisque la presse se livre avec une égale ardeur à des travaux si divers, elle n'est donc qu'un mécanisme aveugle placé dans les mains d'un ouvrier qui en fait usage à son profit. Est-ce en faveur de l'imprimeur et à son bénéfice que s'élèvent les prétentions de la presse? Mais pourquoi donc cet intérêt exclusif pour une classe d'hommes très-honorables sans doute, mais qui sont des industriels dont le travail n'est que manuel et mécanique? Ils ne sont certainement pas l'objet de la discussion, les prétentions de la presse ont un caractère qui veut être plus élevé. Qui se trouve donc placé derrière la presse? Cette expression généralisée ne couvre de son voile qu'un seul individu. Ainsi, quand on parle de la liberté de la presse, c'est de la liberté de celui qui écrit qu'il faut parler. Ramenée à sa véritable valeur, c'est-à-dire à celle d'un droit individuel, la question deviendra peut-

être plus facile à traiter. L'usage libre de la première des facultés naturelles, celle de la parole, devant nécessairement aboutir au droit du plus fort, on a senti la nécessité d'en limiter l'usage. Cette nécessité a été reconnue, même dans les pays qui proclament la liberté de la presse.

Quand le droit de parler sa pensée n'est pas entièrement libre, comment celui de l'écrire pourrait-il l'être? L'écriture n'est-elle pas mille fois plus puissante que la parole? Pourquoi donc lui donner encore le privilège exclusif d'une liberté que rien ne devrait borner? Pourquoi tant de droits à l'écrivain? N'est-ce pas, d'ailleurs, la société qui lui fournit tous les moyens qui ajoutent tant de puissance à sa pensée? Et quand on a commencé par lui donner l'éducation qui développe en lui la faculté de penser et qui lui donne celle d'écrire, qu'on lui donne ensuite l'imprimerie et qu'on assure la rapide circulation de la feuille imprimée, n'a-t-on pas le droit de faire les conditions du marché?

Que deviendrait ce prétendu droit naturel dont on exige le libre exercice, si l'homme avait à l'exercer sans le secours de tous les moyens que lui donne l'état social? En soumettant la presse à des lois restrictives, la société ne blesse donc aucun droit, elle ne fait au contraire que régler l'usage d'une faculté que l'état social seul a pu donner, et qu'il a donc le droit de ne jamais laisser employer à son dommage.

Quand même le droit d'écrire librement serait la suite immédiate d'un droit naturel et, par conséquent, individuel, comment se fait-il que ce soit le

seul droit individuel en faveur duquel on réclame une entière indépendance ? Existe-t-il un seul droit individuel qui ne soit pas soumis au droit nécessairement plus fort de l'intérêt général ? Le droit même de la propriété, qui forme la première base de l'état de l'homme civilisé, n'est-il pas dans certains cas soumis à une loi d'expropriation forcée ? Et quand l'État a le droit de demander aux citoyens le sacrifice de leurs biens et de leur vie, on n'aurait pas celui d'imposer des restrictions à un droit individuel comme celui d'écrire, qui n'est que l'exercice des facultés acquises ? Quand les lois peuvent avoir la puissance de prévenir le mal, doivent-elles le permettre pour le punir ensuite ? Les institutions humaines doivent-elles oser parodier ainsi le mystère du libre arbitre ? Ne suffit-il pas que ce ressort immense du mouvement moral du monde soit placé dans la conscience ? Faut-il encore le placer dans la législation ? Non, soyez bien certains qu'il sera toujours conforme à la condition de l'homme, et par conséquent plus sage, de chercher à prévenir le mal que d'imaginer des peines pour le punir. Aucune législation, ni divine, ni humaine, n'a jamais proclamé la faculté de faire le mal comme un droit. Elles reconnaissent sans doute cette faculté, mais seulement par la défense de commettre le mal. Puisque la presse renferme en elle les moyens les plus puissants de faire également le bien et le mal, et qu'elle résume, pour ainsi dire, en elle l'homme tout entier, ne faut-il pas la traiter comme l'homme est traité par toutes les législations ? Les lois, en punissant l'homme du mal qu'il commet,

parce que ce mal fait du tort à d'autres hommes, ne doivent sans doute borner les droits de sa liberté qu'au tant qu'il le faut pour protéger les autres hommes ; mais c'est précisément pour rester dans cette mesure que les lois ne doivent jamais proclamer que la faculté qu'a l'homme de faire le mal soit un des droits de sa liberté.

Mais avant d'entrer plus avant dans cette discussion, essayons d'en éclairer les abords par quelques considérations préliminaires.

La presse, qui demande la liberté de l'esprit comme un droit qui lui appartiendrait, ne lui enlève-t-elle pas le caractère de cette liberté ? La pensée, cette fille libre du ciel, ne perd-elle pas cette liberté dès qu'elle est enchaînée dans les formes matérielles de la presse ? N'a-t-elle pas pris un corps ; n'a-t-elle pas un poids ? N'est-elle pas soumise à la nécessité d'être transportée ? N'est-elle pas colportée, vendue comme une chose ? Qu'est-ce donc qui pourrait lui donner un droit entièrement exceptionnel ?

De même que tous les peuples ne se trouvent pas constitués de manière à jouir du même degré de liberté politique, de même la presse ne peut pas avoir chez tous un égal degré de liberté.

Toutes les forces vives de l'organisation d'un peuple, quand elles sont en pleine et libre activité, forment un contre-poids naturel à la trop grande liberté de la presse. Là où il n'existe point de résistance naturelle à l'action de la presse, il faut que des lois viennent y suppléer. Mais comment en trouver la juste mesure ? La puissance de l'impri-

merie est immense, puisqu'on ne peut lui assigner de bornes, ni dans le temps ni dans l'espace.

Le plus grand mal que fait la presse à l'ordre public comme aux individus est un mal moral, indéfinissable, parce qu'il est incommensurable. Prenons pour exemple le délit le plus fréquent de la presse d'aujourd'hui, celui de la calomnie. Comment une loi pourrait-elle l'apprécier? Ce délit ne se commet-il pas autant de fois qu'il aura été imprimé; et, plus encore, autant de fois qu'il aura été lu? Ne se renouvelle-t-il pas chaque jour et pour aussi longtemps que subsisteront les feuilles qui en sont coupables? La calomnie ne finit-elle pas par devenir un fait historique? Y a-t-il dans la position d'un écrivain la possibilité de donner une garantie qui puisse être de la même mesure que le mal qu'il peut faire, ou qu'il puisse, en cas de condamnation, payer une indemnité qui serait équivalente à ce mal?

Mais il y a plus, comment une législation quelconque pourrait-elle soumettre un ouvrage imprimé à sa puissance, quand un auteur lui-même n'est plus le maître des pensées qu'il a livrées à l'impression? Les lois peuvent empêcher la libre circulation d'un livre; mais les pensées qui s'en sont détachées pour entrer dans le domaine des intelligences sont libres comme l'intelligence elle-même.

La rétractation de l'auteur lui-même reste impuissante; il ne calmera plus les passions qu'il a soulevées; il ne connaîtra pas lui-même combien sont profondes les atteintes qu'il aura portées aux principes de justice et de vérité.

La société tout entière repose sur le principe d'une solidarité commune à tous ses membres. La presse s'est mise en dehors de ce principe de solidarité. Si le mal que doit faire cette position exceptionnelle n'était que matériel, les lois pourraient le saisir et en faire justice. Les lois, dites répressives, pourraient y suffire; mais un mal qui ne peut être ni mesuré ni saisi a conduit à penser aux moyens de le prévenir. Cette question a soulevé une longue discussion sur la nature des lois préventives ou répressives. La crainte de la censure a fait adopter généralement le système de lois répressives. Le mouvement des esprits et les événements de l'époque ne permettent certainement nulle part le rétablissement d'une censure pareille à celle qui avait existé; mais est-ce à dire que cette situation doive livrer la presse à tous les écarts d'une liberté absolue, là où rien n'existe pour lui faire une digue?

La justice humaine n'a pas le droit de punir le mal parce qu'il est mal; c'est une autre justice qui en aura le soin. L'homme n'a le droit de punir une action que quand elle est nuisible à d'autres hommes. La mesure de la peine ne devrait pas alors dépasser celle du dommage. Cependant la justice ne se borne pas à condamner un voleur à la restitution ou à la réintégration du bien volé; elle y ajoute une peine; elle punit le voleur; cette punition qui veut prévenir la récidive prend le caractère de loi *préventive*. Il en est de même de toute la législation, qu'elle soit correctionnelle ou criminelle, son but principal a toujours été de prévenir le re-

tour du crime ; c'est ainsi que la religion, la morale, l'éducation, n'ont pour objet que de combattre dans l'homme le principe du mal, pour l'empêcher de le faire. Toute législation qui voudrait se dépouiller de ce caractère préventif ne serait pas digne d'une époque qui veut être orgueilleuse de sa civilisation. Le principal but de la civilisation n'est-il pas celui d'ouvrir à l'avenir des voies d'ordre et de justice ? Des juges qui ne seraient occupés qu'à punir le mal, sans jamais penser à en prévenir le retour, ne ressembleraient-ils pas aux geôliers des maisons de force ? Et la presse qui doit être un si puissant moyen d'éducation ne doit-elle être régie que par une législation pénale et son code n'être qu'une nomenclature de châtimens ?

Si la liberté absolue de la presse ne peut pas être un droit, la question se réduit donc à savoir dans quelle mesure il pourra être utile ou nuisible de l'accorder. Qui dit loi, dit protection. Tous les hommes sauraient-ils, pourraient-ils faire de la presse un égal usage ? Doit-on livrer ceux qui ne savent pas ou n'ont pas le temps d'écrire, sans réserve et sans défense à la puissance des écrivains ? Ne voit-on pas que c'est un autre servage qui prend naissance, le servage de l'intelligence ? Ainsi nos temps verront le droit de l'épée du moyen-âge remplacé par celui de la plume ; mais si le peuple n'avait pas le droit de porter l'épée, il en avait au moins la force ; ce n'est que parce que les masses étaient désarmées que l'épée seule a pu régner si longtemps ; mais enfin chacun pouvait la saisir et la manier, mais la plume, d'apparence si légère et

si facile et cependant de puissance si grande, peut-elle être à l'usage de tout le monde? Y a-t-il égalité de forces, et la société ne doit-elle pas toujours protéger les faibles? Écrivains, qui vous dites hommes de liberté, prenez-y garde! il y a toujours une pensée d'asservissement dans la prétention d'exercer sans limites un droit qui ne peut pas être à l'usage de tout le monde. Quand l'usage des armes à feu vint désarmer la chevalerie et faire cesser le système féodal, il devint nécessaire de régler ce nouvel état de choses. S'il fût resté permis à tout individu quelconque de porter une arme à feu, la civilisation aurait péri. Le droit du mieux armé, c'est-à-dire le droit du plus fort aurait renversé tous les autres droits; il y eut donc dans tous les pays des lois fortement restrictives du port d'armes; et ceux où elles n'existent pas sont des pays barbares; là, vous voyez les populations désarmées être les esclaves des hommes qui ne se montrent jamais qu'avec deux pistolets à la ceinture.

On demande, il est vrai, la liberté de la presse comme une arme seulement défensive; elle doit être le palladium de toutes les autres libertés. Mais où est donc la garantie que l'écrivain ne se servira jamais de sa plume que comme d'une arme défensive? La faculté d'écrire est-elle une preuve de vérité, de véritable savoir, de modération et de vertu? Ce que l'imprimerie vomit aujourd'hui de tous côtés sur le monde a-t-il un caractère inoffensif? Ne voyez-vous pas, au contraire, les écrivains se réunir dans des plans d'attaque combinés, et chacun, dans cette lutte, prendre le caractère de son esprit? Ceux

qui sont armés à la légère se répandent sous mille formes différentes pour couvrir des travaux plus sérieux ; les plus réfléchis vont comme des mineurs marchant à la sape, tandis que les plus hardis avancent à découvert et vont à l'escalade. Vous dites que la presse est une arme défensive ! mais dites-moi donc quelque chose qui ne soit pas journellement attaqué : religion, morale, mœurs, lois, administrations, gouvernements, individus. Derrière quel rempart est-il possible de se dérober aux coups que porte la presse ?

Et l'arme qui a la terrible puissance de lancer des traits aussi loin et aussi nombreux que le veut celui qui la porte, sans jamais l'exposer, pourrait-elle être jamais une arme défensive ?

D'ailleurs, qui réclame le plus ardemment la liberté de la presse ? N'est-ce pas le parti légalement constitué sous le nom d'*opposition* ? Ce titre ne devrait exprimer, il est vrai, qu'une idée de défense ; mais l'opposition, là où elle existe comme parti, n'est-elle pas continuellement agressive et ne donne-t-elle pas nécessairement ce même caractère à la presse ? Mais la presse elle-même ne prend plus le soin de déguiser son attitude. Elle parle de sa puissance comme d'un nouveau pouvoir dans l'ordre social ; elle proclame sa dignité. Que veut dire ce langage ? la presse est-elle donc un être moral, et au nom de qui parle-t-elle ? le pouvoir de qui ? la dignité de qui ? Si la presse finit nécessairement par descendre à un individu, c'est donc un écrivain seul qui parle ici de son pouvoir et qui, se posant en face du monde, armé d'une plume comme d'un

sceptre, a l'impudeur de proclamer lui-même sa dignité ; et ce César d'une nouvelle espèce a la prétention d'imposer librement des tributs à la faiblesse des intelligences, comme les vieux Césars les imposaient à la faiblesse des peuples. Et cependant l'écrivain journaliste qui proclame ainsi sa dignité descend tous les matins du trône qu'il s'est élevé pour faire vendre sa pensée dans la rue. Tel est ordinairement le premier but de ses efforts. Il s'impose le travail de la pensée comme une industrie.

Je comprends que des hommes de faction dont les vues, bornées par la passion, ne s'élèvent pas au-dessus du calcul du moment, réclament la liberté de la presse comme l'arme la plus fortement aiguillée pour le genre de combat qu'ils ne cessent de livrer ; je comprends que des journalistes la réclament comme le meilleur moyen de faire valoir leur esprit ; je comprends encore que des écrivains médiocres puissent la désirer comme un moyen de cacher leur médiocrité sous les écarts de la licence. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que des hommes d'État veuillent en faire un principe de droit public, et, par conséquent, un principe de durée pour la société. Ont-ils donc oublié que l'erreur n'existe nulle part dans l'univers, hormis dans l'intelligence de l'homme ? Ce que je ne comprends pas, c'est que des écrivains, riches de toutes les qualités qui peuvent les rendre illustres, se fassent les défenseurs zélés d'une liberté qui ne peut être nécessaire qu'au mensonge et aux fausses doctrines. Qu'en ont-ils besoin ? y a-t-il aujourd'hui une censure qui mettrait obstacle aux œuvres du génie et

du talent? y a-t-il un gouvernement qui voudrait aujourd'hui s'opposer à la publication de vérités utiles? y en a-t-il un qui le pourrait? Le mouvement des hommes s'y opposerait; il est devenu trop fréquent, trop rapide; leur rapprochement donne trop de puissance à la parole; son action suffit aux besoins de la journée; celle de la presse, comme moyen de communication entre les hommes, est moins nécessaire, et, pour être utile sans être dangereuse, elle doit être réservée à des œuvres plus graves et plus sérieuses.

Quand des écrivains distingués, qui trouveraient toujours dans leur génie la garantie d'une entière liberté d'écrire, plaident en faveur de la liberté absolue de la presse, ils y sont donc excités par un sentiment d'association qui leur fait unir leur sort à celui de tous les hommes qui écrivent ou qui voudront écrire. Les écrivains se présentent donc alors comme une vaste corporation, au nom de laquelle ils demandent une liberté absolue. Mais existe-t-il une seule association qui, en obtenant des privilèges, ne contracte pas l'obligation de se soumettre à un principe de garantie et de solidarité entre tous ses membres? Les écrivains sont placés les uns envers les autres dans la plus entière indépendance; il n'existe entre eux aucun lien, aucune obligation qui leur feraient partager une responsabilité qui leur serait commune. L'expression généralisée de la presse ne représente donc pas la corporation des écrivains comme un corps moral qui donnerait à la société une garantie pour les œuvres de son association. Puisqu'elle ne la donne pas et qu'elle ne

peut pas la donner, c'est donc l'État qui doit la chercher et qui ne peut la trouver qu'en refusant à la presse la liberté absolue qu'elle réclame.

Il y a dans cette question quelque chose qui lui est particulier; la liberté de la presse finit par descendre à un individu, c'est la liberté de celui qui écrit; mais quand il a fait du mal, il s'élève une vaste corporation qui demande pour lui l'impunité ou qui réclame au moins pour tous les écrivains la liberté de faire le même mal. Cette prétention d'immense immunité à laquelle aucune autre ne peut être comparée, est fondée sur l'allégation que le mal qu'elle fait est compensé par le bien qu'elle peut faire. Singulière législation que celle qui autorise à faire le mal parce qu'elle donne en même temps la faculté de faire le bien. Mais c'est l'état de nature, et peut-on le replacer ainsi au milieu des complications d'une société civilisée? Quand aucune autre classe ne peut avoir cette liberté primitive du libre arbitre, comment les hommes qui écrivent osent-ils former la prétention d'en avoir seuls la jouissance? S'affranchissant de toutes les règles et de toutes les entraves qui seules font l'état social, ils veulent parcourir librement tous les domaines de l'intelligence, comme le sauvage parcourt ses prairies et ses forêts. Mais ne savent-ils donc plus que la discipline seule de l'esprit a rendu la civilisation possible, et que son indépendance absolue nous reconduirait nécessairement à la barbarie? N'ont-ils pas encore compris pourquoi et comment les temps de haute civilisation ont toujours amené les époques de décadence? Et faut-il laisser une

égale liberté au principe du mal comme à celui du bien ?

Il y a des écrivains qui disent que la tendance du siècle conduit à un nivellement général, que toutes les supériorités sociales sont abaissées, qu'il n'y a plus qu'un seul genre d'aristocratie possible, celle de l'intelligence; qu'il faut donc, pour qu'elle puisse gouverner, lui laisser une pleine et entière liberté. Et c'est sur un sophisme de pareille espèce qu'un homme d'esprit fondait la prétention de la liberté de la presse. M. Guizot n'a-t-il donc pas compris que la liberté de la presse n'est, au contraire, que la démocratie de l'intelligence et qu'elle amène l'anarchie des idées, comme la démocratie politique amène celle des factions ?

M. de Chateaubriand, plus sincère sur les dangers de la liberté de la presse, quoiqu'il en ait toujours été le défenseur, se livre à d'autres utopies; il dit quelque part :

« La presse, machine qu'on ne peut plus briser, continuera à détruire l'ancien monde, jusqu'à ce qu'elle en ait formé un nouveau. » Mais il ne s'agit pas de la briser, cette machine, il ne s'agit que d'en régler l'usage; il est d'autant plus urgent de le faire, que sa puissance de destruction est reconnue par le plus illustre prophète de cette nouvelle loi : mais écoutons-le.

M. de Chateaubriand nous a légué les Mémoires de sa vie, il leur a donné le titre pittoresque d'*Outre-Tombe*; cependant il avait permis, de son vivant, des indiscretions. Nous avons donc connu ses dernières pensées, avant d'avoir eu des regrets à don-

ner à ses derniers soupirs. Ses plus sinistres prédictions n'ont rien qui nous étonne. Toutes les œuvres de M. de Chateaubriand sont pleines du néant de la terre et de l'espérance du ciel; c'est le poëte des ruines; ce sont des débris de temples et de peuples ou de rois détrônés qui lui donnent ses plus belles inspirations. Ses descriptions, si riches d'images, si harmonieuses, si puissantes d'expression, ne sont que des guirlandes de fleurs dont il fait des immortelles autour d'une pensée de mélancolie et de mort. Selon lui le cœur ne donne son baume que quand il est blessé; l'histoire est l'inutile exemple; le mouvement des hommes les conduit, non pas au but qu'ils se proposent, mais à celui que la Providence a marqué.

Il faut supposer que tel a été le résultat de l'expérience personnelle de l'auteur et qu'il a voulu nous montrer sa vie comme une utile leçon à méditer. En effet, M. de Chateaubriand a dit que sa vie avait eu trois buts différents :

Il a voulu découvrir un passage au pôle nord; c'est sa vie de voyageur;

Il a consacré les efforts de sa pensée au rétablissement du catholicisme si fortement ébranlé; c'est sa vie d'auteur;

Il a travaillé à fonder en France la monarchie représentative; c'est sa vie politique.

Il a fait des voyages sans arriver au but qu'il s'était proposé.

Il a vu les principes du christianisme s'affaiblir chaque jour davantage et sa voix ne s'est si fort élevée que pour marquer davantage son impuissance.

Il a vu la forme politique qu'il travaillait à établir en France ne donner que des troubles et des malheurs à sa patrie; il a vu la vieille race, l'objet de son culte, vouée à l'exil et au mépris des hommes. C'est donc dans sa propre histoire que M. de Chateaubriand a puisé les leçons de philosophie qu'il nous donne. Mais alors pourquoi se complaire à retracer dans de longs discours les inutiles efforts d'une vie fortement agitée? A-t-il voulu seulement léguer à la postérité des matériaux pour l'histoire de son temps et peindre ses contemporains? Ne fallait-il pas alors à ce travail plus de naturel, plus de simplicité? S'il se fait le héros de son odyssée pour nous montrer combien tous ses travaux ont été stériles, s'il veut nous prouver par son exemple le néant des choses humaines et combien l'homme est le jouet de forces qui lui sont supérieures, nous devons rendre justice à ce sentiment de morale et d'humilité chrétienne. Mais pourquoi se choisir en exemple? qu'y a-t-il de si merveilleux dans la vie de M. de Chateaubriand? Les vicissitudes qu'il a éprouvées n'ont-elles pas été celles de tous les hommes ses contemporains? Il a marché à côté des événements, leur opposant souvent un très-beau et très-noble caractère. Voilà son titre de gloire comme homme. Mais il n'a eu aucune influence sur ces événements. Simple soldat de l'honneur, ses compagnons ont été nombreux et sont plus modestes; s'il eût laissé aux autres le soin de le louer, on lui aurait fait meilleure part; car ce n'est qu'à sa propre conscience qu'il faut parler de soi.

M. de Chateaubriand a traité sa vie comme un

poème; l'inspiration ne le quitte pas; il a du génie; il en a toujours; mais c'est le génie de l'amour-propre, qui n'a pour l'homme que des regards intérieurs. Il ne voit pas juste autour de lui, il a deux mesures: la plus haute est pour lui. Il sait, en habile écrivain, faire valoir les contrastes de sa vie. Ainsi, après avoir raconté les misères du jeune émigré en Angleterre, il annonce tout à coup et sans dire le temps qu'il a fallu pour opérer la métamorphose: « M. le vicomte de Chateaubriand, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, etc., etc., etc. » Mais ceci n'est que du fracas de style; c'est de l'artifice d'auteur; qu'y a-t-il donc d'extraordinaire dans ce fait? qu'y a-t-il d'étonnant dans ce changement de fortune? comment s'étonner aujourd'hui de sa propre destinée, d'une destinée quelconque? Et comment oser la produire à l'admiration et à l'instruction des hommes?

Un simple gentilhomme corse, lieutenant d'artillerie, a signé comme empereur des Français des décrets impériaux datés de Moscou: cet homme est mort sur un rocher perdu dans l'Océan. Il a fait monter et descendre avec lui des millions d'hommes; il a brisé des trônes; il a pris et donné des couronnes. Et c'est au milieu de cet immense mouvement de gloire et d'infortune qu'on ose citer une destinée particulière!

Il y avait à Marseille une fille de négociant; elle était jeune, riche et jolie. Un capitaine d'artillerie, pauvre et jeune, la demande en mariage; la famille tient conseil. Son frère aîné avait épousé la sœur aînée, c'est assez. Ce second parti n'est pas trouvé

sortable ; le jeune homme est refusé. Un autre militaire, aussi jeune, aussi pauvre, mais plus beau, plus insinuant, se présente ; il plaît, il est accepté : le premier était Napoléon, le second Charles-Jean. Cette fille de marchand pouvait être impératrice ; elle n'est que reine. Et M. de Chateaubriand s'étonne de se trouver ambassadeur au bout de quarante ans de mouvement et d'agitation ; il s'étonne d'avoir parlé aux rois, aux empereurs, d'avoir assisté à des congrès, d'avoir signé des traités ! Tant d'autres hommes l'ont fait avant lui, avec lui, autour de lui, que ce fait seul n'est encore qu'une destinée commune ; ce n'est pas la signature qui forme un titre, c'est la chose signée ; c'est l'influence seule que l'on exerce sur les hommes et sur les événements qui donne la gloire ou tout au moins la célébrité. Mais, enfin, il est le maître de son histoire ; elle est à lui, il peut en faire ce qu'il veut, l'estimer à la valeur qui lui convient, c'est son bien ; à lui ses œuvres et ses récits ; à nous le droit de les juger. Nous avons plus que le droit, nous en avons le devoir, car il a fait du mal. Il a remué les esprits, mais sans savoir les conduire ; il a créé du mouvement sans direction fixe ; il a fait du bruit, il a acquis de la célébrité, mais la célébrité n'est pas de la gloire, de la véritable gloire. Ce n'est pas de l'homme littéraire que j'aurais la hardiesse de parler, mais de l'homme politique tel qu'il a voulu l'être. M. de Chateaubriand a su longtemps cacher les erreurs de son esprit sous des fleurs qu'il savait toujours jeter à pleines mains, riches de fraîcheur et de couleur ;

le poète cache l'homme, et l'homme était faible; car personne plus que lui n'avait mangé de ce fruit que porte l'arbre de la science du bien et du mal. Il est à lui tout seul le paradis perdu; il a le souvenir et l'expression d'un temps d'innocence et de pureté; mais sa pensée n'est jamais libre de remords et de regrets. Il a l'orgueil, qui fait tomber, et ses pensées d'outre-tombe en sont pleines. Il n'y a rien de radieux et de doux dans son espérance. Assis sur des ruines, il chante les misères du cœur; il raconte celles du monde; et, comme un prophète de la vieille loi, il n'élève la voix que pour en prédire de plus grandes encore. Chateaubriand cherche des suffrages; sa phrase est ambitieuse comme son caractère; il veut régner; n'ayant pas de sceptre, il veut en faire un de sa plume; c'est sous ce rapport que ces considérations sur lui rentrent dans le sujet qui m'occupe. Faites une révolution, disait-il, donnez-moi une plume et du papier, et dans un an je rétablirai les Bourbons sur leur trône. La révolution est faite, le trône qu'il voulait servir est renversé; on lui laisse sa plume; elle est libre, plus libre que jamais, et les Bourbons exilés pleurent sans doute, comme une de leurs fautes, la confiance qu'ils lui avaient donnée.

M. de Chateaubriand veut de la gloire: avant tout il veut celle de la fidélité; mais elle n'a plus assez d'éclat, car la fidélité seule ne pouvait plus suffire au triomphe de la race qu'il avait servie: il veut encore celle des principes; mais la résistance est inutile: l'orage emportait le roi, le trône et la monarchie. Sa pensée devient transfuge; mais, pour

l'être avec honneur, il se fait mort et croit se délivrer ainsi, sans manquer à sa parole, des obligations que sa vie lui imposait. Il dit dans un article intitulé *l'Avenir du monde* :

« Quand je ne serai plus, mes sacrifices donneront à ma tombe le droit de dire la vérité; mes devoirs seront changés; l'intérêt de ma patrie l'emportera sur les engagements de l'honneur dont je serai délié.

« Aux Bourbons appartient ma vie, à mon pays appartient ma mort. »

Mais était-il donc déjà mort? Pourquoi devons-nous savoir avant le temps cette apostasie d'outre-tombe?

« Hommes qui aimez la gloire, dit-il, soignez votre tombeau; couchez-vous-y bien, tâchez d'y faire bonne figure, car vous y resterez; » et, après avoir prononcé de semblables paroles, c'est en renégat de sa vie que M. de Chateaubriand cherche à se grandir dans son cercueil.

Selon lui, nous ne sommes que « des générations de passage; générations intermédiaires, obscures, vouées à l'oubli, formant la chaîne pour atteindre les mains qui cueilleront l'avenir. »

Et cet avenir que doit-il être?

Écoutez le prophète, ce Jérémie moderne de la moderne Babylone. Après en avoir sur tous les tons chanté les misères et raconté les crimes, il ne l'appelle pas au Seigneur, il ne prêche pas la conversion; le génie du christianisme l'a abandonné. M. de Chateaubriand est mort et tout doit mourir, puisqu'il n'a rien pu sauver.

« Rien n'est possible maintenant, dit-il, hors la mort naturelle de la société, d'où doit sortir la renaissance. »

Et sur quoi se fonde cette prophétie? Il est vraiment curieux d'examiner ce manifeste de destruction et cette proclamation de renaissance.

Quand saint Jérôme voyait l'empire s'écrouler sous ses vices, il quittait Rome, et se retirait au désert avec sa nouvelle croyance; là se déroulait à ses yeux le vaste avenir du monde; la loi du ciel rajeunissait la terre et les faux dieux s'en allaient. M. de Chateaubriand, témoin lui aussi de la ruine d'un empire causée par les vices, voit pour le monde un nouvel avenir sans aller au désert. Je ne puis pas m'arrêter ici à discuter longuement l'opinion de l'établissement d'un monde nouveau à la place de celui que de toutes parts on travaille à détruire. Oui, la presse pourra détruire l'ancien monde, mais il ne lui sera pas donné d'en former un nouveau, car le même instrument ne peut pas à la fois détruire et créer. La puissance de créer est d'une nature moins bruyante et plus mystérieuse.

Les conditions de l'ordre social ne sont-elles pas d'ailleurs immuables? L'homme peut-il sortir du cercle qui a été tracé autour de lui? Quels que puissent être ses progrès, ses passions ne changent pas.

L'envie est au cœur de l'homme aujourd'hui comme elle était au cœur de celui qui commit le premier homicide. N'est-ce pas l'illusion d'un noble esprit que de croire à une progression indéfinie du genre humain? Et quand la nature de l'homme est

invariable, comment la destinée de l'humanité pourrait-elle être changée? Le temps qui ramène tous les ans un nouveau printemps, qui couvre de nouvelles fleurs et de nouveaux fruits des troncs qui paraissent desséchés, qui, après avoir soulevé des montagnes, les abaisse aujourd'hui; qui fertilise des plaines stériles par de nouvelles alluvions, tandis qu'il couvre ailleurs la plus riche culture de sables qui la détruisent; le temps a-t-il changé dans sa marche lente et successive les lois organiques du globe? De même, le temps modifie les sociétés humaines, les formes extérieures peuvent varier avec des circonstances différentes; les facultés de l'homme, dans sa double qualité d'être individuel et collectif, peuvent rester longtemps engourdies, et pour ainsi dire latentes dans les masses, ou bien elles peuvent se développer et acquérir la force d'action dont elles sont susceptibles; les hommes alors peuvent s'amuser à jouer avec les éléments de l'ordre social, mais ils ne peuvent pas en créer de nouveaux; le pouvoir se placera d'une autre manière, mais il aura changé de place sans changer de nature, et sa nature finira par le ramener à son ancienne place. Tel est, en effet, le résultat des jeux de la liberté : ils ne sont que le déplacement momentané du pouvoir.

Non, la presse n'aura pas la puissance de former un monde nouveau; abandonnée à elle-même, elle deviendra un instrument de destruction, mais elle ne changera pas les lois organiques du monde moral.

Je ne connais pas de plus ridicule orgueil que celui de la destruction.

Renverser trois rois en trois jours ! quelle gloire ! ont dit les écrivains qui avaient amené la catastrophe de juillet 1830.

Mais un roi n'est puissant que par le respect et l'obéissance ; quand on ne le respecte pas et qu'on cesse de lui obéir, un roi redevient l'égal de tout autre homme. Y a-t-il de la gloire à se lever en masse contre celui qui reste seul ? Ne sait-on plus à Paris, quand on y est si fier de sa puissance, que le cri d'un prétorien a souvent suffi pour prendre ou pour donner l'empire ? Ce fait que prouvait-il ? la force du prétorien ou la faiblesse de l'empereur ? Ni l'une ni l'autre. Il prouvait la faiblesse de l'empire, et cette faiblesse provenait de sa corruption.

C'est, en effet, un signe de décadence que la facilité de renverser un trône, et c'est peut-être encore un signe de plus grande décadence que la facilité d'y monter. Aussi la destruction a-t-elle été prompte ; tous les écrivains conspiraient depuis longtemps pour la rendre facile. Cette vaste conspiration pourrait-elle être un titre de gloire ?

Ce qui est digne, je ne dirai pas d'admiration, mais d'estime, ce n'est donc pas l'acte de colère auquel on a donné le nom de glorieuse révolution ; car je ne sache pas qu'un mouvement de colère ou d'indignation puisse jamais devenir et soit jamais devenu un titre de véritable gloire pour un peuple. Ce qui est donc digne d'estime, mais surtout digne d'être observé, c'est l'acte de nouvelle soumission qui a suivi les trois journées d'insurrection ; c'est cette abdication, pour ainsi dire, spontanée d'un pouvoir que l'on disait aux masses armées être leur

droit légitime. Mais ce qui est encore une erreur, pour ne pas dire une déception, c'est l'obstination que mettent les hommes qui possèdent le pouvoir, depuis cette révolution, à ériger en dogme politique un acte nécessairement passager de violence et de révolte. Je vais m'arrêter quelques instants sur ce sujet et appuyer mon opinion sur des exemples de notre histoire contemporaine. Elle est mieux comprise et parlée à tous les esprits plus éloquemment que le passé, si diversement jugé par les historiens.

Un peuple qui, dans un moment de crise, sait se maîtriser soi-même, est, sans aucun doute, plus digne d'admiration que celui qui se laisse entraîner par un sentiment de colère et d'indignation. On peut admirer un individu qui, soulevé par une grande injustice, préfère se dévouer à tous les dangers de la résistance et à la mort même plutôt que de supporter avec résignation l'injure qui lui a été faite, ou la lésion de ses droits. Mais en est-il de même d'un peuple? Quand il veut venger une injure qui lui a été faite, sans calculer les moyens qu'il possède, ne s'expose-t-il pas à succomber dans une lutte qui ne fera que rendre pire sa position matérielle et susciter dans son cœur tous les orages du désespoir? Il vivra (car un peuple ne meurt pas quand il le veut, comme il ne vit pas quand il voudrait encore vivre), il vivra pour ressentir à la fois l'injure et l'humiliation d'avoir succombé. Ce ne sont donc pas les actes instantanés et irréfléchis de révolte et de violence qui peuvent jamais être dignes d'admiration. Ce qu'il faut

admirer dans un peuple, c'est la sagesse qu'il a d'obéir aux hommes qu'il croit assez habiles pour le conduire dans les moments de crise; c'est la raison qu'il a de se soumettre spontanément et pour ainsi dire d'instinct à des événements contre lesquels il reconnaît l'impossibilité de lutter. Ainsi la France, par un retour sur elle-même, sentit le droit qu'avaient les peuples de l'Europe de venir lui demander raison de toutes les agressions de l'empire. Elle sentit qu'un lien trop fort les unissait, pour qu'elle pût espérer de les diviser. Elle reconnut que la résistance ne pouvait offrir aucune chance de succès. Maîtresse d'elle-même et sachant faire taire à propos sa fierté, elle se soumit à cette immense réaction qu'elle sentait avoir provoquée. Son armée se laissa congédier; ses gardes nationales rentrèrent tranquillement dans leurs foyers. Les villes ouvraient leurs portes; le peuple des campagnes cachait ses armes, sans en avoir fait aucun usage; des soldats étrangers traversaient isolément la France dans toutes les directions sans qu'ils fussent l'objet d'aucune agression, sans même qu'il leur ait été fait la moindre insulte. Napoléon, trop tardivement maître de lui-même, sut renoncer aux chances qu'il avait encore de susciter de la résistance. Il en avait compris l'inutilité.

La paix se fit. Les conditions en furent imposées. Elles étaient sévères; elles devaient l'être. Ce qu'il faut admirer, c'est ce calme sérieux et unanime que mirent la France et ses conseils à souscrire aux conditions que le congrès d'Aix-la-Chapelle demandait pour devancer l'époque de la libération

de son territoire. Cette seconde victoire morale, remportée sur elle-même, fit entrer la France dans des voies de richesse et de prospérité qui lui avaient été inconnues jusqu'alors. Si cette haute raison ne l'eût pas quittée l'année 1830, si elle eût su, avec le même calme, venir au secours d'un roi, qui manquait peut-être de ce genre d'intelligence qu'il faut pour gouverner dans la situation nouvelle qui lui avait été faite; si elle eût fait usage des moyens qu'elle possédait de s'opposer légalement au système que suivaient des conseillers imprudents et incapables, la France eût évité les agitations qui menaceront peut-être encore longtemps son avenir, comme la punition de ce qu'elle a cédé sans réflexion à un accès de colère, suscité sans doute par un fait illégal, mais amené par une longue et sourde préméditation. La France a conspiré. Qu'en avait-elle besoin? A quoi servent donc les théories constitutionnelles, s'il faut encore une révolution pour prévenir ou pour réparer les fautes du pouvoir? Mais les factions en voulaient le déplacement; les unes dans l'intérêt d'une maison dont elles servaient depuis longtemps l'ambition; les autres avec l'intention d'imposer une nouvelle loi à un nouveau pouvoir. On a remplacé l'unité d'une forte volonté par la lutte de principes opposés. La France devra subir les conséquences inévitables d'un pareil changement.

Mais passons à d'autres exemples.

La Pologne, qui depuis des siècles voyait à la fois décroître sa puissance et s'augmenter celle de sa vieille rivale, la Russie, avait fini par suc-

cômbler entièrement. Des voisins, plus habiles et mieux gouvernés qu'elle, s'étaient partagé tout son territoire; elle avait perdu jusqu'à son nom. Les bienfaits, peut-être ambitieux, peut-être irréfléchis de l'empereur Alexandre, lui avaient rendu ce nom que Napoléon n'avait pas voulu prononcer. Le grand-duché de Varsovie était devenu royaume de Pologne. Les vastes provinces russes polonaises avaient été soumises à une administration centrale, établie à Varsovie. La Samogitie, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, reprenaient l'habitude d'obéir à leur ancienne capitale. De larges concessions commerciales avaient été faites à ce royaume, au détriment des intérêts russes. Un système militaire polonais avait été rétabli. Le corps de Lithuanie portait les mêmes couleurs que l'armée du royaume. L'administration, favorisée de toutes les manières, faisait prospérer le pays dans une mesure qui ne lui avait jamais été connue, car sa longue existence politique n'avait été qu'une suite également longue de dissensions intestines et de toutes les misères qui en sont la conséquence inévitable. Il n'y avait jamais eu, en Pologne, ni science gouvernementale, ni science administrative. On n'y avait donc jamais vu aucun développement de civilisation ni d'industrie. L'éducation des hautes classes n'avait rien de national et restait sans profit pour le peuple. L'empereur Alexandre venait de rappeler à la vie des éléments éteints. La Pologne venait de retrouver, avec son nom, de l'espoir pour l'avenir. Ses destinées dépendaient encore une fois d'elle-même. Mais il fallait pour

eela savoir profiter des leçons d'une longue expérience et des malheurs qu'avaient amenés ses fautes. Que devaient faire les Polonais, dans la nouvelle situation où les avait placés l'empereur Alexandre ? Leur rôle était facile. Il fallait s'enrichir. Tous les moyens leur en étaient offerts. Le développement rapide de l'industrie en était la preuve. Il fallait se servir de ses richesses et de sa supériorité d'intelligence pour civiliser davantage le peuple. Il fallait, en augmentant le bien-être du paysan et en lui donnant plus d'instruction, l'émanciper de la honteuse servitude dans laquelle l'usure des juifs, depuis si longtemps, le retenait captif. Il fallait être fidèle, pour mériter de la confiance, et savoir attendre du temps ce que le temps ne manque jamais de donner au peuple qui sait être sage et maîtriser ses passions. Il fallait que les grands de la Pologne, au lieu de se livrer à une haine impuissante et d'aller chercher les dangereuses sympathies de flatteurs étrangers, vissent s'établir au centre de la puissance qui maîtrisait ses destinées. C'est là que les hommes distingués, qui se plaignent que leurs provinces soient livrées à l'impéritie ou à la vénalité d'agents subalternes russes, devaient venir se préparer à la carrière de l'administration et devenir ainsi les administrateurs de leurs propres provinces. Qui peut douter que douze à quinze millions d'hommes, parlant la même langue, professant le même culte, unis de pensées et d'intérêts, agissant avec sagesse et persévérance, marchant ensemble vers le même but, n'eussent fini par l'atteindre ? Est-ce à Paris ou à Londres que les Polo-

nais devaient aller chercher des remèdes à leurs souffrances ? L'exemple de Napoléon n'avait-il donc pas suffi pour les instruire qu'un peuple qui forme la prétention d'avoir une existence indépendante ne doit compter que sur lui-même ? Mais quelles étaient les souffrances dont se plaignaient les Polonais de Varsovie, au moment de leur révolte ? Le prince qui résidait à Varsovie était violent de caractère, capricieux, arbitraire, inquisitorial. Beaucoup d'individus avaient à souffrir de ses défauts. Mais enfin, il ne gouvernait pas, il n'administrait pas le pays selon l'arbitraire de son caractère. L'administration était, au contraire, parfaitement réglée, et les finances étaient florissantes. Le mal dont on se plaignait ne pouvait donc être que passager ; on pouvait en mesurer la durée, tandis que le bien reposait déjà sur des bases permanentes. Dans une pareille situation, des mécontentements individuels et passagers s'adressèrent à ce sentiment de haine que tous les Polonais portaient à la Russie. De perfides provocations étrangères vinrent le stimuler davantage ; et ce peuple, se livrant à cette joie que donne l'espoir de se venger, prit les armes sans calcul et sans mesurer l'inégalité des forces. Cette résolution du désespoir, qui pourrait être admirée dans un individu, peut-elle l'être chez un peuple ? Les résultats sont là pour répondre à cette question. Les Polonais se sont laissé emporter par un sentiment de haine. Ils auront longtemps à gémir sur la dernière de leurs fautes. Ils regretteront longtemps les efforts d'un courage inutile. Ces actes de souveraineté du peuple, comme

on les appelle, où conduisent-ils donc les nations?

Mais on cherche à couvrir ce désordre d'expressions destinées à fasciner l'imagination. On dit : « Nous sommes arrivés à une époque de transition et de transformation sociale; c'est à la jeunesse à s'emparer de l'avenir et à travailler. » « Arrivez, France nouvelle! » Et la jeune France arrive : on lui dit : « Vos pères étaient des barbares, adoucis plus tard par de nobles sentiments, mais encore barbares et plongés dans l'ignorance. Vous êtes les hommes de la nouvelle science, les hommes de la véritable civilisation. C'est par vous et vos lumières que le genre humain doit acquérir le sentiment de sa dignité et marcher à sa véritable destinée; marchez donc en avant et renversez tout ce qui voudrait s'opposer à votre passage. » Mais que veut donc dire cette expression de jeune France à laquelle on promet l'avenir? Quel doit donc être son avenir, à elle? A peine les enfants auront-ils le menton garni d'une barbe qu'ils dessineront sous toutes les formes; à peine seront-ils, en vertu de ces poils, entrés au pouvoir, que cette barbe sera déjà grise; car la vie de l'homme est courte; et cette barbe, dès qu'elle paraît, doit-elle, comme les cheveux de Samson, donner la force? Et quand elle la donnerait, les Dalilas ne sont-elles pas nombreuses aujourd'hui? Ce n'est pas pour la couper qu'elles endorment et séduisent; elles font bien autre chose : elles flétrissent, elles énervent le caractère. Voyez plutôt la *Confession d'un enfant du siècle*, ouvrage d'Alfred de Musset. Lui resterait-il, à cet enfant, la force d'ébranler de ses derniers efforts, les

colonnes du temple et d'écraser les Philistins?

En vertu de quel titre appelez-vous donc la jeune France à la vie, avant que son époque soit arrivée? Et, quand elle en sera mise en possession, doit-elle le conserver, cet avenir? L'autre jeune France, qui grandit derrière elle, ne viendra-t-elle pas la pousser, la presser, et lui crier de lui faire place? n'aura-t-elle pas le même droit? Ainsi, par ce mouvement hâtif que vous imprimez à la jeunesse, vous ferez toujours sortir de la vie la génération qui la précède avant qu'elle ait cessé de vivre. Vous ressemblez à ces sauvages qui assomment leurs pères à coups de massue, dès qu'ils trouvent leur existence inutile. Certes, celui qui le premier a dit cette parole a fait l'œuvre de Satan sur la montagne. Il a montré les lointains de l'avenir, riches de toutes les illusions que produisent le désir de la possession et le mirage de l'ambition; il a dit aux jeunes hommes : « Tout cela doit vous appartenir un jour; mais pourquoi pas dès aujourd'hui? Allez, marchez plus vite, et prenez ce qui doit être à vous. » C'est ainsi que ce nouveau Satan a voulu séduire et conduire à mal. Aurait-il pu croire sérieusement que la jeune génération à laquelle il s'adressait fût tellement riche de facultés et de génie, que tout ce qui la précédait dût à l'instant même lui faire place, et que tout ce qui la suivrait attendrait le moment naturel de la remplacer dans l'immobilité de l'admiration? Il n'a pas pu le penser, il n'existe en faveur de la jeunesse actuelle aucune raison pour lui donner un droit aussi exceptionnel. Ces expressions creuses de *jeune France*,

de *jeune Italie*, de *jeune Allemagne*, de *jeune Europe*, n'ont donc d'autre valeur que celle d'une flatterie perfide. Elles ont pour objet d'exciter du mouvement; mais ce mouvement, jeunes gens, savez-vous quelle est sa nature? Parce que vous sentez en vous de la jeunesse et de la force; parce que vous êtes à une époque de développement individuel, vous croyez que le mouvement que vous voyez autour de vous, semblable à celui que vous sentez intérieurement, est aussi un mouvement de développement et de progression; mais prenez-y garde. N'êtes-vous pas dans l'erreur? Ne sont-ce pas les convulsions de la mort; n'est-ce pas le travail d'une société qui lutte contre le sentiment intérieur de sa dissolution? Oui, sans doute, vous êtes à une époque de transition; c'est-à-dire que vous allez mourir pour faire place à autre chose; et vous vous en réjouissez, imprudents que vous êtes! Comme si vous deviez être cette autre chose qui ne sera que l'ancienne, et qui sortira seulement plus forte et rajeunie de dessous les ruines et les débris. Mais vous, vous ne serez que les ruines; ce sont vos membres et vos esprits qui vont se séparer et tomber en débris. Vous êtes de jeunes vieillards usés avant d'avoir vécu; désabusés des illusions du monde par une expérience qui n'a pas été la vôtre. Ce prisme de la jeunesse qui colore le monde de tous les éclats d'une immense espérance, n'a pas existé pour vous. Sans savoir jouir du temps qui vous est donné, vous vous élancez vers un avenir éloigné. L'analyse sèche et sans couleur vous a conduits sans jouissance au fond du creuset; vous

n'y trouvez que des cendres, et vous dites dans votre orgueil : le monde n'est pas bien tel qu'il est, il faut le régénérer.

Eh bien ! moi, qui me suis nourri, jeune, de toutes les illusions naturelles de la jeunesse, moi, qui ai vécu de ma propre vie, et non pas de celle des autres, moi qui suis riche d'une expérience qui est à moi, homme à tête grise, mais dont les cheveux se tiennent encore droits, je vous dis que vous êtes dans l'erreur ; que vous faites un sacrifice inutile à un avenir qui ne sera pas le vôtre, parce que cet avenir ne sera pas tel que vous désirez qu'il soit.

|| Soyez donc simplement jeunes ; tout le monde y gagnera ; c'est un assez beau rôle à jouer dans cette courte vie ; on le regrette toujours quand il est fini. Aimez, couronnez vos maîtresses de myrtes et de roses ; vivez avec votre cœur ; chantez ses joies et ses douleurs ; voilà les droits de l'homme au début de sa vie ; ou bien livrez-vous à l'étude, cultivez les sciences. L'esprit de l'homme a su leur donner aujourd'hui un immense attrait ; laissez mûrir votre esprit ; et, quand vous ne serez plus dans l'âge des jeux, pensez à gouverner les hommes, si la fantaisie vous en prend ; faites des lois alors ; elles seront peut-être plus sages que celles que vous voulez faire aujourd'hui. Mais n'oubliez pas que, si la science avance, l'homme n'avance pas ; car, s'il avançait selon les rêves de progression qui dominent notre époque, il finirait par changer de nature, ce qui ne peut être.

Est-il possible, en effet, de penser que l'homme

puisse dépasser ces intelligences qui brillent comme des phares lumineux dans l'obscurité des siècles ? Qu'il se nomme donc, celui d'entre vous qui le pense, et qu'il dise : « Je suis un plus habile législateur que Moïse ; mes codés auront une plus longue durée que les siens ; j'enseigne mieux et une meilleure philosophie que Socrate ; mes disciples sont plus habiles et plus sages que Platon ; j'ai l'intelligence plus élevée que le Christ ; je saurais vivre et mourir mieux que lui ; j'ai l'âme plus pure que la sienne ; je comprends mieux que lui les droits et les devoirs de l'homme ; ma parole est à la fois plus éloquente, plus simple et plus onctueuse. »

Vous n'oserez pas tenir un pareil langage ; il trahirait à la fois trop d'orgueil et de blasphème ; mais vous direz que vous êtes plus savants que ne l'étaient Aristote, Bacon, Descartes, Leibnitz, et que vous en saurez bientôt plus que La Place, Cuvier, Davy, Berzélius, Oken et que tous les savants de nos jours.

J'en suis persuadé. Qu'est-ce que cela prouve ? Que la science avance, qu'elle doit avancer, qu'elle marche aujourd'hui plus vite qu'autrefois ; mais cela ne prouve pas que l'homme avance.

Si l'intelligence divine du Christ n'a pas reculé les bornes de l'intelligence humaine, c'est qu'au delà de ce que nous sommes commencerait un autre être.

Aucun homme n'osera donc articuler individuellement une pareille prétention. Mais l'orgueil est ingénieux ; pour s'affranchir des bornes qui lui sont imposées, il se lève en masse, et dit :

« Le genre humain est en marche ; nous allons tous vers de plus grandes destinées, inconnues jusqu'à ce jour ; rien ne peut arrêter aujourd'hui le mouvement de l'esprit ; l'humanité tout entière va revêtir de nouvelles formes et l'ordre social s'asseoir sur une base plus juste et plus universelle. »

Je suis loin de le croire ; je pourrais d'abord me borner à vous demander si vous savez avec certitude où vous conduira le mouvement dont vous êtes si fiers et si, au bout de cette carrière si rapide que vous voulez parcourir sans tenir compte du chemin, il ne se présentera pas un abîme. Je pourrais vous remettre en mémoire le nécrologe des peuples ; il est déjà bien nombreux. Croyez-vous que ce soit liste close ? Trouvez-vous dans la sagesse du jour des raisons pour croire à l'immortalité des nations ? Mais je veux vous faire toutes les concessions que vous voulez et les faire aussi grandes que votre imagination peut les concevoir. Je veux convenir avec vous que l'histoire compte d'horribles pages ; je veux désirer et espérer avec vous que l'avenir n'en verra plus de pareilles. Et cependant, pour vous prouver que rien ne pourra changer la nature de l'homme, je ne veux vous dire que quelques mots.

L'ignorance est nécessaire à l'esprit de l'homme ; c'est le désir de connaître qui développe la faculté de penser. Si l'homme savait tout, il cesserait de penser. Mais il est des choses qu'il a le désir de connaître et qu'il ne connaîtra jamais. Le mouvement de l'intelligence est produit par le besoin d'aller le plus loin possible. Elle travaille toujours, parce qu'elle n'arrive jamais. Elle se reposerait, si

elle était arrivée, puisque marcher deviendrait inutile. Prenez-y donc garde, vous autres promoteurs d'un mouvement trop rapide. Voyez l'infériorité de la situation politique, ainsi que la décadence de la littérature et des beaux-arts chez les peuples qui ont été trop vite et qui survivent à leur gloire.

Le cœur de l'homme cesserait de sentir, s'il possédait tout ce qu'il désire. Le sentiment n'est éveillé que par le désir de posséder ; il n'est prolongé que par la crainte de perdre. Si l'homme possédait tout avec une entière sécurité, il n'aurait ni désir, ni crainte ; il cesserait donc de sentir. La reclusion des femmes a fait cesser l'amour ; là où elle existe, l'homme possède les femmes comme une chose dont les lois lui garantissent la propriété et que les mœurs rendent inviolable. Le riche devient facilement insensible aux misères du pauvre ; c'est souvent autant la crainte que la charité qui dicte des lois en sa faveur.

L'âme de l'homme n'est appelée à la connaissance de soi-même que par la nécessité où elle se trouve placée de résister à de mauvais penchans. L'homme n'aurait pas de conscience, si le vice n'existait pas, car elle lui serait inutile. Cette lutte intérieure de la conscience contre ce qui est mal devient la manifestation de l'âme ; elle la fortifie, l'élève et donne en même temps de plus hautes pensées à l'esprit.

Si donc vos institutions pouvaient devenir assez parfaites pour faire disparaître le vice de la terre, l'âme de l'homme cesserait d'avoir la conscience de son existence et ne se manifesterait plus. Cet

état de perfection, où le bien existerait sans l'opposition du mal, ne peut pas être donné à l'homme sur cette terre.

Si le besoin disparaissait, le travail disparaîtrait également; car ce n'est pas pour s'amuser que l'homme travaille; son génie inventif ne serait donc pas éveillé, ce serait une faculté latente, l'industrie n'existerait pas.

Si les besoins de tous les hommes pouvaient être satisfaits de la même manière; s'il n'y avait pas des individus qui ont deux millions de revenus, tandis que d'autres cherchent des vers pour les vendre et acheter du pain¹; si toutes les fortunes devaient se niveler, les hommes se nivelleraient à la manière des hirondelles, qui font toujours le même voyage, qui bâtissent partout leurs nids avec de la boue, et mangent toujours des mouches.

Non, l'homme aurait beau vouloir s'abaisser, qu'il resterait cependant encore la première espèce de notre globe, et pour son espèce il n'existe point de nivellement. Il y a des Lapons qui possèdent cinq cents rennes, pendant que d'autres n'en ont pas cent; il y a des Arabes qui ont cent chameaux, tandis que d'autres n'en ont pas dix; il y a des Tartares qui ont dix chevaux et d'autres qui n'ont que la jument dont ils boivent le lait.

Il y a des hommes qui savent calculer le système du monde et découvrir les forces les plus cachées de la nature; il y en a d'autres qui ont à peine assez d'intelligence pour se livrer au travail manuel le plus simple.

¹ Expression de M. de Chateaubriand.

L'égalité de condition et de fortune ne peut donc pas exister, et si elle était possible, elle appauvrirait le genre humain tout entier; car c'est en descendant qu'il faudrait chercher le niveau. Mais cette égalité que vous prêchez, vous la rendez vous-même plus impossible que jamais par le mouvement si rapide que vous donnez au monde. Tous les hommes peuvent-ils donc le suivre? Vous les appelez tous; mais tous ont-ils la force et les moyens d'arriver? Ainsi, pour résumer cette courte digression :

L'ignorance est nécessaire à l'esprit; le désir au cœur; le vice à la conscience; le besoin au travail; l'inégalité à l'industrie.

Après cela, amusez-vous à changer le monde comme vous le voudrez; rêvez d'autres institutions; c'est vous qui perdez votre temps et qui n'arriverez pas. Le vieux monde, comme tout ce qui a vie, se modifiera dans ses formes; mais il restera toujours ce qu'il a été; vous aurez beau écrire, vous n'en formerez pas un nouveau. La liberté de la presse ne sera pas une nouvelle puissance créatrice. Malgré le mal qu'elle a fait et celui qu'elle fera, elle est cependant arrivée à un tel degré d'émancipation qu'il est impossible de pouvoir la remettre en lisière.

Qui d'ailleurs pourrait ne pas reconnaître dans l'écriture le plus puissant moyen de civilisation? N'est-elle pas à la fois force productive et conservatrice? Ne sont-ce pas les richesses littéraires de l'ancien monde, apportées par l'émigration byzantine, fuyant devant la barbarie, qui firent sortir l'Europe si resplendissante de lumières des épaisses ténèbres du moyen âge? Honneur donc à l'écriture;

plus d'honneur encore à l'imprimerie, qui en est la si puissante multiplication ! Laissez donc une pleine et entière liberté à vos écrivains ; qu'ils écrivent librement sur toutes les matières : religion , philosophie , histoire , politique , gouvernement , littérature ; mais que leurs discussions soient réfléchies et approfondies. Les mauvaises maximes n'ont pas de durée. Dans un demi-siècle, que restera-t-il de la philosophie du xviii^e siècle, et de toute l'école politique qu'elle avait fondée ? Les débris de cette école ne sont-ils pas déjà à tort ou à raison la risée de votre jeunesse ? Tout passe hormis la vérité.

J'honore plus que personne les écrivains de conscience qui consacrent leur vie à la chercher ; même leurs erreurs sont utiles ; car tracer la route qu'il ne faut pas suivre est encore un moyen d'indiquer la bonne voie.

Le mal renferme en lui-même un principe qui lui sert de correctif ; c'est une loi de la nature. Il ne faut qu'examiner ce qui s'est passé depuis l'existence de l'imprimerie pour cesser de croire à sa toute-puissance. Combien d'auteurs des siècles précédents se trouvent-ils encore dans les mains du public ? placés sur les poudreux rayons des bibliothèques , la plupart d'entre eux ne sont connus que d'un très-petit nombre d'érudits. Croyez-vous, par exemple, que beaucoup des livres qu'on imprime aujourd'hui auront un long avenir ? Peu d'auteurs ont eu et peu d'auteurs auront le privilège de survivre aux siècles ; car le génie seul est immortel ; l'imprimerie ne changera rien à la condition de la médiocrité.

Dans les temps anciens, personne ne se donnait certainement la peine et ne faisait la dépense de multiplier les manuscrits des ouvrages médiocres. Le nombre et le temps feront justice des modernes, comme la difficulté de l'écriture faisait justice des anciens. Tout ce qu'il y a de mauvais moisit oublié.

Ainsi le temps, qui fait justice de tout, corrige de lui-même les abus de l'imprimerie; mais une trop grande facilité amène en toute chose des dangers. Ne voit-on pas l'esprit le plus éminent, le plus fertile arriver à l'idiotisme par la surexcitation du cerveau? N'est-il pas à craindre qu'une trop facile et trop rapide diffusion d'idées contradictoires ne conduise à l'affaiblissement des intelligences? C'est donc la presse qui vit de la journée et qui meurt avec elle, qui est seule dangereuse; ce sont ces feuilles éphémères et faciles, sans avenir et, par conséquent, sans garantie, qui font le mal, ou qui lui donnent au moins ce degré d'intensité qui met tout en péril. La raison seule vit d'avenir; les passions ont besoin de la vie de la journée; c'est donc aux passions que s'adresse toujours la presse périodique pour les flatter et les caresser ou pour les soulever.

L'art de cette industrie consiste à se faire lire par le plus grand nombre d'hommes possible. Le métier, pour être lucratif, a donc besoin de créer du mouvement et de l'agitation; il lui faut l'agitation des idées comme le choc des intérêts; il est donc essentiellement ennemi de la paix et du repos des peuples.

Pour juger ce qui s'appelle la presse quotidienne et périodique, lisez seulement l'article des nouvelles dans les journaux qui écrivent dans des opinions différentes. Ceux qui voudraient être véridiques devraient tous dire la même chose; car la vérité doit être la même pour tous. Il peut être utile à l'intérêt d'un parti de ne pas dire un fait qui est vrai; mais il ne peut jamais être utile, ou c'est au moins un genre d'utilité que réproouve la morale, de donner pour vrai un fait qui ne l'est pas. Et, cependant, lisez les articles écrits sur les mêmes événements. Lisez, par exemple, les journaux anglais et français depuis quelques années sur les affaires du Portugal et sur celles de l'Espagne; et dites si vous n'y trouvez pas toujours les nouvelles les plus contradictoires ?

L'esprit de parti donnerait-il donc le droit de servir du mensonge comme d'une arme permise ? Et les dangers de la presse périodique ne sont-ils pas devenus bien plus grands encore depuis que les gouvernements eux-mêmes s'en servent comme d'une arme politique ? Si le journalisme se permet, dans des intérêts de parti, de ne pas toujours prendre la vérité pour base de sa rédaction, le mensonge du journaliste veut souvent servir des intérêts placés plus bas. Il se fait l'allié de l'agiotage; il tend des pièges à la crédulité ou lui donne, souvent pour mieux tromper, une forme officielle; enfin tous les moyens sont bons pour tromper un parti ou pour gagner de l'argent.

Dans la vie privée, les faux matériels sont punis par les tribunaux et les hommes qui usent de

fraude perdent à la fois confiance et considération ; ils sont marqués par l'opinion et désignés comme des êtres dangereux , dont il faut éviter le commerce. Comment se fait-il donc qu'un homme puisse tous les matins signer une feuille imprimée et se dire responsable de tout ce qu'elle contient , quand il voit qu'elle trahit la vérité ? Comment se fait-il que cet homme puisse continuer à occuper une place honorable dans l'opinion et puisse oser parler de sa puissance et de sa dignité ?

Tel est cependant le cas. Ce qui déshonorerait un homme dans la vie privée ne doit-il porter aucune atteinte à la réputation , à la considération du journaliste ? Le mensonge en devient-il moins coupable parce qu'il est imprimé , et l'impudence de la publication pourrait-elle en devenir l'excuse ?

Faites votre métier comme vous l'entendez ; exploitez dans votre intérêt les erreurs du temps , les passions des hommes , la faiblesse des gouvernements et la crédulité des bonnes gens ; faites des dupes , servez un parti , gagnez de l'argent ; mais , déchus comme vous l'êtes de la dignité qui n'appartient qu'à l'homme intègre et qu'à l'homme vrai , ne venez pas réclamer pour le métier lucratif que vous faites une considération qui n'est due qu'à des services nobles et désintéressés.

Si je m'élève ainsi contre la presse périodique , c'est parce que j'ai l'intime conviction , et le monde commence à la partager avec moi , que sa forme actuelle , l'extension qu'elle a prise , et la liberté qui lui est laissée , en font l'instrument le plus puissant de troubles et d'anarchie , sans qu'elle puisse jamais

offrir la possibilité de devenir aussi utile qu'elle s'est déjà montrée dangereuse.

La presse périodique veut être aussi considérée comme une industrie. Mais si c'est une industrie que vous réclamez, ne doit-elle pas être soumise au principe de restriction qui régit tous les genres d'industrie? Les fabrications qui troublent le repos par le bruit ou qui menaceraient la santé par des odeurs ou des évaporations insalubres ne sont-elles pas éloignées du centre des villes? Des limites ne sont-elles pas tracées aux cultures dangereuses à la santé? Les aliments de toute espèce, étalés sur vos marchés, ne sont-ils pas visités avant d'être vendus? et ceux qui seraient trouvés gâtés et dangereux ne sont-ils pas détruits? Le commerce des drogues est-il libre? celui de toutes les espèces d'armes n'est-il pas soumis à surveillance? Pourrait-il être permis de vendre des pistolets chargés à tout enfant qui a la force de presser une détente? Croyez-vous qu'il puisse vous être libre de vendre sans contrôlé vos phrases à tout homme qui sait lire? Et beaucoup de ces hommes ne sont-ils pas comme cet enfant qui ne connaît pas le danger du pistolet? Parce que les blessures que vous faites ne saignent pas, doivent-elles être permises? Singulier genre d'industrie, que celui qui attaque tous les principes, toutes les autorités, toutes les réputations; qui veut sans cesse et toujours parler à toutes les intelligences, et soulever toutes les passions! Peut-il jamais être possible de traiter pareille chose comme une industrie marchande?

La pensée, si elle veut rester noble et puissante,

puissante pour le bien comme elle doit l'être, peut-elle se rabaisser elle-même et vouloir s'appeler industrie ? Un auteur a certainement le juste droit de vendre son ouvrage comme un peintre vend son tableau ; le génie et le talent n'affranchissent pas des besoins de la vie ; mais quand celui qui écrit renonce volontairement au moyen noble de vivre de sa plume , quand il fait vendre tous les matins ses pensées au marché comme on y vend de la viande et du pain , qu'il se soumette alors aux mêmes lois de police , et qu'il soit , avant la vente , vérifié que sa marchandise n'est pas nuisible et corrompue. C'est dans toute la sincérité d'une profonde conviction que je dénonce la liberté de la presse périodique comme la plus exorbitante prétention qui puisse se concevoir. Elle peut être concédée dans les pays qui s'en accommoderont et ne la trouveront pas dangereuse ; mais elle ne peut jamais être nulle part exigée comme un droit. Et, je le répète aux écrivains , c'est une tyrannie que l'exercice illimité d'un droit qui ne peut pas être à l'usage de tout le monde. Permettre l'exercice de ce droit, c'est inféoder la foule à un nouveau servage, le plus humiliant qui se puisse concevoir, au servage de l'intelligence elle-même. Surprise tous les matins à son réveil, on lui impose sa pensée de la journée. On calomnie le passé ; on lui en prêche l'oubli ; on obscurcit l'avenir en lui donnant toutes les couleurs de fausses espérances ou de fausses craintes ; la journée seule a de la puissance , et la presse du jour la domine exclusivement.

Y a-t-il là de la place pour une autre liberté que

pour celle des journaux? C'est à peine si d'autres sphères restent ouvertes à l'activité de l'esprit. Ne voit-on pas en effet diminuer les travaux sérieux de l'intelligence? Et quand la guerre politique absorbe toutes les pensées, les sources des sciences ne viendront-elles pas à tarir? Mais on réclame la publicité comme la plus sûre garantie des libertés publiques, et les journaux libres sont, dit-on, le seul moyen d'avoir cette publicité.

L'Angleterre s'est vantée longtemps qu'elle savait jouir avec sagesse et maturité de la liberté de la presse; que cette liberté, sans pouvoir être nuisible, parce que l'esprit du peuple n'était pas accessible à ses séductions, donnait le moyen de pouvoir défendre toutes les autres. La publicité, dit-on, est à la fois l'âme et la garantie d'un gouvernement libre; c'est la publicité qui fait connaître à la fois au peuple ses droits et ses devoirs; qui avertit le gouvernement de ses propres excès ou de ses erreurs. C'est elle qui signale les prévarications des juges, les infidélités des administrateurs, les vices des grands, les mauvaises mœurs; c'est la publicité qui, en un mot, instruit le peuple, avertit le pouvoir et retient les mauvaises consciences par la crainte de ne pas pouvoir couvrir les mauvaises actions d'un voile qu'elle soulève toujours. Tant de bienfaits que l'on croyait sans dangers ont donc fait mettre la liberté de la presse au rang des premiers besoins de la civilisation. Elle est à la fois, dit-on, l'institutrice des peuples et l'égide de leur bonheur. L'imprimerie et la liberté d'en faire usage garantiront à jamais le monde du retour d'un autre

moyen âge. C'est un jour perpétuel qui se fera dans le domaine de l'intelligence; c'est un soleil qui s'élève toujours et augmente toujours de chaleur et de clarté; il n'y aura plus d'accident pour la pensée de l'homme; elle éclaire à la fois la totalité de l'univers et ne laisse pas, comme l'astre lumineux du ciel, un hémisphère dans les ténèbres; si la nuit est nécessaire à la nature pour la reposer des richesses du jour, l'esprit de l'homme, dans sa puissance, supérieur au soleil, s'avance sans se reposer jamais et pénètre à la fois tout le globe de ses clartés.

Orgueilleux, comme je puis l'être aussi, moi, de la puissance des facultés de l'homme, mon esprit, avant de se laisser entraîner par la magie d'un mot, sent cependant toujours le besoin d'observer dans le mouvement du monde le pouvoir de l'idée représentée par ce mot. Cet examen m'a prouvé que la publicité, aussi étendue que la veut et la fait la liberté de la presse, ne peut jamais être un bon principe de gouvernement; car la publicité n'est principe de rien; elle n'est jamais dans l'ordre naturel que la suite d'un fait accompli, d'une chose achevée; quand elle devance ce moment, elle le retarde, ou le corrompt, ou le rend impossible. C'est-à-dire que tout ce qui se fait dans la nature se fait dans le plus profond secret, comme une espèce de mystère, et ne se montre aux yeux que dans les résultats.

L'état social serait impossible, si toutes les pensées devaient à l'instant même se traduire en paroles. Il n'y a pas une pensée d'avenir dans l'esprit

de l'homme qu'il ne tienne secrète, s'il en attend des résultats. Le général d'armée fait mouvoir de grandes masses sans mettre personne dans le secret de son plan; il échouerait s'il était connu. — Le chef d'une maison de commerce ne fait confiance à personne de ses spéculations, et ses livres ne sont ouverts au public que le jour de sa banqueroute.

Il n'y a pas une création de l'art que le poète ou l'artiste conçoive ailleurs que dans le silence du cabinet; c'est là, dans la retraite, que le premier type qu'il a conçu s'empare de son âme; c'est là qu'il est élaboré et se développe; c'est là que l'imagination lui donne ses couleurs les plus vives et les plus vraies; l'ouvrage de la solitude est plein de grâce et de vérité; la publicité de la première idée lui ôterait toute sa fraîcheur; elle grandirait sans naturel, car quand l'âme laisse échapper et dévoile trop tôt sa pensée, la manière remplace l'inspiration. Ce n'est pas dans les salons que se font et s'écrivent les méditations.

Ce n'est pas en place publique que se dictent les bonnes lois; le mont Sinaï et la grotte de la nymphe Égérie en sont depuis longtemps la preuve; ce n'est que la nuit, dans la solitude de sa tente, que Mahomet disait recevoir les inspirations du ciel qu'il se composait.

Les affections profondes, ainsi que les vertus, aiment toutes à se couvrir d'un voile. Il n'y a rien de si secret que les pensées du cœur; si le monde voyait et comprenait ces premiers regards qu'échange un premier amour, il perdrait cette puissance secrète qui entraîne et décide de deux vies à

la fois. L'amitié va-t-elle raconter ses épanchements ? et n'est-ce pas la retraite seule qui fait son plus grand charme ?

La charité va chercher en secret la demeure de l'indigent, et la main gauche ne sait pas ce que la main droite a donné.

Le secret du secours fait naître la reconnaissance ; elle n'existe pas quand c'est une main publique qui donne un secours collectif. Les taxes des pauvres divisent les hommes en deux classes : ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ; les deux classes que forme la charité sont ceux qui reçoivent et ceux qui donnent ; il y a position différente, mais il n'y a pas division. La publicité tue la charité ; une espèce de loi agraire, exigée par la misère, imposée par la crainte, vient la remplacer.

C'est en public que le juge prononce des sentences ; c'est en secret que le conciliateur cherche à rapprocher les parties.

Le fanatisme court les rues une torche ou le glaive à la main, tandis que la douce et vraie religion baisse les yeux et entre humble et silencieuse à l'église.

Ce sont les douleurs solitaires de la montagne des Oliviers qui ont changé la face du monde. Les prières de l'innocence arrivaient au ciel secrètes et puissantes.

Si la publicité ne convient pas aux vertus, aux affections nobles, ni aux travaux de l'intelligence, et qu'elle soit dangereuse aux intérêts, qu'allons-nous trouver en allant de l'homme à la nature ? Si l'homme est entouré de phénomènes qu'il ne com-

prend pas encore; s'il lui a fallu de si longues observations pour parvenir à en comprendre quelques vues, cela ne prouve-t-il pas que les grands ressorts du monde ne sont pas à la surface, que les forces sont cachées, et que, plus elles sont grandes, plus elles doivent être productives, plus elles sont mystérieuses et se dérobent aux yeux? La nature, en effet, plus modeste que l'homme moderne, montre son ouvrage sans exposer au public les moyens qu'elle emploie pour le faire.

La graine pour germer et reproduire doit être enfoncée dans la terre; c'est là qu'elle accomplit mystérieusement cette grande opération; jetée sur la surface du sol, elle y périrait par l'action de l'atmosphère ou par l'appétit d'un oiseau.

Tous les procédés de reproduction s'exécutent couverts d'un voile. Le silence et la pudeur sont des vertus de la nature.

Je n'ai pas pu réussir encore à trouver une seule force dont le ressort ne soit caché, ni une seule opération productive qui n'ait besoin de mystère pour s'accomplir. La rosée même, phénomène de tous les jours, le ciel ne l'envoie à la terre que quand le jour a cessé et avant qu'il ne commence.

Je ne sais pas comment l'homme a pu trouver tant de vertus à la publicité. Je ne les vois nulle part écrites que dans les codes qu'il se donne. Se croit-il donc placé en dehors de la création, et croit-il pouvoir donner à l'ordre social des lois opposées à celles qui régissent l'univers? Croit-il que la société humaine n'irait pas assez bien, si elle allait comme le monde, et pense-t-il pouvoir lui ouvrir

une plus vaste carrière et la conduire plus loin ? Quant à moi , homme de prétention moins altière et plus humble d'esprit, je crois, d'après tout ce que je vois, que la publicité est destinée à montrer des résultats, mais jamais à les produire. Employée hors de temps, elle fait tout avorter. Ainsi, en considérant la publicité comme un des moyens de gouverner, il ne faudrait en faire l'application qu'aux choses faites, et non pas aux choses à faire. Et, puisque dans votre système, le pouvoir est une délégation, laissez donc agir votre délégué; réservez-vous seulement le droit de lui demander compte en public de l'usage qu'il en a fait. Mais la première cause qui vous fait demander la publicité est un principe de défiance. Ce principe peut-il être jamais un moyen de gouverner ? N'est-il pas, au contraire, un obstacle ? La confiance n'est-elle pas toujours le premier mobile de tout ce qui va bien dans le monde ? La foi sert de base à la religion, comme la confiance à tous les bons rapports des hommes entre eux. Veillez pour qu'il ne soit pas fait abus de celle que vous accordez ; cela suffit à vos intérêts et à votre droit : mais ne lancez pas tous les matins une légion d'écrivains contre tous ceux qui ont charge de vous gouverner. La chose n'est pas si facile. Venez plutôt à leur aide ; et, puisqu'il est nécessaire à l'existence d'un peuple d'être gouverné, prenez votre mal en patience et ne rendez pas la chose impossible. Or, elle le devient, si la presse périodique continue à jouir d'une liberté illimitée ; par la raison très-simple que le pouvoir moral appartient alors aux écrivains, qui

ne font au gouvernement que la part qu'ils veulent bien lui laisser ; et nous avons déjà vu plusieurs fois que cette part se réduit à rien ; car le pouvoir lui-même ne peut déjà plus presque nulle part se soustraire à ce nouveau genre de tyrannie.

Mais n'importe, répondez-vous ; les maux qu'elle peut causer, ce sont les inconvénients d'un état de liberté, mille fois préférables au despotisme qui se rétablirait sans la liberté des journaux ; la publicité est la première arme à employer contre lui , parce que c'est toujours dans le secret qu'il cherche la base de sa puissance. Cependant, jamais, à aucune époque de l'histoire, les gouvernements n'ont été aussi soigneux du bonheur des peuples ; jamais l'administration des États n'a été aussi éclairée, ni aussi régulière. Les impôts se payent partout avec facilité ; ce qui prouve qu'on approche de l'équité de leur répartition ; la justice se rend, ou du moins on veut la rendre d'un poids égal au faible comme au fort ; les armées se distinguent partout par de la discipline et des vertus guerrières ; le courage n'a rien d'oppresser ; les gens de guerre ont cessé d'être l'effroi du peuple qu'ils doivent défendre ; les souverains sont facilement accessibles ; les hautes classes n'ont plus autant de cet ancien orgueil qui suscitait tant de haine , en irritant les amours-propres ; les talents de tous les genres sont estimés et se font jour partout ; la justice et les soins des gouvernements protègent les individus, sans différence de situation. L'extérieur de l'ordre règne partout ; le commerce est en honneur ; les routes offrent une entière sûreté ; les communications

sont nombreuses, libres et rapides ; le crédit public est fondé sur de nouvelles bases ; tous les intérêts ont été appelés à le fonder et à le maintenir. Il y a partout de nombreux établissements d'éducation ; cette éducation est le plus souvent gratuite ; toutes les classes y ont accès. Il y a des établissements de bienfaisance où l'on recueille les enfants qui ne savent pas où ils sont nés, comme des vieillards qui ne savent pas où ils pourraient mourir. Le peuple est partout mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé, et par conséquent mieux portant ; l'aisance et la santé augmentent la population ; les mœurs de toutes les classes sont meilleures ; il y a moins de crapule, moins d'ivrognerie dans les derniers étages de la société ; moins de dérèglements dans les étages supérieurs ; et cependant, malgré cet état, qui paraîtrait devoir donner plus de calme et plus de bonheur, il y a partout de l'inquiétude, de l'agitation.

Il est évident que ce n'est pas la situation matérielle des peuples qui cause le malaise dont on voit souffrir la société. L'inquiétude qui les agite est une inquiétude d'esprit suscitée par des discussions sur les principes constitutifs des États. Ceux qui soulèvent ces discussions manquent souvent de sincérité ; ils les soulèvent à dessein, afin de produire des troubles ; c'est une arme dont ils veulent se servir dans des intérêts privés, et quelquefois, selon leur position, dans des intérêts politiques ; ils attaquent le siège même de la vie des États en en détruisant le principe et l'organisation. Ces hommes prennent un masque de liberté et s'annoncent aux

nations comme des libérateurs; pour que leur mission ait un but, ils proclament donc que tous les princes sont tyrans, qu'il faut leur résister, que leurs gouvernements sont despotiques, qu'il faut les changer. Pour atteindre leur but, tous les genres de sophismes sont employés; le plus dangereux de tous consiste à séparer les peuples de leurs gouvernements et à les mettre en regard les uns des autres dans une position de défiance et d'hostilité permanente. Ce calcul de destruction est habile; car le peuple, toujours le plus fort, doit finir par renverser tout gouvernement quelconque. Ce principe est le plus dangereux de tous ceux qui peuvent être promulgués, puisqu'il engendre l'anarchie et rend tout gouvernement impossible. En isolant ainsi les gouvernements, en mettant d'un côté les rois et de l'autre les peuples, on a fait naître d'abord des doutes sur la nature et sur les droits de la souveraineté; ces doutes ont fini par être remplacés par une affirmation. On a dit : le titre de roi se réduirait à rien, si le peuple ne le reconnaissait pas; le roi ne peut pas exister sans le peuple; tandis que le peuple n'a besoin de personne pour exister; il est, parce qu'il est; le principe de son existence est en lui-même; c'est donc en lui que réside aussi celui de la souveraineté; elle lui appartient comme un droit inaliénable; il peut, quand il le trouve conforme à ses intérêts, en conférer l'exercice; mais il ne lui est pas plus libre d'en aliéner le droit qu'il ne lui serait libre de cesser d'exister.

Cette question ne peut pas être posée d'une manière aussi simple; un peuple est un être com-

plexe; toute question de gouvernement l'est donc également. On a posé deux principes absolus en regard l'un de l'autre, ils doivent servir de bannière aux deux partis qui divisent l'Europe; il n'y a pas eu de bonne foi dans l'énonciation de ces principes; mais ce qui n'avait été qu'un moyen pour quelques hommes est devenu une erreur pour le grand nombre; il faut donc la combattre.

Il y a des choses placées en dehors des discussions humaines; l'esprit ne peut vouloir les expliquer sans marcher à l'erreur. La souveraineté est une de ces choses. Elle est un mystère comme celui de la vie, comme celui de la liberté morale de l'homme. Cette liberté que nous réclamons comme notre plus bel apanage, qu'est-elle cependant? Malgré l'orgueil qu'elle nous donne, elle n'est autre chose que la puissance de l'erreur. Si l'homme ne pouvait jamais se tromper, il ne serait plus libre, puisqu'il serait placé sous l'empire nécessaire de la vérité. Son intelligence ne serait que de l'instinct; il vivrait comme vit tout ce qui est placé plus bas que lui, sous l'empire d'une loi de nécessité absolue.

La liberté n'existe que par le choix que l'homme peut faire entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; elle existe parce qu'il a la faculté de comprendre la vertu, d'en avoir le sentiment et de se livrer au vice. Il peut nier Dieu et dire que la vertu est une convention humaine; il peut nier la nécessité de la raison et ne reconnaître d'autre loi que celle de ses penchants et de ses passions; il peut livrer son corps et son âme à la destruction des vices; il peut mettre la loi de son intérêt au-

dessus de toutes les lois, opprimer et dépouiller le faible à son profit; il peut faire usage de toutes les facultés de son intelligence pour violer toutes les lois morales de l'intelligence; il peut, en un mot, faire le mal en se trompant et le faire sciemment : tels sont les droits de sa liberté.

Mais, à côté de l'erreur et de la perversité, la liberté donne aussi à l'homme la faculté de reconnaître ce qui est le bien et de le pratiquer; son âme peut sentir l'existence de Dieu; son intelligence peut la comprendre, son esprit peut la prouver. Il reste fidèle à cette loi morale dont il a le sentiment dans le cœur; il a la force de résister à ses passions; il sait se rendre maître des penchants qui entraînent un mal. Il obéit enfin à une loi de dévouement, plutôt qu'à celle de l'intérêt personnel, son esprit est libre; la preuve de sa liberté existe par sa puissance; il peut, selon sa volonté, s'imposer des limites ou s'élancer au delà de toutes les bornes et parvenir à l'immensité, comme il s'élance au delà de tous les temps pour y trouver l'éternité. La pensée libre a le droit de ne croire que ce qu'elle comprend; elle a le droit de rejeter tout ce qu'elle ne sait pas expliquer; mais elle a aussi, dans l'homme sage et modeste, la faculté de s'humilier et de croire.

Tels sont les nombreux mystères de la liberté de l'homme; son orgueil est la puissance de l'erreur, sa grandeur provient de sa fragilité.

Le mystère de la souveraineté n'est pas moins profond que celui de la liberté, mais il est d'une autre nature.

L'homme, comme être collectif, est placé sous une loi de nécessité continuelle; si tout est liberté pour lui comme individu, aucune trace de cette liberté n'existe dans sa position d'être collectif; il n'a le choix ni du sol qu'il habite, ni du peuple dont il fait partie, ni de la religion qu'il professe, ni des lois sous l'empire desquelles il est destiné à vivre.

Tous les actes de sa vie sont soumis à des formes qu'il n'a pas consenties, et dont il ne saurait cependant s'affranchir. On prend pour lui à sa naissance l'engagement d'une loi religieuse; on lui donne une éducation d'après des principes que peut-être sa raison condamnera plus tard; quand il voudra devenir père de famille, les lois d'après lesquelles il le deviendra lui sont imposées; ses rapports avec la femme sont fixés; sa puissance sur ses enfants est bornée; sa volonté trouve partout des obstacles et des conditions auxquelles il est obligé de se soumettre. Il n'est pas libre de disposer de ses biens comme il le voudrait; s'il a des contestations avec d'autres hommes, elles seront décidées d'après des règles qu'il voudrait ne pas reconnaître; s'il commet un crime, il sera jugé d'après des lois qu'il n'a pas faites, et par des juges qu'il voudrait récuser; il ne peut, en un mot, ni vivre ni mourir selon qu'il aurait la volonté de le faire.

L'ensemble de toutes les nécessités sous l'empire desquelles l'homme se trouve placé constitue le principe de la souveraineté. Ce principe qui domine tous ses rapports avec les autres hommes,

domine en même temps le genre humain tout entier. Aucun peuple n'en a jamais été affranchi, et ne peut jamais l'être. La souveraineté est d'une nature trop générale, d'une essence trop mystérieuse et trop élevée pour qu'elle puisse jamais avoir été le produit de la volonté des hommes. Telle est l'erreur de la doctrine du contrat social; il n'a jamais pu être ni signé ni consenti. Qui l'aurait fait? qui aurait eu le droit de le faire? quelle génération se serait trouvée fondée de pouvoir pour aliéner ainsi la liberté du monde? En vertu de quel principe et au profit de qui l'aurait-elle fait? Si la soumission des peuples au pouvoir eût été un acte spontané de leur volonté, comment se fait-il donc que les hommes, si souvent rebelles au commandement, n'aient jamais pu s'en libérer? Ils ont renversé des princes, ils ont déchiré des codes, ils ont brisé ce qu'ils appellent des fers, mais c'est toujours pour se soumettre à d'autres princes, pour reprendre d'autres fers, pour obéir à d'autres codes.

Ainsi, l'homme, dans cet ordre de raisonnement, se trouverait toujours malgré lui soumis à une domination à laquelle aucun de ses efforts ne pourrait le soustraire. Sa condition serait donc un esclavage perpétuel et l'univers ne serait qu'une vaste maison de force. Non, ce n'est pas ainsi que la société humaine a été faite.

Le principe de la souveraineté est au-dessus de l'homme; c'est une loi du monde moral; elle n'appartient à personne, puisqu'elle est au-dessus de tous les hommes. Mais, comme toutes les lois, elle a besoin, pour ne pas rester une abstraction,

de se manifester par une application ; c'est donc par un homme, ou par des hommes que cette manifestation doit avoir lieu. Ce qui est du ressort des hommes, c'est d'en trouver la forme, c'est d'en régler l'exercice. N'est-ce pas l'erreur dans laquelle on est encore sur la véritable nature de la souveraineté, qui fait que l'on est d'opinions si diverses, si incertaines, si contradictoires, sur les moyens d'en fonder la puissance et d'en régler l'exercice ? C'est cette erreur qui fait que les États sont toujours placés entre les abus du pouvoir et les atteintes qu'on veut lui porter.

Les principes générateurs ne sont jamais isolés ; il faut donc qu'il y ait comme loi correspondante à celle de la souveraineté une autre loi qui la rende possible ; cette autre loi est celle de l'obéissance.

L'obéissance a donc été placée dans l'homme ; c'est un sentiment inné. Comment expliquer autrement ce phénomène de tous les temps, l'obéissance de tous les peuples à quelques hommes ? La force seule ne pourrait jamais y suffire. Quelle humiliation d'ailleurs pour le genre humain que de supposer qu'il ait toujours été réduit à l'obéissance par la force !

L'obéissance morale n'est-elle pas la base de la nature la plus intime de l'homme ? n'est-elle pas celle qui seule fait de l'homme un être sociable ? L'éducation serait-elle possible si le caractère de l'enfant n'était pas docile au précepte, si son esprit ne s'ouvrait pas à la conviction, si son intelligence n'avait pas la facilité de comprendre l'enseignement, ni la propriété de se l'approprier ? Toutes les

facultés de l'homme témoignent de ce principe d'obéissance. Celle de l'imitation qui reste si longtemps active, n'en est-elle pas, pour ainsi dire, l'instinct? ce principe inné ne devient-il pas un des moyens les plus puissants de civilisation, en imposant l'exemple à donner comme un devoir? Et ce devoir n'est-il pas de tous les âges, de toutes les situations? Chaque homme devient à son tour, sinon par le précepte, au moins par l'exemple, instituteur ou corrupteur.

Le sentiment religieux lui-même est-il autre chose qu'un acte continu de soumission morale?

L'état normal d'un peuple a donc toujours reposé et reposera toujours sur la double base du pouvoir et de l'obéissance. La preuve la plus irrécusable de cette vérité est celle que là où ces deux premières conditions de l'ordre social n'ont pas encore existé, se trouve l'état sauvage; que là où elles existent sans être comprises et sans se correspondre, règne l'anarchie, et que là où elles cessent d'exister il n'y a plus que désordre et décadence.

Dans les temps peu civilisés, lorsque l'action morale de la souveraineté n'est pas encore comprise, ce sont alors les classes les plus intelligentes qui sont les moins obéissantes; elles se servent de la supériorité de leur esprit comme d'une arme pour augmenter leur liberté aux dépens de ce qui est au-dessus comme au-dessous d'elles; ce sont alors les classes inférieures qui se montrent les plus obéissantes, je dirai les plus soumises, car elles obéissent sans conviction; ce n'est que de la résignation.

Quand on commence à reconnaître la souveraineté comme une loi nécessaire au développement de l'ordre social, ce sont alors les hommes d'intelligence qui deviennent les plus obéissants; tandis que ceux qui n'ont pas encore assez de culture d'esprit pour savoir apprécier le bienfait d'un pouvoir juste et bien réglé, enhardis par la douceur d'une autorité qui ne demande l'obéissance qu'à la conviction, cherchent tous à se soustraire le plus qu'ils le peuvent aux obligations qu'elle exige.

La puissance souveraine doit avoir comme elle la faculté de *conserver*; car si elle ne l'avait pas, le plus bel attribut du pouvoir lui manquerait, elle serait incomplète; elle ne serait plus souveraine, la souveraineté devant être formée par la réunion de toutes les facultés qui sont nécessaires au gouvernement des hommes. — Être juste, créer et conserver.

Conserver ne peut être autre chose qu'une création qui ne cesse pas; car rien dans le monde ne peut être conservé tel qu'il est. Toute chose doit croître et décroître. Si la force qui fait croître venait à cesser son action, la force qui fait décroître finirait par tout détruire.

Dans les sociétés avancées et bien organisées, la souveraineté est donc toujours agissante; elle ne laisse aucun rapport des hommes entre eux incertain; tout y est réglé par des lois. Il n'y a d'arbitraire ni pour le pouvoir ni pour l'obéissance; la souveraineté se manifeste par des lois d'ordre et de justice, et l'obéissance est rendue volontaire par la conviction.

Les hommes modernes ont donné une fausse définition de l'arbitraire. Ils disent que le pouvoir arbitraire est celui qui n'a d'autre règle que la volonté du prince. Mais ils n'ont pas dit que cette volonté pouvait avoir pour règle l'ordre et la justice; que le prince avait, comme tous les autres hommes, une conscience; qu'il pouvait donc trouver dans sa conscience des bornes à sa volonté; ils n'ont pas dit que le prince pouvait avoir de l'intelligence et que son esprit lui donnerait, dans son intérêt personnel, le conseil de faire usage de sa puissance dans des voies de sagesse et de modération.

En dépouillant le prince de toutes les qualités qui ont été données à tous les hommes, ils ont dit : « Le pouvoir est arbitraire parce qu'il peut l'être; il ne faut pas lui laisser sa libre volonté, parce qu'il pourrait en faire un mauvais usage. » On a donc pensé qu'il fallait mettre des bornes au pouvoir; mais quand la souveraineté ne peut pas être exercée dans toute sa plénitude, l'état social languit et dépérit; car il a besoin de l'action du pouvoir, c'est un des éléments de sa vie.

Voyez toutes les sociétés du moyen âge; pourquoi les germes de civilisation placés dans le principe chrétien ont-ils mis si longtemps à se développer? C'est parce que partout l'action du pouvoir était empêchée, soit par une aristocratie trop puissante et trop indépendante, soit par des assemblées délibérantes qui ne défendaient que les intérêts privés de leurs classes. Y a-t-il justice d'accuser des princes dont l'action souveraine n'était pas libre? En quoi les états généraux, les états provinciaux, les par-

lements, les diètes et diétines ont-ils contribué au bonheur des peuples? N'est-ce pas, au contraire, depuis que les forces de résistance ont été brisées que la civilisation a pris un si grand essor dans toutes les directions de l'intelligence?

L'Angleterre elle-même, ce pays si fier aujourd'hui de son état social, voyez pendant combien de siècles il a été déchiré et retardé par la lutte du peuple contre le pouvoir et par les guerres civiles que les factions suscitaient. Les trois royaumes dont la réunion forme l'empire britannique étaient-ils, jusqu'à l'époque de la révolution que l'on offre au monde pour modèle, plus éclairés, mieux gouvernés, mieux administrés que les États les plus avancés du continent? Aucun Anglais ne trouverait dans son histoire les raisons d'en former la prétention. Si la prospérité de l'Angleterre et le développement de sa puissance datent de sa révolution de 1688, il doit être utile d'en étudier la cause. Que s'est-il passé alors? Le parlement, en changeant la position du prince, a-t-il mis des bornes au principe de la souveraineté? Non, il s'est emparé de l'autorité tout entière; il a consenti à la partager avec le roi; mais il ne lui en laisse que la plus petite part; et cette part, le roi ne peut l'exercer sans le concours du parlement. La constitution anglaise, qui n'est dans son extrême complication, qu'un compromis perpétuel entre des forces et des principes opposés, rend cependant elle-même hommage au principe de la personnification du pouvoir dans la personne du prince; elle ne laisse au roi qu'une autorité, pour ainsi dire, fictive, et cepen-

dant c'est en son nom que la justice se rend, que les lois sont promulguées et que l'Angleterre fait la paix et la guerre. Mais la révolution de 1688, loin d'avoir borné la souveraineté, l'a au contraire affranchie de toutes les barrières qui, pendant tant de siècles, avaient fait obstacle à son développement. Elle a été exercée par le parlement dans sa plus entière plénitude. C'est parce que l'application de ce principe n'a plus trouvé d'obstacles, qu'elle a été si puissante et si fertile en résultats. Le parlement s'est fait l'héritier de Cromwell; il a restauré le trône, il est vrai; mais en le soumettant à sa puissance. Ce n'est pas en vertu d'une délégation qu'il a exercé l'autorité souveraine, il s'en était saisi, il l'a gardée. Le principe de l'élection n'affaiblissait en rien celui de la souveraineté; elle résidait tout entière dans le concours des deux chambres du parlement et du roi. Je ne sache pas qu'elle se soit montrée dans aucun État plus active et plus puissante. Quel a été le caractère de cette souveraineté?

Suffit-il que la souveraineté soit exercée par un prince dans toute la plénitude de son principe, pour qu'elle soit alors qualifiée d'arbitraire? Le nombre de ceux qui l'exercent change-t-il quelque chose à sa nature? L'arbitraire cesse-t-il, quand il est exercé par plusieurs, au lieu de l'être par un seul? Ce qui constitue l'arbitraire n'est donc pas la possession d'un pouvoir illimité. S'il en était autrement, le parlement anglais, dans son concours avec le roi, mériterait donc aussi d'être qualifié d'arbitraire; car rien, en Angleterre, ne peut s'opposer

à la puissance de ce concours. Ce qui constitue uniquement l'arbitraire c'est l'usage qui est fait du pouvoir, que ce pouvoir soit exercé par un roi, par un doge, par un conseil, sénat ou parlement.

Il y a des règles immuables qui ont été fixées pour le pouvoir; ce sont celles de l'ordre et de la justice. Toutes les fois que le pouvoir se soumet à ces règles, il n'a rien d'arbitraire. Les hommes ne comprenant pas tout ce qu'il y a de mystérieux dans le principe de la souveraineté, et, le prenant comme une convention qu'ils auraient faite, l'ont toujours regardé comme un mal nécessaire, inévitable, dont il fallait, autant que possible, diminuer la pesanteur; en se soumettant au pouvoir comme à un principe hostile, ils ont donc toujours cherché à lui opposer des barrières, à lui fixer des bornes. Ils ont de cette manière affaibli le principe de la souveraineté, sans l'application duquel aucune société humaine ne peut s'établir ni se développer, ni croître, ni prospérer.

Comme je l'ai déjà remarqué, jamais l'application de ce principe n'a été aussi puissante que celle qu'en a faite le parlement d'Angleterre depuis l'année 1688. Et si les Anglais sont fiers à juste titre de cette époque de leur histoire, dans quel esprit cependant le parlement a-t-il fait usage de la puissance illimitée qu'il exerçait?

De nombreuses voix viennent l'accuser aujourd'hui et s'élèvent de toutes parts pour demander justice contre sa tyrannie et son oppression. Un peuple tout entier, qui fait partie de l'association britannique comme les ilotes faisaient partie de

celle de Sparte , réclame hautement tous les droits qui lui ont été enlevés depuis si longtemps. De tous côtés des cris de réforme se font entendre. Un principe de véritable tolérance doit remplacer celui de la persécution. Si, en général, le protestantisme a combattu partout ce dogme catholique, que *hors de l'Église il n'y a point de salut*, le protestantisme anglais avait remplacé ce dogme, par la maxime toute terrestre, que *hors de son Église il n'y avait ni puissance ni argent*.

Je vais résumer dans une forme plus concise les idées que je viens d'exposer sur le principe de la souveraineté.

L'existence de l'homme est d'une double nature.

Il existe comme individu et comme être collectif; c'est-à-dire qu'il y a l'homme et le genre humain. La liberté est la loi morale de l'individu. L'obéissance est la loi morale de l'être collectif.

Le genre humain est soumis à une loi de souveraineté dont le principe est placé hors de lui et qui domine l'homme dans toutes ses relations, comme être collectif. La souveraineté n'appartient pas plus au prince ou au peuple, que la justice n'appartient au juge ou au jury.

La lutte qui existe aujourd'hui entre les deux opinions qui en veulent la possession comme un droit fait descendre un principe d'ordre général à n'être qu'un litige entre deux parties.

La souveraineté procède-t-elle de Dieu ou des hommes? appartient-elle au prince comme lui étant conférée par Dieu? ou bien est-elle un droit du peuple qui lui serait inné? Cette alternative pro-

duit un antagonisme qui ébranle la base de toute vie politique. Il a donné naissance aux deux écoles qui se disputent le gouvernement du monde.

De même qu'aucune autorité ne peut enlever à aucun homme le droit de son libre arbitre, de même il est impossible à un peuple ou à un individu quelconque de s'emparer d'une loi générale comme d'un droit qui lui serait particulier et qui serait sa propriété.

Il est dans la nature d'un droit que celui qui le possède puisse, selon son bon plaisir, en faire usage ou le négliger. La souveraineté, loin d'être un droit, est au contraire un élément de nécessité absolue à la vie d'un peuple; elle n'est pas comme principe une loi que l'on puisse, selon sa volonté, ou supprimer, ou laisser subsister. Le souverain qui n'exerce pas, ou ne sait pas exercer la souveraineté, finira toujours par la perdre. Jamais il n'est arrivé qu'une fraction quelconque du genre humain ait pu s'élever à l'existence d'un peuple sans qu'elle ait été soumise à la loi de souveraineté. L'existence de tout peuple sera donc compromise, dès que l'exercice de la souveraineté cessera, soit par négligence, par incapacité, ou par l'effet des obstacles qui lui seront opposés.

Si le pouvoir est la manifestation nécessaire du principe de souveraineté, sans l'application duquel l'état social ne peut pas exister, comment s'établira-t-il?

Des lois ont été données à tout ce qui est nécessaire; la souveraineté aura donc aussi les siennes.

Il y a dans la nature collective de l'homme une

force morale progressive, qui conduit les peuples de l'état d'enfance à l'état de la plus haute civilisation.

Le premier principe que l'on voit agir à l'époque primitive des peuples est celui de la liberté individuelle.

Quand, à cette époque, s'établit la souveraineté, cela ne peut être que par une force individuelle, libre, plus puissante que toutes les autres. Cette souveraineté, pour durer, a besoin de soumettre toutes les volontés individuelles à sa loi.

La volonté la plus forte doit, par l'exercice du pouvoir, devenir en même temps la plus intelligente. Elle conduirait les hommes à l'abrutissement, si, après avoir brisé la force d'action et de résistance de la liberté individuelle, elle n'appelait pas leur intelligence à la vie.

Il se fait alors, en vertu du principe progressif qui est dans la nature de l'homme, un travail par lequel le développement des intelligences individuelles transforme les volontés individuelles soumises au pouvoir de la volonté la plus forte en une volonté générale.

C'est ici qu'il faut admirer la coordination des lois morales. Il arrive que plus l'intelligence du pouvoir est active, plus se développera promptement cette volonté générale qui mettra des bornes à la puissance souveraine elle-même. Car il est évident que la souveraineté qui n'aurait su rien ajouter au principe individuel qui lui a donné naissance, et qui n'aurait que la formule de son bon plaisir pour exprimer son pouvoir, serait trop faible

en face d'une volonté devenue générale. Il faut, pour rester forte, qu'elle se dépouille de tout ce qu'il y a eu d'individuel et de libre dans son origine.

Il en sera de même pour l'intelligence. L'intelligence individuelle du prince ne pourrait pas seule exercer la souveraineté sur toutes les intelligences individuelles arrivées au même degré de développement que la sienne.

Pour que la puissance d'action de la souveraineté puisse encore dominer cette nouvelle situation, il faut que son principe s'élève à la condition d'une loi morale. C'est alors, qu'intelligente et juste, elle parvient à développer le sentiment inné de l'obéissance par la conviction de sa nécessité.

Nous sommes les témoins du travail de cette transformation ; mais elle n'est pas comprise encore. L'opinion qui regarde le pouvoir comme une convention humaine, comme un contrat social, veut remplacer le fait de la souveraineté du prince par la théorie de la souveraineté du peuple. On prend la modification de la souveraineté par l'action de la volonté générale pour un acte de souveraineté supérieure à celle du prince. Le principe, et par conséquent le droit de cette nouvelle puissance, doit, d'après cette doctrine, résider dans le peuple. Les partisans de cette théorie disent qu'à la vérité le peuple ne peut pas exercer la souveraineté qui lui appartient, mais qu'il a le droit d'en déléguer le pouvoir, sans cependant conserver celui de le reprendre à sa volonté.

Ainsi l'exercice de la souveraineté du peuple

consiste dans deux seuls actes ; le peuple enlève la puissance à celui qui la possède pour la laisser prendre ou pour la donner. On en fait donc une espèce de roi fainéant frappé d'incapacité qui, ne sachant pas régner, a besoin de laisser quelqu'un régner à sa place.

Mais pourquoi décorer du titre de souveraineté un acte passager qui se manifeste toujours comme un orage ? Un acte qui n'a pas de durée peut-il être un principe sur lequel il soit possible de baser la société, dont le premier besoin est celui de la durée ?

La seule manifestation possible, selon vous, du principe de la souveraineté du peuple, n'est donc autre chose qu'un acte de violence contre lequel il n'y a point d'appel, quand on n'a pas eu la force de lui résister.

Dites, si vous voulez, que le peuple est souverain parce qu'il n'y a pas de puissance assez forte pour le forcer à l'obéissance quand il ne veut pas obéir. Ce sera une manière fautive d'exprimer une pensée qui est vraie. Mais ne dites pas que le peuple est souverain parce que c'est en lui seul que réside le principe de la souveraineté. Celui-là peut-il être souverain qui ne peut pas exercer la souveraineté telle que les intérêts du peuple exigeraient qu'elle le fût, ou qui ne peut l'exercer un instant que pour la déléguer ? Le peuple est souverain pour détruire tout ce qui est au-dessus de lui, comme l'Océan soulevé par les tempêtes engloutit les vaisseaux qui le sillonnent.

Dites qu'un peuple ne peut appartenir à per-

sonne, qu'il ne peut devenir la propriété de personne, que le sol qu'il habite est à lui comme sont à lui les traits de son visage, sa langue et son caractère; vous aurez encore dit des choses vraies, mais qui, pour être vraies, ne l'affranchissent pas de la nécessité d'être gouverné. Or il ne peut l'être qu'en vertu d'un principe placé hors de lui.

Il est sans doute libre à un peuple de ne pas se laisser gouverner. Si vous entendez comme cela le principe de sa souveraineté, vous avez encore raison; il a, comme tout individu, la faculté de se condamner à mourir par le désordre de sa conduite, ou de s'enlever la vie d'une manière violente. Le peuple qui ne voudrait pas se laisser gouverner se condamnerait à la destruction, car il a besoin de l'être pour exister.

C'est par suite de cette nécessité que l'obéissance a été mise dans l'homme. Comme toute chose nécessaire, elle ne peut avoir son principe qu'en elle-même; c'est-à-dire qu'elle doit être volontaire; elle est indépendante du principe de souveraineté, mais elle lui est correspondante; la loi morale qui résulte de ce rapport est que le pouvoir doit être juste afin que l'obéissance puisse rester volontaire.

C'est toujours accompagné de ses acclamations que le peuple voit l'homme le plus fort ou le plus habile s'emparer du pouvoir; le peuple s'engage alors à l'obéissance et ne demande en retour que l'ordre et la justice.

La loi de la création, qui ne laisse aucune force de la nature sans barrière, parce que celle dont

l'action n'aurait pas de limites deviendrait destructive, doit trouver aussi son application aux éléments constitutifs de l'état social. Le pouvoir est naturellement borné par l'intérêt qu'il a de rendre l'obéissance volontaire ; s'il ne sait pas reconnaître son intérêt, il se trouvera borné et quelquefois détruit par la résistance que lui opposerait une obéissance que ses fautes auraient cessé de rendre volontaire.

Les époques où se fonde une nouvelle dynastie sont toujours des temps de violence et d'agitation ; car ce n'est que par la lutte des intérêts opposés, ou des ambitions rivales, que le plus fort, ou le plus habile, finit par obtenir l'obéissance ; et ce n'est que du moment où cette obéissance devient unanime et volontaire que sa puissance est affermie. C'est alors que commence d'une manière profitable au peuple l'action du principe de souveraineté.

Il est dans l'intérêt des hommes, toujours placés dans la nécessité d'être gouvernés, que l'agitation produite par la fondation d'une nouvelle dynastie ne se reproduise pas souvent. Cette nécessité réclamée par un sentiment universel a fait naître le principe de la succession au pouvoir. Ce principe est de convention humaine ; car il pourrait ne pas exister. Ce n'est que la conviction de son utilité qui l'a fait adopter. Il a pris le nom de *légitimité*. C'est donc au profit et pour l'avantage des peuples et non pour celui des princes qu'il a été établi. Il gagne en puissance à mesure que sa personnification dans une même famille devient ancienne ; car

les hommes aiment en toute chose la consécration du temps. La prière est plus intime dans un temple que les siècles ont noirci que sous les voûtes claires et resplendissantes d'une construction moderne. Les nombreuses générations qui toutes sont venues prier à la même place, y prononcer les mêmes paroles, y prendre les mêmes engagements, y verser, pour ainsi dire, les mêmes larmes, y avoir le même repentir et s'y réjouir des mêmes espérances, viennent ajouter l'autorité de l'exemple à celle du précepte.

C'est ainsi que le temps transforme l'acte de raison qui a fondé la légitimité dans un sentiment d'attachement, de reconnaissance et de respect. Il est dans les intérêts comme de la dignité des hommes d'entourer d'hommages et d'obéissance les princes qui succèdent au devoir comme au pénible honneur de les gouverner. Le peuple s'honore lui-même en honorant celui qui le gouverne; il s'honore davantage encore et garantit mieux son repos en ne rendant pas le trône facile à toutes les ambitions; c'est donc dans les intérêts de sa dignité et de son bonheur que le principe de la légitimité, c'est-à-dire que l'ordre de la succession au pouvoir a été fondé. L'usurpation de Louis-Philippe restera toujours comme un exemple utile à méditer. L'Europe l'avait reconnu, tous les souverains l'avaient accepté; il avait eu l'art de présenter son règne comme un gage de paix; tous les peuples le saluaient de leurs acclamations, les peuples libres comme ceux qui ne l'étaient pas; et cependant il ne pouvait jouir de sa position que comme d'une

chose illégalement acquise ; son existence était sans cesse menacée ; au milieu d'une nation qui se dit libre, il était le seul homme de son royaume qui ne le fût pas ; il ne pouvait sortir de chez lui qu'entouré d'une garde nombreuse ; et cette garde n'a jamais suffi pour le préserver contre les tentatives d'assassinat. L'esprit du siècle ne lui permettait pas de mettre son usurpation sous la sauvegarde de l'Église, comme l'avait fait Napoléon, en obtenant du pape que Sa Sainteté vînt le couronner à Paris, ou, comme l'avait fait le premier usurpateur du trône en France. En plein exercice de l'autorité royale qui, déjà depuis plusieurs règnes, était dans les mains des maires du palais, Pépin le Bref avait fait consulter le pape sur cette position. Le chef de l'Église répondit que, pour ne point renverser le principe de l'ordre, il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir. Il fut donc sacré par saint Boniface, archevêque de Mayence, par délégation du pape, comme le témoignent les paroles d'Éginhard, secrétaire intime de Charlemagne, qui dit, en retraçant cet événement, dans la chronique que nous avons de lui : *Pipinus per auctoritatem romani pontificis ex præfecto palatii rex constitutus*. « Pépin, par autorité du pontife romain, de maire du palais constitué roi. »

L'idée que Pépin ne pouvait être devenu roi que par la grâce de Dieu, grâce dont le pape se faisait collateur, pouvait alors seule lui faire franchir la distance qui le séparait du trône ; cette idée était aussi la seule qui fût assez puissante pour lui en assurer la possession. Cette formule, par la grâce de

Dieu, en légitimant l'usurpation, fut prise depuis lors et consacrée comme symbole de la légitimité. Loin de rester comme elle l'était dans le premier moment un calcul politique, elle devint une pensée d'humilité chrétienne; car aucun prince, dans l'ordre naturel de succession au trône, n'aurait jamais pu dire, sans porter lui-même atteinte à son droit de succession : « Je monte sur le trône comme l'élu de Dieu, qui me fait la grâce de m'y élever, parce que j'en suis le plus digne, car je suis à la fois le plus habile, le plus sage, le plus fort, le plus vertueux. » Le droit de succession s'établit d'une manière plus simple; le droit du prince devint légitime au même titre que le sont tous les autres droits de succession dans l'ordre social. Les tribunaux, assez puissants pour garantir tous les droits inférieurs, ne le sont cependant pas assez pour garantir également la position la plus élevée; elle fut donc mise sous la protection d'un principe religieux. Ce n'est donc pas le droit spécial qui est divin, mais c'est la protection du droit qui est divine, et qui ne cessera pas de l'être, tant que ne cessera pas l'accomplissement des devoirs qu'impose cette protection.

Cette formule alors établie, et qui fut adoptée par tous les princes, renferme dans ce peu de mots : Nous, par la grâce de Dieu, etc..., deux idées différentes, dont l'une est la pensée d'humilité chrétienne que je viens d'exposer, et l'autre est l'expression d'un principe politique. Quand le prince dit : Nous, cela veut dire moi et les hommes appelés à délibérer avec moi. C'est de même que

le président d'un tribunal, en prononçant un jugement, parle collectivement au nom des juges qui siègent avec lui.

Puisque le cours de cette discussion m'a conduit à parler du titre de la royauté, je crois l'occasion opportune d'ajouter quelques observations sur le titre de roi des Français substitué par la révolution de 1830 à celui de roi de France.

Il n'y a pas un Français qui ne sache parfaitement bien qu'un souverain, quel que puisse être son titre, ne pourrait jamais disposer de la France comme d'un patrimoine qui serait à lui. Tout le monde sait aujourd'hui que la France appartient aux Français, comme l'Angleterre aux Anglais, comme l'Allemagne aux Allemands, comme la Russie aux Russes. Je ne comprends pas comment la crainte de perdre son territoire ou son existence de nation par suite du titre qu'aurait son prince pourrait entrer dans l'esprit d'un peuple. Pourquoi donc a-t-on attaché du prix à substituer le titre de roi des Français à celui de roi de France? Pourquoi ce changement? Quel peut être son objet?

Chez les peuples de la Germanie, entièrement libres, parce qu'ils étaient sauvages, la nécessité de la guerre fit naître celle du commandement; il fallait un chef qui ne l'était que pour la guerre, et qui ne l'était qu'à des conditions; l'obéissance était à la fois volontaire et conditionnelle; cette position qui durait, parce que durait aussi la nécessité de se défendre, devint l'origine, chez les Germains, du principe de la souveraineté qui finit par se revêtir du titre de roi; mais aucun des rois de la

Germanie n'était roi du territoire; ils ne l'étaient tous que des hommes qui les avaient élus ou qui avaient pris l'habitude d'obéir à leur famille. Il devait en être ainsi pour des peuples dont la demeure n'était pas encore fixée.

Quand la migration des peuples asiatiques vint mettre en mouvement et précipiter les unes sur les autres toutes les races slaves et germanes, les rois arrivaient partout à la tête de leurs peuples, et s'appelaient rois des Huns, rois des Marcomans, rois des Bulgares, rois des Avars, des Vandales, rois des Goths, des Visigoths, des Bourguignons, des Saxons, rois des Angles, rois des Francs, etc., etc.

Quand ces tempêtes humaines vinrent à se calmer, plusieurs de ces peuples donnèrent leur nom au pays dans lequel ils avaient pris la résolution de se fixer, c'était pour mieux établir le droit de conquête; elle prouvait en même temps la volonté de renoncer à la vie nomade. C'est de cette manière que la Pannonie devint la Hongrie, que la Bretagne devint l'Angleterre; c'est ainsi qu'un grand nombre de petits peuples de race germane se réunirent sous le nom collectif d'*Allemands*, et qu'un royaume d'Allemagne prit naissance. C'est enfin de la même manière que les Francs donnèrent leur nom à la partie de la Gaule qu'ils avaient conquise, et que leurs rois finirent par prendre le titre de rois de France. Il y avait dans cette marche progressive de l'établissement des peuples barbares un principe de stabilité; le peuple, le pays, le roi formaient une unité ternaire; le nouveau nom du pays, le nouveau titre du roi indiquaient que le

peuple et son chef avaient rendu leur sort inséparable du sol de leur nouvelle patrie.

Que veut dire, après tant de siècles, ce retour à une dénomination qui avait marqué une époque encore sauvage ? Dans quel but une certaine école historique a-t-elle voulu replacer au *xix^e* siècle les Gaulois en face des Francs ? Le principe d'une pareille division qui va rechercher à quatorze siècles de distance la différence de deux éléments qui n'ont pas cessé pendant un aussi long espace de temps de se mêler et de se confondre, doit nécessairement conduire à l'absurde.

Ainsi, comme il était cependant impossible de se dépouiller d'un nom déjà si ancien, il est arrivé, par une singulière contradiction d'esprit, qu'on a rendu au souverain le titre tel qu'il existait au moment d'une conquête contre laquelle on voulait protester. Le roi de France prit donc le titre de roi des Français, tel que le portaient Pharamond, Clovis, tous les rois mérovingiens et les premiers rois de la race carlovingienne.

On n'a repris de la Gaule que le coq.

Cette nouvelle bannière doit-elle être le symbole de la vigilance, dont aurait besoin un peuple qui ne voudrait faire usage de sa liberté que pour se remettre en mouvement ? Si ce titre de roi des Français ne doit pas avoir cette valeur, que veut-il donc dire ? Les hommes de la révolution de 1830 n'auraient-ils été que les plagiaires de celle de 1789 ? Il y eut, à cette première époque, une révolution sociale. Le principe de l'égalité fut proclamé, toutes les classifications furent abolies ; tous les habi-

tants de la France devinrent des Français au même titre et de même aloi. On crut peut-être donner une plus forte sanction à ce principe d'égalité en exprimant, par le nouveau titre, que le roi était d'une manière égale le roi de tous les Français. Pour certains esprits, des souvenirs de féodalité pouvaient aussi se rattacher au titre de roi de France; on voulait les effacer. On comprend cette intention, quoique l'histoire ne la motive pas.

Charles le Chauve prit le premier le titre de roi de France; ce fut précisément sous son règne que les plus fortes atteintes furent portées à l'autorité royale; les grands vassaux usurpèrent une partie des attributions souveraines, de sorte qu'il serait logique d'admettre que le roi, en changeant son titre, faisait comme un appel à la France des usurpations de la féodalité. Le système féodal avait été une suite nécessaire de la conquête; les compagnons d'armes des rois barbares voulurent entrer en partage de tous ses bénéfices, et céder aussi peu que possible de leur ancienne et sauvage indépendance; ce système était un développement tellement naturel de la manière dont se liaient entre eux les éléments d'un monde qui finissait avec ceux de celui qui commençait, qu'il s'établit simultanément dans tous les nouveaux États, et qu'il n'y eut entre eux d'autres différences que celles des coutumes particulières de chacun des nouveaux peuples.

Hugues Capet, le fondateur d'une race qui devait devenir illustre et durer longtemps, n'était pour ainsi dire que le premier entre ses pairs. Les rois ses successeurs ont tous travaillé à briser l'indé-

pendance féodale et à former la monarchie, telle qu'on la vit plus tard. Tout fut employé à cet effet, les lois de la féodalité elle-même, comme souvent aussi la violation de ses lois. Les grands vassaux disparurent tous devant le principe de l'hérédité du trône, plus fortement établi, et devant une volonté permanente et toujours agissante, héréditaire comme l'était le trône.

Cette portion des Français qui voulaient se refaire Gaulois n'a pas eu, sous ce rapport, à se plaindre de la race capétienne (et bourbonienne); car, si des vestiges de féodalité existaient encore en France en 1789, ce n'était certes pas le trône qu'il fallait en accuser. Rien, dans la politique des princes qui l'avaient occupé, ne pouvait rappeler l'origine féodale qu'on paraissait vouloir attribuer au titre de roi de France. Les rois, depuis longtemps, avaient cessé de régner sur un patrimoine de famille; la France, devenue la patrie de tous les Français, n'était pas la propriété du prince. Le trône, devenu plus fort, plus indépendant et d'une hauteur à peu près égale pour tout le monde, n'avait rien conservé de son ancienne origine.

N'y aurait-il pas bien plutôt dans le nouveau titre un principe d'inféodation individuelle? Car, si ce titre doit avoir une valeur, il doit nécessairement signifier que chaque Français est individuellement placé envers le roi dans de certaines conditions d'obéissance et de devoir, qu'il existe un rapport direct et déterminé entre chaque Français et le roi; qu'aucune autre autorité ne peut s'interposer pour déranger ou troubler ce roi, et que le

roi doit toujours avoir le droit d'appeler individuellement chaque Français à remplir ses obligations envers sa personne. Si ce titre n'a pas cette valeur, que veut-il donc dire ?

Si, au contraire, cet autre titre de roi constitutionnel apportait une barrière à tous les rapports directs et immédiats du trône, que doit signifier la différence que l'on a voulu faire entre la dénomination de roi de France et de roi des Français ? Ne faudrait-il pas plutôt, en vertu du principe constitutionnel, arriver à la conclusion que, si le titre de roi des Français eût existé au moment de la révolution, c'est ce titre qu'il aurait fallu changer en celui de roi de France, afin de faire disparaître jusqu'au souvenir des rapports directs qui auraient existé entre le roi et ses anciens sujets ; rapports que l'esprit constitutionnel ne peut aucunement tolérer ? Puisqu'on a fait l'opposé, il faut qu'un autre calcul ait eu lieu.

L'esprit dans lequel a été faite la révolution de 1830 a été celui d'augmenter la portion de souveraineté dévolue aux deux chambres, afin d'affaiblir ou de limiter davantage l'autorité royale. Faire disparaître du titre du roi l'idée trop unitaire de la France était une pensée républicaine ; car placer, comme on l'a fait par le nouveau titre, le roi seul en face de tous les Français, n'était-ce pas changer la nature du mandat des députés, réunis en parlement ? De même que le prince était roi des Français, les députés représentèrent des Français.

Les observations faites sur la nature du principe de la souveraineté seraient incomplètes, si ce prin-

cipe n'était pas aussi examiné sous le point de vue de ce nouveau rapport.

La nature de la souveraineté est d'être indivisible. Quand les imperfections d'une civilisation qui commence, ou quand les complications de celle qui a déjà vieilli, amènent la nécessité de conférer l'exercice du pouvoir à une agrégation d'hommes, qu'elle soit *sénat*, *diète*, *parlement*, *convention* ou *directoire*, c'est toujours au nom de cette agrégation, comme pouvoir unitaire et moral, que la souveraineté est exercée. Ainsi on disait, *Senatus populusque romanus*. Ainsi l'on a dit en France l'*Assemblée nationale*, la *Convention*, le *Directoire*. Dans aucune loi romaine, on n'a jamais dit, *les sénateurs*, ni dans les nombreuses lois françaises, *les conventionnels*, *les directeurs*. Il n'était pas question, à Venise, des patriciens qui composaient sa puissante aristocratie; c'est le nom de la république seule qui commandait le respect au nom de San Marco; c'est le conseil des Dix qui imposait l'obéissance.

Quand Bonaparte marchait à l'envahissement du pouvoir, il ne fit pas la faute de présenter à la France le consulat comme une unité; il n'aurait pas voulu créer un corps moral qui eût vécu de la force de son esprit; il parla des trois consuls; il en était le premier en attendant le moment où il serait le seul. Les hommes les plus hostiles au principe de la concentration de la souveraineté dans un seul individu rendent donc cependant tous un hommage involontaire à la nécessité de ce principe, en donnant toujours l'unité pour base à l'expression qui sert de symbole au pouvoir.

On comprendrait encore l'empire que pourrait exercer sur l'esprit des hommes une assemblée délibérante à huis clos, dont les travaux seraient promulgués comme des actes de sa puissance, sans que jamais, ni les noms de ses membres soient prononcés, ni leurs votes publiés. Cette assemblée, apparaissant alors comme une intelligence unitaire, puissante par la sagesse de ses résolutions, soumettrait toutes les volontés à la sienne et pourrait, selon ses œuvres, exciter ou calmer l'enthousiasme. Mais y a-t-il quelqu'un qui oserait dire que les discussions des assemblées modernes soient de nature à entraîner tout un peuple? Des législateurs qui sont divisés par système, quand même ils ne le seraient pas par la différence de leurs principes et de leurs opinions, dont les uns sont faibles d'esprit et les autres trop souvent passionnés, pourraient-ils inspirer à tout le monde un égal degré de confiance et entraîner par admiration, ou par conviction, tous les esprits dans une seule et même direction? Ou bien, dira-t-on que des lois votées en public, presque jouées à la boule, pourraient commander le respect, enchaîner l'obéissance? Les discussions publiques qui ont précédé la promulgation de ces lois ne viendront-elles pas d'avance en affaiblir la puissance?

Croit-on que le nombre des boules puisse garantir l'obéissance à des lois affaiblies d'avance par les arguments employés à en discuter la rédaction, si ce n'est même à en amener le rejet? Et cette urne du scrutin, dont le nom seul devrait donner du calme, n'est-elle pas semblable à la boîte de Pandore du

fond de laquelle sortirent quand on l'ouvrit les vents et les tempêtes? N'en voyons-nous pas sortir aujourd'hui ces tempêtes de la pensée dont les vagues frémissantes, soulevées par toutes les passions humaines, vont porter au loin le trouble dans tous les esprits, la confusion dans toutes les choses, et ne laissent plus d'espérance à personne?

Une assemblée présente une idée trop complexe pour exciter l'enthousiasme, ou pour assurer la fidélité. C'est au nom de la république que les légions romaines faisaient la conquête du monde, c'est de même au nom de la république qu'allaient mourir les Français; ils ne pensaient ni aux conventionnels, ni aux directeurs; quand vint l'empire, c'était pour l'empereur; jamais il ne vint à l'esprit d'aucun de ses soldats de crier: *vive l'empire*, ou *vive l'empereur des Français*; il était pour eux l'empereur tout court, comme il avait été Bonaparte tout court avant d'être Napoléon. Il était à lui seul pour ses soldats la personnification de la France. C'est un nom et un nom tout seul qui a toujours le plus fortement remué les hommes.

Demandez à un soldat français s'il veut aller mourir pour les Français du département des Landes, ou pour ceux d'Indre-et-Loire, de Lot-et-Garonne, ou pour ceux des Hautes ou Basses-Alpes, des Pyrénées ou des Vosges; nommez-lui toutes les eaux qui coulent, toutes les montagnes qui s'élèvent en France, il vous répondra qu'il ne veut mourir pour aucun de ses compatriotes, qu'il ne les connaît pas; mais qu'il est prêt à mourir pour la France; que son cœur et sa vie appartiennent

ment à sa patrie. Mais la patrie où est-elle? est-ce le sol, qui n'est, comme le disait Montlosier, que de la poussière quand il fait beau, et de la boue quand il pleut? Non, sans doute! la patrie est ce lien moral qui unit les hommes d'un même pays dans un même sentiment, dans une commune affection. Mais un sentiment quelconque, pour ne pas rester une abstraction ou stérile ou anarchique, a besoin d'une personnification.

Voyez l'histoire la plus moderne de l'Espagne. Est-ce l'amour de la patrie qui a manqué aux Espagnols? ce sentiment ne va-t-il pas chez eux jusqu'à l'aveuglement? Mais cette patrie qui leur est si chère manquait d'une personnification qui aurait eu cette force d'unité correspondante à la sienne. Où était-elle cette patrie? Était-elle au camp de don Carlos ou à Madrid, dans un berceau, ou bien dans la salle des cortès? Et dans cette salle, qui pouvait la représenter? Étaient-ce les députés, presque tous encore inconnus? Les Espagnols, ne sachant plus où la retrouver, la cherchaient partout à coups de fusil; les uns la demandaient à l'Angleterre, les autres à la France, et ils ne la retrouvèrent que quand ils se furent mis d'accord pour obéir tous à la personnification qui devait la représenter.

L'amour de la patrie a-t-il manqué aux Polonais? ils chantaient tous avec enthousiasme: *Non, la Pologne ne périra jamais!* et la Pologne a péri. Suffirait-il de ne pas vouloir mourir pour vivre? Pourquoi donc a-t-elle péri? Pourquoi, ni le patriotisme, ni le courage, ni le dévouement le plus entier,

n'ont-ils pu la sauver ? Parce qu'elle manquait de ce principe de personnification qui fait naître un même sentiment dans tous les cœurs et une même raison dans tous les esprits. Le principe de l'élection en donnant une base trop changeante et trop incertaine au trône de la Pologne a fini par le renverser. Où était la patrie pour les Polonais ? Dans des diètes toujours orageuses et tumultueuses ou sur un trône quelquefois vendu, mais toujours disputé. La belle et grande époque de son histoire n'a-t-elle pas été celle de l'hérédité du trône ?

Ce n'est pas assez de mourir pour son pays, il faut avoir, avant de mourir, la possibilité de le servir et de vivre pour lui. Et comment le servir, quand on ne sait pas où sont placés ses véritables intérêts ?

Si le principe de l'élection n'a pas su conserver un seul trône, croit-on qu'il puisse donner plus de calme, plus de force et plus de durée à ces assemblées électives dans le sein desquelles on veut aujourd'hui placer la puissance ? Le principe change-t-il de nature en s'appliquant à plusieurs au lieu de s'appliquer à un seul ? Tout ce qu'il y a de mobile, de variable, de passionné dans un système électif, peut-il assurer cette obéissance volontaire et cependant passive, cette constante fidélité qui sont nécessaires à l'existence comme à la défense d'un grand État ? A qui le Français doit-il obéir ? à quoi doit-il être fidèle ? Est-ce à la chambre des pairs ? est-ce à celle des députés ou à son président ? est-ce à la constitution ? Mais à laquelle ? Par crainte d'une autorité trop forte et trop indé-

pendante, on a voulu diviser le pouvoir, on a fait tomber la souveraineté en fractions; mais l'obéissance, la fidélité peuvent-elles être ainsi divisées? Pourraient-elles exister par fractions? Elles doivent être entières ou elles n'existent pas. On ne conçoit pas une demi-fidélité, un quart d'obéissance. Mais peut-on les trouver entières en face d'un pouvoir partagé?

Il me paraît que l'histoire contemporaine prouve déjà, dans plus d'un endroit, cette difficulté logique.

Quant à la France, le titre de roi des Français ne vient-il pas la rendre plus grande encore? Quand je l'entends prononcer, il me semble entendre aussi le bruit des épées qui retentissent sur les boucliers; je crois revoir une foule barbare armée et sauvage qui proclame un chef pour être conduite à conquérir et butiner toutes les richesses d'une vieille civilisation.

Quand Bonaparte se fit proclamer empereur des Français, ce fut également au bruit des épées de la garde consulaire. Il fit des Français une grande armée qui supportait son trône et ravageait l'Europe. Quand son épée fut brisée, quand son armée fut détruite, son trône s'écroula; il n'avait d'autre base que sa puissance. La France resta muette. La civilisation a fait naître trop de différence entre les individus d'un même peuple pour qu'une expression collective puisse être moralement vraie.

On dit avec raison, et l'on ne peut pas dire autrement, les *Kirghiz*, les *Tartares*, les *Arabes*, les *Mongols*, parce que tous sont également pasteurs et guerriers dans l'occasion. On dit avec raison : les

jésuites, les *dominicains*, parce que tous portent le même habit, vivent de la même manière, et que tous apprennent, enseignent et disent les mêmes choses. Malgré le frontispice de la constitution qui place le mot d'*égalité* entre ceux de *liberté* et de *fraternité*, y a-t-il égalité entre un Français qui garde un troupeau de moutons et celui qui est le président de l'Académie des sciences ? entre celui qui joue tous les soirs des héros sur les planches et celui qui est un héros pendant toute sa vie ? entre celui qui fait des lois et celui qui possède à peine assez d'intelligence pour les comprendre et pour s'y soumettre ? Pour que l'expression qui doit renfermer le sens collectif d'individualités si différentes puisse être vraie, il faut donc qu'elle ne présente pas l'idée de ce qui est individuel. La simple et naturelle expression de France a cette valeur ; la France produit le pâtre et le savant, l'historien et le héros, comme elle produit des oranges et des pommes sauvages, les étoffes les plus riches, comme les bouteilles communes dans lesquelles on exporte ses vins les plus généreux.

Depuis que la souveraineté n'est plus l'exercice d'une puissance brutale et matérielle, qui soumettait, au moyen âge, toutes les volontés par la force ; depuis qu'elle s'est élevée à la hauteur de son principe, à celle d'un principe moral, il y a dans la position qu'elle a prise un caractère d'abstraction, devant la grandeur duquel disparaissent les individualités et qui doit entourer celui qui le représente d'un bien plus grand respect et d'une obéissance plus égale que la force seule ne pouvait le faire ;

mais ce caractère d'abstraction, qui est nécessairement celui de la concentration, s'oppose au partage de la souveraineté.

Le pouvoir, en Angleterre, paraît être partagé, parce que sa nature est encore toute féodale; l'obéissance n'y est pas d'une mesure égale pour tout le monde. Mais là où tout vestige de féodalité a été détruit, là où le principe de la souveraineté domine à un égal degré toutes les positions, son partage est impossible. Les barrières sont nécessaires; mais les barrières ne sont pas un partage.

Le mot de *France* exprime la concentration de toutes les individualités dans une même idée, qui est celle de la patrie, comme le roi exprime en même temps l'idée de la concentration de la souveraineté et la personnification du pays. La réunion de ces deux mots compose donc le seul titre qui puisse également convenir à la France et au roi.

Un des mots qui de nos jours a déjà soulevé et soulève encore le plus d'orages est celui de *liberté*.

Il faut une longue préparation des esprits pour donner autant de puissance à une idée que représente un seul mot. Il y a des paroles qui, sans jamais avoir été effacées du vocabulaire des nations, restent quelquefois des siècles entiers sans produire aucun effet. Elles n'allument aucune passion, lorsqu'elles ne correspondent à aucune disposition préexistante, soit du cœur, soit de l'intelligence. Ainsi l'on voit des générations entières, qui se sont dévouées avec fanatisme à la défense de leur foi, être suivies par d'autres qu'un sentiment de tolé-

rance conduit à l'indifférence. On ne comprend pas, dans des monarchies qui ont duré des siècles, l'enthousiasme du républicanisme.

Il y a, dans ces mouvements historiques en sens contraire, la preuve la plus évidente qu'aucune idée n'a pour l'homme une valeur absolue et que l'influence qu'elle exerce, ou que l'absence totale de cette influence, dépendent relativement de toutes les conditions morales particulières à chaque époque.

Il faut donc, pour comprendre le mouvement progressif ou rétrograde d'un peuple, faire deux opérations : analyser d'abord la valeur positive d'une idée, puis étudier sa valeur relative.

Pour soumettre le mot de *liberté* à cet examen, il faut d'abord se demander, quelle place doit occuper le principe de liberté? Peut-il être un élément primitif, un élément générateur d'organisation sociale?

Ce principe a été placé dans l'homme; la liberté est la loi morale de l'individu; son action doit donc rester individuelle; chaque homme en fait usage selon sa volonté, selon la mesure de son intelligence, mais toujours à ses risques et périls; la liberté est un bien qui appartient à tous les hommes également; mais son usage ne peut jamais être réglé par une loi générale; on ne fait ordinairement que lui opposer des barrières dans l'intérêt de tous. L'expression la plus large, pour marquer sa position, est de dire que tout ce que la loi ne défend pas est permis.

La liberté comme principe politique n'est pas

une chose nécessaire, car son essence est d'être ou de ne pas être. Elle ne peut se manifester qu'en vertu de son principe qui est individuel ; elle doit donc être toujours individuelle. C'est une position d'exception ; c'est l'affranchissement d'une loi générale qui lui est supérieur et qui existe avant elle.

La liberté ne peut pas être conquise ; car, devenant alors la plus forte, elle serait elle-même le pouvoir, elle deviendrait nécessairement « souveraineté ; » elle en prendrait le caractère. Aussi M. Guizot a-t-il dit que la liberté est la participation au pouvoir : mais alors il faut dire la liberté politique ; c'est une idée restreinte qui veut dire autre chose.

L'histoire de tous les temps, mais particulièrement l'histoire du jour, n'est-elle pas la preuve de ce fait logique ?

Plus un état social est fortement organisé, plus aussi la liberté individuelle, telle qu'il importe au plus grand nombre des hommes de l'obtenir, doit être soumise à des restrictions. Ces restrictions ne peuvent pas être conçues dans une forme générale, ni dans une mesure égale ; ce qui répugnerait au principe d'individualité de la liberté ; elle change donc de nature selon les positions individuelles ; ce qui fait que la vieille expression *les libertés* est plus conforme à la vérité que l'expression *la liberté*, qui veut en faire une loi générale, d'une mesure égale pour tout le monde. La liberté politique est une fonction qui, si elle veut être fidèle à l'origine de son mandat, doit veiller à ce que la liberté individuelle soit garantie contre les attein-

tes que d'autres pouvoirs voudraient lui porter.

Ce qu'il s'agit de montrer, c'est qu'il y a erreur quand on veut faire de la liberté individuelle un principe de gouvernement, tandis qu'elle ne peut être qu'une conséquence.

La liberté, dans le sens absolu de principe que l'on veut lui donner, loin de pouvoir servir de base à une organisation sociale quelconque, tendrait au contraire à la dissoudre ou à l'empêcher de se former. Elle est d'une nature opposée à la civilisation qui tend, chaque jour qu'elle se développe davantage, à borner tous les droits; tandis que la nature de la liberté consiste précisément à mettre les siens au-dessus de tous les autres, en les affranchissant de tous les obstacles qu'on voudrait leur opposer. Cette position que veut prendre la liberté donne la raison de l'agitation qui l'accompagne; elle ne veut jamais se soumettre à rien, parce que, dès qu'elle se soumet, elle n'est plus la liberté; elle n'est faite ni pour commander, ni pour obéir. Tel serait son mode d'existence, si on la prenait dans un sens absolu. Mais comme rien au milieu des hommes ne peut exister d'une manière absolue, ce n'est pas ainsi que peut exister la liberté. Elle ne pourrait exister comme principe absolu que s'il n'y avait dans le monde ni pouvoir, ni obéissance; mais alors il n'y aurait pas d'état social; mais alors il n'y aurait que l'homme primitif, l'homme isolé, sans devoirs comme sans droits; il n'y aurait que l'homme; mais la société humaine n'existerait pas. La liberté, ne pouvant exister que d'une manière qui rendrait l'état social impossible,

ne peut donc pas en être un des principes généra-teurs. Sa position, toujours intermédiaire entre le pouvoir et l'obéissance, renferme cependant en soi le germe du développement de l'état social par le mouvement naturel d'action et de réaction que son existence établit entre ces deux principes. Elle est placée là, sentinelle jalouse et vigilante, pour toujours dire au pouvoir qu'il ne doit pas être injuste, et pour dire, de l'autre côté, à l'obéissance, qu'elle ne doit pas obéir à l'injustice. Le jeu de ces trois éléments entre eux constitue la vie de tous les États, quelque forme qu'ils puissent avoir.

Supprimez dans un État ou le pouvoir ou l'obéissance, il cessera à l'instant même d'exister. Ne lui donnez pas la liberté, c'est-à-dire cet élément intermédiaire entre les deux autres, il pourra continuer d'être; elle n'est donc pas une chose nécessaire; elle n'est qu'un développement plus grand de l'ordre social.

Ainsi le peuple qui veut établir la liberté individuelle comme le premier principe de son existence, veut faire une chose impossible; il intervertit un ordre naturel, en plaçant une conséquence avant les deux principes qui seuls peuvent la produire. Ainsi, loin d'être un élément nécessaire de l'existence d'un État, la liberté individuelle n'est, au contraire, qu'une situation privilégiée. C'est la raison pour laquelle cette liberté n'a acquis son plus haut degré d'exaltation que simultanément avec l'existence de l'esclavage. L'homme a besoin de se comparer pour se sentir libre, car, malgré son état de liberté, les lois et ses besoins lui impo-

sent des obligations de tous les instants. Ainsi quand il n'ose plus se livrer à un sentiment de supériorité dans son propre pays, quand une fausse direction du mouvement social y porte tout au nivellement, c'est alors, en se comparant à d'autres, que l'homme reprend son orgueil, et, quand il n'est plus le privilégié entre les siens, il veut être le privilégié entre les nations.

Les deux grands peuples libres de l'antiquité désignaient tous les autres sous l'appellation commune de barbares, et, au moyen de cette distinction, ils se livraient envers eux à tous les genres d'injustice. Les modernes ont pris chez ces deux peuples le mot de liberté dans le sens absolu qu'on veut lui donner et qui doit en faire un principe. Mais ce n'est pas chez les peuples de l'antiquité que j'irai chercher des preuves contre l'opinion que je combats; nous les comprenons moins bien que les modernes; le mouvement de leur civilisation a été différent de celui de la nôtre; il ne descendait pas jusqu'aux dernières classes de la population. L'esclavage donnait une autre valeur à la liberté. Il rangeait les hommes en deux grandes divisions, de mœurs différentes, d'intérêts opposés; l'une dominante par la possession des biens que donne la force, et par la culture de l'intelligence qui sait les faire valoir; l'autre soumise par suite de sa pauvreté matérielle et de son indigence morale.

C'étaient le pouvoir et l'obéissance dans d'autres proportions que de nos jours. Le mouvement que donne un gouvernement de formes, que l'on appelle libres, n'était pas alors imprimé à la popula-

tion tout entière; les secousses qu'il produisait pouvaient être supportées, parce qu'elles étaient bornées aux classes libres. Quand une civilisation plus vieille et plus avancée eut commencé à pénétrer dans la région des esclaves, des dangers jusqu'alors inconnus commencèrent à se manifester. La république romaine fut mise dans un des plus grands périls qu'elle ait courus par la guerre que l'on appelle *guerre sociale*, celle des esclaves contre les hommes libres; c'est-à-dire la guerre des hommes soumis à l'obéissance par les armes, et maintenus dans cette position par les lois sans être admis aux droits de citoyens. L'idée de l'égalité entre les hommes se montrait déjà comme une prétention; elle devait bientôt devenir un principe. Spartacus ne précéda que d'un siècle la venue de Jésus-Christ; mais l'égalité de l'Évangile n'a pas été prêchée pour ce monde; jamais, au contraire, la logique n'a été autant blessée que par l'accouplement de ces deux mots de *liberté* et d'*égalité*, qui désignent deux choses diamétralement opposées l'une à l'autre, et que depuis si longtemps on prononce cependant toujours réunis.

L'essence de la liberté consiste dans la faculté de pouvoir devenir tout ce qu'elle peut être par l'exercice de sa propre puissance; de faire tout ce qu'elle peut faire par l'usage de sa propre volonté. La liberté est une loi de développement, d'agrandissement, d'ennoblissement; c'est, en un mot, une loi de progression; car aucun individu ne voudrait faire usage de sa liberté pour se rendre plus petit, pour s'amoinrir, pour devenir plus pauvre de

biens, plus dépourvu d'esprit, plus rétréci d'intelligence.

L'égalité est au contraire une loi d'obstacle et de restriction. Son principe est de n'être supérieur à rien, et de ne rien souffrir qui lui soit supérieur. C'est donc une loi de diminution, d'amoindrissement, d'abaissement; car le niveau ne peut être trouvé qu'au point le plus bas.

La liberté est un principe de mouvement progressif, tandis que l'égalité reste nécessairement un principe de mouvement stationnaire, et cependant l'on ne cesse pas de tenir ces deux paroles accouplées. On ne se trompe cependant sur la valeur de la liberté, qu'en exagérant ce qu'on exige d'elle et en confondant sa double nature de liberté individuelle et de liberté collective; mais on se trompe de tout point quand on parle d'égalité.

Quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir sur l'inégalité du sort des hommes et sur le plus ou le moins de possibilité d'y porter remède, tout le monde sera forcé de reconnaître qu'il existe un genre d'inégalité sur laquelle aucune loi ne peut exercer d'influence : c'est celle de l'intelligence. Contre cette inégalité doivent échouer toutes les théories d'égalité. N'est-ce pas l'intelligence qui crée tous les différents degrés de supériorité : celle du savoir, du pouvoir et de la richesse? A moins de condamner le genre humain tout entier à l'abrutissement le plus entier, personne ne peut admettre qu'il puisse être possible d'empêcher l'intelligence de produire les inégalités dont elle renferme tous les germes.

C'est par suite de l'impossibilité absolue d'établir un système quelconque d'égalité que, pour satisfaire aux cris de ceux qui la demanderont toujours, on a fini par inventer la formule de l'égalité devant la loi. Mais cette formule, que l'on a adoptée comme une des pierres angulaires des codes modernes, exprime une pensée tellement fausse, que c'est précisément dans ce qui constitue la nature de la loi que se trouve la preuve de sa fausseté. N'est-ce pas, en effet, l'inégalité insurmontable, ineffaçable des hommes qui a fait naître la nécessité des lois? Si tous les hommes étaient également méchants, l'état social serait impossible; ils vivraient tous en état sauvage, comme les bêtes fauves dans les bois. S'ils étaient également bons, la terre serait un paradis terrestre. C'est parce qu'ils sont tous inégaux d'intelligence, de caractère, de passion et d'inclination, qu'il a fallu des lois. Quel est en effet le but des lois? c'est de protéger le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, qui veut faire de sa richesse un moyen d'oppression, l'homme simple contre la supériorité d'un esprit qui veut le tromper, l'homme intègre et vrai contre tous les artifices du lucre et de la chicane. Dès que deux hommes paraissent devant un tribunal, c'est que l'un des deux est présumé innocent et l'autre coupable. C'est leur inégalité naturelle, innée, que l'éducation n'a pu vaincre, qui produit l'inégalité de leurs actions. Le texte de la loi peut donc d'autant moins considérer les hommes comme étant égaux, qu'elle s'annulerait elle-même, s'ils l'étaient véritablement.

La seule égalité possible est donc celle de la loi.

C'est ainsi que les hommes éclairés l'entendent; mais alors pourquoi laisser subsister une formule qui est fautive, qui fortifie l'erreur et flatte une passion, sans jamais pouvoir la satisfaire? Tous les hommes ont un droit égal à la protection de la loi; mais les lois, loin de proclamer l'égalité, n'ont au contraire pour objet que de protéger les inégalités, c'est-à-dire toujours les faibles contre les forts. Tous les États de l'antiquité ont péri parce que le principe d'une égale justice leur manquait. Dominés par le sentiment d'une nationalité trop exclusive, et la guerre réduisant les vaincus à la condition d'esclaves, la résistance se trouvait excitée jusqu'à la destruction. Il fallait *vaincre* ou *mourir*. Tous ont péri dans cette lutte. Les Romains, au temps de leur toute-puissance, lorsqu'ils avaient tout détruit ou tout soumis, commencèrent à perdre les qualités qui sont nécessaires à l'existence d'un peuple. Leur décadence marcha d'un pas rapide, malgré leur puissance.

Mais, parmi les nations chrétiennes, la qualification de peuple libre a cessé d'être un titre exclusif. Depuis que l'esclavage antique n'existe plus, depuis surtout que le développement progressif des mœurs chrétiennes a fondé parmi les hommes un sentiment de fraternité qui les rapproche, et a rendu le sort des masses à peu près semblable, les degrés seuls de la civilisation marquent les différences, et les peuples soumis à des formes plus avancées ne hasardent donc plus envers les autres l'expression de barbares; leur sentiment de supé-

riorité se dirige contre les gouvernements qu'ils appellent despotiques, et contre lesquels ils veulent soulever toutes les passions.

Deux faux principes troublent l'Europe :

Le premier est de séparer les peuples de leurs gouvernements, comme d'une autorité qui leur serait hostile.

Le second est de séparer les gouvernements en deux catégories et d'opposer l'une à l'autre dans un esprit d'incompatibilité.

Si ces deux principes découlent théoriquement des doctrines d'une liberté mal comprise, qui veut se faire le premier élément de l'état social, tandis qu'elle ne peut être que le produit de son développement naturel, il est important de savoir comment ils se sont établis historiquement dans l'esprit de notre époque.

L'Angleterre est le premier peuple moderne qui soit entré dans la carrière des innovations. Il y avait dans tous les États catholiques, tels que le moyen âge les avait faits, une barrière à la puissance politique des princes. L'autorité religieuse, indépendante de l'autorité civile, prenait le parti des faibles et défendait leurs droits l'Évangile à la main. Le prince et le sujet avaient tous deux à soumettre leur conscience à un même tribunal. Le principe religieux était non-seulement une barrière à la puissance politique, mais les peuples étaient aussi tranquilisés par l'opinion qu'ils avaient que le prince trouvait cette barrière dans sa propre conscience. Le protestantisme vint donner à l'homme une plus grande indépendance ; il devint

le seul juge de ses propres actions, et son intention l'excusa souvent là où un juge étranger l'aurait condamné. Chaque homme trouva dans le sentiment de l'indépendance de sa conscience la preuve de celle que le prince avait acquise; il a donc commencé à désirer de lui voir imposer un autre frein. C'est ainsi que se fit sentir le besoin de liberté politique. L'habitude prise par le protestantisme d'examiner le principe de l'autorité, et principalement le désir défensif de remplacer par des lois le frein religieux, que le catholicisme imposait aux princes, conduisirent aux révolutions politiques.

Quoique le protestantisme eût livré chaque individu au for de sa propre conscience, il n'en restait cependant pas moins nécessaire que le nouvel établissement religieux fût soumis à des règles et dépendît d'une direction; car malgré toutes les exagérations de l'idée d'émancipation morale, rien parmi les hommes ne peut exister sans le secours d'une autorité; l'ordre veut une règle, la règle veut une loi, et la loi veut un législateur. Ainsi partout les princes furent investis de cette part d'autorité religieuse dont l'établissement du protestantisme avait besoin.

L'Angleterre fut le premier pays qui devint en entier protestant. Les rois d'Angleterre, exerçant à la fois une double autorité politique et religieuse, se seraient donc trouvés investis d'une puissance plus arbitraire et plus illimitée. On a vu comment Henri VIII en avait usé et abusé. Ce fut donc en Angleterre plus qu'en aucun autre pays que se fit

sentir le besoin de mettre des bornes à la puissance du prince.

La tribune politique vint donc y remplacer cette chaire de vérité du haut de laquelle des hommes de savoir et de courage instruisaient à la fois les peuples et les rois de leurs devoirs. Les mouvements, dans l'État, prirent un double caractère, politique et religieux; cette double révolution fut consommée plus tard par l'expulsion de la maison régnante. La nouvelle royauté se laissa plus facilement dicter des lois. L'établissement religieux avait conservé du catholicisme une forme hiérarchique, qui lui donnait plus de consistance qu'il n'y en avait dans les autres pays protestants. Le nouveau trône et la nouvelle église, solidaires tous deux d'un même principe, devinrent parties intégrantes d'un système politique dont la principale puissance résidait dans l'aristocratie, qui avait su le fonder.

Cependant toute l'aristocratie ne professait pas les mêmes opinions sur la nature de l'autorité souveraine. Elle se divisa donc en deux factions qui n'ont pas cessé depuis de se disputer le pouvoir. Cet état de lutte civile perpétuelle fut rendu légal par une fiction honorée sous le nom d'*opposition*; cette fiction n'était possible, qu'en renfermant la lutte dans le cercle de la puissante et peu nombreuse aristocratie. Il y eut donc des conditions admises pour ce combat politique, dont le pouvoir était le prix; le champ était clos; les règles du combat ne pouvaient pas être transgressées; c'était un tournoi législatif. Le roi était le juge du camp, et

le peuple, sans jamais être appelé à prendre part au combat, applaudissait au vainqueur. Malgré la divergence des principes qui garantissait toujours l'appui secret du trône au parti dont les doctrines lui étaient le plus favorables, on combattait cependant à armes égales : c'étaient celles de l'aristocratie. La supériorité de l'intelligence décidait seule de la victoire, qui donnait au pays la garantie d'être gouverné par les plus habiles.

Mais, de nos jours, un parti fatigué de se voir trop longtemps exclu du pouvoir a violé les lois du combat; les armes d'opposition ont été changées; on a défendu d'autres principes; les barrières du champ clos ont été renversées; le peuple, qui ne devait être que le témoin de la lutte, a été pris pour auxiliaire; les agresseurs sont enfin arrivés au pouvoir; mais cette ancienne opposition, à l'aide de nouveaux principes, victorieuse de ses vieux adversaires, n'est plus libre dans ses mouvements et dans l'usage qu'elle voudrait faire du pouvoir; poussée par la foule dont elle a invoqué le secours, elle est obligée de marcher à la démolition de l'ancien édifice dont elle faisait partie; elle le fait méthodiquement encore; elle voudrait relever les barrières abattues et maintenir le peuple hors de l'arène; elle lui fait des concessions pour l'arrêter; le pourra-t-elle longtemps? Quand elle voudra résister et reprendre la défense du pouvoir, l'Angleterre sera livrée à toutes les conséquences de ce principe, qui range le peuple d'un côté et le gouvernement de l'autre. Le parti whig, si longtemps l'avocat du peuple, a créé ce principe comme une

arme d'opposition ; il devait rester une fiction ; il a cessé de l'être ; l'Angleterre prouve aujourd'hui combien il est dangereux. Mais la preuve du danger est trop tardive ; les hommes entraînés par l'exemple d'un état factice auquel la haute prospérité de l'Angleterre fut faussement attribuée, ont érigé le mécanisme de la constitution anglaise en axiome politique. On a institué l'opposition au gouvernement comme un droit ; cet état d'agression perpétuelle a été rendu légal ; on est membre de l'opposition comme on est membre du ministère ; c'est même un titre plus honorable ; cela ressemble à un service gratuit au profit de l'opprimé. Cet état de choses a pu exister une fois sous la condition que le peuple ne prêterait que son nom, sans jamais prendre part à la lutte ; mais il ne pouvait exister qu'en Angleterre, où l'aristocratie jouissait de la confiance du peuple, parce qu'elle avait pendant des siècles défendu ses intérêts contre le trône. C'était une opposition basée sur de longs antécédents et dont le rôle était convenu entre les partis, ce qui lui avait fait donner ce nom de *constitutionnelle* ; mais elle a fini son rôle ; en changeant les conditions de la lutte, elle est devenue factieuse, comme elle l'est dans tous les pays qui ont voulu imiter l'Angleterre.

Voyons, en effet, quels ont été pour la France les résultats des formes politiques anglaises. Le mouvement constitutionnel régularisé en Angleterre par des conditions particulières à ce pays, indépendantes de cette forme de gouvernement et antérieures au développement qu'il y avait pris, n'a

plus trouvé en France des éléments semblables : ils y avaient tous été détruits depuis longtemps ; le mouvement n'y est devenu que de l'agitation sans règle, parce qu'il n'y avait pas de barrière capable de le contenir et de le renfermer dans le cercle de la fiction. L'opposition proclamée légale y a toujours été factieuse ; elle s'est toujours placée dans le peuple, qu'elle a pris pour auxiliaire actif et obligé. Comment pouvait-il être possible au pouvoir de résister ? Après toutes les vicissitudes successives des régimes populaires et militaires, le rétablissement des Bourbons avait paru, pendant quelques instants, pouvoir régulariser ce jeu constitutionnel ; mais les principes veulent leurs conséquences ; le peuple, toujours appelé à prendre part à cette lutte, donna au gouvernement les secousses que doit produire le mouvement d'une pareille masse. Il y eut une agitation continuellement croissante jusqu'au renversement du gouvernement en 1830.

Les doctrinaires, rêveurs politiques, qui se croient profonds, parce qu'ils tirent leurs doctrines de l'étude philosophique de l'histoire, et qui troublent les États parce que leurs doctrines sont fausses, voulurent alors donner avec la France une seconde représentation des révolutions anglaises ; ils ont pensé qu'il fallait avoir une royauté dépendante, et que, pour la rendre dépendante, il fallait la rendre complice.

Louis-Philippe s'est prêté avec une habileté peu commune à jouer la parodie de Guillaume. Le premier acte a réussi, mais les autres éléments de l'imitation française ne sont pas semblables à ceux du

drame anglais. L'église anglicane s'était ralliée au nouveau trône, parce qu'il y avait similitude d'origine et conformité de doctrine religieuse. L'aristocratie soutint également le principe de l'usurpation parce qu'elle saisit l'occasion d'usurper à son profit la plus grande partie de l'autorité royale.

L'église catholique en France, au contraire, n'a jamais été et ne pourra jamais être favorable aux principes qui veulent établir des doctrines d'usurpation. Louis-Philippe n'a pas eu son appui; cet esprit du clergé était connu; pour soustraire le peuple à son influence, il fallait qu'il fût irréligieux. On avait donc renouvelé le travail d'autrefois. Rien de semblable n'avait eu lieu en Angleterre. Le principe religieux avait été changé sans être détruit, il y était même devenu plus fort, et allait jusqu'au fanatisme. Ainsi le clergé anglican était pour le nouveau trône non-seulement un auxiliaire dont une commune origine garantissait la sincérité, mais il était un auxiliaire puissant qui lui assurait l'obéissance du peuple. Il n'y avait plus en France aucun corps politique assez puissant pour devenir l'appui du nouveau trône. L'aristocratie, comme puissance politique brisée depuis deux siècles, n'avait que des souvenirs isolés qui ne se manifestaient que sous la forme de prétentions que les autres classes ne veulent plus admettre; elle est ennemie des doctrines populaires sans avoir le moyen de les combattre.

Louis-Philippe élevé, non sur le pavois des soldats, mais sur les épaules des industriels, flatteur du peuple sans être populaire, ne pouvait avoir

l'assentiment de l'ancienne aristocratie qui possède encore aujourd'hui une grande partie du sol. Il s'est donc trouvé placé par les formes anglaises seul en face de cette opposition légale qui parle au nom du peuple, qui prend la défense de ce qu'elle appelle ses droits, de ses intérêts, et qui le provoque à la lutte. On a vu qu'il s'est montré souvent facile à cet appel.

Le nouveau roi, placé en tête du pouvoir, ne peut cependant parler que le langage du pouvoir, c'est-à-dire qu'il demande de l'obéissance. C'est à son habileté seule qu'il doit celle qu'il obtient; sa position n'eût pas suffi pour la lui assurer, et s'il eût été moins habile, on la lui eût refusée en vertu de ce principe d'opposition qui met le peuple d'un côté et le pouvoir de l'autre, dans un continuel état d'hostilité, ou tout au moins de défiance, principe qui devient donc nécessairement destructeur dès qu'il cesse d'être une fiction, une convention législative pour devenir une réalité.

Voici donc en deux mots la position de cette nouvelle monarchie constitutionnelle représentative en France; car voilà comment les faiseurs et les adeptes l'appellent.

Le temps a détruit la foi religieuse. L'opposition détruit la foi politique. C'est-à-dire que la confiance dans le pouvoir divin et dans le pouvoir humain a également cessé. De cette situation, où chacun a nécessairement le droit de prendre sa raison pour guide et de l'imposer aux autres comme loi, il naît des tentatives continuelles d'usurpation de pouvoir. Les intelligences n'étant plus soumises à aucun

genre de conviction, il ne reste donc que deux choses possibles : l'anarchie ou la force; car on ne peut pas, en parlant principes, tenir compte des hasards d'une individualité. Ce n'est donc pas la forme constitutionnelle, si vantée, qui seule peut donner à une nation le mouvement d'une liberté sage et prospère. Comme l'a fort bien dit un publiciste allemand (Adam Müller), ce n'est pas le parlement qui fait la liberté anglaise; il est seulement le lieu où elle se montre.

C'est, en effet, dans le parlement qu'est placé le mouvement, tandis que les contre-poids sont dans le peuple.

Les imitateurs français des formes anglaises, ne sachant pas en pénétrer l'esprit, ont fait l'opposé. Ils ont placé le mouvement dans le peuple, en calculant le jeu des corps constitués comme devant être les contre-poids de cette nouvelle machine politique.

Les résultats prouvent que ce n'est pas dans une forme que peut résider la liberté; c'est dans l'esprit qu'il faut la chercher. Mais l'esprit sans règles n'est que de l'anarchie; il ne peut pas se donner à lui-même cette règle; car l'anarchie consiste précisément en ce que chaque esprit *croit* avoir le droit de se la donner. Il faut donc que cette règle lui soit imposée et qu'il y ait obéissance; mais il ne peut y avoir de gouvernement et par conséquent de liberté possible que si cette obéissance est volontaire. Il faut donc qu'elle soit l'œuvre de la persuasion, de la conviction, de la foi. Il faut donc, sous peine d'une anarchie toujours croissante, revenir à la foi religieuse et à la foi politique; il faut faire cesser



la révolte de l'orgueil; il faut que les modernes Titans désarment leur intelligence et recommencent à croire en Dieu et à croire au pouvoir. Il faut donc cesser les manifestations irrégulières et renoncer à ce principe légal d'opposition qui rend tout gouvernement impossible.

Les hommes, toujours séduits par la prospérité de l'Angleterre, ne cessent d'opposer son exemple au raisonnement; mais, loin de craindre cet exemple, je le prendrai au contraire comme une preuve de ce que j'avance. L'histoire de l'Angleterre elle-même donne cette preuve; il faut donc un instant l'examiner.

Au moment de la réforme, il y avait foi religieuse en Angleterre; comme je l'ai dit plus haut, le principe religieux avait été changé sans que la foi fût détruite; il y avait même fanatisme; les rangs protestants se serraient pour résister au papisme. Quand arriva ce qui devait arriver, c'est-à-dire quand l'affaiblissement des principes chez les catholiques vint à relâcher les rangs protestants, qui trouvaient leur principale force dans le besoin de résistance, l'Angleterre avait encore une autre foi, la foi politique. Des éléments qui s'étaient combattus pendant des siècles sortirent de ce combat, divisés et pondérés de manière à inspirer une confiance qui était devenue de la foi. Le peuple anglais portait à sa constitution un véritable culte; cimentée par son sang, elle avait fini par soumettre toutes les intelligences à sa loi. Il y eut obéissance passive, mais obéissance de conviction et par conséquent volontaire. L'Angleterre jouissait donc de ce

qui fait la plus grande force de l'organisation sociale; elle eut à la fois le mouvement et la soumission des intelligences. On ne peut assez le répéter, le mouvement de la pensée sans obéissance produit l'anarchie, l'obéissance sans le mouvement de la pensée produit l'abrutissement. Mais ce dualisme ne peut être commandé; il faut qu'il soit acquis; et il ne peut l'être que par la foi et la confiance, qui à l'aide du temps rendent seules possible le développement des conditions naturelles de l'ordre social. Ce développement doit alors produire la forme de gouvernement qui sera le plus homogène à l'organisation du peuple, telle que son histoire et ses mœurs l'ont faite.

Chez les Anglais, la foi politique, agissant simultanément avec une nouvelle foi religieuse, a porté leur pays au plus haut degré de force et de puissance.

La foi religieuse avait diminué par l'incertitude de sa nouvelle base; mais la foi politique lui avait survécu. Elle avait suffi seule pour continuer la prospérité du pays; cependant toutes les choses humaines sont fragiles: j'ai montré comment le principe d'opposition, sortant des limites dans lesquelles d'heureuses circonstances l'avaient renfermé, venait de changer l'esprit de la constitution anglaise. L'inquiétude aujourd'hui a remplacé la confiance, et l'Angleterre se trouve comme la France livrée à toutes les conséquences d'un faux principe.

Cependant l'Angleterre, vivant et prospérant pendant un siècle et demi sous l'influence exclu-

sive de ce principe, avait pris une forme politique qui séduisit. Les Anglais eux-mêmes, fiers de leur haute prospérité, regardant leur constitution comme leur ouvrage, tandis qu'il n'était que celui du temps et de toutes les circonstances de leur histoire, prirent l'attitude de législateurs; ils dirent au monde : Voyez ce que nous sommes; c'est à nous-mêmes que nous le devons; nous sommes notre propre ouvrage; ce sont les lois que nous nous sommes données qui font notre force, notre richesse et notre bonheur; c'est la division du pouvoir qui assure notre liberté; c'est sa pondération qui assure l'ordre; c'est le principe d'une résistance mesurée qui donne le mouvement à notre ordre social, sans jamais le troubler; notre agitation ne peut jamais être dangereuse; elle n'est qu'un symptôme de force et de santé. Si vous étiez gouvernés comme nous, vous seriez heureux comme nous le sommes; mais vous vivez sous l'empire de gouvernements despotiques qui ne veulent que du pouvoir sans penser au bonheur des hommes.

Cet exemple et ce langage produisirent leur effet : les idées anglaises furent inoculées à l'Europe. La France fut la première soumise à cette nouvelle influence, elle s'y livra sans réfléchir que la révolution anglaise n'avait rien détruit de ce qui existait; que tout fut, au contraire, soigneusement conservé et maintenu. Le corps organique de l'État n'avait perdu aucun de ses membres, aucune de ses classifications, aucun de ses droits, aucune de ses inégalités. Le principe du mouvement seul avait été changé.

Les Français, au contraire, se dirent : Oui, ren-
versons notre vieux gouvernement; il s'oppose à
notre bonheur. Divisons, équilibrons les pouvoirs,
organisons même jusqu'à la résistance et admettons
ce principe d'opposition si fertile en grands résultats.
Les faiseurs se sont mis à l'œuvre; ils ont bien com-
mencé; l'ancien pouvoir, affaibli déjà depuis long-
temps par l'abus qui en avait été fait (Louis XIV)
et par le relâchement de l'autorité qui en avait été
la suite (Louis XV), fut facilement détruit, et avec
lui tout ce qui aurait pu le rappeler : lois, institu-
tions, coutumes, divisions territoriales, tout fut
renversé, changé. On commença par le désordre
dans l'espoir que la liberté viendrait après; tous
les genres de licence furent encouragés, celle des
mœurs comme celle de la pensée. Il ne faut gêner
en rien, disait-on, ce grand mouvement social qui
va renouveler l'état de la France et lui donner de
la richesse, de la puissance et du bonheur. La
gloire même fut poussée jusqu'aux derniers excès.
Mais après de longues années de travaux de tous
les genres, après avoir successivement abattu et
reconstruit, après avoir de toutes les manières
divisé, remué, pondéré les pouvoirs, il se trouva
qu'il n'y avait que la nation de divisée, et que rien
n'y était pondéré. La nouvelle catastrophe de l'an-
née 1830 a montré toute la force du principe de
destruction, sans montrer celle du principe de con-
servation qui devrait lui être opposée. La France,
sous la restauration, redevenue matériellement plus
heureuse et plus riche, était cependant travaillée
d'un malaise intérieur indéfinissable. Les Bourbons

en furent accusés. Le principe qui produisait le malaise les renversa et ne fit depuis que se développer davantage. Le peuple seul a eu la sagesse de s'arrêter et de ne pas réclamer les conséquences des principes que ses législateurs avaient promulgués. Mais la France est-elle contente de sa position ? a-t-elle confiance en son avenir ? sait-elle où elle va ? Les formes anglaises ont-elles fait son bonheur ? ont-elles fait celui d'aucun des États qui les ont adoptées ? Comment se fait-il donc qu'après de pareils exemples, elles soient encore recommandées comme devant nécessairement conduire les nations au bonheur et leur donner de la richesse ? Tous les peuples sont-ils donc placés dans les mêmes circonstances ? sont-ils arrivés au même point de civilisation ? ont-ils les mêmes mœurs ? les mêmes besoins ? le même caractère ? les mêmes passions ? Les mêmes formes, les mêmes lois pourraient-elles leur convenir ? Et sans vouloir encore discuter sur le mérite de ces formes et de ces lois, n'est-ce pas une singulière pauvreté d'esprit de ne penser qu'une seule forme pour toutes les sociétés humaines ? Le mouvement de la civilisation du monde n'a-t-il pas, au contraire, été produit dans tous les temps par le choc de formes opposées ? Comment se trouvaient constituées la Grèce, à la plus belle époque de son histoire, et l'Italie, quand elle se préparait à sa seconde époque de gloire, à celle de la renaissance des lettres ?

N'est-ce pas la diversité des formes qui a produit dans ces deux pays, à ces deux époques, le développement le plus riche et le plus élevé de toutes les

facultés de l'homme? Toute la Grèce, jetée dans un même moule, soit celui de la turbulente démocratie d'Athènes, soit celui de Sparte l'absolutiste, aurait-elle vu le beau siècle de Périclès? Toute l'Italie, gouvernée à la manière de Venise, ou bien à celle de Rome, aurait-elle vu celui de Léon X? Les génies grecs et les génies italiens auraient-ils pu se développer comme ils l'ont fait, si le contraste des positions n'était pas venu les exciter? Et c'est en présence d'une création si riche et si puissante par la diversité de ses formes que des hommes, assez pauvres d'esprit pour n'avoir qu'une seule idée dans la tête, voudraient soumettre le monde à l'empire de cette idée et le jeter tout entier dans le même moule! Ne savent-ils donc pas que c'est dans la différence des formes que réside ce principe d'opposition et de résistance qui donne l'âme et la vie, et qui produit le mouvement? Mais ce principe d'opposition ne détruit pas comme celui qu'ils ont imaginé. Abandonné à lui-même, il agit comme une loi de la nature et féconde l'ordre social; car ce vaste livre, toujours ouvert à nos yeux et que si peu d'hommes savent lire, nous dit que les forces et les formes différentes ont été créées pour être opposées les unes aux autres, et pour se combattre dans un esprit de fécondité et non pas de destruction. La destruction d'une seule des grandes forces de la nature ramènerait peut-être le chaos. C'est là le mystère de la création. L'ordre social n'a-t-il pas aussi le sien? Ne suffira-t-il pas de la destruction d'un des éléments naturels, c'est-à-dire nécessaire de l'organisation de toute société civilisée, pour la

ramener à cet état de trouble qui avait précédé son organisation ? Qu'arrivera-t-il donc, si l'on veut détruire non pas un, mais tous les éléments nécessaires à la vie d'un grand peuple, pour n'en laisser subsister qu'un seul ? Je conçois qu'une intelligence commune porte haine à un principe qui est opposé à celui qu'elle défend, et qu'elle en croie la destruction nécessaire à son triomphe. Elle ne sait pas que la vie sociale n'existe que par antagonisme, et que ce serait faire cesser cette vie que de détruire un des éléments dont elle se compose. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que des hommes d'État, ou au moins des hommes qui ont la prétention de l'être, puissent vouloir dépasser la mesure d'hostilité naturelle qui existe entre deux principes de nature opposée, et proclamer la guerre entre ces deux principes comme le seul moyen d'assurer le triomphe de celui qu'ils défendent. C'est se placer bien bas dans les rangs de cette lutte intellectuelle ; c'est s'y confondre avec la foule et perdre toute prévision d'avenir.

Ce n'est que devant ses propres triomphes que la puissance romaine s'est écroulée. Des barbares auraient-ils pu la renverser, si l'uniformité qui avait fini par lui dessécher le cœur ne lui eût pas enlevé le principe qui fait vivre et durer ? C'est dans le même ordre d'idées qu'un illustre écrivain (Chateaubriand) a dit que, sans la religion chrétienne, on arriverait par la liberté à la pétrification sociale à laquelle la Chine est arrivée par l'esclavage. Pourquoi donc alors cet écrivain riche d'imagination s'est-il fait tout à coup le défenseur d'une loi

d'uniformité qui ruinerait le monde par la destruction, qui serait nécessaire pour l'établir et qui le tuerait après par sa stérilité? Pourquoi donc dit-il que l'Europe devra se niveler dans le même système? N'aurait-il pas dû employer son génie à s'opposer à un pareil malheur, au lieu de contribuer à l'amener par cette sinistre prophétie d'une âme découragée?

Mais c'est de l'Angleterre qu'est parti cet appel à l'uniformité; c'est elle qui, calculant les rouages d'un gouvernement comme ceux d'une machine à vapeur, a cru elle-même à l'infailibilité de son mécanisme constitutionnel. Mais, en partageant la confiance de l'Angleterre, a-t-on calculé pourquoi la machine anglaise a marché longtemps sans s'arrêter et sans se briser? Les Anglais eux-mêmes ont-ils bien su s'en rendre compte? Il faut approfondir cette question pour qu'il ne paraisse pas trop hardi de l'avoir posée.

La position insulaire de l'Angleterre a donné au développement de son ordre social un caractère qui lui est particulier. Elle a pu se livrer, sans danger pour son indépendance, à toutes les violences de ses passions intérieures; les vagues de l'Océan, lui servant de rempart et la refoulant en même temps sur elle-même, lui rendaient toujours cette force de cohésion que des guerres intestines paraissaient devoir lui faire perdre. Ces vagues, la pressant de toutes parts, multipliaient sa force par tous les efforts qu'elles lui imposaient pour résister à cette compression. C'était le mécanisme du ressort. Toujours certaine de s'appartenir à elle-

même, l'agitation trempait son caractère et lui donnait de l'énergie.

Cromwell la trouva puissante. Il la rendit plus puissante encore. Que fit-il?

L'Angleterre, ayant successivement perdu les territoires de France qu'elle avait occupés, fatiguée de longues guerres continentales et de sa résistance armée à la France, changea de système, sans cesser de lui être hostile; elle opposa, dans une autre voie, ses intérêts à ceux de son ancienne rivale. Puissante conquérante d'un nouveau genre, elle marcha à la conquête du monde en mettant ses intérêts et ses capitaux en campagne contre les intérêts et les capitaux de tout le continent. Elle fut victorieuse; elle devait l'être, parce qu'elle sut prendre dans toutes les directions l'initiative des opérations, et que le nombre comme le mouvement de ses vaisseaux multipliait ses forces et augmentait ses richesses. Ce fut Mercure qui cette fois fit la conquête de l'Inde.

La grandeur de l'Angleterre était basée sur un système de répulsion pour tout ce qui lui était étranger. Langue, mœurs, coutumes, institutions, tout ce qui était anglais avait pris un caractère à part. L'Angleterre était, pour ainsi dire, une intelligence insulaire. Elle présentait un phénomène moral qui n'avait jamais existé. Un principe d'opposition dominait tout son être et lui donnait cette activité de mouvement qui a fait sa force et sa grandeur. Ayant, depuis Cromwell, donné à sa puissance une base exclusivement maritime, elle a revêtu dès ce moment une nature différente de

celle des autres États européens. Les conséquences de ce fait ne tardèrent pas à se manifester.

Mobile ou stationnaire à son gré, selon qu'elle voulait jeter l'ancre ou la lever, elle avait trouvé l'immense avantage de pouvoir, en se mêlant des affaires des autres, conserver la plus entière indépendance. Maîtresse d'elle-même, elle pouvait commander aux événements, ou du moins ne jamais en être dominée. Son acte de navigation a été la manifestation la plus énergique de cette position d'isolement et de répulsion. Ce principe d'opposition à tous les intérêts étrangers développa un mouvement qui pénétra tous les étages du peuple anglais sans jamais lui devenir dangereux; car l'Océan, dans son immensité, était toujours prêt à recevoir et à transporter au loin cette surabondance de vie; et cependant l'épuisement n'était jamais à craindre, car ce même principe d'opposition pénétrait toute l'Angleterre comme une force constamment reproductrice; tous les éléments qui constituent l'état social s'y trouvaient divisés par deux principes différents, opposés l'un à l'autre. Le protestantisme opposé au catholicisme sauvait le pays de l'indifférence religieuse. Une nouvelle dynastie défendant de nouvelles doctrines et de nouveaux droits, luttait contre le souvenir d'anciens principes et d'anciens droits. L'aristocratie, divisée, n'était pas assez forte, ni pour renverser le trône, ni pour asservir le peuple; mais elle l'était assez pour retenir le premier dans les bornes étroites qu'elle lui avait tracées et pour maintenir le second en obéissance. Ce même principe agissait sur une

plus grande échelle encore. L'Écosse et l'Irlande répugnaient à se soumettre à l'Angleterre ; il fallait être habile à gouverner. Le puritanisme écossais ne s'associait pas à l'église anglicane dont il repoussait la hiérarchie, et l'église catholique d'Irlande était hostile aux deux autres.

Si le peuple des trois royaumes eût pris part à ce mouvement intérieur, l'État n'aurait pas pu résister aux chocs qui en eussent été la suite inévitable ; mais le peuple en recevait la vie pour la porter au dehors. Sa force de résistance était opposée, dans des voies commerciales, industrielles et maritimes, à des intérêts étrangers ; ses efforts produisaient la richesse, tandis que ceux des hautes classes assuraient la puissance.

Au milieu de ce mécanisme social si compliqué, s'élevait une assemblée délibérante qui devait en régler les ressorts et le mouvement. Le parlement, de vieille origine, mais de puissance nouvelle, reproduisait dans son sein la lutte morale qui faisait la vie de l'Angleterre ; il en était l'expression la plus élevée ; il réunissait en lui ce dualisme de soumission et d'indépendance qui seul peut, sous quelque forme que ce puisse être, résoudre le problème social. A la fois souverain et sujet, il donnait des lois et obéissait lui-même à des lois qu'il n'avait pas faites ; ne laissant au trône qu'une autorité fictive, il payait cette usurpation par toutes les formes du respect ; ne laissant au peuple qu'un éclair de puissance qui brillait au moment de l'orage électoral, il ne gouvernait cependant que sous condition de lui plaire. La puissance était conquise par

le talent, mais ce talent se développait librement dans une enceinte respectée comme un temple à la porte duquel venaient s'arrêter les influences profanes ou étrangères. La presse, quoique libre, se bornait à rendre compte des discussions ; elle n'avait pas encore appris à les régenter, à les troubler, ou même à les menacer. Le parlement était un aréopage trop élevé pour entendre le bruit des hommes ; il n'avait que ses propres passions ; mais les passions, quand on sait les gouverner, sont, comme le dit Pope, les voiles à l'aide desquelles on navigue. Les plus hautes questions d'administration intérieure et de politique étrangère s'agitaient au sein du parlement anglais ; les discussions y étaient graves et profondes. On y parlait du sort des nations, toujours dans un intérêt de protection. Cette assemblée avait une couleur antique ; c'était le sénat romain rendu plus humain par la morale chrétienne. Ce nouveau patriciat, enrichi par les conquêtes de l'industrie plutôt que par celles des armes, étendait son influence, sans jamais rien écraser ; aussi ce parlement était-il placé haut dans l'estime des peuples ; sa politique, forte et généreuse, venait toujours au secours des plus faibles. La tribune anglaise était *seule* ; elle parlait au monde un langage qui pouvait être entendu et qui inspirait d'autant plus de confiance qu'il était indépendant ; l'influence de l'Angleterre se présentait isolée, comme l'était son territoire.

Il n'est certainement pas un Anglais qui ne doive donner de douloureux regrets à un genre de grandeur qui n'est plus ; car, je le dis avec le même re-

gret, la vieille Angleterre a cessé d'exister ; elle sera longtemps encore, sous le rapport matériel, le plus riche et peut-être le plus puissant des États ; mais elle a quitté la haute position politique et morale qu'elle avait su prendre ; elle a perdu à la fois la confiance des gouvernements et celle des peuples ; celle des gouvernements , parce qu'elle leur est hostile , ou sous le rapport des principes, ou sous celui des intérêts ; celle des peuples, parce que les théories anglaises ne leur donnent pas le bonheur qu'ils en attendaient. Son influence agit aujourd'hui sur le monde comme une force de destruction ; elle a cessé d'être protectrice et bienfaitante , parce qu'elle a cessé d'être maîtresse d'elle-même. Elle est tombée par ce péché d'orgueil qui fait tomber tous ceux qui s'en rendent coupable.

Elle avait dans les mains un levier d'une puissance immense ; mais cet instrument , d'une nature morale et mystérieuse, devait lui échapper dès qu'elle en ferait un usage offensif ; il a été ramassé par d'autres mains qui aujourd'hui en font usage contre elle-même. En effet, qu'est-il arrivé ? Les Anglais ont cru que la puissance qu'ils avaient acquise résidait exclusivement dans les formes de leurs institutions ; ils en étaient fiers comme on l'est de son propre ouvrage. Jaloux de les conserver, ils ont cru donner une nouvelle garantie à leur durée en prêchant l'adoption aux autres peuples. Ils n'avaient pas reconnu que le principe de leur grandeur résidait dans le système de répulsion qui conservait à l'Angleterre ce caractère particulier qui ne pouvait appartenir qu'à une puissance insulaire. Les rouages

si compliqués de la machine anglaise ne pouvaient d'ailleurs continuer leur action régulière que sous condition d'isolement; toute force étrangère introduite dans ce mécanisme devait en déranger le mouvement.

Les éléments semblables n'agissent en effet les uns sur les autres que par une loi d'assimilation qui exclut l'idée de supériorité ou de domination; la plus grosse masse entraîne la plus petite, et toutes deux se confondent alors dans une même action; cette situation, que produit l'amalgame de forces semblables, ne peut jamais avoir les résultats d'une alliance, car le principe d'alliance exige et sous-entend des existences différentes et séparées qui se réunissent dans un but commun, mais en conservant tout ce qui constitue l'individualité. L'Angleterre, en contribuant à introduire en France des formes semblables aux siennes, a pour ainsi dire abdiqué. En élevant une autre tribune politique, elle a perdu ce genre de puissance que lui donnait la sienne, car la parole perd de son poids quand tout le monde parle à la fois. En substituant un principe d'affinité à celui de répulsion, l'Angleterre a quitté cette haute position d'où elle commandait aux autres, parce qu'elle se commandait à elle-même; elle n'est plus indépendante comme elle l'a été; son existence insulaire a cessé. La parole étrangère et les presses libres qui en sont l'instrument ont jeté un pont que les vaisseaux anglais ne peuvent pas détruire. Si l'Angleterre a longtemps agi sur la France, c'est elle, à son tour, qui est soumise au mouvement français. La démocratie française a

passé dans le bassin démocratique de la balance anglaise ; elle en a rompu l'équilibre , et l'Angleterre toute entière est emportée par cet amalgame étranger dans une nouvelle direction qu'elle n'a pas choisie ; le mouvement qui l'entraîne lui est venu du dehors et doit nécessairement amener sa décadence ; car un être quelconque, individu, peuple ou gouvernement, ne peut trouver l'élément d'une véritable puissance morale qu'en lui-même et dans la position d'une entière indépendance.

C'est ici le lieu d'examiner encore la position relative du rapprochement des deux pays sous un point de vue plus général. A Dieu ne plaise que je veuille ramener le temps de leurs longues rivalités ; l'Europe a eu trop à en souffrir pour qu'on puisse en désirer le retour. Mais les États n'ont-ils à craindre que les dangers de la guerre ? En applaudissant au sentiment de réciproque bienveillance que nous voyons succéder à celui d'une longue haine, je me demande cependant s'il ne faut pas de la sagesse pour la paix, comme il fallait de la force et de l'habileté pour la guerre ? Parce qu'on s'est donné la main pour marcher ensemble, est-ce une raison pour fermer les yeux sur les écueils de la route ? Ou bien, croit-on qu'il suffise de ne pas vouloir se faire du mal pour que le mal n'arrive pas ? La volonté de l'homme n'est qu'une des causes des événements ; cette volonté n'atteint jamais son objet quand elle n'est pas d'accord avec les causes qui lui sont supérieures , c'est-à-dire avec les lois générales. Il n'y a jamais eu dans le monde deux centres d'activité morale et d'affaires matérielles aussi con-

sidérables que le sont Londres et Paris, placés à une aussi courte distance l'un de l'autre; ils ont grandi en se combattant, parce qu'une lutte prolongée donne toujours de la force et développe tous les moyens. Napoléon avait donné à sa lutte contre l'Angleterre une base trop injuste et trop égoïste, car la mauvaise foi de son système continental faisait aux alliés qu'il forçait d'entrer dans sa coalition un mal plus grand que celui contre lequel il disait vouloir les protéger. Le triomphe de l'Angleterre fut complet. Cependant les deux pays sortirent de cette lutte épouvantés de la grandeur des coups qu'ils s'étaient portés, et du danger dans lequel tous deux avaient été précipités. Des idées de paix, produites par un profond retour sur soi-même, succédèrent à la guerre; les deux nations avaient appris depuis longtemps à se respecter et à s'estimer; car même la haine n'avait été que de la jalousie. La France était sortie de ses longues guerres, dégoûtée de l'abus qu'elle avait fait de sa force, comme elle était fatiguée de ses sanglantes et inutiles révolutions; elle désirait du repos et cherchait l'ordre et la forme qui pourrait le lui donner. L'Angleterre, si longtemps sa rivale et déjà son modèle, devint enfin son alliée. Les deux pays se sont laissés aller chaque jour davantage à ce nouveau semblant de sympathie et d'attraction qui leur donne une même direction, les entraîne dans un même mouvement et vers un même but.

Ils ont mis non pas leurs affaires, mais au moins leur esprit, pour ainsi dire, en commun; ils professent, en apparence, les mêmes principes; les

mêmes maximes doivent les diriger ; ils ont les mêmes pensées ; les discussions publiques y portent sur les mêmes objets ; les imaginations y sont toujours simultanément frappées des mêmes idées , et en reçoivent des impressions analogues . La presse anglaise discute toutes les affaires de France , comme la presse française discute toutes celles de l'Angleterre . A-t-on pensé , dans ce temps où les nations se disent si jalouses de leurs droits et de leur indépendance , combien un pareil état de choses y porte atteinte ? L'existence sociale serait-elle possible , dans une ville où tous les matins les affaires domestiques et la vie privée de chaque habitant deviendraient en place publique le sujet des discussions de tous ceux qui voudraient s'en occuper ? N'a-t-on pas , au contraire , trouvé nécessaire d'opposer au principe de la publicité cet autre principe , que *le foyer domestique doit être sacré et affranchi de ces investigations* ? Mais les États n'ont-ils donc pas aussi , pour ainsi dire , un foyer domestique ? Doit-il être moins sacré ? Et croit-on que , parce que leurs affaires sont plus grandes , les inconvénients de les livrer ainsi à l'examen d'un forum européen puissent disparaître ? Ce forum parlera-t-il toujours dans un esprit de sincérité , de bienveillance et d'équité ? Et cette guerre sourde de l'intelligence , pleine d'astuce et d'hypocrisie , ne remplacera-t-elle pas cette vieille guerre des champs de bataille , plus violente , il est vrai , mais d'un caractère plus noble et plus élevé ? Ne s'aperçoit-on pas déjà que ce nouveau combat de publicité crée un nouveau genre de domination ? N'est-ce pas une

intervention continuelle, que d'examiner ainsi tous les jours les affaires d'un autre État, et de s'arroger le droit de distribuer, selon ses convenances à soi, le blâme et la louange?

Voyez si depuis le commencement de leurs révolutions l'Espagne et le Portugal sont libres, entourés comme le sont ces deux pays des insinuations, des conseils, des menaces que leur apportent tous les jours les presses de Londres et de Paris. A-t-on calculé la portée politique de cette liberté de la presse et de cette publicité? N'est-elle pas une violation du foyer domestique? N'est-ce pas une profanation de cet autel de la patrie, auquel on veut cependant rendre un culte si élevé? Et que penser de ces petits États qui prennent plaisir, par esprit d'imitation, à livrer leurs petites affaires à la critique d'autres États plus puissants qu'eux? N'ont-ils donc pas encore senti que, privés comme ils le sont d'indépendance politique et de l'égalité des forces matérielles, une trop grande publicité doit leur enlever le seul genre d'indépendance dont ils puissent jouir? Si cependant les grands États trouvent dans cette publicité un moyen d'influence sur les plus petits, si cette influence peut arriver jusqu'à la domination, si cet avantage peut les séduire, ont-ils calculé, à leur tour, dans leurs propres intérêts, l'effet réciproque qu'ils produiront l'un sur l'autre?

On a trouvé la formule qui exprime la progression de la chute d'un corps soumis à la loi de sa pesanteur. A-t-on trouvé celle qui pourrait exprimer la loi du mouvement progressif de deux corps qui con-

fondent leurs forces d'action dans un même système et dans une même direction ? Si tous deux ou si l'un des deux voulait ralentir son mouvement, le pourrait-il ? Les voilà donc attachés l'un à l'autre, lancés dans la même carrière sans connaître la progression de leur marche, sans posséder les moyens de la modérer quand elle deviendra trop rapide, ou d'en changer la direction quand elle deviendra dangereuse ; forcés de renverser les obstacles qui pourraient se rencontrer sur leur route, ou de se briser contre leur résistance.

Il est d'autant plus essentiel de fixer l'attention sur cette nouvelle position de ces deux grands États, que le genre de danger qu'elle doit produire paraît ne pas être senti. En effet, la distance qui les sépare, quoique déjà si courte, leur semble être encore trop grande ; tous les moyens sont employés pour la raccourcir et pour rendre plus prompts tous les échanges entre Londres et Paris, celui des choses, comme celui des idées.

Mais ce rapprochement ne doit-il pas porter atteinte à cette indépendance d'action et à ce caractère d'individualité qui doivent être le bien le plus précieux d'un grand peuple ? Quand le mouvement de la civilisation tend, par l'action qui lui est naturelle, à donner à tous les hommes les mêmes idées et la même empreinte, n'est-il pas du devoir des gouvernements de chercher à opposer à ce frottement qui efface le principe qui doit conserver ? Ce principe n'est-il pas nécessaire à la durée de l'existence des nations ? Le genre humain ne serait-il donc pas soumis à cette grande loi de classifica-

tion, qui est la base de l'ordre dans l'univers? La création n'existe, en effet, dans l'ordre admirable que nous voyons que par la classification des espèces; tout est classé dans la nature. Les hommes eux-mêmes ne sont parvenus au degré de savoir qu'ils possèdent, qu'au moyen de classifications qui règnent dans les sciences. La société ne peut de même exister que par classification; mais ce ne sont pas les amours-propres et les vanités qu'il faut classer; ce sont les intérêts, les droits et les devoirs. Serait-ce sans but et sans objet, et comme une simple chance due au hasard, que les hommes sont divisés en peuples, tous différents de couleur, de conformation, d'inclination, de facultés, de mœurs et de langage? Cette division n'est-elle pas une des bases de l'ordre moral? n'est-elle pas même un principe de conservation matérielle? N'a-t-on pas observé que c'est toujours à la suite d'un trop grand mouvement parmi les peuples et de leur contact trop multiplié qu'arrivent les grandes calamités? C'est le produit nécessaire d'un principe qu'il suffit d'énoncer pour convaincre. On verra toujours qu'un seul malade peut communiquer le germe de sa maladie à un grand nombre d'hommes bien portants, tandis qu'on ne verra jamais ces derniers pouvoir par leur seul contact rendre la santé à un seul malade. De même un homme vicieux et corrompu peut développer le principe du mal avec bien plus de facilité que l'homme vertueux ne ramènera dans la voie du bien, par la raison très-simple que le séducteur s'adresse aux passions pour les caresser et les flatter, tandis que l'autr

en exige la répression. Un grand mouvement parmi les hommes et le frottement qui en est la suite compromettent donc toujours les mœurs et la santé.

Dans nos temps où tant de soins sont donnés à la vie matérielle, la santé est mise plus à l'abri du danger du contact; mais le moral de l'homme en est-il préservé? Il est donc des époques où les gouvernements, au lieu d'être excitateurs, devraient être modérateurs. Tous les efforts tendent à placer aujourd'hui tous les peuples sur le même niveau, à leur donner à tous le même degré de développement et à le rendre aussi hâtif que possible. On voudrait, du genre humain tout entier, ne former qu'une seule et même masse, qui marcherait du même pas accéléré et dans les mêmes voies vers une destinée commune. Mais a-t-on pensé aux dangers qu'il y aurait de soumettre ainsi tous les hommes dans le même instant aux mêmes impressions, de leur donner les mêmes pensées, de leur faire éprouver les mêmes émotions? Une parole éloquente ne pourrait-elle pas alors les entraîner tous à la fois et les conduire à l'erreur? L'erreur, cette maladie de l'intelligence, que nous avons déjà vue si souvent mettre fin à l'existence d'un peuple, ne viendrait-elle pas alors menacer celle du genre humain tout entier et détruire pour longtemps son état social? C'est cette division si profonde et si mystérieuse des hommes en différents peuples qui les préserve tous d'un pareil danger. Placés, comme ils l'ont toujours été, à des hauteurs différentes sur l'échelle du développement, leur esprit n'est pas

simultanément susceptible des mêmes impressions.

Si leur intelligence ne comprend pas, il est vrai, les mêmes vérités, elle ne se laisse pas entraîner par les mêmes erreurs; leur mouvement n'est pas de la même vitesse; les mêmes passions se succèdent, mais elles n'élèvent pas à la fois une tempête qui détruirait tout, si elle était universelle.

Ainsi l'on voit, dans l'ordre naturel du monde, tous les degrés de civilisation exister en même temps; depuis l'état sauvage où elle n'a pas encore commencé, jusqu'à celui où trop de développement la fait rétrograder; car l'écliptique du monde moral est mobile; les latitudes de l'intelligence sont variables; l'on voit des peuples consumés par trop de chaleur se refroidir et s'éteindre; tandis que d'autres commencent la vie dont les développements successifs doivent les conduire à cette destinée commune et les soumettre à cette loi qui détruit l'individu pour conserver l'espèce.

Quand un grand mouvement s'est emparé de l'esprit humain, il serait donc du devoir des gouvernements de chercher à en modérer l'excès et à le maintenir dans une bonne direction. Croit-on qu'il serait plus sage de l'abandonner à lui-même et de s'abandonner soi-même à l'impulsion qu'il donne, enchaîné dans sa voie, comme le sont ces chars qui suivent nécessairement cette nouvelle force locomotrice à laquelle ils sont attachés? Les hommes d'État anglais sont de cet avis; leur erreur est produite par l'application qu'ils font à la politique générale d'une maxime particulière à l'Angleterre. Le principe de faire décider les affaires par la

majorité est un corollaire du principe de la souveraineté du peuple ; ce serait ne pas être fidèle à ce principe, si l'opinion publique n'était pas excitée à se manifester sur toutes les questions que le parlement est appelé à décider par ses votes. Les hommes placés à la tête des affaires, intéressés à conserver le pouvoir au parti qui les a choisis pour chefs, cherchent à éviter toutes les résistances qui pourraient compromettre leur situation ; ils ont toujours besoin d'un appui pour faire face à leurs adversaires ; la tactique gouvernementale anglaise est donc de s'appuyer toujours sur l'opinion de la majorité de la nation ; et, afin de ne pas se tromper, il faut en provoquer, en exciter la manifestation. Le ministère anglais devrait donc bien plutôt prendre le nom d'administration que celui de gouvernement ; car il ne fait, selon les strictes conséquences du principe de la souveraineté du peuple, qu'administrer le pays ; il ne gouverne pas la nation, puisque c'est au contraire toujours elle qui lui donne l'impulsion et lui signale la direction qu'il doit suivre. Cette forme politique explique pourquoi les moyens de manifester son opinion sont si multipliés en Angleterre. Le peuple a en effet le droit de s'assembler, de délibérer, de prendre des résolutions et de les adresser au parlement sous la forme de pétition. La liberté de la presse, le nombre des journaux, leur prodigieuse activité et leur rapide circulation ne suffisent pas au besoin de l'opinion publique ; il lui faut les associations, les clubs, les voyages des individus, les dîners politiques, les harangues ; c'est au milieu de ce mou-

vement des hommes qu'elle se travaille, qu'elle se forme, qu'elle se mûrit, et qu'elle parvient à se manifester; les journaux ne deviennent alors que son écho; les ministres, quand ils demandent au parlement d'enregistrer les arrêts qu'elle a prononcés, ne sont que ses serviteurs. D'un autre côté, les manifestations nombreuses et spontanées de l'opinion de toutes les classes du peuple anglais opposent à la liberté de la presse un contre-poids qui manque aux autres pays, dans lesquels on voit la presse libre avoir la puissance de créer une opinion, qui prend le caractère d'être l'opinion d'un parti, tandis qu'elle n'est que celle de quelque écrivain. En Angleterre les journaux ne sont que les organes des partis; ils n'en sont pas les créateurs. On comprend qu'il faille à un pareil ordre de choses l'éloignement de tout ce qui pourrait gêner cet esprit général de délibération. Ainsi le parlement décide toujours par son vote de l'existence de l'armée, et les mœurs opposent à l'influence de celle qui est consentie une barrière qui la laisse en dehors du mouvement politique. N'avons-nous pas vu souvent de nos jours, comme expression de ces mœurs et comme une sorte d'équivalent de l'ostracisme, l'insulte populaire prodiguée à la plus haute gloire militaire du pays?

Les ovations, au contraire, sont destinées aujourd'hui à célébrer d'autres victoires; ce sont d'autres héros qui parcourent l'Angleterre en triomphe. Rien, certainement, ne caractérise davantage les mœurs politiques anglaises que la puissance acquise par un individu qui n'a d'autre arme que son

intelligence; il se sert des lois comme d'un bouclier, marche à ses ennemis sans les craindre et les attaque avec des principes sur lesquels ils fondaient leur puissance et dont ils firent un aussi long abus.

Le duc de Wellington insulté, tandis que O'Connell parcourt les trois royaumes en triomphe, c'est certainement le signe d'une situation qui ne peut appartenir qu'à un pays placé et constitué comme l'est l'Angleterre. Pour rendre pareille chose possible, il faut une barrière permanente à toute influence étrangère, et une longue absence de toute habitude militaire dans le peuple, c'est-à-dire qu'il faut une puissance insulaire et maritime.

Depuis les anciennes expéditions danoises et normandes, le sol de l'Angleterre n'a pas vu d'étrangers. Si les luttes du protestantisme eussent dévasté ses provinces comme la guerre de Trente ans a dévasté celles de l'Allemagne, son agriculture serait-elle aussi florissante? ses campagnes seraient-elles aussi riches que nous les voyons aujourd'hui? son industrie aurait-elle pu suivre, sans jamais rétrograder, la marche progressive qui l'a portée si haut? Aurait-elle pu employer à son commerce des capitaux aussi considérables si elle eût été forcée, comme l'ont été les peuples du continent, à employer si souvent les leurs à réparer les dévastations de la guerre? Si, dans les derniers temps, les armées de la république française et de l'empire eussent pu passer la Manche, comme elles passaient les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, l'Angleterre n'aurait-elle pas appelé des alliés à son secours?

N'aurions-nous pas vu des batailles, comme celles de Leipzig et de Waterloo, livrées sur son territoire par des armées allemandes et russes réunies aux soldats anglais? En un mot, si, à toutes les époques de son histoire, l'Angleterre, comme tout autre pays du continent, se fût trouvée dans la nécessité de voir son territoire devenir ces champs de bataille sur lesquels viennent à se décider les grandes luttes européennes, aurait-elle joui de ce long repos intérieur qui a fini par lui donner des mœurs politiques qui ne sont possibles chez aucun autre peuple; car nulle part ailleurs n'ont pu se former ces longues habitudes de paix qui, avec cette absence d'état militaire, pouvaient seules associer aux discussions politiques toutes les classes du peuple? L'armée de terre a toujours été regardée avec inquiétude; elle a donc toujours été réduite au plus strict nécessaire. Comme puissance maritime, l'Angleterre, au contraire, a toujours vu sans défiance les armements maritimes, car la marine ne peut jamais devenir un moyen d'oppression, puisqu'elle n'existe comme force militaire qu'au moment où elle monte ses vaisseaux pour s'éloigner.

Aussi n'est-ce jamais un amiral qu'insulte le peuple anglais; toutes ses sympathies sont acquises aux hommes de mer, qui portent au loin son nom et sa puissance sans jamais lui faire ombrage. Je suis loin d'être jaloux des avantages assurés à l'Angleterre par sa position insulaire; je me réjouis au contraire, dans un intérêt général, de savoir qu'il existe un pays à l'abri des violences et des dévastations de la guerre, un pays dans lequel l'intelli-

gence jouit avec certitude du fruit de ses travaux, qui peut, avec une entière sécurité, cultiver toutes les sciences et tous les arts; un pays dont l'intérieur n'est jamais troublé par une force étrangère et qui n'a d'autres dangers à craindre que ceux de ses propres erreurs. Mais qu'y a-t-il de commun entre une pareille situation et celle d'un État continental?

Quand la France, entraînée par un mouvement de l'opinion publique, travaillée et provoquée dans un ordre d'idées anglaises, fit sa révolution de l'année 1830, son premier soin fut de mettre deux millions d'hommes sous les armes (cinq cent mille de troupes régulières, et quinze cent mille de gardes nationales). Cela pouvait convenir au besoin de protéger son indépendance; mais y a-t-il possibilité de liberté politique anglaise avec une pareille masse d'hommes armés?

Dans le temps où Rome était et osait encore être jalouse de sa liberté, elle avait tracé des limites que les légions ne pouvaient pas franchir; mais il n'y a pas de Rubicon en France. Cent mille hommes armés sont à Paris; les légions sont partout, elles sont avides de gloire; toutes les fois qu'un nouveau César se présentera, elles seront dociles à sa voix et le peuple applaudira à son triomphe. Cette différence de position explique pourquoi toutes les questions, en Angleterre, s'éclaircissent, se mûrissent et se décident par des discussions, tandis qu'en France elles sont toujours tranchées par le sabre. En a-t-il été autrement depuis l'année 1789, époque à laquelle la

France dit s'être constituée en pays libre? L'esprit de délibération peut-il avoir chez un peuple, dont les mœurs sont nécessairement militaires, le même caractère que chez celui qui ne voit, pour ainsi dire, jamais un soldat? C'est cependant en face de tout ce qu'il y a de dissemblable dans des positions si différentes que l'Angleterre appelle tous les peuples à l'adoption de ses formes et qu'elle a l'air de croire possible que le mouvement libre de l'opinion publique puisse suffire au gouvernement des États. Mais est-elle sincère dans sa prédication? En élevant ainsi comme bannière cette tunique constitutionnelle qui doit aller à toutes les tailles, est-elle innocente comme l'était Déjanire? ou bien sait-elle, comme le savait Nessus, combien ce vêtement va déchirer les entrailles de celui qui s'en revêtira? Des paroles célèbres de M. Canning, centaure politique à tête de tory et à queue de whig, ne seraient-elles pas une preuve que l'Angleterre connaît le pouvoir secret du présent qu'elle veut faire? Mais qu'il y ait dans sa conduite erreur ou intention, sa marche politique indique qu'elle a pour elle-même le sentiment d'une position nouvelle, sans qu'on puisse distinguer encore si elle sait se rendre compte à elle-même des causes qui ont amené ce changement. Comme les hommes qui se trompent sur leur état, l'Angleterre cherche le mal dont elle commence à souffrir où il n'est pas; elle doit donc comme eux se tromper également sur le remède. Le parti qui la gouverne aujourd'hui ne sachant pas, déjà depuis longtemps, comment ressaisir l'influence politique qui lui

était échappée, pour se rendre plus fort, voulut ajouter la puissance des idées à celle des intérêts : il se fit propagandiste par sa diplomatie. La similitude des institutions et des doctrines devint une condition nécessaire de son alliance. Marlborough n'avait jamais demandé au prince Eugène quelle était la forme du gouvernement impérial ; ils agissaient tous deux de concert pour réprimer une ambition rivale, et l'État le plus républicain qu'il y eût alors en Europe était l'intime allié des deux illustres généraux. Or, on conçoit la politique des intérêts ; elle repose sur des faits qui deviennent une base de calculs ; les États peuvent se combattre sans cesser de se comprendre ; la paix ramène par transaction l'ordre et la sécurité ; mais la politique des doctrines cesse de pouvoir être soumise à des calculs ; elle doit nécessairement aboutir à une seule et unique combinaison, à celle de Mahomet propageant le Coran le cimeterre à la main.

Cependant le monde est abusé ; l'Europe se divise chaque jour davantage en deux parties séparées, divergentes de formes et de principes. Le mouvement donné à l'opinion contribue à rendre chaque jour cette idée de séparation plus hostile. Ce mouvement a été provoqué par quelques publicistes novateurs : ils ont partagé l'Europe en deux zones, la constitutionnelle et l'absolutiste ; ils ont rangé les deux partis en bataille ; ils ont fait le dénombrement des forces respectives, morales et matérielles ; ils ont calculé les chances du combat et ont fini par présager la victoire au parti qu'ils

voulaient servir. Ce travail n'a pas été l'œuvre d'hommes de conscience, qui auraient avec impartialité cherché la vérité et désiré la paix de l'Europe. C'est l'œuvre d'hommes de parti qui lancent des pamphlets pour engager une lutte. Ils n'ont, certes, que trop réussi ; une foule d'esprits légers ont arboré cette bannière. Cependant une foule n'est pas une armée ; mise en mouvement par des clubs, des intérêts privés et des passions, elle fait naître des orages sans doute, mais des orages passagers ; car une raison forte, basée sur le droit, triomphe de tout ce qui se présente au combat sans organisation régulière. Ainsi, les gouvernements ont pu longtemps négliger de pareilles attaques et mépriser des clameurs populaires. Ce n'était pas encore le bruit des rues qui faisait loi ; l'émeute n'était pas souveraine.

La question a changé de face ; ce n'est plus un thème de polémique pour des ambitieux ou pour des journaux qui veulent se vendre. Ce n'est plus uniquement un moyen d'agitation employé pour susciter des embarras à des rivaux ; c'est un système politique adopté par deux grands gouvernements, proclamé par eux comme une loi, devant devenir universelle et comme une réforme nécessaire au bonheur des hommes. « La France et l'Angleterre, comme deux énormes béliers, dit M. de Chateaubriand, battent en brèche l'ancien ordre social. » Cette force de destruction est incontestable ; nous la voyons opérer partout ; mais y a-t-il une force de réparation, de reconstruction qui puisse succéder à celle de la destruction ? Les deux béliers le

disent. Faut-il les croire sur parole ? C'est une situation pleine de dangers : ceux qui les ont suscités ne les nient pas ; mais ils disent qu'un grand mouvement s'est emparé de l'esprit humain , que le danger consiste à vouloir lui résister, que nous sommes arrivés à une époque de transition, de transformation sociale ; qu'il est plus sage de la favoriser que de la combattre ; mais se livrer à de pareilles phrases sans examen , ne serait-ce pas se livrer sans boussole à tous les orages ? Pourquoi précipiter le mouvement ? Ne vaudrait-il pas mieux lui laisser l'impulsion naturelle que lui donne la marche du temps ? Elle est assez forte aujourd'hui ; le monde a bien plutôt besoin d'un principe de modération que d'une action d'excitation. Vous qui vous élevez avec raison contre les maux qu'a produits le fanatisme religieux, pourquoi suscitez-vous donc le fanatisme politique ? Croyez-vous qu'il soit d'une nature plus douce et plus humaine ? Pouvez-vous d'avance calculer les excès auxquels il pourra être entraîné ? N'en avez-vous pas déjà vu de terribles exemples ? L'Europe, dites-vous, doit se niveler dans un même système. Si ce nivellement est une nécessité, vous déclarez donc l'incompatibilité des deux doctrines qui la divisent. N'est-ce pas déclarer en même temps votre volonté de renverser celle qui vous est opposée ? Vous allez donc inévitablement à la guerre. Mais la guerre a-t-elle jamais produit la liberté politique , ou mieux assuré les libertés des peuples ? Croyez-vous que la croisade évangélique de Gustave-Adolphe ait fait le bonheur de l'Allemagne ? Luther n'aurait-il pas été un meilleur ré-

formateur, si ses prédications eussent été moins violentes? Car enfin où en est son œuvre aujourd'hui? Quand il y a dissidence de dogmes ou de principes, ce n'est pas un glaive qu'il faut au monde, c'est un médiateur. Nous traitons d'affaires humaines, c'est donc aux hommes qu'il faut en appeler; car le libre arbitre a été donné aux peuples comme à l'homme isolé. Les lois de l'intelligence, c'est-à-dire les lois de l'univers moral, ont été fixées comme celles de l'univers matériel. Ce n'est pas la partie la plus noble et la plus élevée de la création qui aura été jetée sans règle et sans but dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la société humaine est soumise aux règles de l'intelligence, qui sont celles de la raison prise dans sa plus haute acception de droit et de justice : voilà ce qu'il y a de providentiel pour le genre humain. C'est à chaque peuple à faire ses destinées, selon son bon plaisir; les nations montent ou descendent, selon qu'elles sont fidèles aux lois de l'intelligence, ou selon qu'elles s'en éloignent. Elles périssent quand elles les violent toutes à la fois; car il n'est donné à aucun être de vivre en violant à la fois toutes les conditions de la vie. L'abus que l'on fait aujourd'hui du mot providentiel semble trahir l'embarras dans lequel on se trouve. Parce que la direction des affaires échappe à la puissance des hommes, parce que leur orgueil produit un mouvement qu'ils ne savent plus maîtriser, ils disent que les événements sont des décrets de la Providence; ils imaginent qu'à travers les vices et les passions va se développer une époque de bonheur, que l'humanité va grandir, que les

convulsions dont nous souffrons sont les symptômes d'une crise salutaire. Trop orgueilleux pour avouer les erreurs de leur esprit, les écarts de leurs passions, ceux qui se croient les plus profonds disent que la Providence suscite les orages de l'intelligence pour amener de meilleurs jours, comme l'orage des nuées éclate et gronde pour rafraîchir et fertiliser la terre. Mais au milieu de pareils événements, y a-t-il donc un peuple qui puisse avoir l'orgueil de se croire assez sage, qui soit assez tranquille pour s'arroger le droit de devenir législateur universel ? Qu'il déroule ses titres, nous sommes prêts à les reconnaître. Voyons son histoire ; qu'il nous dise ses vertus ; qu'il nous fasse voir la richesse sans la corruption et sans la misère, la force sans la violence, la puissance politique sans la conquête ; qu'il nous montre des magistrats tous et toujours intègres, des citoyens libres, toujours heureux et toujours soumis ; un peuple enfin toujours fort sans ambition, toujours puissant sans porter atteinte à aucun droit, toujours fier de sa supériorité sans orgueil, ayant la conscience de ce qu'il vaut sans mépris pour les autres, et le sentiment de ce qu'il peut sans en abuser ; religieux sans fanatisme, tolérant sans indifférence, de mœurs fortes et douces à la fois, et sachant unir les vertus publiques aux vertus domestiques.

C'est à ces conditions seules que nous pourrions lui reconnaître la mission de législateur.

Mais s'il n'en est pas ainsi, si les institutions dont on veut nous imposer la forme n'ont rien produit de pareil, si nous voyons les mêmes vices et

les mêmes passions, si vos révolutions ne sont autre chose que le déplacement du pouvoir, si les ambitieux qui se le disputent agitent tout le pays, au lieu d'agiter un cabinet; si l'ordre public, n'ayant plus son principe dans la conscience individuelle, a besoin d'une police armée pour être maintenu; si votre état social a plus de mouvement, il est vrai, mais moins de sûreté; si ce mouvement produit, il est vrai, plus de richesses, mais s'il ne les produit que pour montrer davantage le contraste affligeant de la misère; si la pauvreté, comme une nouvelle lèpre, vous donne la révolte ou la nécessité d'une nouvelle espèce de loi agraire; si le développement plus hâtif de l'intelligence ne sert qu'à conduire plus tôt la jeunesse dans les voies du doute, du libertinage, et peut-être du crime, cessez alors de nous présenter votre mécanisme de civilisation comme le moyen le plus assuré de conduire les hommes au bonheur et vos formes de gouvernement comme l'idéal de la perfection.

Dites-nous d'ailleurs votre dernier mot; que voulez-vous pour vous-mêmes? Et que nous conseillez-vous? Les pays qui recommandent si vivement l'imitation, qui voudraient même l'imposer, sont-ils définitivement constitués? Le modèle est-il achevé?

La France travaille depuis plus d'un demi-siècle à trouver la forme définitive de son nouvel état social, sans pouvoir y parvenir; n'avait-elle pas eu la prétention de dire que la révolution de 1830 avait enfin résolu toutes les questions qui l'agitaient, que tous les esprits français venaient de se sou-

mettre à une même foi, de se réunir dans une même conviction? Qu'en est-il advenu? de plus grands troubles encore, de plus profondes incertitudes. Il y a contradiction entre les faits et les principes; de quel côté est la raison? de celui des faits ou de celui des principes? Est-ce bien quand on se trouve dans une pareille situation que l'on ose se proposer pour modèle?

Vous nous dites que c'est à l'état de l'Angleterre que vous voulez arriver, que le modèle est achevé, que les preuves sont données et qu'il ne faut que profiter des expériences faites.

Mais cette constitution anglaise, dont la base était la féodalité d'une monarchie du moyen âge, que va-t-elle devenir? N'est-elle pas soumise à des réformes qui vont en changer entièrement la nature et l'esprit? Le vieux esprit germanique, qui était celui de la vieille Angleterre, ne comprenait pas la liberté comme un principe politique abstrait; il ne la cherchait que dans le principe du droit. Loin d'être uniforme pour tous, elle était donc différente, selon la différence des droits; il y avait à la fois hiérarchie sociale, politique et religieuse; les États conçus dans ce système représentent une pyramide à large base; ils pouvaient durer longtemps, comme durent encore les vieilles pyramides de la terre égyptienne; mais votre forme, à vous, d'égalité, de mouvement et d'ambition, comment la représenter autrement que par un mât de cocagne, auquel sont suspendus tous les gros bénéfices du pouvoir destinés à devenir la pâture des plus agiles et des plus habiles? Si cependant le droit du

plus habile est de nature à devenir oppressif, comme l'avait été le droit du plus fort, ne faudrait-il pas aussi lui opposer des barrières? Peu importe à quel titre le despotisme veut régner; ses effets ne changeront pas de nature. L'intelligence n'asservira-t-elle pas le pauvre d'esprit, comme la force asservissait les classes désarmées? Ce n'est donc pas autant dans un esprit d'égalité que dans un esprit de protection que l'intelligence doit donner des lois.

La révolution anglaise, en conservant l'état social tel qu'elle l'avait trouvé, avait fait cesser l'opposition des classes, en la transformant, par un mode légal, en opposition de partis. Une lutte politique remplaça le principe des guerres civiles.

La révolution française de 1789, au contraire, avait renversé toutes les bases de l'ancien ordre social. Comme elle n'avait substitué aux ruines de l'organisation détruite que des principes qui n'étaient encore que des théories, il n'en sortit que des causes de guerre étrangère et de guerre civile.

Si, dans les premiers moments, l'Angleterre applaudit à la révolution de France; si les premiers élans de la liberté française y trouvèrent de la sympathie, les maximes subversives que les apôtres de cette liberté annoncèrent vouloir porter comme une nouvelle loi chez tous les peuples, firent sentir aux hommes d'État anglais les dangers que ces principes de nivellement général auraient pour leur patrie. La voix de Burke se fit entendre comme l'expression la plus éloquente de cet antagonisme

qui alluma la guerre en 1793 pour ne la terminer qu'en 1815. Si cet antagonisme fut sincèrement dans l'origine celui des principes, les Anglais n'ont jamais été assez doctrinaires pour sacrifier leurs intérêts à des doctrines. Ainsi la lutte des intérêts vint bientôt se joindre à celle des principes. Cela en explique la longue durée.

Le parti whig, voulant être, par esprit d'opposition à ses rivaux, le défenseur à tout prix des idées de liberté, et ne cessant de voter pour le rétablissement de la paix avec la France, fut porté au pouvoir par la paix d'Amiens ; mais, à peine au pouvoir, Fox donna la preuve la plus éclatante que des principes seuls n'étaient plus la cause de la guerre ; car il ne tarda pas à la rallumer ; lui pendant si longtemps l'ami de la France, l'homme de la paix, ayant reconnu que la guerre était nécessaire aux intérêts de l'Angleterre, il quitta le pouvoir pour le rendre aux hommes de la guerre ; les whigs étaient dans l'impuissance de la faire ; ils n'inspiraient pas assez de confiance aux adversaires de la France pour se mettre à la tête des alliances continentales, sans l'aide desquelles l'Angleterre ne pouvait pas la continuer. Pendant cette lutte si prolongée, l'Angleterre était à la fois l'alliée des gouvernements et des peuples ; elle défendait les droits politiques des souverains et l'indépendance des nations ; la France républicaine, au contraire, voulait renverser tous les princes, révolutionner l'Europe en appelant tous les peuples à la liberté, telle que la France la comprenait pour elle-même. Quand vint l'époque impériale, le rôle de l'Angle-

terre resta le même ; il devint encore plus facile, quoiqu'il s'agrandît ; celui de la France avait changé.

Le résultat des temps les plus orageux de la révolution de France, celui qui devait suivre immédiatement tous les excès de la licence et de l'anarchie, devait être le despotisme militaire ; c'est toujours la transition nécessaire au rétablissement de l'ordre ; la forme que prend l'événement dépend uniquement du caractère de l'homme qui se sera emparé du pouvoir.

Napoléon avait alors deux voies ouvertes à son ambition. Il avait à choisir : il pouvait raffermir la monarchie en France et en Europe et se mettre alors en paix avec les rois ; ou bien il pouvait laisser à son autorité la base du principe qui la lui avait donnée, se faire l'allié des peuples contre les rois, renverser toutes les anciennes monarchies, et donner à l'Europe une nouvelle forme. Cette dernière combinaison ne manquait pas de chances de succès. Il ne fit ni l'un ni l'autre.

La guerre lui avait donné le trône ; son point de départ lui faisait une loi d'illustrer sa couronne par des triomphes qui eussent exclusivement le caractère impérial. Il en avait besoin pour soumettre la France à l'obéissance de l'admiration, et pour imposer aux dynasties par la preuve de la supériorité de sa puissance. Ainsi, ses trois guerres : en 1803, contre l'Autriche ; en 1806, contre la Prusse ; en 1807, contre la Russie, étaient, pour ainsi dire, une nécessité de sa position. Le général des armées de la république avait montré un instinct secret, un in-

stinct presque inné du pouvoir. Il sut, au milieu des illusions et des folies de l'égalité, aller droit à son but. Il n'eut pas un seul rival digne de lui. Sa place au-dessus de tous lui fut bientôt assignée. La gloire l'y conduisit. Il avait su s'emparer du pouvoir suprême comme l'avait fait Octave. Les camées antiques nous montrent combien Napoléon ressemblait à cette tête romaine. Pourquoi, lui qui se disait un homme du destin, n'a-t-il pas trouvé dans cette ressemblance un signe qui l'appelait à une imitation plus complète? Pourquoi n'a-t-il pas su s'arrêter comme Auguste? Ne lui fallait-il pas, *pour conserver, une autre conduite que pour conquérir?* N'ayant donné à sa puissance que la base de la force matérielle, sa politique toute personnelle n'ayant aucune force morale, il devint lui-même le plus actif destructeur de ses propres ouvrages; car la force seule ne peut suffire ni à la conquête, ni au gouvernement du monde.

Le triomphe de l'Angleterre fut complet, aidée comme elle l'avait été par tous les monarques et par tous les peuples.

Cette grande lutte paraissait avoir décidé d'un long avenir. Cet avenir est venu aboutir au cataclysme politique de l'année 1848.

Avant de nous engager dans les détails historiques de ce période de temps, il faut nous arrêter un instant encore sur les deux points extrêmes de cette série d'événements, savoir : — le despotisme de Napoléon, renversé en 1815 par la coalition de l'Europe ; — l'anarchie de toutes les forces sociales en 1848, et l'absence totale d'un système

politique assez fort pour pouvoir la comprimer.

L'influence sur le temps qui sépare ces deux époques n'a pas été la même.

L'Angleterre et la Russie ont dominé, d'une manière absolue, la première de ces deux époques par tout ce qu'un triomphe presque sans pareil dans l'histoire ajoutait de prestige à leur puissance positive. Il y avait de leur côté supériorité de fait et une supériorité morale que n'affaiblissait aucun souvenir d'hésitation.

L'Angleterre, en quittant les rangs de son ancienne alliance continentale pour se rapprocher de la France, avait créé un nouveau poids politique qu'elle mit en opposition à celui des trois puissances qu'elle venait de quitter. Ce furent ces deux gouvernements qui exercèrent alors la plus grande influence sur les événements qui ont rempli cette seconde époque, depuis l'année 1820 jusqu'à 1848. Ils l'ont exercée de fait par le poids naturel de leur puissance; mais plus encore comme un acte permanent de leur volonté. Ils ont tous deux, à chaque occasion, déclaré hautement qu'ils voulaient en agir ainsi; qu'ils avaient le devoir de protéger le mouvement de libre émancipation des peuples contre tous ceux qui voudraient le comprimer. Les moyens d'action d'une égale volonté sont cependant restés différents; ils ont été toujours fortement modifiés par les principes constitutifs des deux pays, de nature essentiellement différente, et qui n'ont de semblable que l'apparence des formes. Il serait impossible de comprendre les événements que nous avons vus se préparer, se développer, et de faire la

part qui en revient à chacun, avant d'avoir bien fixé la différence entre le point de départ et celui de l'action. Il faut donc, malgré ce qui a déjà été dit à ce sujet, revenir encore pour quelques instants à des questions primordiales.

M. Guizot a publié, en janvier 1849, un livre : *de la Démocratie en France*. « Un peuple qui a fait une révolution, dit-il, n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que lorsqu'il porte lui-même sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier. Tant que ce jugement n'est pas rendu, c'est le chaos, et le chaos, s'il se prolongeait au sein d'un peuple, ce serait la mort. Ce chaos est caché tantôt sous le mot *démocratie*, tantôt sous celui de *peuple*, quand il ouvre à l'égalité toutes les portes et abat devant elle tous les remparts de la société. » Cherchons avec l'auteur la sentence du jugement dernier, qu'il paraît vouloir prononcer sur la démocratie.

Si personne ne peut nier que la base de la démocratie soit placée dans les régions inférieures de la société, n'a-t-on pas le droit de demander quel sera le sort d'un État qui veut prendre la démocratie pour le seul élément de son existence? Ainsi, tout ce qui se trouve faire nécessairement partie d'un État constitué d'après d'autres principes, le haut clergé, la haute administration, la riche propriété foncière, les riches capitalistes, la haute culture de l'intelligence, les sommités industrielles, en un mot, les éléments les plus divers doivent-ils tous être incorporés à la démocratie? Mais alors ce se-

rait, avec ce seul mot, dire le peuple tout entier. Cependant si l'on veut conserver la civilisation, ne faut-il pas laisser subsister toutes les inégalités qu'elle produit nécessairement et qui sont inséparables du mouvement qu'il est de son essence d'imprimer à toute chose? N'est-ce pas alors se tromper que de vouloir donner à l'État une base exclusivement démocratique?

Quelque puissante que soit la faculté de la parole, elle ne l'est pas assez pour exposer avec clarté l'idée politique dominante aujourd'hui.

La démocratie, telle qu'on la veut aujourd'hui, ne peut se réaliser que dans les voies du communisme; seul il pourrait rendre possible que la démocratie devînt l'unique élément d'un État. Le parti démocratique qui veut établir le communisme est donc le seul qui soit parfaitement logique dans les efforts qu'il fait pour parvenir à cette fin.

Si le principe de la souveraineté du peuple doit, en vertu de l'égalité démocratique, changer la base des anciens États, ce changement ne peut donc logiquement avoir lieu que par le communisme. Si ce n'est pas ce que l'on veut, si la démocratie, loin de vouloir abaisser ce qui lui est supérieur, n'aspire, au contraire, qu'à occuper une position plus élevée dans l'État, ne cesse-t-elle pas, dès qu'elle y est parvenue, d'être la démocratie? N'est-elle pas devenue ce dont elle a pris la place? Et la véritable démocratie ne sera-t-elle pas ce qu'elle aura laissé derrière elle en montant?

Il est impossible de sortir de ce dilemme : ou la démocratie, si elle veut régner exclusivement

comme telle, doit établir le communisme et remplacer la civilisation telle que les siècles l'ont faite par une autre civilisation qui n'est encore qu'un idéal sans aucun précédent; ou bien elle doit renoncer à vouloir être le seul élément politique des États; elle doit se maintenir dans la place que les lois sociales, qui ne sont pas d'invention humaine, lui assignent de fait, afin de remplir dans cette place les fonctions qui s'y trouvent attachées par des liens indissolubles.

L'histoire de France n'a-t-elle donc pas prononcé d'une manière assez solennelle ce jugement dernier que cherche M. Guizot? Napoléon, dans les premières années de son consulat, plus immortelles que celles de sa gloire, n'a-t-il pas montré combien il avait le génie de l'organisation des États?

La France souffrait de l'abus qu'on avait fait en son nom de tous les genres de liberté; elle ne demandait pas mieux que de se soumettre à la main qui serait assez forte pour enchaîner les passions populaires et faire cesser l'anarchie. Le général Bonaparte, fort de la gloire qu'il donnait à la France encore pure qu'elle était de son ambition, annonça l'œuvre qu'il voulait entreprendre; la France se montra non-seulement docile à sa voix, mais elle vint l'entourer de tout ce qu'elle avait de lumières. Il établit sur la base nivelée que la révolution avait faite la nouvelle hiérarchie des forces gouvernementales qu'il sut créer; il mit en relief cette loi d'égalité qui proclamait que chaque Français avait droit d'occuper tous les emplois auxquels son cou-

rage et ses talents pourraient le conduire; dans ce système d'un ordre social rajeuni, l'égalité est une loi morale, mais n'est pas un principe politique. Ainsi chaque soldat pouvait devenir maréchal, mais le soldat n'est pas l'égal du maréchal; de même que le curé ne devait pas être l'égal de l'évêque, ni le juge l'égal du condamné; de même que les hommes éminents qui entouraient le nouvel empereur, les uns de leurs conseils, les autres de leur force d'action, n'étaient pas les égaux de ceux qui ne savent encore ni lire, ni écrire, ni penser.

Napoléon qui, pendant son expédition d'Égypte, avait vu combien il avait fallu peu de temps à des assemblées délibérantes, qui ne savaient comprendre ni le gouvernement, ni la liberté, pour ruiner entièrement la position glorieuse que les armées de la république avaient faite à la France, ne pouvait les conserver que comme des conseils législatifs, rouages obéissants du gouvernement qu'il voulait fonder. « Il a rétabli, au sein de la France démocratique, l'ordre et le pouvoir, dit M. Guizot. Il a cru et prouvé qu'on pouvait servir et gouverner une société démocratique sans condescendre à tous ses penchants : c'est là sa grandeur. »

Mais le despotisme dont l'auteur l'accuse n'était-il pas, à la sortie d'une aussi violente commotion des esprits, la seule forme possible de gouverner une aussi large démocratie que l'est celle de France? C'est la démocratie qui a forcé Napoléon à se faire despote. Ce sont les crimes qui en ont accompagné les excès qui ont sans aucun doute

fait prendre à Napoléon la forte résolution de ne jamais appeler à son secours les forces démocratiques d'aucun des pays qu'il a envahis. Il combattait les rois pour les forcer à le reconnaître comme leur égal, sans jamais déchaîner leurs peuples contre eux. Telle fut sa conduite en Pologne, où tant de gens l'excitaient à soulever tous les Polonais contre la Russie; telle elle fut en Allemagne, dans les États autrichiens, en Italie, où déjà, comme général, il avait rétabli des principes d'ordre et de gouvernement.

Napoléon, à la suite de ses grands revers, trop tardivement maître de lui-même, sut renoncer aux chances de résistance nationale qu'il pouvait encore opposer aux armées d'invasion; mais il en avait compris les dangers pour l'avenir de la France. L'histoire, plus sage que ne l'ont été et que ne le sont encore ses contemporains, admirera peut-être plus la froide et calme résignation de sa double chute que tout le bruit de son élévation; car il fascinait encore assez l'esprit du peuple et de ses soldats pour la célébrer par de nombreuses hécatombes.

« Washington ne ressemble point à Napoléon: celui-là ne fut pas un despote, » dit encore M. Guizot.

Mais rapprocher ces deux hommes pour les comparer, c'est parler de gouvernement, de liberté, d'une manière abstraite, sans tenir compte de la différence des pays et des hommes auxquels ces idées doivent être appliquées. Comment vouloir comparer un pays qui commence à celui qui a déjà

parcouru toutes les phases possibles de l'ordre moral et de l'ordre politique? Comment comparer un peuple riche de tous les travaux de l'intelligence, trop aggloméré, trop pressé sur son territoire, entouré de peuples rivaux, placés dans les mêmes circonstances, avec une nation qui est encore en état de formation, qui n'a point d'histoire, point de souvenirs, dont la population est éparsée et disséminée sur d'immenses territoires, sans voisins qui pourraient venir lui en disputer la possession? L'autorité, la liberté, peuvent-elles avoir la même mesure dans des circonstances aussi différentes?

Parler ainsi, n'est-ce pas méconnaître cette loi de rapport qui doit exister entre l'homme et l'espace qu'il habite. Le mouvement des idées n'augmente-t-il pas en proportion de la densité des populations? Et cette progression du mouvement des idées ne produit-elle pas une modification continue, également progressive de principes et de pensées? N'est-ce pas d'après ces nouvelles proportions que le gouvernement doit mesurer le caractère et le degré de son activité? Ne doit-il pas être, au besoin, tantôt excitateur ou modérateur? Washington, à Paris, n'aurait eu que peu d'années d'existence politique; il aurait probablement fini comme un des convives du dernier banquet des Girondins. Bonaparte, de son côté, aurait quitté les déserts de l'Amérique pour aller chercher ailleurs des chances toutes prêtes d'activité, de gloire et d'ambition. Washington, dit M. Guizot, n'a fait servir la guerre qu'à la paix. Mais après l'expulsion des Anglais, à qui donc aurait-il encore fait la guerre? Les nou-

veaux États-Unis n'avaient d'autres voisins que des Indiens, peuples chasseurs, sauvages et désarmés. Washington devint législateur pacifique, parce qu'il ne pouvait pas être autre chose. Il devint le fondateur de la liberté américaine; mais pouvait-il fonder autre chose, quand les immenses espaces qui séparaient les hommes faisaient de la liberté la seule condition possible de leur existence?

Napoléon devait être guerrier; ce n'est qu'à ce titre qu'il pouvait parvenir au pouvoir. Il avait à vaincre l'anarchie; celle des idées comme celle des passions; la raison seule n'y a jamais suffi nulle part; il a toujours fallu l'épée. Mais des victoires, ou trop faciles, ou trop décisives, rendent souvent l'épée dangereuse à celui qui ne sait plus en modérer l'usage. Celle de Napoléon fut brisée. Les traités signés à Paris, qui servirent de base aux transactions du congrès de Vienne, devaient être naturellement conçus dans un esprit de réaction contre la France. La base commune de l'action des puissances alliées avait été le rétablissement de l'indépendance nationale des États; l'Angleterre y ajoutait son principe permanent de protection de leur liberté politique. On verra plus tard comment de cette seule différence est sorti tout le mouvement politique qui a conduit l'Europe aux révolutions de l'année 1848. L'élévation et la chute de Napoléon avaient laissé la France sans conviction. Les principales bases de son ordre social et politique se trouvaient toutes remises en question. Louis XVIII, en rétablissant, sous la nouvelle égide de la restauration, un gouvernement de discussion, ouvrit

un champ légal à la lutte de toutes les opinions. C'était l'influence des idées anglaises.

Le demi-siècle qui vient de s'écouler est certainement un des plus riches de l'histoire en enseignements utiles. Rien ne prouve la difficulté de l'art de gouverner comme de voir comment les peuples peuvent être amenés, par des fautes, des erreurs, ou par l'ambition, à devenir les victimes de leurs mauvaises, comme quelquefois aussi de leurs plus nobles passions.

Avant d'entrer dans cette matière, il faut fixer en traits rapides les principaux résultats de la grande guerre qui venait de finir.

L'Angleterre sortit de la lutte riche de dépouilles, plus forte encore de l'affaiblissement des autres, mais avec une dette consolidée annuelle de trente et quelques millions de livres sterling. Cette dette devint le principe générateur du nouveau système politique de l'Angleterre.

L'empereur Alexandre, qui était venu au secours de l'Europe avec tous les moyens de son empire, était personnellement satisfait de la gloire qu'il avait acquise; mais la Russie lui demandait des indemnités pour les pertes et les sacrifices qu'elle avait eu à supporter. Une apparence de réparation fut le sauf-conduit à l'aide duquel devait passer un nouvel agrandissement. Le grand-duché de Varsovie, tel que Napoléon l'avait formé de territoires conquis sur l'Autriche et sur la Prusse, fut érigé en royaume de Pologne.

Avec le titre de roi de Pologne, l'empereur Alexandre prit celui de restaurateur de la nationa-

lité polonaise. Ce titre, à lui tout seul, portait le caractère d'un acte de repentir et de large promesse. Il renfermait donc en lui-même le germe de graves événements. Les traités relatifs à cette création furent inscrits en tête de l'acte général du congrès de Vienne. Cette préséance annonçait l'importance qu'on voulait leur donner et prouvait en même temps la prépondérance de l'empereur.

Le royaume de Pologne devint, en effet, une des causes les plus influentes de l'agitation politique de l'Europe. L'Allemagne en ressentit tout d'abord les effets. La Russie elle-même n'en resta pas exempte ; car les intérêts de la Pologne, séparés comme les Polonais voulaient les avoir, ne pouvaient pas être conformes aux intérêts russes.

Quelle était à cette époque la position de l'Autriche envers l'Europe et envers l'Allemagne ? Napoléon avait cherché à donner au traité de paix de Tilsitt la portée d'une alliance : l'entrevue d'Erfurt y fut convenue. Cette entrevue avait pour objet de faire prendre corps à la pensée d'une alliance et d'en faire un nouveau système politique. Rien n'indiquait encore que les deux empereurs se fussent séparés plus défiants l'un de l'autre qu'ils ne l'étaient auparavant. La fortune du nouvel empereur était à son apogée. L'Angleterre était expulsée du continent : il n'y avait plus de coalition possible contre lui. Tandis qu'il laissait voir que son ambition n'avait pas de mesure, il se trompa dans l'idée qu'il prit de l'empereur Alexandre. Il prit les formes ardentes et faciles d'un entraînement qui était un moyen d'observation, pour l'indice d'un carac-

tère ambitieux et faible tout à la fois, qu'il saurait, dans toute occasion, soumettre à la supériorité du sien. Cette fausse opinion devint la base de son entreprise contre la Russie.

Pendant ce temps, les Espagnols venaient d'entrer en lice; la trahison de Bayonne les ayant réveillés d'une longue léthargie. L'unanimité de leur soulèvement avait inquiété Napoléon. Un de ses calculs à Erfurt avait été de s'assurer du temps qui lui serait nécessaire pour les châtier et les soumettre à sa domination. Cependant leurs premiers succès, grandis encore par l'illusion d'optique que leur prêtait l'éloignement, devaient parler à l'esprit des peuples du continent, qui tous gémissaient sous le poids de la même oppression.

L'empereur François, qui voyait de plusieurs côtés se préparer des événements de nature à frapper son empire d'une véritable destruction, s'ils venaient à s'accomplir, jugea que le moment était venu de tenter un dernier effort :

A la fin de l'année 1808, l'empire d'Autriche avait une armée supérieure à toutes celles qu'il avait jusqu'alors mises en campagne. L'esprit de l'armée, d'accord avec tout le pays, était celui d'une attente silencieuse, mais impatiente. Le sentiment qu'on avait à Vienne de la gravité de la situation recouvrait cette impatience d'une apparence de calme, qui ne l'avait cependant pas dérobée à l'attention de l'ambassadeur de France, le général Andreossy, homme trop éclairé pour ne pas avoir pressenti les projets que l'Autriche cherchait encore à cacher. Quoique les relations personnelles dans

lesquelles Napoléon était entré avec l'empereur Alexandre n'eussent aucune probabilité de durée, tant était grande la différence des caractères et des positions, tant aussi était positive la divergence des intérêts, Napoléon cependant tenait l'Europe trop enchaînée, il surveillait tous les cabinets de trop près, pour qu'il eût été possible à l'Autriche de préparer par des négociations secrètes une nouvelle coalition contre lui.

Ce fut donc par un acte de dévouement personnel, ce fut par sa déclaration de guerre en avril 1809 que l'empereur François fit appel à l'Europe. L'Espagne, et l'Angleterre pour la guerre qu'elle soutenait dans la Péninsule, recueillirent les premiers fruits de cette généreuse résolution. Quant à l'Europe, intimidée qu'elle fut par les premiers revers de Ratisbonne, elle se leva tout entière contre l'Autriche.

Une armée russe, peu importe quelles aient pu être les intentions secrètes, vint se réunir en Pologne à l'armée polonaise concentrée près de Varsovie. Cinquante mille Allemands, de toutes les dénominations, combattirent à Wagram, et trente mille Italiens avaient fait irruption dans les provinces méridionales de la monarchie.

Les journées d'Aspern et de Wagram resteront à jamais mémorables; car elles ont changé les destinées de l'Europe, telles qu'elles paraissaient sur le point de s'accomplir; les chances d'alors semblant devoir être: un seul maître ou deux seuls maîtres. La gloire qui revient à l'armée autrichienne de les avoir écartées est impérissable.

Napoléon changea de résolution. Il trouva qu'il serait d'un plus grand avantage pour lui de s'attacher l'adversaire qu'il venait de rencontrer que de le détruire. Il fit donc la paix. Cette paix fut bientôt suivie d'une alliance intime. Le ressentiment que devait éprouver l'empereur François de n'avoir trouvé que des ennemis, quand le courage de son dévouement aurait dû lui donner des alliés, devait être pour Napoléon la garantie de la sincérité de sa nouvelle alliance. Une position d'entre deux ne peut d'ailleurs pas convenir à un État de premier ordre; la position que prit l'Autriche, suite inévitable de circonstances plus fortes que sa volonté, ne fut toutefois pas une capitulation après la défaite. Elle devait devenir un changement de système. Mais un système, pour être fort, doit savoir se prescrire des bornes. L'avenir de l'alliance que concluait l'Autriche dépendait donc de la sagesse de Napoléon. Cette sagesse lui manqua. Son ambition fut sans bornes. Il ne cherchait plus des alliés : il ne voulait plus que des instruments aveugles de sa volonté : sa destinée devait s'accomplir.

Les négociations qui eurent lieu entre la cour de Vienne et Napoléon, à la suite de la campagne de Russie, resteront toujours comme un modèle de dignité et de convenance. Elles furent conduites avec une habileté qui sut réunir à une pensée de véritable paix pour l'Europe, les égards qu'exigeaient des relations personnelles trop rapprochées pour être dénoncées comme on dénonce un cartel. Il fallait qu'une conviction d'impossibilité, reconnue par tout le monde, vînt les dénoncer. Dresde

et Prague ont fourni des documents qu'il faut méditer pour apprécier les difficultés de l'époque. Ce qui en complète le caractère, c'est le passage *inconditionnel* de l'Autriche avec toutes ses forces dans les rangs des alliés. Il leur donna la supériorité du nombre. Après les deux batailles de Lutzen et de Bautzen, une bataille de Leipzig eût-elle été possible, si l'armée autrichienne était restée neutre derrière les montagnes de la Bohême?

L'importance du poids que l'Autriche venait de jeter dans la balance ne fut méconnue de personne, mais ce fut par des honneurs seuls que le prix lui en fut payé.

Les souverains se réunirent autour de la personne de l'empereur François. Le congrès fut placé sous la présidence du ministre qui dirigeait le cabinet de Vienne. Mais quand arriva la discussion des intérêts, les résolutions généreuses, sans être oubliées, n'étaient point des pièces de négociation. On ne tint compte que des engagements pris, que des stipulations écrites. C'est la force seule des positions qui donna l'influence. L'Angleterre et la Russie, tant à Paris qu'à Vienne, furent les puissances prépondérantes dans les nouveaux conseils de l'Europe. Elles devaient l'être; la persévérance de leur lutte et la grandeur des moyens qu'elles avaient mis en action leur en donnaient le droit; elles en firent usage.

L'Autriche, en effet, ne put rien empêcher de ce qu'elle voulait empêcher, ni rien obtenir de ce qu'elle voulait obtenir.

Elle voulait empêcher la reconstruction d'un

royaume de Pologne ; elle ne le put pas. Elle voulait empêcher le partage de la Saxe ; elle fut contrainte d'y souscrire.

Elle avait voulu empêcher que la Norvège fût enlevée au Danemark. Il lui paraissait qu'il y avait contradiction de principe, à une époque où l'on parlait de restauration, à dépouiller une ancienne monarchie au profit d'un prince nouveau, dont on avait cru devoir s'engager d'avance à payer la défection.

L'Autriche aurait désiré régler les affaires religieuses de l'Allemagne. Elle aurait voulu stipuler des garanties en faveur de l'église catholique opprimée, dépouillée depuis trente ans ; stipuler surtout en faveur des populations catholiques soumises à des gouvernements protestants. Il ne fut pas même possible d'aborder ce sujet au congrès.

Deux voix seules, celles de l'Autriche et de la Bavière, étaient trop faibles en face de la réunion de toutes les voix protestantes. Il fut donc convenu qu'on laisserait aux gouvernements le soin de régler les affaires religieuses de leur pays au moyen de négociations directes avec le saint-siège. La cour de Rome elle-même devait désirer qu'il en fût ainsi. Son plénipotentiaire au congrès se serait évidemment trouvé trop faible, assis dans une assemblée en face de tous les dissidents et des indifférents réunis.

L'ancienne influence de la puissance impériale protectrice des intérêts catholiques, en Allemagne, fut donc annulée de fait. Il n'en resta rien à l'Autriche. Le congrès de Vienne acheva, sous ce rap-

port, l'œuvre du congrès de Munster. La position religieuse et politique du protestantisme avait alors été conquise par la guerre. Au congrès de Vienne, l'indifférence du siècle et la prépondérance politique des puissances catholiques consolidèrent son triomphe.

Le traité de paix de Campo Formio avait mis la maison d'Autriche en possession de Venise et des provinces vénitiennes en deçà de l'Adige, en indemnité de la cession définitive des Pays-Bas autrichiens, qui fut alors faite à la France.

Par la même raison, le congrès de Vienne remit l'Autriche en possession de Venise et de toutes les provinces vénitiennes de terre ferme. Venise, cette reine de l'Adriatique, n'aurait pas été honorée de ce titre, si elle n'avait pas été maîtresse de Corfou. La possession de ce point paraît en effet devoir être inséparable de son existence maritime. Le gouvernement britannique le pensait ainsi. Le congrès avait terminé tous ses travaux; il ne restait plus d'autre détermination à prendre que relativement aux sept îles Ioniennes.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique ouvrit la séance du 4 juin 1815, en appelant l'attention de l'assemblée sur cet objet. Il exposa que le gouvernement britannique ayant occupé lui seul six desdites îles, et la septième (Corfou) au nom des alliés, il avait toujours eu à se louer des intentions et du bon esprit de leurs habitants; que, par cette raison, le gouvernement britannique leur avait fait la promesse de s'occuper de leur sort; que, le moment étant venu de remplir cette pro-

messe, il proposait d'y pourvoir en plaçant les sept îles sous la protection de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, en assurant en même temps aux habitants de ces îles la garantie de leur liberté et de leur commerce.

En conséquence, le comte de Clancarty proposa la rédaction d'un article, et remit, à cet effet, une notice au protocole de cette séance.

Les plénipotentiaires d'Autriche déclarèrent « que la possession des îles Ioniennes étant liée à la tranquillité de l'Italie, ainsi qu'aux autres intérêts du golfe Adriatique et des provinces ci-devant vénitiennes, leur cour se chargerait de la protection de ces îles et leur garantirait le maintien de leurs lois et privilèges.

« Les plénipotentiaires de Russie observèrent que Sa Majesté l'empereur de Russie, ne désirant apporter dans cette transaction que l'intention de faire jouir les habitants desdites îles du sort le plus avantageux et le plus approprié à leur situation, croyait devoir seconder le vœu que les habitants avaient manifesté de rester sous la protection de la Grande-Bretagne. »

« Le comte de Clancarty répliqua que les instructions de sa cour ne lui permettaient pas d'entrer, dans la continuation de l'état actuel des choses, dans les îles Ioniennes, et que le moment semblait venu de ne pas différer de prononcer sur leur sort.

« Les plénipotentiaires de Russie observèrent que le comte Capo d'Istria, qui avait été chargé de discuter cet objet avec les plénipotentiaires bri-

tanniques, se trouvant pour le moment absent, ils ne pouvaient pas régler définitivement cette affaire. Ils proposèrent donc que la conclusion en fût remise jusqu'au moment où l'on serait réuni au quartier général.

« Le comte Clancarty revint sur l'importance de terminer cette affaire en même temps que les autres transactions du congrès; attendu que les habitants avaient compté que la fin du congrès serait l'époque de la cessation de l'occupation provisoire et militaire des îles.

« Mais, comme les plénipotentiaires russes n'étaient pas autorisés à conclure, le plénipotentiaire britannique déclara qu'il n'entendait pas laisser considérer les six de ces îles dont la Grande-Bretagne avait seule la possession, comme étant à la disposition des alliés.

« En conséquence, la question fut ajournée au temps où les plénipotentiaires devaient se retrouver réunis au quartier général.

« Signé METTERNICH, HUMBOLDT, TALLEYRAND,
HERDENBERG, RASOUMOWSKY, CLANCARTY. »

Par la convention signée à Paris le 5 novembre 1815, les îles Ioniennes furent constituées en un État libre et indépendant, sous la dénomination d'États-Unis des îles Ioniennes; et cet État fut placé sous la protection immédiate et exclusive de Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc.

On se tromperait, si l'on croyait que l'opposition qui fut faite de la part de la Russie à la proposition de l'Angleterre de donner le protectorat

des îles Ioniennes à l'Autriche, aurait été dictée par une intention hostile à l'Autriche. Il appert du protocole de la séance du congrès du 4 juin 1815, que l'empereur de Russie avait confié la négociation relative au sort futur des îles Ioniennes aux soins particuliers de M. le comte Capo d'Istria. La part que cet d'homme d'État prit plus tard aux événements qui devaient amener l'affranchissement de la Grèce et assurer son indépendance, prouve qu'il avait alors la pensée que la manière libérale dont l'Angleterre exercerait le protectorat qui lui était donné sur les îles Ioniennes éveillerait en Grèce des idées d'indépendance que, suivant les voies naturelles, l'exemple et la proximité renforceraient insensiblement. Dans cette combinaison, on voit poindre un rayon de l'aurore de cette liberté qu'on voulut plus tard donner à la Grèce.

Les événements qui se sont passés dans les derniers temps, tant à Athènes qu'à Corfou, n'ont pas répondu à la confiante espérance du plénipotentiaire de Russie.

Le cabinet anglais, envisageant alors la question des îles Ioniennes sans arrière-pensée, d'une manière simple et conforme à leur situation, voulait les rattacher à Venise.

Ces îles étant trop faibles pour exister sans appui, l'appui le plus naturel n'était-il pas celui de l'État limitrophe ?

Venise elle-même, ce grand souvenir historique si digne d'intérêt, pouvait-elle redevenir importante et reconquérir son existence maritime, sans être en possession de Corfou, cette clef de l'Adriatique ?

La guerre de 1812 avait fini par faire de la Prusse l'alliée la plus intime de la Russie. Le traité de Kalisch fut entre les deux cabinets la stipulation d'une alliance déjà conclue par les armées sur le champ de bataille.

Ce fut dans les rangs des troupes russes que les troupes prussiennes rentrèrent en Allemagne. Ce fut aux côtés de l'empereur Alexandre que reparut le roi de Prusse. Ce fut aux dépens de la vieille maison de Saxe et d'autres populations allemandes que la Prusse fut indemnisée de la rétrocession qu'elle fit à la Russie de la plus grande partie de ce qui lui était échu dans le partage de la Pologne. C'est comme l'alliée la plus intime de la Russie que la Prusse menaçait, au congrès de Vienne, de rallumer une guerre générale, si on ne lui accordait pas tout ce qu'elle exigeait. Mais elle n'était alors forte que d'une force qui n'était pas la sienne.

Qu'avait fait la Prusse depuis la paix de Bâle 1795 jusqu'en 1806? Elle avait restreint son action politique à stipuler en faveur du nord de l'Allemagne une ligue de neutralité; elle livrait ainsi, en restant l'arme au bras, toutes les provinces rhénanes et tout le midi de l'Allemagne aux envahissements, puis à la domination de la France.

L'époque de ses désastres commença en 1806 et dura jusqu'en 1812. La Prusse, à cette dernière époque, avait, avant tout, à faire réparation à l'Allemagne d'une trop longue et perfide neutralité. Elle avait, comme puissance militaire, à se réhabiliter de ses défaites, qui avaient étonné l'Europe. Elles apparurent alors comme le juste châtement

d'un orgueil qui, plus d'une fois, avait joui des malheurs de sa rivale comme d'un triomphe qu'elle aurait remporté. On avait pris, à Berlin, de glorieux souvenirs pour une gloire contemporaine. La vanité d'anciennes victoires y avait inspiré la plus aveugle sécurité. On s'y regardait sans cesse, immobile, dans ce miroir du passé. Un coup de la main d'un géant vint briser ce miroir. L'illusion disparut : le présent devint horrible. Les fautes furent senties. Le repentir était sincère et l'affront fut lavé.

Une nouvelle force morale, dont personne ne méconnaît le noble principe, associa la Prusse aux victoires qu'une grande alliance remporta sur la France napoléonienne.

La Prusse venait de reprendre, avec une gloire rajeunie, son ancienne position. Mais cette position lui donnait-elle des droits de conquête? Avait-elle à se parer de dépouilles opimes? Et ces dépouilles, à qui pouvait-elle les arracher, sinon à l'Allemagne, cette patrie commune qu'elle disait vouloir délivrer, après l'avoir si longtemps sacrifiée à ses intérêts particuliers? Et ces dépouilles, n'est-ce pas la Russie qui les lui fit obtenir, malgré l'avis contraire de toutes les autres puissances?

En dehors de l'Autriche, de la Prusse et des parties de l'Allemagne qui avaient été réunies à la France, ce qui en restait formait la confédération du Rhin. Quelle position fut donnée aux principaux débris de cette confédération?

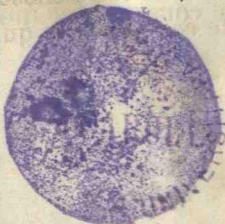
La plume qui a signé le traité de Ried a marqué la marche du temps comme la marque l'aiguille

d'un cadran, avec la même inflexibilité. Ce traité a consacré la reconnaissance finale de tout ce que les guerres de la révolution et de l'empire avaient successivement détruit et reconstruit en Allemagne. La coalition contre Napoléon était dirigée contre sa personne comme souverain, et contre son empire. La victoire des alliés le détrôna et brisa son empire. La France perdit tout ce qui lui avait été annexé, les Pays-Bas, la Hollande, la rive gauche du Rhin. Mais rien d'ancien ne fut restauré en Allemagne. Toutes les spoliations du recès de Ratisbonne, toutes les destructions qui avaient eu lieu depuis restèrent les appoints qui servirent à conserver aux princes de la confédération du Rhin la grandeur que Napoléon leur avait faite. L'auteur fut renversé, mais son œuvre fut conservée. Le but politique qu'il avait eu d'affaiblir l'Allemagne, comme puissance politique unitaire, prit une autre forme, mais cette nouvelle forme ne perdit rien de la force dissolvante qu'avait voulu lui donner Napoléon. Et cependant pouvait-il en être autrement? On ne pouvait d'aucune manière penser à rétablir l'ancienne Allemagne. C'était chose impossible. Renverser ce qui en avait pris la place, c'eût été livrer l'Allemagne au déchirement qu'aurait amené la nécessité de former de nouvelles circonscriptions politiques, car un concert, à cet égard, était aussi chose impossible. Il n'existait, en Allemagne, aucune force assez prépondérante pour en dicter la loi. L'intervention étrangère eût été inévitable. C'était donc en diminuer la pression et faire chose avantageuse à l'Allemagne, que de conserver ce qui existait. La

force morale est soumise, comme la force matérielle, à des conditions sans lesquelles elle ne peut pas exister. Un individu ne peut avoir de force que celle que lui donnent ses œuvres et son caractère. De même, un peuple ne peut trouver les conditions de sa force morale que dans sa propre histoire; mais c'est là qu'il trouve aussi les causes de son affaiblissement. La question, pour un peuple, n'est donc pas de savoir ce qui, dans tel moment donné, lui serait le plus avantageux, mais seulement de savoir reconnaître ce qui est possible.

Plusieurs fois des essais de confédération partielle avaient eu lieu en Allemagne. La confédération du Rhin fut la seule qui prit rang politique, mais un rang qui n'était qu'une forme de l'asservissement imposé par un pouvoir étranger.

La pensée du traité de Ried fut, en conservant les éléments qui avaient servi à former cette confédération, d'en appliquer le principe à la totalité de ce qui restait encore de l'ancien corps germanique. Substituer la qualification de confédération à celle d'empire, c'était dans le fond donner à ce qui existait le nom qui convenait à son mode d'existence; car l'affaiblissement successif d'une couronne qui n'était qu'élective avait conduit l'empire d'Allemagne à n'être depuis longtemps qu'une grande confédération. L'organisation plus forte qui fut donnée à la nouvelle confédération germanique ne pouvait cependant pas détruire entièrement le principe de faiblesse inséparable de cette forme politique.



Avant d'entrer dans la nouvelle époque ouverte par le congrès de Vienne, il nous a paru nécessaire de montrer quelles furent les puissances qui exercèrent une influence prépondérante sur les déterminations de cette assemblée.

FIN DU TOME PREMIER.



SOUSCRIPTION PERMANENTE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES TRAITÉS DE PAIX

DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE JUSQU'À NOS JOURS

PAR LE COMTE DE GARDEN

ancien ministre plénipotentiaire.

ENVIRON 20 VOLUMES IN-8 : A 7 FR. 50 (11 sont en vente).

es qu'ont obtenu auprès du public les deux
cessives et promptement épuisées de l'*Histoire
Traité de Paix*, par MM. KOCH et SCHÖLL, et
d'un pareil livre pour toutes les personnes qui
en rang dans la politique ou la diplomatie, ou
inent à l'une ou à l'autre de ces carrières, nous
à l'idée de publier une *Histoire générale des
Paix*.

emplacer un travail incomplet et suranné par une
de et durable, exécutée en dehors de tous les
l'impartialité et la convenance que commande
ave sujet, nous nous sommes trouvés en présence
e ardue et complexe. En effet, il ne s'agissait de
que de refondre entièrement la première *His-
traité*, d'élaguer tout ce qui avait été écrit sous
des événements du jour, de dégager le texte des
s d'une critique trop passionnée, de retrancher
passages qui n'étaient pas exacts, et d'ajouter les
documents tenus secrets jusqu'alors; puis, de
le travail originaire par une composition nouvelle
essât les trente dernières années; il fallait, en un
enter le tableau fidèle des guerres, des négocia-
s traités de paix, d'alliance ou autres conven-
remier ordre qui peuvent servir à caractériser,
eux siècles qui se sont écoulés depuis la paix de
e, les oscillations de la balance européenne et les
s de la force et de l'activité politique des grands

ons été assez heureux pour concilier à cette œuvre
rtante la plume habile d'un diplomate distingué;
de Garden, auteur de plusieurs ouvrages qui sont
de tous les hommes politiques, a bien voulu se
rédiger, dans l'esprit que nous venons d'indi-
ouvelle Histoire des Traités.

ous maintenant le plan que l'auteur s'est tracé.
Après d'abord, qu'avant de dérouler aux yeux du
ette immense série de faits qui se rattachent à la
e et à la guerre, avant de suivre cette mobilité
qui ne cesse d'agiter l'Europe, il fallait, en pre-
e, le familiariser avec le terrain et la langue du
faire connaître le théâtre des événements et la
milieu de laquelle ils allaient s'accomplir; il a
té au seuil du livre un tableau d'ensemble, qui
complètement dans le travail de ses devanciers,
bjet est de peindre la naissance, le développement
ations du système politique que les États de l'Eu-
suisvi depuis trois siècles, pour acquérir et con-
existence indépendante.

important encore que cet aperçu de l'histoire au
ue de la politique extérieure, fût précédé d'un
touchant le Droit international, les forces des
combinaisons des Cabinets, les maximes de gou-
e, de notions élémentaires sur les traités, leur
e et leurs différents recueils, et enfin, de quelques
qui étaient de nature à donner une juste idée
rière diplomatique à ceux qui briguent l'honneur
pelés un jour à faire prévaloir au dehors la dignité
et les intérêts du pays.

Introduction forme à elle seule un travail complet
s remarquables.

age même est divisé en quatre parties :

première se compose des traités qui ont réglé le
politique de l'Europe méridionale et occidentale,
a paix de Westphalie jusqu'à l'acte du congrès de
et aux traités de Paris de 1815.

deuxième partie se forme des traités qui ont été
entre les souverains du Nord, depuis la paix d'Oliva,
qui fixa pour la première fois l'équilibre entre eux,
de point de départ aux traités que ces souverains
és depuis jusqu'à la paix de Kiel, en 1814, qui réu-
un seul sceptre la Suède et la Norvège.

3^e La troisième renferme les traités des princes chré-
tiens avec les Turcs, qui, sans prendre part aux querelles
des autres puissances de l'Europe, eurent avec leurs voi-
sins des guerres fréquentes. Pour terminer ces sanglants
débat, l'Autriche, la Pologne, la République de Venise
réunirent leurs forces contre la Porte Ottomane, et par-
vinrent enfin, par le traité de Karlowitz, en 1699, à fixer
l'équilibre en leur faveur. Ce traité et ceux qui l'ont suivi
jusqu'à notre époque termineraient cette partie, si l'import-
tance des événements dont la Perse est, depuis quelque
temps, devenue le théâtre, n'avait déterminé l'auteur à la
comprendre dans cette série et à faire de ses traités avec
la Russie l'objet d'une étude particulière.

4^e La quatrième partie contient les transactions diploma-
tiques entre toutes les puissances de l'Europe, depuis le
congrès de Vienne, ainsi que les traités de commerce, ceux
qui ont pour objet la propriété littéraire et artistique, cer-
tains cartels d'extradition et enfin quelques conventions
postales. Les traités depuis le congrès de Vienne étant d'une
application journalière, nous en reproduisons les textes en
extenso de manière à remplacer pour le lecteur les recueils
de traités, qui ne donnent que la lettre morte, sans expli-
quer dans quelles circonstances ces différents traités ont
été conclus.

C'est surtout dans un ouvrage de ce genre qu'une table
bien faite est indispensable; les objets y sont tellement
multipliés; ils se lient par des rapports si nombreux et si
différents que la réunion deviendrait un véritable chaos, si
une table très-détaillée ne servait de guide au lecteur qui
ne cherche qu'un seul fait au milieu de tant d'événements.

Nous donnerons donc comme annexe indispensable de
cette Histoire : 1^o une table générale et chronologique de tous
les traités et actes publics contenus dans les recueils de
traités publiés jusqu'à ce jour; 2^o une liste de tous les ouvrages
par nom d'auteur, qui ont rapport aux différents traités, à
l'usage de ceux qui voudront étudier un fait dans tous ses
détails; 3^o des notices sur tous les personnages qui ont
joué un rôle dans la guerre et dans la politique. Cette table
sera composée avec un tel soin, qu'en y cherchant un nom
propre ou un nom appellatif, on aura l'histoire abrégée,
mais très-complète, qui s'y rapporte. En un mot, cet utile
complément destiné seulement aux souscripteurs et dont le
prix sera ultérieurement fixé, formera non-seulement la
Bibliographie mais encore la *Biographie diplomatique*
la plus complète qui ait jamais existé.

On conçoit maintenant de quelle immense importance est
cet ouvrage pour tous les hommes qui dirigent les affaires
publiques ou ceux qui veulent s'y préparer; un des premiers
critiques de la presse parisienne l'a déjà surnommé
Bréviaire des hommes d'Etat, des diplomates et des consuls.
Il s'adresse aussi aux membres des Assemblées et États
auxquels il est de toute nécessité pour les discussions sur
les affaires étrangères. Le barreau et la magistrature auront
toujours à le consulter pour les questions épineuses de droit
international. Enfin les classes éclairées de la société pour-
ront avec son concours suivre dans les journaux et compren-
dre plus aisément le mouvement des affaires européennes.

L'ouvrage est en outre enrichi de grandes cartes géogra-
phiques d'une utilité pratique, indiquant du premier coup
d'œil, par les couleurs mêmes, les changements arrivés
dans la circonscription des États de l'Europe depuis le traité
de Westphalie.

Nous avons essayé de donner un aperçu de la richesse
des matériaux qui ont été mis en œuvre pour notre *Histoire
des Traités*, et le lecteur jugera par les volumes publiés, si
nous avons bien tenu toutes nos promesses. Au reste, le
succès a répondu à notre attente et notre livre se trouve
déjà dans toutes les bibliothèques importantes de l'Europe;
c'est qu'en effet il compose à lui seul la véritable encyclopé-
die du diplomate et de l'homme politique, et qu'il tient lieu
de tout autre ouvrage publié antérieurement sur le même
sujet.

On souscrit sans payer d'avance chez tous les libraires de l'Europe.